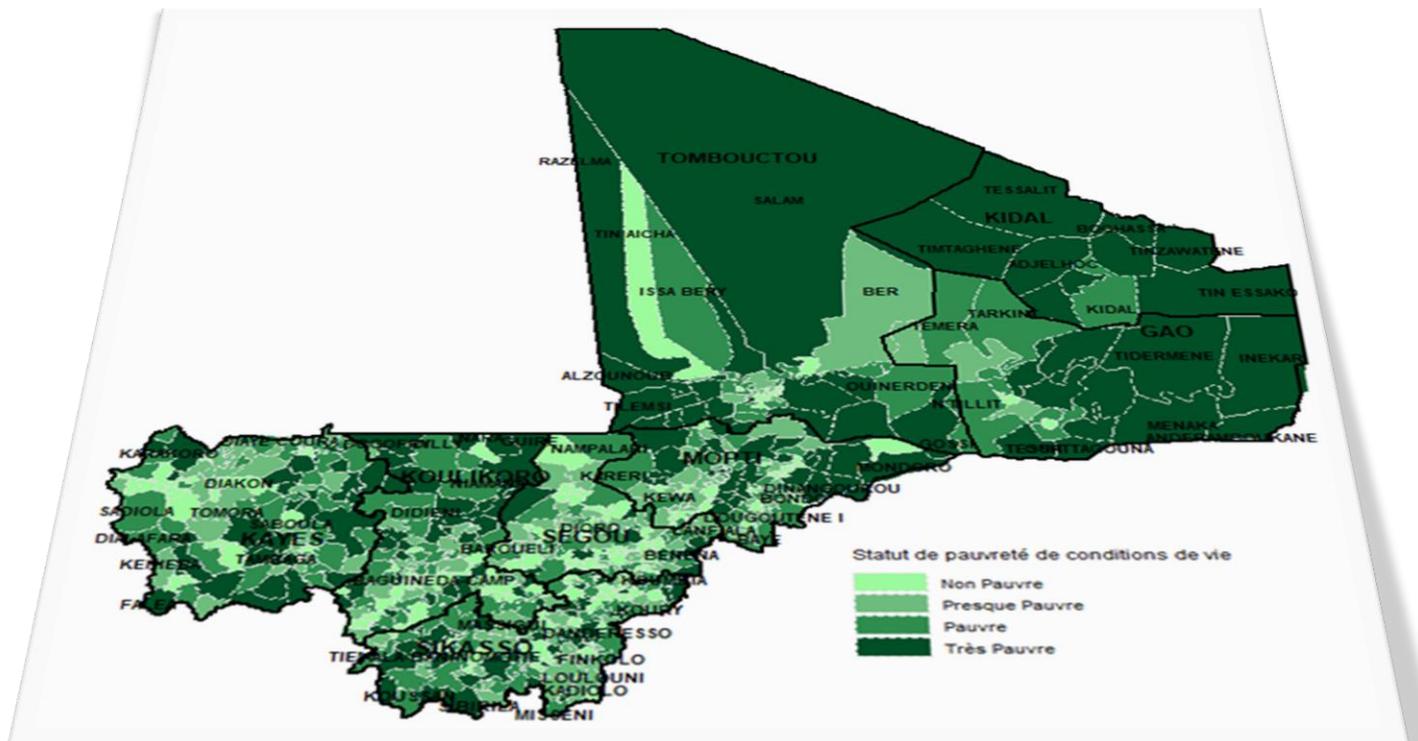

SECRETARIAT GENERAL

Observatoire du Développement Humain Durable et de
la Lutte Contre la Pauvreté



PROFIL DE PAUVRETE DES 703 COMMUNES DU MALI, EDITION 2018



EQUIPE D'ELABORATION DU RAPPORT SUR LE PROFIL DE PAUVRETE DES 703 COMMUNES DU MALI, édition 2018

Supervision Générale

Hamadou KONATE ----- Ministre de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
 Aboubacar KOULIBALY ----- Directeur Pays du PNUD, Mali
 Lucia ELMI ----- Représentante de l'UNICEF Mali

Coordination Technique

Amadou DIALLO ----- Secrétaire Général par intérim MSAH
 Abdoulaye MAIGA ----- Conseiller Technique MSAH
 Bouréma F. BALLO ----- Directeur Général ODHD/LCP
 Bécaye DIARRA ----- Economiste Principal du PNUD
 Alassane BA ----- Economiste national du PNUD
 Chrystelle TSAFACK TEMA ----- Chef de la Section Politiques et Inclusion Sociale UNICEF
 Thiécoura SIDIBE ----- Spécialiste en Politiques Sociales

Equipe ODHD/LCP

Personnel technique		Administration et Gestion	
Bouréma F. BALLO	Directeur Général	Youssouf DIARRA	Agent Comptable
Diakaridja KAMATE	Expert Économiste	Sabane Mahamane MAIGA	Comptable Matière Adjoint
Aminata Ali TRAORE	Economiste	Adama M. DIAKITE	Appui à la Comptabilité Matière
Mody SIMPARA	Statisticien	Madame NIARE Hawa KAREMBÉ	Assistante d'équipe
Ely DIARRA	Économiste- Informaticien	Madame DIALLO Aminata TRAORE	Secrétaire
Moussa HAIDARA	Statisticien		
Seydou MAGASSA	Sociologue		
Sogona Binta Fadd DIABY	Socio-Anthropologue		
Abdoulaye dit Noël CISSOKO	Chargé de Communication		
Ismaila COULIBALY	Documentaliste		

Equipe PNUD

Bécaye DIARRA ----- Economiste Principal du PNUD, Unité économique
 Alassane BA ----- Economiste national du PNUD, Unité économique

Equipe UNICEF

Chrystelle TSAFACK TEMA ----- Chef de la Section Politiques et Inclusion Sociale UNICEF
 Thiécoura SIDIBE ----- Spécialiste en Politiques Sociales

Comité Scientifique élargi

Président

Abdoulaye MAIGA ----- MSAH

Membres

Abdoulaye DIABATE	MSAH	Aboubacar S.SACKO	DNPD
Mary BAH	APBEF	Bakary SAMPANA	DNPSES
Almamy DIARRA	API Mali	Ousmane SYLLA	FAO
Ousmane COULIBALY	BCEAO	MAHAMAR Hamadi	FSN
Aboubacar D. CAMARA	CARFIP	Abdoulaye NIENTAO	IER / ECOFIL
KANTE Chaka	CCS/FPD	Maïmouna TRAORE	IERGG-MA
Boubacar MACALOU	CERCAP	Dr Mamadou F. SISSOKO	INRSP
Kissima SIDIBE	CNDIFE	Bandiougou DIARISSO	INSTAT
Ibrahima KOÏTA	CNPM	N'gna TRAORE	ISH
Bréhima TANGARA	CPA/SFD	SISSOKO Ismail	MPISP
Assitan SIDIBE	CPS/SICAPEIP	Adama A TOGO	ONEF
Adama BARRY	CT/CSLP	Issa Hassimi DIALLO	Primature
Simbara COUMBA	CTC	Siaka SANOGO	SHA/MEF
Cynaques DAKOUO	DCM	Raymond BERTHE	UNWomen
Mohamed Ag HINDINA	DGD	Sékou Alpha DJITEYE	UPPP
Karim GOÏTA	DGD/MEF	Mamadou L DIALLO	USJPB
Ousmane KASSAMBARA	DGI	Fama KONARE	USTTB
Madany BAH	Direction Générale Budget	Dr Beteo ZONGO	Wetlands International
Lamoussa TRAORE	DNDS	Ishaga COULIBALY	DNP
Mamadou KONATE	DNI		

Consultants

PRENOM ET NOM ----- **FONCTION**
 Oumar COULIBALY ----- Statisticien

Comité de lecture

Sekouba DIARRA
 Boubacar MACALOU
 Mahamadou Wahaby DIALLO

PREFACE

L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCP) réalise depuis 1997 des études et des recherches sur la Pauvreté et le Développement Humain Durable au Mali avec comme objectif de contribuer à l'amélioration de la compréhension de ces questions.

Sur une périodicité de trois ans, l'ODHD/LCP a entrepris, à partir de 2003, une étude sur la pauvreté communale au Mali ; sanctionnée par un rapport à la fin de chaque période triennale, ce document a, à chaque fois, été un important outil aux mains des décideurs et acteurs du développement à la base, qui renseigne sur l'état de développement des Communes en termes de bien-être des populations résidentes.

La collectivité territoriale¹ est en effet un espace d'expression des initiatives citoyennes et de formation des populations à la participation aux décisions et activités de développement de leur localité. Le processus de décentralisation a abouti au début des années 1990, à la création de 761 collectivités territoriales dont 8 régions, un district, 49 cercles et 703 communes urbaines et rurales. Le nombre de régions est passé à 19 avec la promulgation de la loi n° 2012-017/, le 02 mars 2012.

Connus sous la dénomination de « Profil de pauvreté des 703 communes du Mali » les Rapports² issus de ces études contribuent à orienter la prise de décisions en matière d'actions de développement socioéconomique. Ils servent ainsi à appuyer les interventions des acteurs au développement, les activités de planification et de suivi des programmes et projets de développement, le ciblage des entités vulnérables.

Dans une optique de suivi évaluation et de programmation des actions de développement, il faut s'interroger sur ce que les citoyens et/ ou leurs représentants ont pu faire de leurs prérogatives, de l'exploitation, qu'ils ont pu faire des atouts de leur commune en vue de son développement économique et social durable ?

Pour donner réponse à cette interrogation, il a fallu disposer d'un outil d'évaluation permettant de dresser les profils de développement des communes, tant au plan qualitatif que quantitatif. Cet outil a permis de mettre en exergue les déterminants de l'amélioration des conditions de vie et de lutte contre la pauvreté communale : (i) les questions démographiques, (ii) les questions d'enclavement intérieur et extérieur des communes, (iii) les questions d'accessibilité des populations aux services sociaux de base, ainsi que (iv) celles relatives à la mobilisation et au financement des activités y concourant.

Le rapport présente les caractéristiques socioéconomiques des communes sous forme de profils à travers différents thèmes comme la démographie, les ressources naturelles, le désenclavement, l'offre de services de santé, l'offre de services d'éducation, l'approvisionnement en électricité/ eau potable et l'accès aux infrastructures économiques. Il analyse aussi les aspects essentiels de la problématique de la gouvernance des communes.

Le rapport contribue, par ailleurs, au ciblage des communes vulnérables, ce faisant, il permet, en connaissance de cause, l'orientation des interventions des acteurs du développement et facilite la planification et le suivi des programmes et projets de développement au niveau local, cela dans une perspective d'équité dans l'appui aux communes.

¹La décentralisation est une étape importante dans le processus de démocratisation au Mali. Elle est perçue comme une voie sûre de développement économique et social à la base tant il est vrai que les populations locales sont supposées prendre en main leur destin

²À la date de octobre 2018 quatre rapports ont été produits et édités. Il s'agit des rapports sur le profil de pauvreté des communes du Mali de 2003, 2006, 2010 et 2014 qui présentent, tous, les profils des communes et déterminent leur indice de pauvreté relative.

En effet, grâce à l'analyse des données recueillies auprès des communes depuis 2003, il a été possible d'actualiser le profil des communes et d'établir un cadre de référence par rapport aux ODD ainsi qu'une évolution de la cartographie des services socio-économiques de base dans la zone sous étude.

Il ne fait pas de doute que les profils établis sont riches en informations, ils dégagent une très grande diversité de situation au niveau des communes, objet de l'étude. Toutefois, ils ne permettent pas de donner une vue comparative d'ensemble des dynamiques en cours. Un effort de synthèse s'impose pour permettre d'avoir des comparaisons, multicritères de situation dans le temps et dans l'espace, entre communes.

Le rapport sur le profil des Communes de l'année 2018 est celui de la cinquième édition. Il met l'accent sur le contexte de l'insécurité persistante au Mali et des incertitudes, qui en découlent. Il inclut aussi la qualité de l'offre de services et d'opportunités pour le bien-être des populations de l'entité communale. Les éléments de la problématique inhérente au faible accès aux services sociaux de base, sont indiqués. Le rapport mentionne les progrès réalisés dans les secteurs ayant connu des améliorations malgré ce contexte et indique les corrélations qui ont permis ces progrès. Certains constats ont pu être faits dont :

- Les communes du Mali sont en grande majorité de petite taille³ démographique : 50% ont une population au plus égale à 18 000 habitants. Il a été établi, en effet, qu'il existe une corrélation positive entre la densité de population et l'IPC : en moyenne plus la densité de population de la commune est élevée, plus l'IPC est grand.
- Il existe une relation entre densité de population et désenclavement : les communes très enclavées et enclavées ont en moyenne une densité de population faible. De même, les communes enclavées ou très enclavées ont un faible niveau de conditions de vie.
- Une bonne couverture téléphonique mobile : les localités des communes sont suffisamment couvertes par les réseaux de téléphonie mobile : plus de 78% des communes sont dans la tranche de 75-100% de localités couvertes par les deux réseaux téléphoniques MALITEL et ORANGE-Mali ; seulement 4% des communes sont sans couverture.
- L'accès à l'eau potable est très disparate⁴ : les différences entre régions sont significatives, les moyennes par commune des régions de Sikasso, de Tombouctou et de Gao sont nettement en-dessous de la moyenne nationale par commune.
- La participation citoyenne : (i) en moyenne 88,4% des communes produisent leur compte administratif dans les délais ; les communes de conditions de vie « Très pauvre » le font moins ; (ii) dans 60% des communes, les populations sont impliquées fréquemment dans la prise de décision ; les communes de conditions de vie « Très pauvre » sont en retrait en la matière ; (iii) dans 80% des communes un débat public d'adoption du budget est tenu ; (iv) dans 70% des communes un débat public de restitution de l'exécution du budget est organisé.

³La population moyenne, en 2017, par commune est de 26 850 habitants dont 50,4% de femmes. Les communes des régions du Nord ont généralement plus d'hommes que de femmes. La commune la moins peuplée d'ADARMALANE (région de Tombouctou, cercle de Goundam) n'a que 1 241 habitants tandis que la commune VI du District de Bamako avec 610 178 habitants est la plus peuplée.

⁴Il existe en moyenne, par commune, 1,2 équivalent point d'eau moderne (EPM) pour 400 habitants (200 en milieu urbain). Ni le milieu, ni le statut de pauvreté ne semble très déterminant pour la valeur de ce ratio.

De ces constats, il ressort que la gestion municipale citoyenne est un moyen important de lutte contre la pauvreté communale, tant en milieu urbain que rural. Il est encourageant de voir la part prise par les populations tant dans l'adoption de leur budget que dans le contrôle de son exécution. Les manques en termes de satisfaction des besoins fondamentaux de vie demeurent importants, mais l'espoir de voir les taux de couverture en services sociaux de base s'améliorer est fort.

Les résultats de l'édition de 2018, comme ceux des précédentes éditions, sont basés sur l'analyse des données de l'enquête réalisée dans les 703 communes du Mali par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et ses démembrements régionaux, des acteurs de la décentralisation.

Le rapport sur le profil de pauvreté des 703 communes est le fruit de l'excellent partenariat entre le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire et les Agences du Système des Nations Unies au Mali. Dans cet ordre l'appui technique et financier du PNUD, de l'UNICEF et de l'ONU-Femmes à l'édition 2018 du rapport est à souligner. Ce partenariat, combien exemplaire, ne cesse de se renforcer au fil des années. Il faut s'en féliciter !

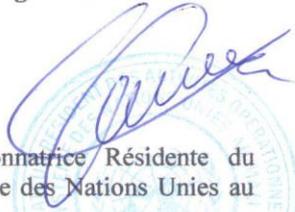
Bamako le 12 novembre 2018

Hamadou KONATE



Ministre de la Solidarité et de
l'Action Humanitaire

Mbaranga GASARABWE



Coordonnatrice Résidente du
Système des Nations Unies au
Mali

Table des matières

Liste des tableaux	7
Liste des cartes	10
Liste des figures.....	12
Sigles, acronymes et abréviations.....	15
Définitions des concepts.....	16
Résumé.....	17
Introduction	23
➤ Contexte.....	23
➤ Justification	24
➤ Objectifs de l'étude :	25
➤ Structure du rapport.....	25
➤ Méthodologie.....	25
➤ Difficultés rencontrées.....	27
➤ Les limites de l'étude	28
1. Niveau des conditions de vie des communes	29
1.1. Elaboration d'un indicateur synthétique de niveau de conditions de vie	29
1.1.1. Composante principale n°1.....	30
1.1.2. Composante principale n°2.....	32
1.1.3. Composante principale n°3.....	33
1.1.4. Composante principale n°4.....	35
1.1.5. Composante principale n°5.....	37
1.1.6. Composante principale n°6.....	38
1.1.7. Composante principale n°7.....	40
1.2. Niveau de pauvreté de conditions de vie des communes	41
2. Profils des communes.....	45
2.1. Profil démographique des communes	46
2.1.1. Populations moyennes par commune	46
2.1.2. Occupation de l'espace et pauvreté de conditions de vie	48
2.2. Profil des communes en ressources naturelles	49
2.2.1. Forêts et produits de cueillette.....	50
2.2.2. Les pâturages	53
2.2.3. Eaux de surface.....	54
2.2.4. Terres à vocation agricole	55

2.3. Profil de désenclavement routier des communes	57
2.4. Désenclavement par les moyens de télécommunication	64
2.5. Profils d'offre de services sociaux de base.....	67
2.5.1. Education.....	67
2.5.2. Santé	75
2.6. Systèmes d'approvisionnement en électricité.....	86
2.6.1. Profil des communes selon la couverture par les réseaux électriques	87
2.6.2. Profil des communes selon le niveau de pénétration des énergies renouvelables	89
2.7. Systèmes d'approvisionnement en eau potable	91
2.8. Activités et infrastructures économiques.....	93
2.8.1. Panoramas des produits agricoles commercialisés	93
2.8.2. Profils de diversification et d'intensification de la production agricole	95
2.8.3. Profils selon les infrastructures économiques et financières	101
3. Questions de gouvernance au niveau des communes.....	104
3.1. Gouvernance politique et administrative.....	104
3.1.1. Caractéristiques du Maire et niveau de représentativité du Conseil Communal	104
3.1.2. Gestion de la commune	106
3.1.3. Gouvernance économique	109
3.1.4. Gouvernance sociale.....	116
3.1.5. Gouvernance de la sécurité.....	130
3.1.6. Gouvernance environnementale	135
Conclusions et recommandations	140
➤ Conclusion.....	140
➤ Recommandations	142
ANNEXES I : Classement des communes.....	145
ANNEXES II.....	182
A2.1. Variance totale expliquée de l'analyse en composantes principales	182
A2.2. Matrice des composantes après rotation a,b	183
A2.3. Formule de calcul de l'IPC à partir des facteurs.....	184
A2.4. Tableaux statistiques spécifiques.....	184
ANNEXES III: QUESTIONNAIRES	190
ANNEXES IV: TERMES DE REFERENCES	214

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre des Communes par milieu et par statut de pauvreté.....	43
Tableau 2 : Populations moyennes, totale, féminine, masculine et rapport de masculinité par Commune présentées par région	47
Tableau 3 : Effectif des localités par région, nombre moyen de localités par commune, population moyenne par commune, présentés par région	48
Tableau 4 : Densité moyenne par commune de la population présentée par région	48
Tableau 5 : Pourcentage moyen de localités enclavées/désenclavées par région, milieu et statut de pauvreté (% moyen par commune).....	58
Tableau 6 : Matrice des composantes après rotation ^a	59
Tableau 7 : Critères de classification des communes selon les valeurs de l'indicateur de désenclavement	60
Tableau 8 : Répartition de communes selon le statut de désenclavement.....	60
Tableau 9 : Répartition des communes selon le statut de pauvreté et le niveau d'enclavement (%)...	64
Tableau 10 : Statistiques des communes par niveau de couverture par le réseau ORANGE-Mali.....	65
Tableau 11 : Statistiques des communes par niveau de couverture par le réseau MALITEL.....	65
Tableau 12 : Statistiques des communes par niveau de couverture par les réseaux (ORANGE-Mali & MALITEL)	65
Tableau 13 : Statistiques des communes par niveau de couverture par Internet (fixe et mobile).....	65
Tableau 14 : Pourcentages de localités par région, milieu et statut de pauvreté selon la distance à l'école F1 la plus proche (moyenne par commune)	68
Tableau 15 : Pourcentage de localités par région, milieu et statut de pauvreté selon la distance à l'école F2 la plus proche (moyenne par commune).	71
Tableau 16 : Pourcentage moyen par commune de localités selon la distance du lycée le plus proche	72
Tableau 17 : Ratio élèves/maître, Ratio élèves/classe des 1 ^{er} et 2 nd cycles	73
Tableau 18 : Rapport de scolarité filles/garçons au 1 ^{er} et 2 nd cycles	74
Tableau 19 : Identification des composantes principales (Matrice des composantes après rotation ^a)	76
Tableau 20 : Critères de classification des communes selon les valeurs de l'indicateur d'offre de santé	77
Tableau 21 : Pourcentages de localités selon la distance au CSCOM le plus proche (moyenne par commune).....	79
Tableau 22 : % de localités suivant la distance au CSCOM le plus proche par statut de pauvreté de conditions de vie.....	80
Tableau 23 : Ratios des personnels de santé pour le nombre d'habitants spécifié par région et par milieu	81
Tableau 24 : Pourcentage de localités des communes ayant pratiqué la distribution de moustiquaire et la sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours des 12 derniers mois (moyenne par commune).....	83
Tableau 25 : Pourcentage d'écoles F1 avec WC/latrines séparés ou non pour filles et garçons et avec nécessaires de lavage des mains.	85
Tableau 26 : % de localités avec ou sans WC/latrine dans les concessions par région et par milieu (moyenne par commune).....	86
Tableau 27 : % de localités avec ou sans WC/latrine dans les concessions selon le statut de pauvreté (moyenne par commune).....	86

Tableau 28 : % de localités avec réseau EDM, % de localités avec réseau AMADER, % de localités avec autres réseaux, % de localités avec réseau, par région, milieu et statut de pauvreté (moyenne par commune).....	87
Tableau 29 : % de localités utilisant le solaire, % de localités utilisant l'éolienne, % de localités utilisant le biogaz, % de localités utilisant des énergies renouvelables par région, milieu et statut de pauvreté (moyenne par commune).....	89
Tableau 30 : % de localités avec réseau SOMAGEP, % de localités avec AES et taux d'équipement en points d'eau par région, milieu et statut de pauvreté (moyenne par commune).....	92
Tableau 31 : % de localités utilisant du compost et % de localités utilisant les engrais minéraux en cultures sèches par région et statut de pauvreté (moyenne par commune).....	99
Tableau 32 : % de localités utilisant les semences améliorées en cultures sèches et % de localités avec pratique du labour mécanisé en cultures sèches par région et statut de pauvreté (moyenne par commune)	100
Tableau 33 : Effectifs moyens des partis dans la commune et dans le Conseil Communal et indicateur de représentativité.....	106
Tableau 34 : Pourcentages de communes produisant le compte administratif, par milieu et selon le statut de pauvreté de conditions de vie.	107
Tableau 35 : Degré de participation des citoyens à la prise des décisions de gestion des communes, par milieu et par statut de conditions de vie	107
Tableau 36 : Pourcentages de communes par objet des débats publics selon la région, le milieu et le statut de pauvreté.....	108
Tableau 37 : Pourcentage de communes par fréquence des débats publics d'adoption et de restitution du budget selon le milieu et le statut de pauvreté.....	109
Tableau 38 : Nombres et pourcentages de communes disposant de PDESC en cours et avec Schéma Directeur, par région et selon le statut de pauvreté	110
Tableau 39 : Nombres et pourcentages des projets par secteur.....	111
Tableau 40 : Nombre et pourcentage des projets selon l'état d'avancement	111
Tableau 41 : Nombre moyen d'organismes de coopération au développement par commune.....	112
Tableau 42 : Parts des ressources propres, du Budget national et des PTF dans les recettes budgétaires de la commune.....	113
Tableau 43 : Parts des secteurs prioritaires dans les dépenses budgétaires selon le statut de pauvreté (%)	115
Tableau 44 : Taux de croissance du budget et taux de réalisation selon le statut de pauvreté de conditions de vie (%)	115
Tableau 45 : Importance relative des causes des difficultés alimentaires par région (%).....	117
Tableau 46 : Importance relative des causes des difficultés alimentaires par statut de pauvreté (%)	118
Tableau 47 : % de communes avec difficultés alimentaires ayant reçu de l'aide et importance relative des de formes d'aide par région (%) (réponses multiples)	119
Tableau 48 : Fréquence par région des cas d'interruption de scolarité des filles dues à des raisons sociales ou économiques (%)	119
Tableau 49 : Interruption de scolarité des filles : fréquences des interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociale et selon le statut de pauvreté (%).....	120
Tableau 50 : Interruption de scolarité des filles : fréquences des interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociales par région	121
Tableau 51 : Parts de budget PDESC et du budget annuel affectées aux besoins spécifiques des femmes selon le statut de pauvreté de la commune (%)	122

Tableau 52 : % de communes disposant de mécanismes d'appui pour l'accès des femmes aux services sociaux, selon le statut de pauvreté de conditions de vie.	123
Tableau 53 : % de communes avec représentation des groupements féminins dans les organes de décision.....	124
Tableau 54 : % de communes par domaines de responsabilité confiée aux femmes selon le statut de pauvreté de conditions de vie	125
Tableau 55 : % de communes par instance de décision où les femmes sont jugées le plus efficaces selon le statut de pauvreté de conditions de vie	127
Tableau 56 : Ce que font les autorités en cas de conflit.....	132
Tableau 57 : Fréquence de la présence des dispositifs sécuritaires dans la commune (%).....	134
Tableau 58 : Impacts négatifs des atteintes à la sécurité par activité (% de réponses)	134

Liste des cartes

Carte 1 : Communes selon le statut de pauvreté de conditions de vie.....	44
Carte 2 : Communes de statut très pauvre.....	45
Carte 3 : Communes de statut pauvre.....	45
Carte 4 : Communes de statut presque pauvre	45
Carte 5 : Communes de statut non pauvre.....	45
Carte 6 : Densité de la population.....	49
Carte 7 : Communes pratiquant la cueillette du karité	52
Carte 8 : Communes pratiquant la cueillette du néré	52
Carte 9 : Communes pratiquant la cueillette du Zaban	52
Carte 10 : Communes pratiquant la cueillette du Baobab.....	52
Carte 11 : Communes pratiquant la cueillette du Tamarin.....	53
Carte 12 : Communes pratiquant la cueillette du Jujube.....	53
Carte 13 : Communes pratiquant la cueillette du Fonio sauvage.....	53
Carte 14 : Communes pratiquant la cueillette du Zèguènè	53
Carte 15 : Communes selon le statut de désenclavement.....	61
Carte 16 : Couverture réseau MALITEL	66
Carte 17 : Couverture réseau ORANGE-Mali	66
Carte 18 : Couverture téléphonique	66
Carte 19 : Couverture Internet.....	66
Carte 20 : Les Communes selon le % de localités avec F1	70
Carte 21 : Communes avec école F1 la plus proche à plus de 2 km	70
Carte 22 : Les communes selon le % de localités avec F2.....	71
Carte 23 : Carte ratio élève maître au 1 ^{er} cycle	73
Carte 24 : Carte de parité filles/garçons au 1 ^{er} cycle	75
Carte 25 : Carte de parité filles/garçons au 2 nd cycle	75
Carte 26 : Statut d'offre de services de santé.....	78
Carte 27 : % localités abritant un CSCOM.....	80
Carte 28 : % localités situées à moins de 5 km d'un CSCOM.....	80
Carte 29 : Ratio de personnel qualifié pour 10 000 habitants	82
Carte 30 : Communes selon le % de localités avec distribution de moustiquaire au cours des 12 derniers mois	84
Carte 31 : Communes selon le % de localités avec sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours des 12 derniers mois	84
Carte 32 : Communes selon le % de localités disposant de latrines dans les concessions.....	86
Carte 33 : Carte pénétration du réseau EDM	88
Carte 34 : Carte de pénétration du réseau AMADER	88
Carte 35 : Carte de pénétration autres réseaux.....	89
Carte 36 : Carte de pénétration tous les réseaux	89
Carte 37 : Carte de pénétration de l'énergie solaire.....	91
Carte 38 : Commune avec SOMAGEP	93
Carte 39 : Commune avec AES	93
Carte 40 : % localités utilisant le compost en cultures sèches	100
Carte 41 : % localités utilisant des semences améliorées en cultures sèches.....	100
Carte 42 : % de localités disposant de magasins de stockage de céréales/intrants	101
Carte 43 : % de localités avec Pharmacie vétérinaire	101
Carte 44 : % de localités disposant de guichet microfinance.....	102

Carte 45 : % de localité disposant de guichet de banque	102
Carte 46 : % de localités ayant le marché le plus fréquenté à 0-2km	102
Carte 47 : % de localités disposant d'un marché de bois	102
Carte 48 : % de localités abritant une usine	103
Carte 49 : % de localités abritant une unité de transformation agroalimentaire	103
Carte 50 : Parts des localités disposant d'un centre de collecte de lait	103
Carte 51 : Parts des localités disposant d'un abattoir	103
Carte 52 : % de localités ayant des sites touristiques	104
Carte 53 : % de localités disposant d'infrastructures culturelles.....	104

Liste des figures

Figure 1 : Nuage de point des communes selon la proportion de localités où existe un lycée et selon la composante 1	31
Figure 2 : Nuage de point des communes selon la proportion de localités où existe un cabinet médical et selon la composante 1	31
Figure 3 : Position des communes selon les composantes 1 et 2	31
Figure 4 : Nuage de points des communes selon la variable « % localités dont la clinique la plus proche est à moins de 2 km » et la composante 2.....	33
Figure 5 : Nuage de points des communes selon la variable « % localités dont le lycée le plus proche est à moins de 2 km » et la composante 2	33
Figure 6 : Nuage de points des communes selon la composante 3 et la variable CSCOM	34
Figure 7 : Nuage de points des communes selon la composante 3 et la variable Maternité	34
Figure 8 : Positionnement des communes selon la composante 3 (axe vertical)	35
Figure 9 : Nuage de points des communes selon la composante 4 et la variable Pourcentage de localités dont l'école F1 la plus proche est à moins de 2 km	36
Figure 10 : Nuage de points des communes selon la composante 4 et la variable Pourcentage de localités dont la maternité la plus proche est à moins de 2 km	36
Figure 11 : Positionnement des communes selon les composantes 4 (Axe vertical)	36
Figure 12 : Nuage de points des communes selon la composante 5 et le pourcentage de localités couvertes par compagnie MALITEL.....	37
Figure 13 : Nuage de points des communes selon la composante 5 et le pourcentage de localités couvertes par la compagnie ORANGE.....	37
Figure 14 : Position des communes selon la composante 5	38
Figure 15 : Nuage de points des communes selon la composante 6 et le pourcentage de localités dont la clinique médicale la plus proche est à 2-5 km.....	39
Figure 16 : Nuage de points des communes selon la composante 6 et le pourcentage de localités dont le cabinet médical le plus proche est à 2-5 km	39
Figure 17 : Nuage de points des communes selon la composante 6 (axe vertical)	39
Figure 18 : Nuage de points des communes selon la composante 7 et le pourcentage de localités avec AMADER.....	40
Figure 19 : Nuage de points des communes selon la composante 7 et le pourcentage de localités avec école F1	40
Figure 20 : Nuage de points des communes selon la composante 7 (axe vertical)	41
Figure 21 : <i>Nuage des points des Communes selon le statut de pauvreté</i>	43
Figure 22 : Nuage des points des Communes selon le statut de pauvreté et le rang dans le statut	44
Figure 23 : Nuage de points des Communes par région selon leur population	47
Figure 24 : Evolution de l'IPC 2017 selon les classes de densité de population des communes.....	49
Figure 25 : Nuage de points de Communes par région selon le pourcentage de la superficie en forêt naturelle.....	50
Figure 26 : Nuage de points de Communes par région selon le pourcentage de la superficie en forêt naturelle et forêt classée/aménagée	50
Figure 27 : Pourcentage par région de communes pratiquant la cueillette de Karité, Néré, Zaban tamarin et Raisin sauvage.....	51
Figure 28 : Pourcentage par région de communes pratiquant la cueillette de jujube, gomme arabique, Balanites (Zèguènè) Fonio sauvage.....	51

Figure 29 : Nuage de points des Communes par région et selon le % de superficie en périmètres pastoraux aménagés.....	54
Figure 30 : Nuage de point des Communes par région et selon le pourcentage de localités où passe un cours d'eau (fleuve/rivière)	54
Figure 31 : Nuage de point des Communes par région et selon le pourcentage de localités d'une mare, d'un lac ou d'un étang.....	55
Figure 32 : Superficie totale aménagée des communes par région	55
Figure 33 : Superficie aménagée par habitant des communes par région	56
Figure 34 : Nuage de points des communes selon la superficie par tête en PPIV et la superficie totale aménagée par tête (ha).....	57
Figure 35 : Nuages de points des communes selon le statut de désenclavement/Enclavement	60
Figure 36 : Les niveaux des effets de désenclavement des composantes selon le statut de désenclavement	62
Figure 37 : Evolution de la part en % des types de route selon le statut de désenclavement /enclavement.....	62
Figure 38 : Evolution de la longueur de route communale permanente et de la densité de population selon le statut de désenclavement/enclavement des communes	63
Figure 39 : Nuage de points des communes selon la densité de population et le statut de désenclavement/enclavement des communes.....	63
Figure 40 : Nuage de points des communes selon l'indice de pauvreté de conditions de vie et selon leur statut de désenclavement/enclavement.....	64
Figure 41 : Nuage de points par région des communes selon le pourcentage de localités avec école F1	69
Figure 42 : Nuage de points par région des communes selon le pourcentage de localités dont le lycée le plus proche est à 5 km ou plus.....	73
Figure 43 : Nuage de points des communes par région selon le ratio élèves/maitre.....	74
Figure 44 : Nuage de points des communes selon l'indice de santé et selon l'indice de pauvreté de conditions de vie.....	77
Figure 45 : Valeurs des composantes de l'offre de santé par statut de l'offre de santé.....	77
Figure 46 : Nuage de points des communes selon le statut d'offre de services de santé et selon l'indice de pauvreté de conditions de vie.	78
Figure 47 : Nuage de points des communes par région selon le nombre de personnel pour 10 000 habitants	82
Figure 48 : Nuage de points des communes selon le % de F1 avec WC/latrines séparées et le % de F1 avec WC/latrines en commun.....	85
Figure 49 : Nuage de points des communes par région selon le taux de pénétration des réseaux électriques.....	88
Figure 50 : Nuage des points de communes par statut de pauvreté et selon le % de localités avec usage du solaire	90
Figure 51 : Nuage de points des communes par région selon le % de localités avec AES	92
Figure 52 : Panorama des produits agricoles commercialisés par commune	94
Figure 53 : Nuage de points des communes spécifiant le statut de pauvreté en fonction des deux premiers produits commercialisés.	95
Figure 55 : Nuage de point des communes selon le % de localités où se pratique l'embouche bovine femelle et selon le % de localités où se pratique l'embouche ovine femelle	96

Figure 56 : Nuage de points des communes selon le % de localités où se pratique l’embouche bovine homme et selon le % de localités où se pratique l’embouche ovine homme	97
Figure 57 : Nuage de points des communes selon le % de localités avec pratique de l’aviculture familiale améliorée	98
Figure 58 : Nuage de points des communes selon le % de localités avec pratique de la pisciculture..	98
Figure 59 : Nuage de points des communes selon le % de localités utilisant le compost en cultures sèches	99
Figure 60 : Répartition des maires par profession exercée (%).....	105
Figure 61 : Nuage de points des communes selon le nombre d’ODC et par statut de pauvreté de conditions de vie.....	113
Figure 62 : Nuage de points des communes par parts des recettes propres dans le budget selon le statut de pauvreté	114
Figure 63 : Nuage de points des communes par parts de l’Etat dans le budget de la commune et selon le statut de pauvreté.....	114
Figure 64 : Nuage de points des communes selon le taux de croissance 2016/2015 et le taux de réalisation 2016 (%)	116
Figure 65 : Part de budget PDESC et du budget annuel affectées aux besoins des femmes selon les régions (t%)	122
Figure 66 : % de communes disposant d’un mécanisme d’attribution des terres, par région	123
Figure 67 : % de communes avec participation des groupements féminins aux organes de décisions selon la région	125
Figure 68 : Nombre moyen de violences faites aux femmes rapportées, par commune en 2014, 2015 et 2016.....	128
Figure 69 : Importance relative des types de violence par région (%).....	129
Figure 70 : % des réponses des autorités communales dans la prise en charge des victimes (plusieurs réponses par autorité) (%)	130
Figure 71 : % des réponses des autorités concernant les services fournis aux victimes (réponses multiples) (%).....	130
Figure 72 : Evolution du nombre moyen de conflits par commune entre 2014 et 2016	131
Figure 73 : Importance relative des types de conflit en 2016 (%).....	131
Figure 74 : Fréquence (%) par région et pour l’ensemble des interventions des autorités dans le cas des vols de bétail	132
Figure 75 : Fréquence (%) par région et pour l’ensemble des interventions des autorités dans le cas des conflits agriculteurs/éleveurs	133
Figure 76 : Fréquence (%) par région et pour l’ensemble des interventions des autorités dans les cas d’attaques de groupes armés.....	133
Figure 77 : % de communes pratiquant la GDF, % de commune disposant de couloirs de passage d’animaux et % commune faisant la cueillette dans les conditions de préservation de la ressource ..	136
Figure 78 : Nuage de points des communes selon la superficie reboisée en 2016 et selon le solde reboisement/déboisement en 2016	137
Figure 79 : Nuage de points des communes selon la superficie reboisée en 2016 et selon le solde reboisement/déboisement en 2016	137
Figure 80 : Pourcentage des communes selon l’état végétatif des plans de reboisement.....	138
Figure 81 : Pourcentage des communes par région selon l’état végétatif des plans de reboisement .	138
Figure 82 : Nuage de points des communes selon la superficie reboisée en 2016, selon le solde reboisement/déboisement avec marquage de l’état végétatif des plans de reboisement	139

Sigles, acronymes et abréviations

ACP	Analyse en Composantes Principales
AES	Adduction d'Eau Sommaire
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSRéf	Centre de Santé de Référence
DHD	Développement Humain Durable
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNP	Direction Nationale de la Population
EDM	Energie Du Mali
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages
F1	Fondamental 1 ^{er} cycle
F2	Fondamental 2 nd cycle
GDF	Gestion Décentralisée des Forêts
Ha	Hectare
Hbt	Habitant
IPC	Indice de Pauvreté Communale
Km	Kilomètre
Km ²	Kilomètre carré
ODC	Organisation de Développement Communautaire
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIV	Petits Périmètres Irrigués Villageois
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise

Définitions des concepts

Région : La région est une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Cercle : Le cercle est le 2^{ème} niveau du découpage administratif. Il est constitué de communes et est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Commune : La commune est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est urbaine ou rurale. La commune urbaine se compose essentiellement de quartiers ; la commune rurale se compose essentiellement de villages et/ou de fractions.

Localités : Il s'agit des villages, des fractions ou des quartiers des zones urbaines. Le Village « est un ensemble de concessions regroupées sur un espace géographique donné et qui abritent des ménages dépendant d'une même autorité locale ou chefferie » (INSTAT 4^{ème} RGPH, Répertoire des villages 2013). Les fractions et les quartiers des zones urbaines sont considérées comme des localités au même titre que les villages. Par contre, les hameaux (de culture souvent), les cités et résidences ne sont pas considérés comme des localités car ils dépendent de la « chefferie » d'un village, d'une fraction ou d'un quartier.

Gouvernance : La notion de gouvernance se réfère ici à l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs censés être parties prenantes du développement socioéconomique, participent à la prise des décisions et à la mise en œuvre des actions publiques.

Centre de Santé Communautaire (CSCOM) : Les centres de santé communautaires sont des établissements de santé de base construits sur une aire de santé par une association de santé communautaire ; le CSCOM comprend au moins un dispensaire, une maternité et un dépôt de médicaments essentiels (réf : Loi n°02-049 AN RM / 22 juillet 2002 Portant loi d'orientation sur la santé).

Le niveau de qualification minimale exigée pour la Direction Technique du Centre de Santé Communautaire est celui d'un infirmier du 1^{er} cycle. (Réf : Arrêté Interministériel N° 94 - 5092 / MSSPA-MATS-M F du 21 avril 1994 fixant les conditions de création des CSCOM et les modalités de gestion des services socio-sanitaires de cercle, de commune, des CSCOM), dans la même enceinte : normalement

Cabinet médical : Formation sanitaire où se font généralement les prescriptions, les soins et les mises en observation de courte durée (24h).

Clinique médicale : C'est une formation sanitaire où les médecins sont généralement des spécialistes qui font des consultations et des prescriptions ; les malades peuvent y être hospitalisés.

Station d'essence moderne

C'est une station qui dispose d'équipements et d'installations modernes pour la vente de carburant. Le promoteur dispose d'un agrément à cet effet.

Résumé

Dans le cadre de sa mission, l'ODHD/LCP réalise périodiquement une étude d'évaluation des conditions de vie dans les 703 communes du Mali. Cette étude vise à améliorer la connaissance des décideurs, des chercheurs, des techniciens et des acteurs communautaires du développement à la base sur l'état de développement des communes et contribuer, par ce biais, à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à de meilleures politiques publiques. La précédente édition, publiée en 2014, a été produite dans un contexte de crise sécuritaire, politique, sociale et économique. La présente qui couvre la période 2016/2017 a été réalisée dans un contexte tout aussi particulier marqué surtout par :

- la persistance de l'insécurité ;
- un contexte économique aux effets sociaux incertains ;
- un contexte socioéconomique difficile avec un essoufflement du système de l'éducation de base, un chômage important mais stable, une amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau potable.

❖ Niveau de conditions de vie des communes

A défaut de pouvoir déterminer l'accès des populations aux services sociaux de base et appréhender ainsi leurs conditions de vie, on approche ces conditions de vie par le biais de l'offre de services sociaux et économiques.

À l'aide d'indicateurs économiques et sociaux caractérisant les communes et leurs localités constitutives, on détermine sept facteurs dits « Composantes Principales », représentant des facettes de l'offre de services économiques et sociaux. Il s'agit de :

- 1) Composante qui traduit la présence, dans les localités, de structures d'offre de services économiques et sociaux (éducation, santé, eau, énergie, banque) avec une notion de concentration de la population ;
- 2) Composante qui mesure l'« offre de proximité de services d'éducation post 1^{er} cycle et de services privés de santé » ;
- 3) Composante qui mesure spécifiquement l'« offre distante de services de santé de base » ;
- 4) Composante mesure de l'« offre de proximité de services d'éducation et de santé de base » ;
- 5) Composante qui mesure la couverture téléphonique des localités de la commune ;
- 6) Composante qui mesure de l'« offre *privée* distante de services de santé » ;
- 7) Composante qui mesure de l'« offre spécifique de fourniture d'électricité par le réseau AMADER ».

Ces composantes sont combinées pour construire un indicateur unique dit Indice de Pauvreté Communale (IPC) en vue de mesurer l'offre de services économiques et sociaux. A partir de l'IPC, on distingue 4 statuts. Ce sont :

- Très pauvre ;
- Pauvre ;
- Presque pauvre ;
- Non pauvre.

❖ Profils des communes

Cette partie présente par thème, les caractéristiques essentielles de la commune résumées par région, par milieu et, si pertinent, par statut de pauvreté. Cette démarche synthétique est complétée par des représentations graphiques et cartographiques permettant d'afficher les caractéristiques individuelles de communes particulières.

➤ *Profil démographique des communes*

La population moyenne, en 2017, par commune est de 26 850 habitants dont 50,4% de femmes. Les communes des régions du Nord ont généralement plus d'hommes que de femmes. La commune la moins peuplée D'ADARMALANE (région de Tombouctou, cercle de Goundam) n'a que 1 241 habitants tandis que la commune VI du District de Bamako avec 610 178 Hbts est la plus peuplée. Les communes du Mali sont en grande majorité de petite taille démographique : 50% ont une population au plus égale à 18 000 habitants.

La population est dispersée entre de petites localités. Dans une commune, on a en moyenne 17 localités comptant chacune, en moyenne, 2 126 habitants. Il en résulte une faible densité de population : 12 habitants au km² en milieu rural contre 190 en milieu urbain.

Or, c'est dans les grandes agglomérations avec de fortes densités de population qu'il est susceptible d'avoir des offres de services multiples et variées. Il a été établi, en effet, qu'il existe une corrélation positive entre la densité de population et l'IPC : en moyenne plus la densité de population de la commune est élevée, plus l'IPC est grand.

➤ *Profils des communes en ressources naturelles*

On mesure l'importance des forêts à l'aide d'indicateurs exprimant la part de la superficie de la commune occupée par ces ressources. Le profil général des communes est le suivant :

- 74,2% des communes ont moins de 1% de leur superficie en forêt ;
- 92% des communes ont moins de 10,1% de leur superficie en forêt et ;
- Seulement 6,5% des communes ont plus de 11,7% (cible OMD) de leur superficie en forêt.

L'existence de périmètre pastoral ne semble pas être répandue parmi les communes : près des deux-tiers n'en ont pas.

Par contre, les localités des communes ont généralement soit une mare, soit un lac, soit un étang voire deux ou trois de ces eaux de surface.

➤ *Profil de désenclavement routier des communes*

On part du principe que le désenclavement d'une commune est fonction de celui de ses localités. On considère qu'une localité est désenclavée si une route praticable en toutes saisons passe par la localité ou à moins de 2 km. Sur cette base, on établit qu'en moyenne 51,5% des localités des Communes sont désenclavées. Passer de cette notion simple de désenclavement d'une localité à celui de la commune n'est pas aisé. On se doit de gérer la question de saisonnalité et celle de type de route. La démarche choisie est celle de faire l'Analyse en Composantes

Principales des données sur les routes pour ensuite déduire des composantes un indice de désenclavement de la commune. A partir de cet indice, on détermine le statut d'enclavement de la commune comme suit :

- Très désenclavée (27,3%) ;
- Désenclavée (22,8) ;
- Enclavée (24,9%) ;
- Très enclavée (25,0%).

On établit ainsi que les continuités de communes très enclavées et enclavées sont principalement à l'extrême Ouest de la région de Kayes, au Nord-Ouest de la région de Koulikoro, au Centre-Ouest de la région de Mopti, au Nord-Ouest et à l'Est de la région de Gao ainsi qu'à l'Ouest de la région de Kidal.

Il existe une relation entre densité de population et désenclavement : les communes très enclavées et enclavées ont en moyenne une densité de population faible. De même, les communes enclavées ou très enclavées ont un faible niveau de conditions de vie.

➤ *Profil de désenclavement par les moyens de télécommunication*

A l'analyse des statistiques utilisées, il ressort que les localités des communes sont suffisamment couvertes par les réseaux de téléphonie mobile : plus de 78% des communes sont dans la tranche de 75-100% de localités couvertes par les deux réseaux téléphoniques MALITEL et ORANGE-Mali ; seulement 4% des communes sont sans couverture.

➤ *Profil des communes selon l'offre de services d'éducation*

Ce profil est fait en combinant les notions de proximité des établissements scolaires, d'une part, et, les ratios usuels de l'offre de services d'éducation, d'autre part. : Ainsi, on relève :

- la présence d'établissements scolaires du 1^{er} cycle dans une localité ou à proximité donne une chance aux enfants de 7-12 ans de cette localité d'être scolarisés : 74,7% des localités d'une commune ont en moyenne au moins une école fondamentale du 1^{er} cycle à moins de 2 km ; ce qui revient à dire qu'en moyenne, dans 25,3% des localités d'une commune, les enfants de 7-12 ans ont peu de chance d'être scolarisés ;
- l'école fondamentale du 2nd cycle (F2) la plus proche est à 5 km et plus pour, en moyenne, 56,7% des localités de la commune ;
- le lycée le plus proche est à 5 km ou plus pour, en moyenne, 94% des localités : 42% en milieu urbain, 96% en milieu rural.

Le ratio élèves/maître moyen par commune au 1^{er} cycle sort à 47 soit 7 élèves de plus que la norme de 40 élèves par maître. Les cas de 60 voire 100 élèves par maître, ne sont pas rares dans les régions de Mopti et de Tombouctou.

Le rapport de scolarisation filles/garçons au 1^{er} cycle est en moyenne par commune de 84 filles pour 100 garçons Il est plus élevé dans les régions du Nord que dans celles du Sud excepté le District de Bamako. Au 2nd cycle il s'établit à 68%.

➤ *Profil des communes selon l'offre de services de santé*

L'analyse en Composantes Principales a permis de dégager 5 facteurs de l'offre de santé :

- Offre relativement distante de service de santé (2-5 km) ;
- Offre sur site de service de santé ;
- Offre de proximité de service de santé (<2 km) ;
- Offre éloignée de service de santé communautaire (5-15 km) ;
- Offre éloignée de service privé de santé (5-15 km).

La combinaison de ces facteurs donne l'indice d'offre de services de santé à partir duquel quatre statuts d'offre ont été créés pour qualifier cette offre : 1^{er} rang, 2^{ème} rang, 3^{ème} rang et 4^{ème} rang. On établit alors que pour les communes d'offre de 1^{er} rang, 76% des localités sont au plus à 5 km d'un CSCOM. Pour le 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rangs, on a respectivement : 40%, 23% et 13%. Alors que le nombre de personnel qualifié pour 10 000 habitants est de 1,10 en moyenne pour les communes d'offre de services de santé de 1^{er} rang, il n'est que de 0,89 pour les communes d'offre de 4^{ème} rang.

On note, par ailleurs, que :

- les communes urbaines non pauvres ont presque toutes une offre de 1^{er} rang ;
- la qualité de l'offre est meilleure (1^{er} et 2^{ème} rangs) au Centre-Ouest, Centre-Sud et au Centre (région de Mopti) ;
- dans les régions du Nord, les offres de santé de 3^{ème} et 4^{ème} rangs dominent.

➤ *Profil des communes selon l'approvisionnement en électricité*

La pénétration de l'électricité, à travers un réseau de distribution, est particulièrement faible en milieu rural : 7,3% des localités contre près de 64% pour le milieu urbain. On note, en outre, que la pénétration en milieu rural est essentiellement le fait des réseaux d'initiatives privées et non d'EDM et d'AMADER. En moyenne, 30% des localités d'une commune non pauvre ont le réseau électrique contre 2 à 5% pour les communes d'autres statuts de pauvreté.

L'usage de l'énergie solaire est très répandu puisqu'il atteint en moyenne plus de 81% des localités d'une commune. Toutefois les communes très pauvres sont nettement en retrait.

➤ *Profil des communes selon l'approvisionnement en eau potable*

Moins de 3% des localités d'une commune ont un branchement du réseau d'adduction d'eau potable de la SOMAGEP et moins de 19% ont une adduction d'eau sommaire (AES). Le réseau SOMAGEP est principalement dans des communes urbaines pendant que les localités de communes rurales disposent surtout de réseaux d'AES.

Il existe en moyenne, par commune, 1,2 équivalent point d'eau moderne (EPM) pour 400 habitants (200 en milieu urbain). Ni le milieu, ni le statut de pauvreté ne semble très déterminant pour la valeur de ce ratio. Les points d'eau isolés compensent ainsi l'absence de réseau. Par contre, les différences entre régions sont significatives : les moyennes par commune

des régions de Sikasso, de Tombouctou et de Gao sont nettement en-dessous de la moyenne nationale par commune.

❖ Questions de gouvernance au niveau des communes

➤ *Gouvernance politique et administrative*

- Le niveau de représentativité des partis politiques au sein du conseil communal comme indice de pluralité : en moyenne, plus de 55% des partis politiques existants au niveau de la commune sont représentés au sein du Conseil Communal. En milieu urbain, 34% y sont représentés.
- La gouvernance administrative en action :
 - ✓ en moyenne 88,4% des communes produisent leur compte administratif dans les délais ; les communes de conditions de vie « Très pauvre » le font moins ;
 - ✓ pour les deux-tiers des communes, les populations sont impliquées fréquemment dans la prise de décision ; les communes de conditions de vie « Très pauvre » sont en retrait en la matière ;
 - ✓ Huit communes sur dix font toujours un débat public d'adoption du budget alors que sept sur dix font le débat public de restitution de l'exécution.

➤ *Gouvernance économique*

- ✓ près des deux-tiers des communes ont un PDESC en cours mais seulement le tiers a un schéma d'aménagement du territoire ;
- ✓ les ressources propres de la commune ne représentent que 22% du budget tandis que 66% des dépenses sont affectées aux secteurs prioritaires dont l'éducation qui absorbe 50% ;
- ✓ le taux d'exécution budgétaire n'est en moyenne que de 60% alors que le taux d'accroissement moyen de ce même budget dépasse 20%.

➤ *Gouvernance sociale*

- L'assistance sociale est vue sous l'angle de l'assistance alimentaire et de l'aide aux filles en retrait scolaire :
 - ✓ l'assistance alimentaire a eu lieu en 2016 dans 70% des communes suite à des difficultés alimentaires dues pour l'essentiel au déficit pluviométrique ;
 - ✓ elle a été faite principalement sous forme d'aide alimentaire gratuite directe (89% de réponse), l'aide alimentaire indirecte n'étant toutefois pas absente ;
 - ✓ les cas de retrait scolaire des filles sont beaucoup fréquents dans plus du tiers des communes. ;
 - ✓ lorsque le motif du retrait est l'extrême pauvreté, il y a une aide à la scolarisation dans le cinquième des cas et aucune assistance dans un autre cinquième des cas ;
 - ✓ lorsque le motif est le mariage forcé, il y a sensibilisation dans sept cas sur dix et aucune assistance dans le reste des cas lorsque le motif est la grossesse précoce, il n'y a aucune assistance dans près d'un cas sur deux (02).
- Les mesures en faveur de l'autonomisation des femmes, étudiées selon les angles de l'affectation budgétaire, de l'accès aux ressources et des responsabilités qui leur sont confiées ont permis de révéler ce qui suit :

- ✓ la part du budget PDESC exclusivement affectée aux femmes est de l'ordre de 10% contre 5% pour le budget annuel 2016 ; cette part est en moyenne plus élevée lorsqu'il s'agit de communes de conditions de vie « Très pauvre » et « Pauvre » ;
 - ✓ un peu moins des deux-cinquièmes des communes rurales disposent de mécanismes institutionnels d'accès des femmes à la terre ; les communes de conditions de vie « Non pauvre » en disposent plus fréquemment que les autres ;
 - ✓ c'est dans une minorité de communes que les responsabilités sont confiées aux femmes pour la gestion financière (25%), la gestion de comités spécifiques (44%) et le Conseil Communal (37%).
- Violences faites aux femmes :
 - ✓ ces violences ont augmenté de 13% entre 2015 et 2016 ;
 - ✓ il s'agit dans une très grande majorité de violences conjugales ;
 - ✓ les violences physiques hors du couple viennent en deuxième position ;
 - ✓ pour 80% des réponses, elles sont rapportées par les victimes et pour 44%, par des témoins (réponses multiples) ;
 - ✓ l'assistance fournie par les autorités communales est constituée principalement de services médicaux (44% de réponses) et de services judiciaires et juridiques (22% de réponses).

➤ *Gouvernance sécuritaire*

Les statistiques des atteintes à la sécurité sont établies en considération des cas de vol de bétail, de conflit intercommunautaire, de conflit agriculteur/éleveur, de conflit foncier et d'attaques de groupes terroristes.

- ✓ le nombre d'atteintes à la sécurité des citoyens a augmenté de 7% entre 2014 et 2015 et de 11% entre 2015 et 2016 ;
- ✓ les conflits fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont assez fréquents dans les communes des régions du Sud. En revanche, les attaques des groupes terroristes sont plus fréquentes dans le centre et dans le Nord du pays ;
- ✓ le recours à la justice et aux forces de sécurité est le mode de règlement dominant en cas de vol de bétail, la médiation/gestion à l'amiable prévaut davantage pour les conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- ✓ en cas d'attaque de groupes terroristes, l'alerte des forces de sécurité n'est pas automatique dans 44% des cas ;
- ✓ les avis des autorités communales restent de façon générale peu tranchés quant à l'impact négatif des questions sécuritaires sur la vie socioéconomique et culturelle. Il en est autrement si on examine le cas particulier des communes de la région de Mopti.

➤ *Gouvernance environnementale*

La gouvernance environnementale est abordée sous l'aspect de préservation de ressources forestières :

- ✓ 40% des communes pratiquent la gestion décentralisée des forêts et 20% d'entre elles ont une forêt classée sur leur territoire ;
- ✓ il y a une déforestation et des actions de reboisement en cours mais très souvent la déforestation prend le pas sur le reboisement en termes de superficie.
- ✓ seulement 13% des superficies reboisées sont en mauvais état une année après leur plantation.

Introduction

➤ Contexte

L'ODHD/LCP a pour mission principale de réaliser des études et recherches sur la problématique du Développement Humain Durable (DHD) et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali. Dans ce cadre, il réalise périodiquement une étude d'évaluation des conditions de vie dans les 703 Communes du Mali.

La précédente édition de cette étude, la quatrième du genre, a été réalisée en 2013/2014 dans un contexte d'insécurité au Nord du pays et de difficultés généralisées. La présente étude qui couvre la période 2017/2018 a lieu dans un contexte aussi particulier au triple plan sécuritaire, économique et socio-économique. :

- *Persistance de l'insécurité*

Malgré les efforts des pouvoirs publics du Mali et de la communauté internationale, la sécurité des personnes et des biens n'est pas convenablement assurée au Nord et au centre du pays, particulièrement au Nord Est et au centre Nord. Les pressions des différentes forces armées ont obligé les terroristes à adopter de nouvelles tactiques d'affrontement de ces armées, d'une part, et l'arme de la division ethnique en perpétrant des attaques ciblant des communautés ethniques, d'autre part. Ces attaques ont très souvent consisté en la destruction d'infrastructures de socioéconomiques diverses.

- *Contexte économique aux effets incertains sur la pauvreté*

La croissance économique (mesurée par le taux de croissance du PIB) a été régulière depuis 2014. Elle est le fait du secteur primaire (+8,2% par an entre 2014 et 2016) et du secteur tertiaire (+6,3%/an)¹.

Cependant près de 47%² de la population est pauvre monétairement en 2016. La population rurale est de loin la plus touchée (55%). Les niveaux de pauvreté monétaire sont restés dans ces ordres depuis 2014.

Il est constaté, en effet, qu'entre 2015 et 2016, la consommation par tête a baissé de 2,8% en milieu rural et de 0,6% pour les villes autres que Bamako, la capitale ; les inégalités de revenus (dépenses) restent fortes (indice de Gini à 0,34) même si leur niveau est demeuré stable entre 2015 et 2016.

- *Contexte socioéconomique*

- ✓ La « panne » de l'éducation primaire persiste. Le taux brut de scolarisation au premier cycle fondamental en 2016 a été de 77,1%, en légère hausse (+4%) par rapport à 2015 et légèrement au-dessous du niveau de 2011 (-3,4%). Les fluctuations que connaissent ces taux sont caractéristiques de la scolarisation des filles car celle des garçons est en constante croissance depuis 2014. Le taux de scolarisation au second cycle de l'enseignement fondamental en 2015 est en hausse par rapport à 2014. Celui de 2016 est en-deçà de celui de 2015 (53,9% contre 55,4%). Globalement, la situation de l'instruction de la population est restée stable : la

¹ Calculs à partir des données du Rapport EMOP 2016.

² Rapport EMOP 2016/2017.

proportion de personnes de 6 ans et plus sans instruction est restée de l'ordre de 62-63% tandis que le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus tourne autour de 32-33%³.

- ✓ Le taux de chômage est également stable autour de 10,3-10,6% même s'il accuse un frémissement à la hausse en milieu rural.
- ✓ L'accès des ménages à l'eau potable, de l'ordre de 80% en 2016, s'est amélioré depuis 2014. Il en est de même pour leur accès à l'électricité.

Il faut par ailleurs noter que les chefs de ménage citent comme « besoins minima pour avoir des conditions de vie acceptables »⁴ le fait de :

- ✓ « pouvoir envoyer ses enfants à l'école » (43%) ;
- ✓ « avoir un emploi stable et durable » (47%) ;
- ✓ « pouvoir se soigner quand on est malade » (61%) ;
- ✓ « avoir accès à l'eau potable » (59%) ;
- ✓ « prendre trois repas tous les jours » (60%).

➤ **Justification**

L'étude choisit la commune comme unité d'analyse parce que la problématique est celle du développement local. La commune est en effet la marque et le réceptacle des actions de décentralisation politique, administrative et économique. C'est tout simplement le moyen à l'aide duquel les populations prennent en mains leur destinée. En tant que telle, c'est le lieu de la programmation des actions de développement local et donc l'objet de suivi/évaluation de l'impact des programmes. On s'interroge donc sur ce que les populations et leur autorité communale ont fait des opportunités existantes et offertes pour le développement local de l'entité communale.

Cette étude est l'outil développé par l'ODHD/LCP depuis plus d'une décennie pour dresser le profil de développement des communes, basé sur les conditions de vie offertes aux populations. Les conclusions de la précédente édition sont basées sur les observations de 2013/2014 et depuis, tant d'évènements ont eu lieu pour les unes (communes) ou n'ont pas eu lieu pour d'autres que cela justifie amplement de faire une actualisation. Elle permettra de mettre à jour les profils pour aider à la prise de décision en vue d'une meilleure orientation des actions de développement local grâce à l'allocation optimale des ressources.

Par ailleurs, le Mali, à l'instar de 192 autres Etats membres des Nations Unies, a souscrit, en 2015 à, l'Agenda 2030 pour le Développement Durable à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi, les ODD ainsi que les indicateurs de leurs cibles sont de niveau national. Toutefois le Mali, qui a prôné le développement à la base, se doit de transcrire ces indicateurs au niveau local afin de disposer à ce niveau, d'outils de suivi évaluation se référant aux ODD.

³ Op.cit.

⁴ Op.cit.

➤ Objectifs de l'étude :

L'objectif général de l'étude est de contribuer à l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à travers l'élaboration des profils des 703 communes du Mali.

De façon spécifique, il s'agit :

- de collecter les données socioéconomiques sur les communes et leurs localités en rapport avec les ODD ;
- d'« établir le profil des 703 communes dans une optique de développement économique et social et de réduction de la pauvreté en rapport avec les ODD ».

➤ Structure du rapport

Le présent rapport sur lest structuré en trois (3) grandes parties :

- la première partie est consacrée à l'élaboration d'un indicateur de mesure du niveau des conditions de vie socioéconomiques des communes. On y détermine, pour chaque commune, son statut de pauvreté (Très pauvre, Pauvre, Presque pauvre, Non pauvre).
- la deuxième partie présente, à l'aide d'une sélection d'indicateurs appropriés, les profils socioéconomiques des communes selon les thèmes suivants : démographie, ressources naturelles, désenclavement routier, désenclavement par les moyens de télécommunication, offre de services sociaux de base, système d'approvisionnement en électricité, système d'approvisionnement en eau potable, activités et infrastructures économiques. Les indicateurs de profil y sont analysés par région, par milieu et statut de pauvreté.
- la troisième partie porte sur les questions de gouvernance abordées sous les angles de la gestion administrative et économique des communes, de la gestion de certaines questions sociales propres aux communes ainsi que la gestion des questions sécuritaires et environnementales. Ces questions sont étudiées à travers des indicateurs résumés par région, par milieu et par statut de pauvreté.

➤ Méthodologie

• Démarche générale

L'étude est orientée sur :

- ✓ la catégorisation des communes selon leur niveau de développement économique et social/profil de pauvreté, faite selon l'optique d'offre de services ;
- ✓ l'élaboration de leur profil socio-économique tenant compte de cette catégorisation ;
- ✓ la mise en évidence des problèmes de gouvernance et, si indiqué, en liaison avec le niveau de développement/profil de pauvreté et les profils particuliers.

Pour catégoriser les communes par niveau de développement/profil de pauvreté, on part de l'hypothèse qu'il existe des facteurs communs exprimant les facettes de l'état de développement/profil de pauvreté des communes. On utilise une technique statistique de

réduction, l'Analyse en Composantes Principales (ACP), permettant de faire la synthèse de données observées multiples et variées, en un nombre restreint d'autres indicateurs non observés, plus faciles à interpréter du point de vue du développement économique et social des communes. Il est logique dès lors de déduire, de ces indicateurs, un indicateur de mesure du niveau de développement/profil de pauvreté des communes.

Il faut entendre ici par profil socioéconomique d'une commune, l'ensemble des caractéristiques qui font sa personnalité au plan du développement social et économique. Ces caractéristiques la décrivent selon des thématiques usuelles de développement : services sociaux de base, fourniture d'eau et d'électricité et services économiques. On ajoute à ces thématiques celles de l'environnement et du désenclavement afin de couvrir le plus largement possible, les grandes problématiques de développement des communes. Pour chaque thématique, un nombre restreint d'indicateurs sont calculés pour tenir lieu de profil. Il s'agit donc d'une démarche descriptive.

Les données utilisées à l'effet de l'établissement du niveau de développement/profil de pauvreté des communes comme à celui de l'élaboration des profils sont spécifiques : certaines caractérisent la commune dans sa globalité, d'autres le font à travers ses localités constitutives. Ce dernier aspect vise à prendre en compte la notion de proximité entre structures d'offre de services et populations des communes. Il est évident, en effet, qu'une infrastructure d'offre de services, en plus de fournir des services aux populations de la localité de site, peut en même temps fournir des services aux populations des localités voisines. Ainsi, quand une localité ne dispose pas d'une infrastructure donnée, on doit savoir à quelle distance se trouve celle qui est la plus proche.

Pour répondre à des besoins spécifiques exprimés, la mise en évidence des problèmes de gouvernance se fait à cinq niveaux : gouvernance administrative et politique, gouvernance économique, gouvernance sociale, gouvernance sécuritaire et gouvernance environnementale. On élabore, pour chaque commune, des indicateurs exprimant les attitudes, actions ou avis des autorités communales lorsque des questions pertinentes de gouvernance sont posées. Ces indicateurs permettent de faire des comparaisons entre communes des régions, communes de différents milieux et de différents statuts de pauvreté.

- **Données utilisées**

Dans le cadre de la présente étude, la liste des variables nécessaires est annexée aux Termes de référence. Il s'agit des variables qui sont la transcription au niveau local d'indicateurs ODD se prêtant à une telle transcription. La collecte des données a été faite sur cette base.

On distingue deux sortes de données collectées/recueillies dans le cadre de l'étude : les données d'enquête qualitative (en grande partie) auprès des communes et celles recueillies auprès des services techniques nationaux ou déconcentrés.

Une enquête spécifique pour l'étude a permis de collecter, courant 2017, des données sur les communes et leurs localités (plus de 11 900 localités). Certaines de ces données se rapportent à la commune dans sa totalité ; il s'agit notamment de celles portant sur l'encadrement par les structures techniques de l'Etat, les longueurs des routes qui traversent la commune, les informations sur les systèmes d'approvisionnement en eau potable. Les autres informations se rapportent aux localités qui constituent les communes. Il s'agit principalement de données qualitatives permettant de qualifier chaque localité quant à l'existence ou au degré de proximité

des infrastructures économiques et sociales : routes, couverture téléphonique, système d’approvisionnement en énergie, ressources naturelles et aménagements agricoles, structures d’éducation formelle, formations sanitaires. Ces données par localité sont transformées en indicateurs permettant de caractériser chaque commune selon les domaines ci-dessus cités. A titre d’exemple, pour la structure sanitaire qu’est le CSCOM, la commune est caractérisée par le pourcentage de localités où existe un CSCOM, le pourcentage de localités pour lesquelles le CSCOM le plus proche est à moins de 2 km, le pourcentage de localités pour lesquelles le CSCOM le plus proche est entre 2 et 5 km, etc.

Les données, provenant des services techniques, prises en compte dans cette partie de l’étude, sont : les statistiques scolaires 2016 des premiers et seconds cycles du fondamental et du secondaire (effectifs des élèves par sexe, de maîtres par sexe et nombre de classes), les statistiques de points d’eau modernes de 2016 et celles portant sur les effectifs 2016 du personnel de santé. Seules les données des services techniques qui portent sur l’offre de services sont prises en compte dans l’analyse.

La source des données analysées dans l’étude est généralement l’enquête spécifique citée ci-dessus. Une mention spéciale est faite chaque fois que les données d’une autre source sont utilisées.

➤ **Difficultés rencontrées**

On signale trois sortes de difficultés : les difficultés d’ordre administratif, celles d’ordre opérationnel et celles d’ordre technique.

- Les difficultés d’ordre administratif sont celles rencontrées au niveau de la sélection des enquêteurs au niveau local qui a enregistré des interférences ayant biaisé le processus dans certains cas. Il faut cependant ajouter qu’il existe une réelle difficulté à trouver du personnel compétent disponible localement pour une opération d’enquête qui n’a lieu que tous les trois ou quatre ans.
- Au niveau opérationnel, on note principalement trois types de difficultés :
 - ✓ *état du terrain* : insécurité dans les régions du Nord et dans les zones à risque communautaire, enclavement et inondation (saison des pluies) ;
 - ✓ *au niveau des agents de collecte* : niveaux de formation de base disparates, insuffisants dans certains cas, manque de motivation de certains agents ;
 - ✓ *au niveau de la commune* : la difficulté d’avoir certains maires sur place et la non disponibilité des responsables, l’absence d’archive et notamment la non disponibilité des comptes administratifs, cas de déclarations verbales non enregistrées lors des conflits communautaires, vol de bétail, violences faites aux femmes, etc.
- Comme difficultés techniques, on cite en premier celles inhérentes à la qualité de l’enquête auprès des communes. Au moment de l’apurement des fichiers de l’enquête, on a détecté un nombre important de données :
 - ✓ hors rang c’est-à-dire dont les valeurs enregistrées sortent de la plage qui leur est assignée ;

- ✓ incohérentes par rapport à une ou plusieurs autres données.

Ces anomalies sont constatées en général chez les mêmes enquêteurs ; ces enquêteurs sont manifestement de niveau insuffisant pour une telle enquête. Les solutions ont été d'abord recherchées auprès de la supervision régionale. En dernier recours on a fait appel aux autorités communales, ce qui explique que la phase d'apurement ait pris trois mois contre deux prévus.

Une autre difficulté technique a été de mettre en relation des données de l'enquête avec celles des services techniques. Pour le fichier de l'enquête, chaque enregistrement représente une commune et est référencé par des codes géographiques qui sont ceux de l'INSTAT. Ceci n'est pas le cas pour les fichiers des données des services techniques dont les enregistrements sont référencés par des libellés sans aucune garantie d'identité d'orthographe. La mise en relation automatique de ces fichiers avec celui de l'enquête n'étant pas sûre il a fallu faire un appariement semi-automatique long et fastidieux.

➤ Les limites de l'étude

Les données utilisées dans l'étude sont pour l'essentiel issues de l'enquête ad-hoc auprès des communes. Leur collecte est basée sur les connaissances empiriques que les autorités communales ont des réalités de leur commune et très peu sur des documents écrits. Il n'est donc pas exclu que dans certaines situations, des personnes interviewées aient une mauvaise appréciation de la réalité qu'on veut appréhender. Les tests de cohérence pratiqués sur les données collectées ne permettent pas de détecter toutes les hypothétiques anomalies résultant de telles situations. Ces hypothétiques anomalies, bien qu'inhérentes à toutes les enquêtes de ce type, doivent être signalées comme limites non invalidantes de l'étude.

- L'IPC est un indice aux valeurs abstraites c'est-à-dire sans unité de mesure. C'est une échelle de mesure relative. Une de ses utilisations est de classer les communes dans un ordre décroissant de pauvreté. L'inconvénient du classement est que le changement de rang d'une commune suite à une réelle évolution de niveau de développement a une incidence sur le rang d'autres communes même si celles-ci n'ont subi aucune évolution réelle. De ce fait, les comparaisons de rangs entre périodes ont un intérêt très discutable.
- On a construit avec l'IPC, l'indicateur de statut de pauvreté (quatre statuts). Chaque statut regroupe un certain nombre de communes. C'est un indicateur pratique d'usage mais qui n'est pas sans reproche. En effet :
 - ✓ les communes d'un statut donné ayant les valeurs les plus élevées de l'IPC ressemblent plutôt aux communes du statut immédiatement au-dessus ayant les valeurs les plus faibles de l'IPC ;
 - ✓ pour la même raison que précédemment, le changement, même significatif de la situation d'une commune ayant une valeur centrale de l'IPC, pourrait ne pas induire un changement de statut contrairement au cas d'autres communes du même statut. Il s'agit d'un inconvénient théorique. Plus on augmente le nombre de statuts (10, 20 voire 100), plus s'amenuise cet inconvénient mais plus le classement devient inintelligible.
 - ✓ un meilleur usage de l'IPC, pour déterminer les priorités aux communes, serait alors de considérer le rang par statut de pauvreté ou selon le domaine d'intérêt, c'est-à-dire par région ou milieu.

1. Niveau des conditions de vie des communes

Un des objectifs spécifiques de cette étude est de qualifier chaque commune du point de vue des conditions de vie de la population et, sur la base de cette qualification, de comparer les communes les unes aux autres. Ce chapitre est consacré au développement de la démarche pour réaliser cet objectif.

On part d'indicateurs quantitatifs caractéristiques des conditions de vie de la commune dans une optique d'offre de services sociaux et économiques, ceci à défaut de pouvoir évaluer les conditions de vie dans une optique d'accès aux services économiques et sociaux. Pour disposer, en effet, d'indicateurs d'accès de différents domaines, il aurait fallu réaliser une enquête auprès des ménages, dont les résultats pourraient difficilement être significatifs par commune (703 en tout) sauf à y consacrer un coût exorbitant.

La démarche est spécifique. Elle consiste à poser, comme hypothèse, que les conditions de vie socioéconomique de la population d'une commune sont en rapport direct avec la « capacité d'offre » de services économiques et sociaux de cette commune. La mesure de cette capacité peut se faire à travers le constat ou non, de l'existence de structures (infrastructures) fonctionnelles d'offre de services et mieux, par leur plus ou moins grande proximité avec les entités démographiques (localités) de la commune. En d'autres termes, le fait que toutes les structures fonctionnelles soient au niveau de la seule localité du chef-lieu de la commune, n'assure pas à cette commune une grande capacité d'offre de services puisque les populations des autres localités restent démunies. A l'inverse, le fait que les structures fonctionnelles soient réparties (judicieusement) entre les localités d'une Commune lui donne une meilleure capacité d'offre.

1.1. Elaboration d'un indicateur synthétique de niveau de conditions de vie

Les indicateurs évoqués ci-dessus sont divers et variés. Dans la base de données constituée à partir des données de l'enquête et des statistiques sectorielles des services, on dénombre plus de 500 variables. Dans cette partie, on s'intéresse à celles en rapport direct avec l'offre de services économiques et sociaux. Parmi celles-ci, on retient celles qui présentent un niveau de corrélation élevée avec une ou plusieurs autres. On identifie ainsi 26 variables caractéristiques des communes au plan de l'éducation, de la santé, des systèmes d'approvisionnement en électricité et en eau potable et de la couverture téléphonique.

Le but ici est de synthétiser ces variables en un nombre très restreint de variables synthétiques (variables dites latentes) ayant une signification particulière en matière d'offre de services. On utilise la technique de l'analyse en composantes principales (ACP) pour faire cette synthèse. Les variables synthétiques identifiées par la méthode ACP, appelées composantes principales, sont au nombre de sept.

1.1.1. Composante principale n°1

Cette première composante représente 35,3% de l'inertie (information) totale des 26 variables soumises à l'analyse. Elle est déterminée par les dix variables, listées (par ordre d'importance de la contribution à la formation de la composante) ci-après :

- Pourcentage de localités avec Lycée (Zscore : % de Localités où existe un Lycée) ;
- Pourcentage de localités avec centre de formation professionnelle (Zscore : % de Localités où existe un Centre de Formation Professionnelle) ;
- Pourcentage de localités avec clinique médicale (Zscore : % de Localités où existe une clinique médicale) ;
- Densité de la population (Zscore : Densité de population (hbt/km²)) ;
- Pourcentage de localités avec guichet de banque (Zscore : % Localité avec guichet de banque) ;
- Pourcentage de localités avec SOMAGEP (Zscore : % Localités avec réseau SOMAGEP) ;
- Pourcentage de localités avec EDM (Zscore : % de Localités avec réseau EDM) ;
- Pourcentage de localités avec station d'essence moderne (Zscore : % de Localités avec Station d'essence moderne fonctionnelle) ;
- Pourcentage de localités avec CSRéf à moins de 2 km (Zscore: % de Localités avec le CSRéf le + proche à moins de 2 km) ;
- Pourcentage de localités avec CSCOM (Zscore : % de Localités où existe un CSCOM).

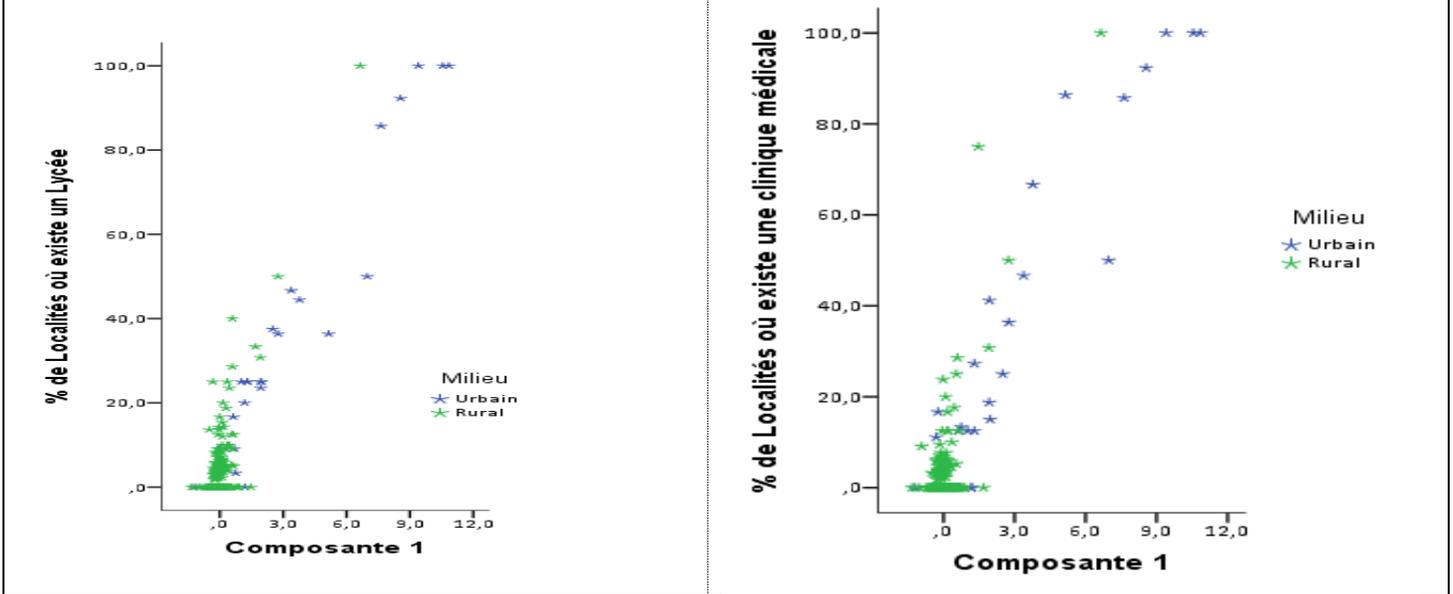
Il s'agit de variables qui traduisent la présence dans les localités de structures d'offre de services économiques et sociaux (Education, Santé, Eau, Energie, Banque) avec une notion de concentration de la population.

Par construction, la composante 1 est fortement corrélée positivement avec ces variables. Plus la coordonnée d'une commune est grande sur l'axe de cette composante 1, plus grandes sont les valeurs de ces 10 variables. Sur la Figure 1, les communes sont positionnées selon leur « pourcentage de localités abritant un lycée » et selon la composante 1⁵. L'allure ascendante du nuage de points illustre la croissance de cette variable quand la valeur de la composante 1 augmente.

⁵ Il est évident que toutes les communes ne peuvent s'afficher sur une telle figure pour une question d'espace ; le logiciel fait un choix logique compte tenu de l'espace disponible.

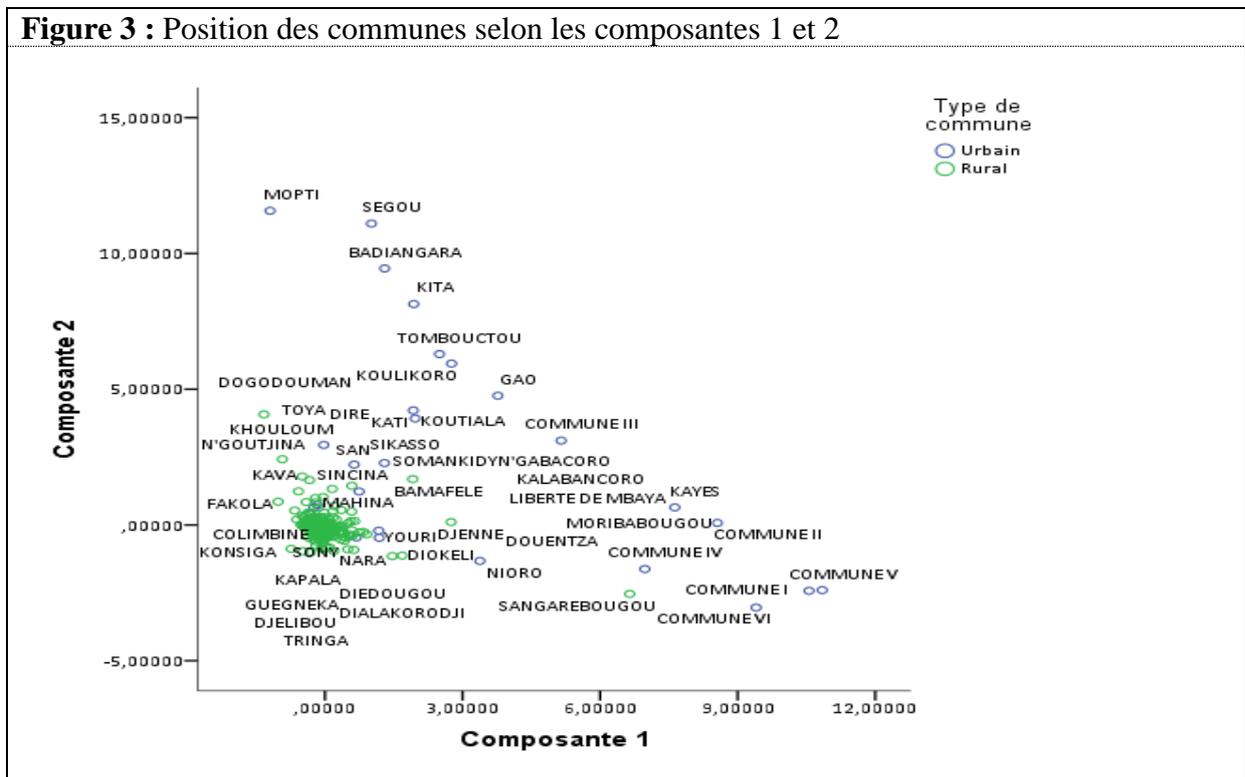
Figure 1 : Nuage de point des communes selon la proportion de localités où existe un lycée et selon la composante 1

Figure 2 : Nuage de point des communes selon la proportion de localités où existe un cabinet médical et selon la composante 1



Sur la *Figure 3* ci-après, on peut facilement identifier les communes urbaines (en bleu) bien différenciées par cette composante 1.

Figure 3 : Position des communes selon les composantes 1 et 2



Les communes urbaines du District de Bamako et les communes rurales avoisinantes (Sangarébougu, Moribabougou) font partie des plus avancées sur l'axe. On note aussi que la

composante discrimine peu les communes rurales entre elles ; celles-ci forment un nuage de points compact au voisinage de 0.

Par ailleurs, excepté la variable relative au CSRéf qui est hors site (à moins de 2 km), l'offre de services se fait sur site.

En définitive, la composante 1 est la mesure de l' « Offre sur site, de services sociaux et économiques multiples ». Une telle offre diversifiée sur site est la marque des grands centres urbains.

Cette composante représente 35% de l'information disponible à travers les données analysées. Il est nécessaire de prospecter sur les sens des autres composantes révélées afin de pouvoir intégrer leur contribution et par là même prendre en compte d'autres facettes de l'offre de services économiques et sociaux.

1.1.2. Composante principale n°2

La composante 2 représente 12,4 % de l'information totale portée par l'ensemble des variables analysées. Les quatre variables suivantes contribuent fortement à la constitution de cette composante 2 du fait de leur forte corrélation avec celle-ci.

- Pourcentage de localités dont la clinique la plus proche est à moins de 2 km (Zscore : % de Localités avec la clinique la + proche à moins de 2 Km).
- Pourcentage de localités dont le lycée le plus proche est à moins de 2 km (Zscore : % de Localités avec le Lycée le + proche à moins de 2 km).
- Pourcentage de localités dont le cabinet médical le plus proche est à moins de 2 km (Zscore : % de Localités avec Cabinet médical à moins de 2 Km).
- Pourcentage de localités dont le centre de formation professionnelle le plus proche est à moins de 2 km (Zscore : % de Localités avec le Centre de Formation Professionnelle le + proche à moins de 2 km).

On relève deux caractéristiques de ces variables ; elles expriment :

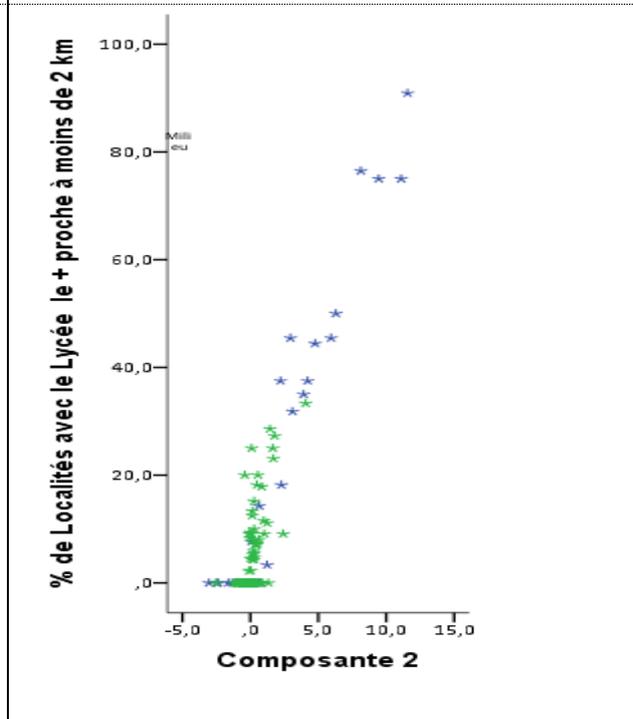
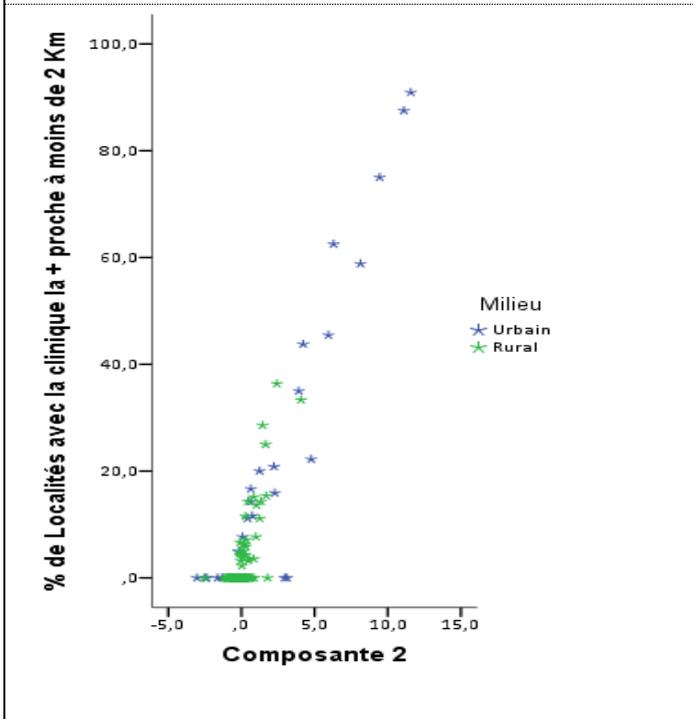
- ✓ une notion d'offre de services d'éducation post cycle fondamental et d'offre privée de services de santé, d'une part ;
- ✓ et une notion de proximité (c'est-à-dire distant de moins de 2 km) des structures d'offre, d'autre part.

Ces deux considérations font qu'on assimile la composante 2 à la mesure de l' « Offre de proximité de services d'éducation post premier cycle et de services privés de santé ».

La *Figure 4* ci-après illustre le fait que, quand la composante 2 augmente, la valeur de la variable « Proportion de localités dont la clinique la plus proche est à moins de 2 km » augmente. On remarque aussi sur cette figure que les communes pour lesquelles les valeurs de la composante 2 sont les plus élevées sont des communes urbaines de villes moyennes. La grande majorité des communes rurales est très peu discriminée par cette composante 2.

Figure 4 : Nuage de points des communes selon la variable « % localités dont la clinique la plus proche est à moins de 2 km » et la composante 2

Figure 5 : Nuage de points des communes selon la variable « % localités dont le lycée le plus proche est à moins de 2 km » et la composante 2



Par ailleurs, cette composante 2 sépare nettement les communes des villes moyennes comme Mopti et Ségou des communes rurales, d’une part, et des communes des grandes villes, d’autre part (voir *Figure 3*).

Ensemble, les composantes 1 et 2 cumulent 47,6% de l’information contenue dans les données analysées. Il est donc nécessaire de leur adjoindre d’autres composantes afin de capturer une part plus importante de cette information.

1.1.3. Composante principale n°3

La composante 3 apporte 11,0% du total de l’information des données analysées. Trois variables contribuent à sa formation. Il s’agit des suivantes.

- Proportion de localités dont le CSCOM le plus proche est à 2-5 km (Zscore : % de Localités avec le CSCOM le + proche à 2-5 Km).
- Proportion de localités dont la maternité la plus proches est à 2-5 km (Zscore : % de Localités avec la Maternité la + proche à 2-5 Km).
- Proportion de localités dont la pharmacie humaine la plus proches est 2-5 km (Zscore : % de Localités avec la pharmacie humaine la plus proche à 2-5 Km).

Ces variables se rapportent à la santé de base avec spécification du caractère distant de l’offre de services. La composante 3 constituée par elles, est la mesure de l’ « Offre distante de services

de santé de base ». Plus la valeur de la composante 3 est grande, plus les pourcentages de localités avec CSCOM, maternité et pharmacie humaine distants de 2-5 km sont élevés (voir *Figure 6* et *Figure 7*)

Figure 6 : Nuage de points des communes selon la composante 3 et la variable CSCOM

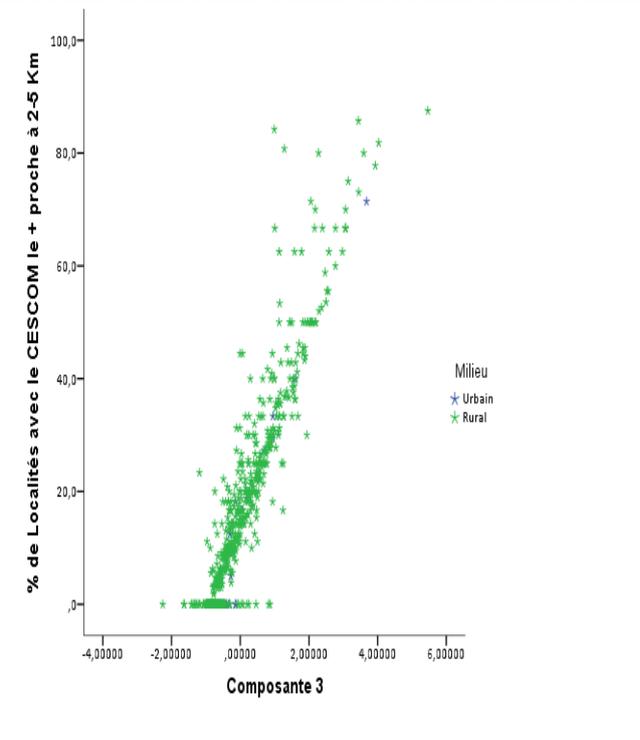
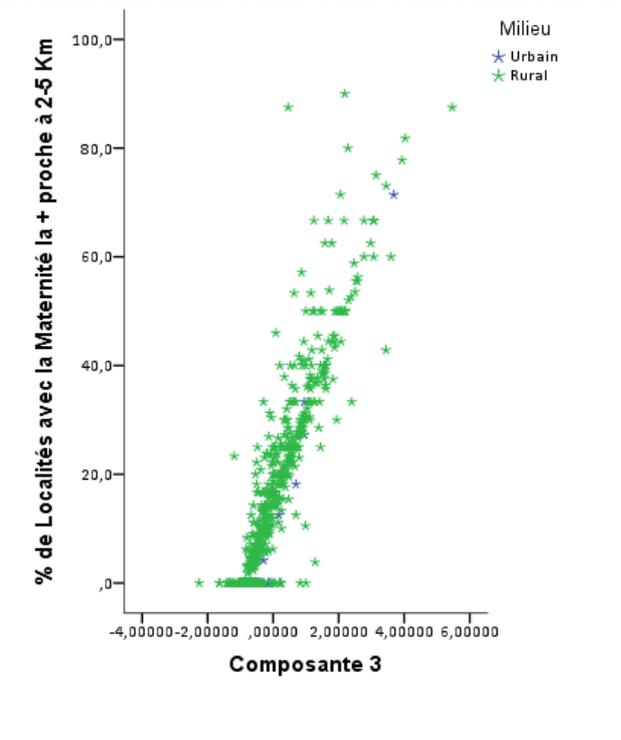
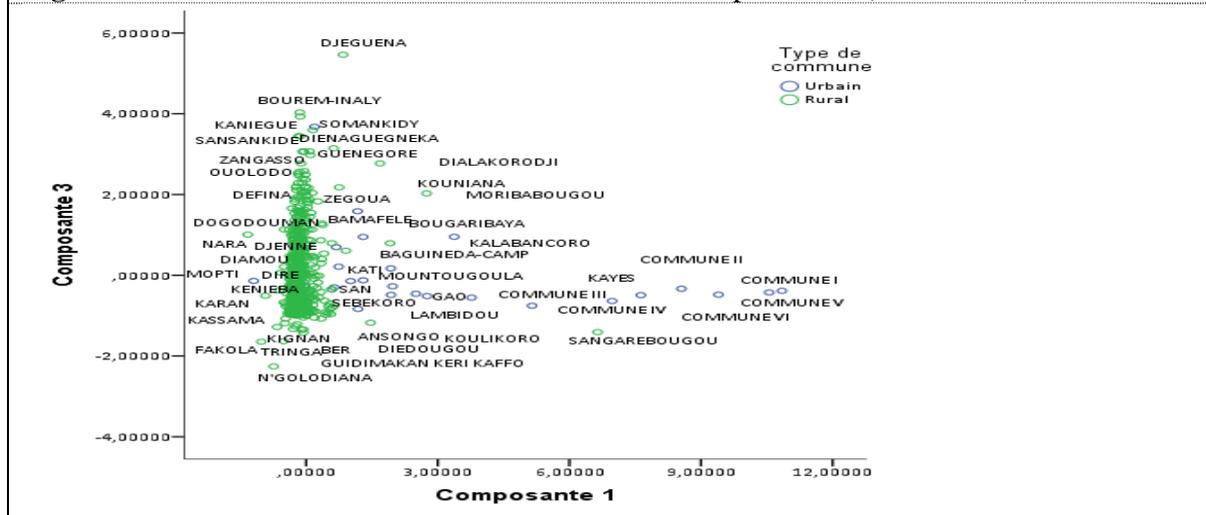


Figure 7 : Nuage de points des communes selon la composante 3 et la variable Maternité



La composante 3 discrimine davantage les Communes rurales entre elles qu'elle ne le fait entre Communes urbaines. Les Communes de DJEGUENA (Cercle de San), BOUREM-INALY (Cercle de Tombouctou) et de KANIEGUE (Cercle de San) sont les mieux dotées en matière d'offre distante de service de santé de base. De même les Communes de N'GOLODIANA (Cercle de KOLONDIÉBA), GUIDIMAKAN KERI KAFFO (Cercle de Kayes) sont les moins dotées (*Figure 8*). Ensemble, les composantes 1, 2 et 3 cumulent 58,4% de l'information contenue dans les données analysées.

Figure 8 : Positionnement des communes selon la composante 3 (axe vertical)



1.1.4. Composante principale n°4

La composante 4 représente 5,5% de l'information totale des données analysées ; elle atteint, avec les 3 composantes précédentes, 63,9% de l'information totale contenue dans les variables initiales. Elle a été formée à l'aide de quatre variables qui sont :

- Pourcentage de localités dont l'école F1 la plus proche est à moins de 2 km (Zscore : % localités avec F1 la plus proche à moins de 2 km) ;
- Pourcentage de localités dont la maternité la plus proche est à moins de 2 Km (Zscore : % de Localités avec la Maternité la plus proche à moins de 2 Km) ;
- Pourcentage de localités dont CSCOM le plus proche est à moins de 2 Km (Zscore : % de localités avec le CSCOM le plus proche à moins de 2 km).

Ces variables évoquent des structures d'offre de services sociaux de base : école fondamentale de premier cycle (F1), maternité, CSCOM. Ces structures sont de proximité par rapport aux localités de la commune c'est-à-dire distantes de moins de 2 km. De ce fait, on interprète cette composante 4 comme mesure de l'« Offre de proximité de services d'éducation et de santé de base».

Plus la valeur de la composante 4 est grande, plus les pourcentages de localités avec école F1, avec maternité et avec CSCOM à moins de 2 km ont tendance à être élevés (*Figure 9 et Figure 10*).

Figure 9 : Nuage de points des communes selon la composante 4 et la variable Pourcentage de localités dont l'école F1 la plus proche est à moins de 2 km

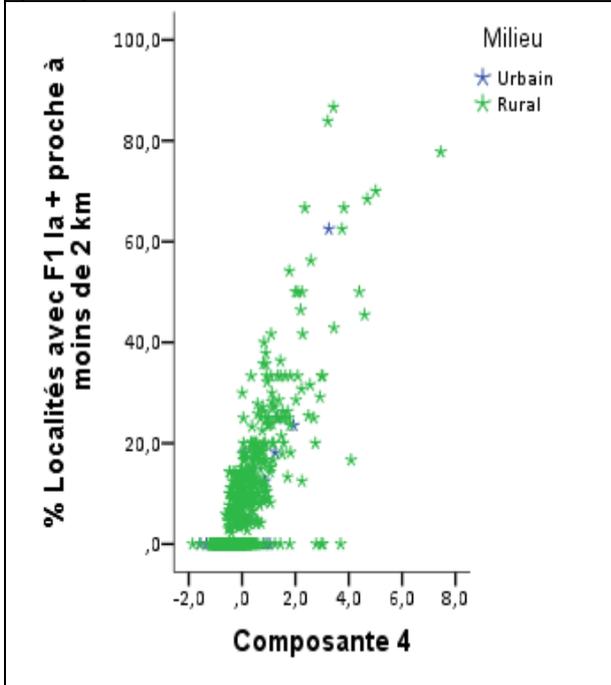
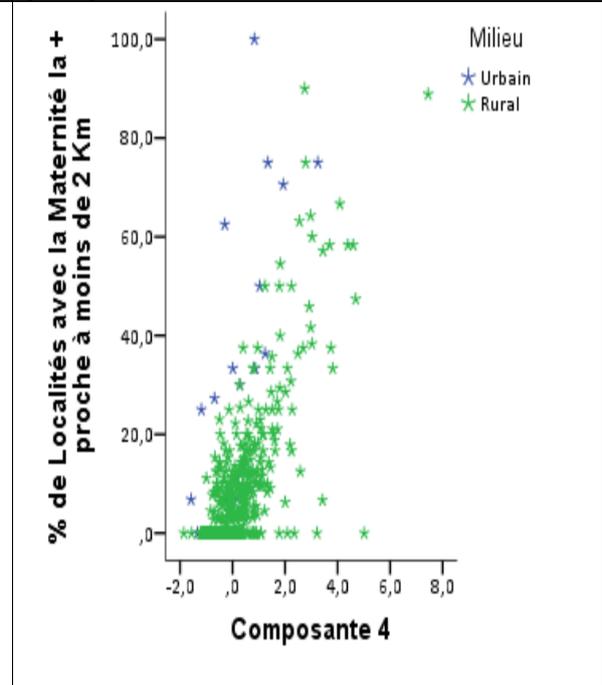
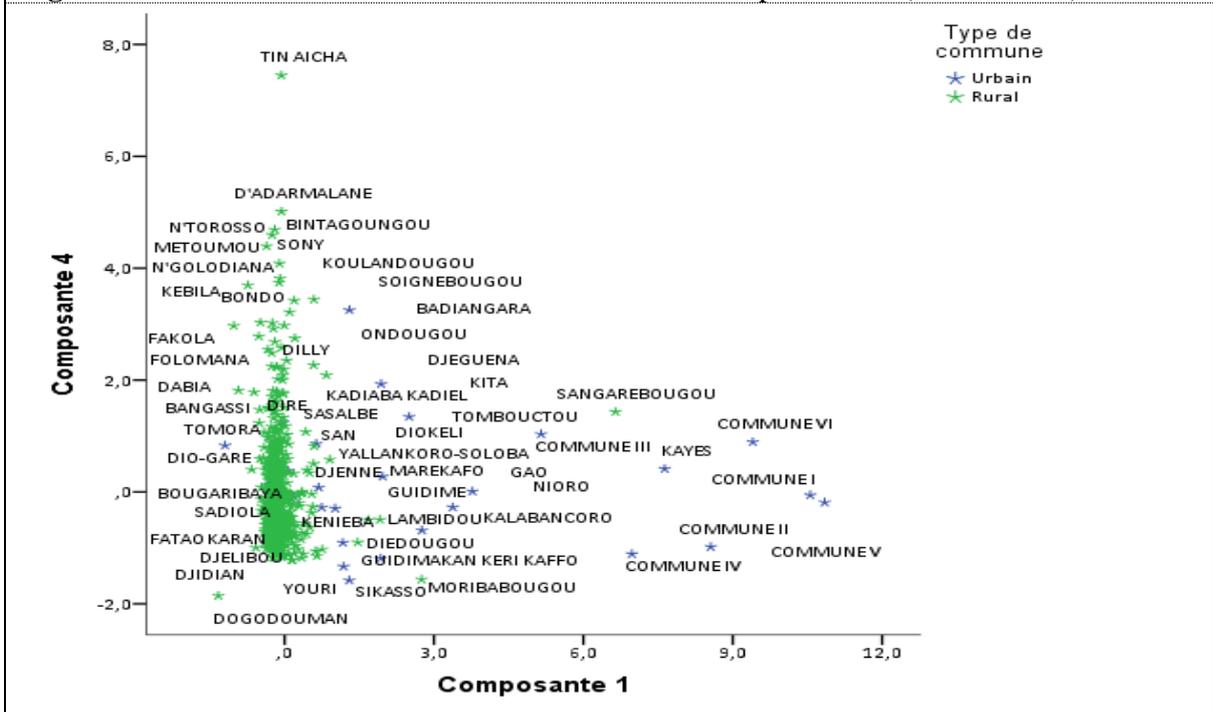


Figure 10 : Nuage de points des communes selon la composante 4 et la variable Pourcentage de localités dont la maternité la plus proche est à moins de 2 km



Les communes de TIN-AÏCHA (Cercle de Goundam), N'TOROSSO (Cercle de San) et SONY (Cercle de Kayes) sont les plus en avant pour ce type d'offre de services tandis que les communes de DOGODOUMA et MORIBABOUGOU du cercle de Kati sont celles qui offrent moins de services dans ce domaine.

Figure 11 : Positionnement des communes selon les composantes 4 (Axe vertical)



1.1.5. Composante principale n°5

La composante 5 prend en compte 5,5% de l'information totale (inertie totale) des variables analysées. Elle totalise avec les 4 composantes précédentes, 69,4% de l'information totale contenue dans les variables initiales. Les deux variables ci-après, parce qu'elles lui sont fortement corrélées, participent à sa formation :

- Pourcentage de localités de la commune couvertes par le réseau ORANGE-Mali (Zscore : % de localités avec réseau ORANGE) ;
- Pourcentage de localités de la commune couvertes par le réseau MALITEL (Zscore : % de localités couvertes par le réseau MALITEL).

Cette « Composante 5 » est constituée à partir de variables qui mesurent la proportion de localités couvertes par les sociétés de téléphonie. Elle donne la mesure de la couverture téléphonique en ce sens. Sur les *Figure 12* et *Figure 13* où les points représentent les communes selon la proportion de localités couvertes par la société de téléphonie en question, on observe que les nuages de ces points ont un tracé croissant avec la composante 5 : quand la composante croît, la proportion de localités couvertes par la téléphonie croît. On observe également, pour les deux compagnies de téléphonie mobile, qu'une frange importante de communes a un pourcentage de localités égal à 100%. De même, il existe une frange moins importante de communes avec un pourcentage égal à 0.

Figure 12 : Nuage de points des communes selon la composante 5 et le pourcentage de localités couvertes par compagnie MALITEL

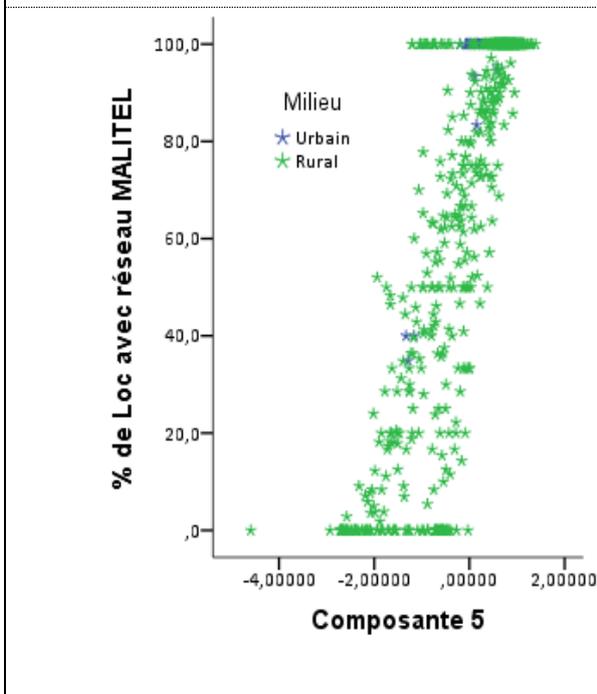
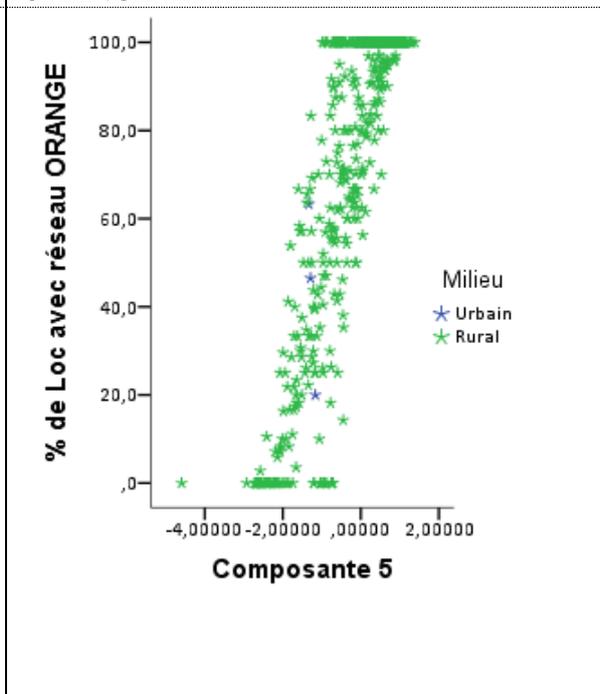
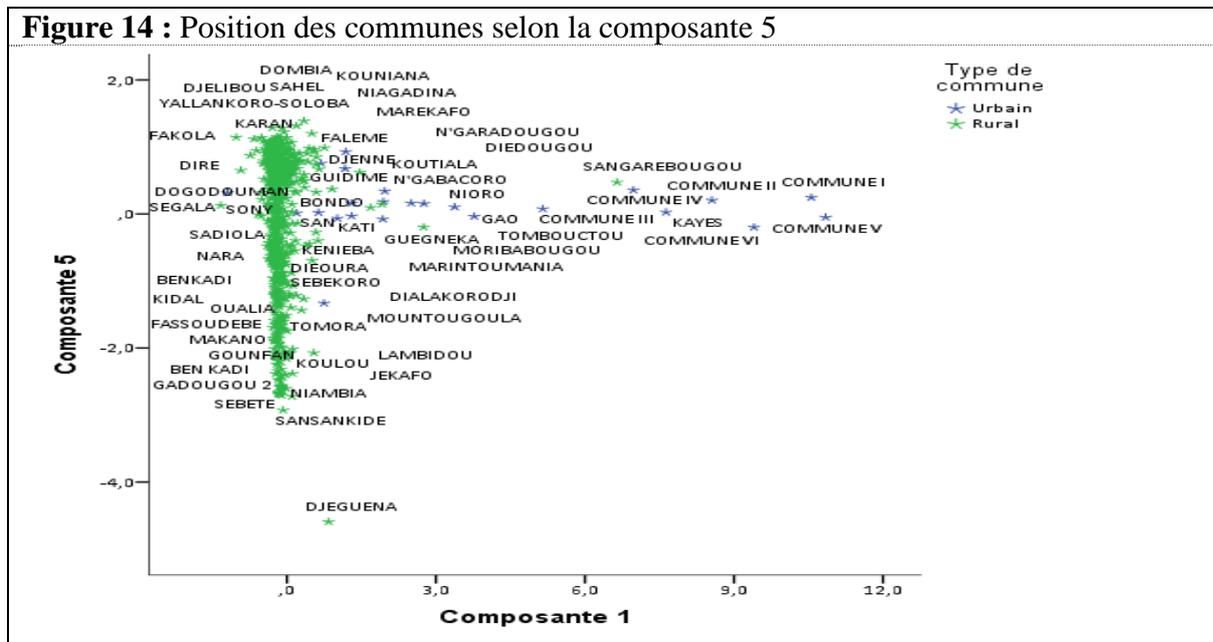


Figure 13 : Nuage de points des communes selon la composante 5 et le pourcentage de localités couvertes par la compagnie ORANGE



La *Figure 14* donne le positionnement des communes selon la composante 5 (axe vertical). On y observe un niveau très important de discrimination des communes entre elles. Les communes qui sont au bas de l'axe ont de faibles proportions de localités couvertes par les réseaux de téléphonie et celles plus haut sur l'axe ont un niveau de couverture élevé. Le fait que le nuage de points (les communes) se densifie pour les valeurs supérieures de la composante 5 traduit qu'il y a un nombre plus élevé de communes très bien couvertes par les deux réseaux de téléphonie mobile.



1.1.6. Composante principale n°6

La composante principale 6 représente 4,5% de la quantité totale d'information des variables analysées. Elle totalise avec les 5 composantes précédentes, 73,9% de l'information totale contenue dans les variables initiales. Elle est formée à partir de deux variables qui sont :

- pourcentage de localités dont le cabinet médical le plus proche est à 2-5 km (Zscore: % de Localités avec le Cabinet médical le + proche à 2-5 Km) ;
- pourcentage de localités dont la clinique la plus proche est à 2-5 km (Zscore: % de Localités avec la clinique la + proche à 2-5 Km).

Les cliniques et les cabinets médicaux sont des formations sanitaires privées. La composante 6 identifie les cas où ces formations sont distantes de 2-5 km des localités de la commune. Elle est de ce fait la mesure de l' « Offre privée distante de services de santé ».

Sur les *Figure 15* et *16*, on remarque que les nuages de points ne sont pas denses ; en fait le nombre de communes ayant une coordonnée supérieure à zéro sur les axes des variables est assez limité.

Figure 15 : Nuage de points des communes selon la composante 6 et le pourcentage de localités dont la clinique médicale la plus proche est à 2-5 km

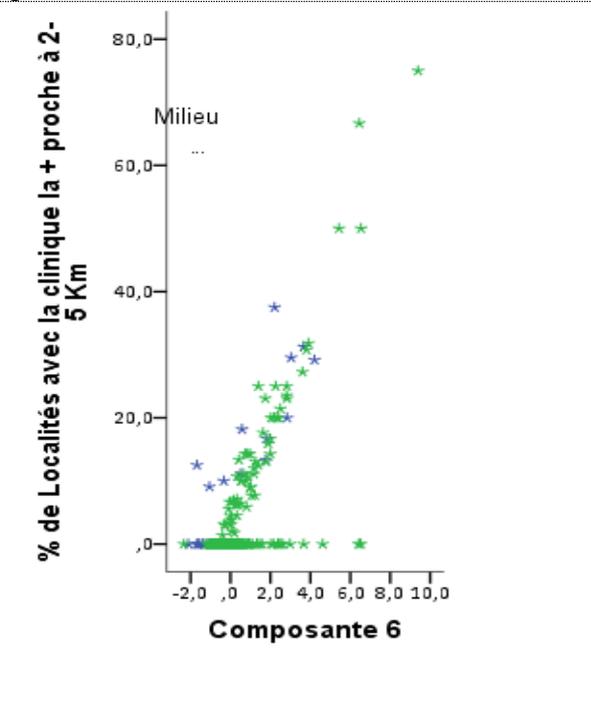
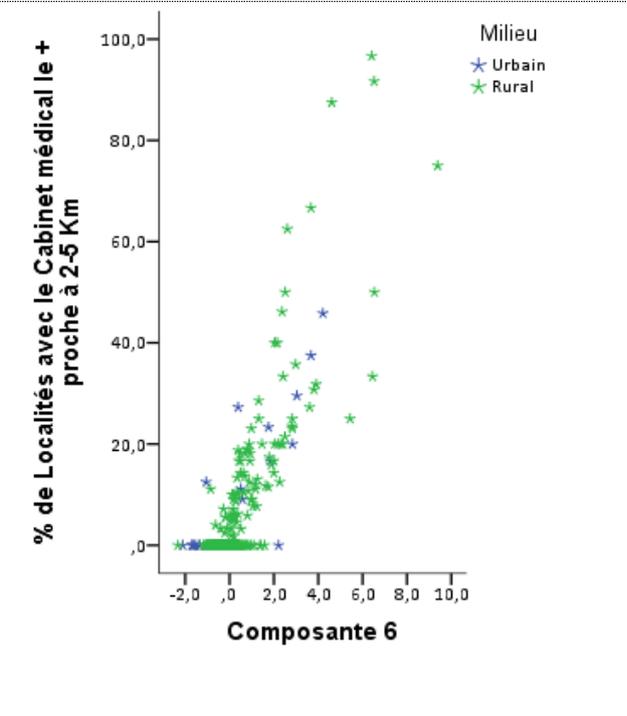


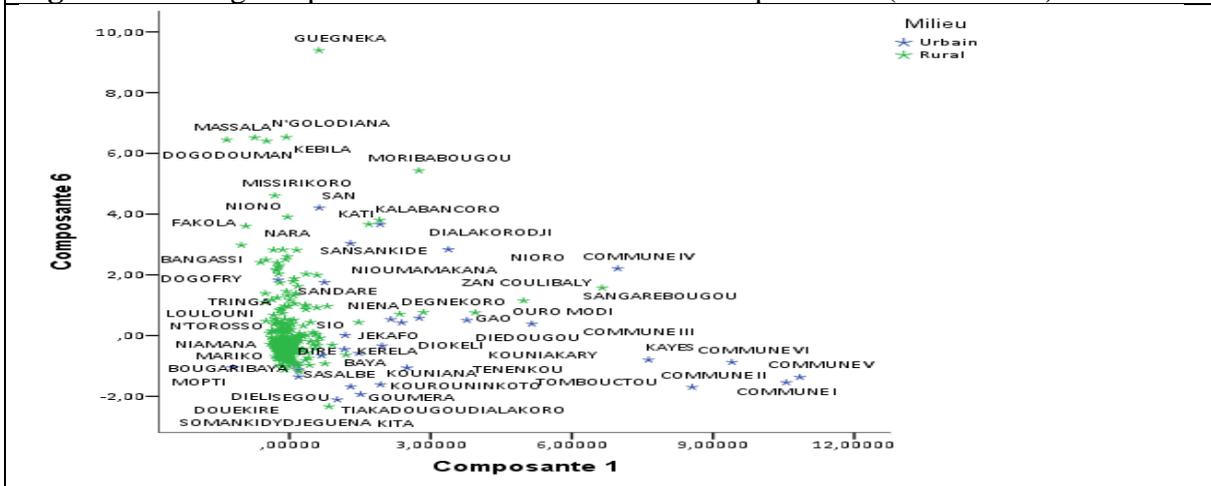
Figure 16 : Nuage de points des communes selon la composante 6 et le pourcentage de localités dont le cabinet médical le plus proche est à 2-5 km



Le nuage de points des communes selon la composante 6 est représenté par la *Figure 17* ci-après. La commune de GUEGNEKA avec 75% de localités situées à 2-5 km d'une clinique et d'une maternité est au sommet du nuage.

Cette composante ne distribue pas significativement les communes urbaines ; la très grande majorité des communes rurales non plus (*Figure 17*). Il s'agit donc d'une offre singulière qui ne concerne que quelques communes en nombre assez significatif toutefois pour permettre la construction de cette composante.

Figure 17 : Nuage de points des communes selon la composante 6 (axe vertical)



1.1.7. Composante principale n°7

La composante principale 7 représente 4,2% de la quantité totale d'information des variables analysées. Elle totalise avec les 6 composantes précédentes, 78,1% de l'information totale contenue dans les variables initiales. Elle est formée avec les deux (2) variables suivantes :

- Pourcentage de localités couvertes par l'AMADER (Zscore : % de localités raccordées au réseau AMADER) ;
- Pourcentage de localités avec école fondamentale de premier cycle (Zscore : % de localités où existe une école F1).

La corrélation entre cette composante et la variable « Pourcentage de localités avec AMADER » est forte : 0,814 contre seulement 0,503 pour la variable « Pourcentage de localités avec école F1 ». C'est en cela qu'elle est considérée comme une mesure de l'« Offre spécifique de fourniture d'électricité par réseau AMADER ».

Les *Figure 18* et *Figure 19* présentent la distribution des communes selon la composante 7 et selon les variables qui la déterminent. On note qu'une grande majorité de communes est concernée par la présence de l'école fondamentale de premier cycle et que seulement une minorité l'est par le réseau AMADER. La couverture par le réseau AMADER reste encore timide.

Figure 18 : Nuage de points des communes selon la composante 7 et le pourcentage de localités avec AMADER

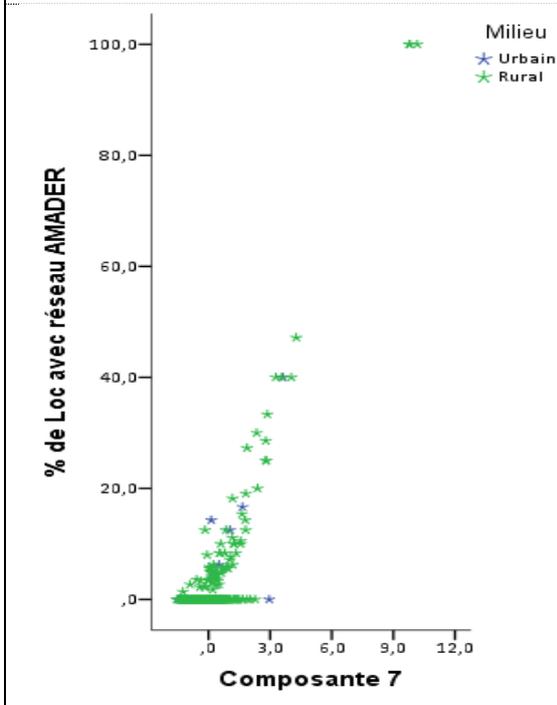
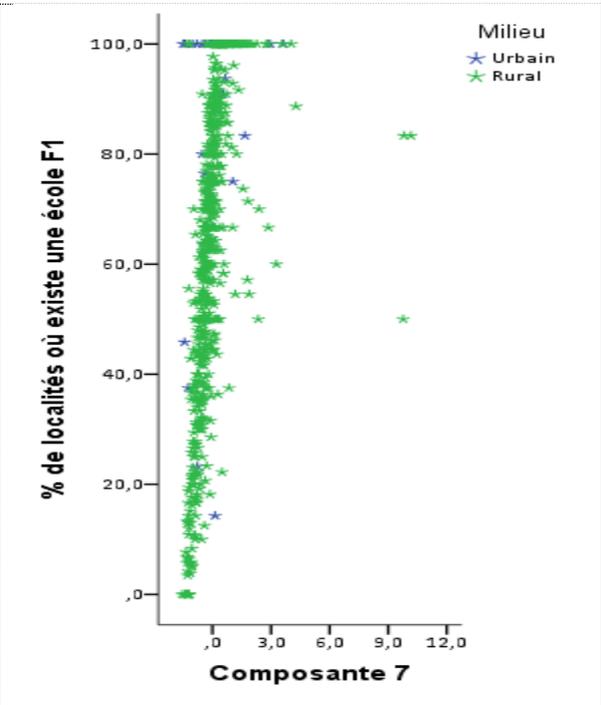


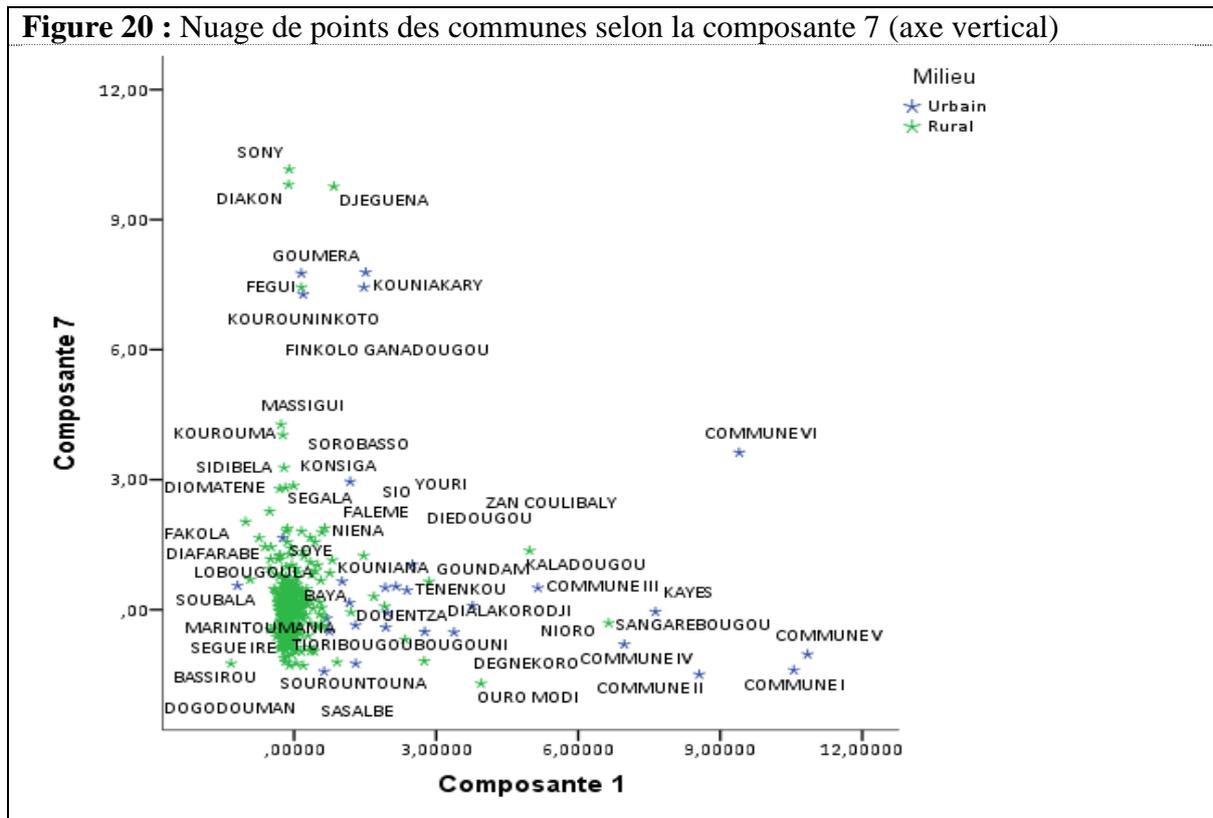
Figure 19 : Nuage de points des communes selon la composante 7 et le pourcentage de localités avec école F1



Cette singularité apparaît sur la *Figure 20* où les communes de SONY, DJEGUENA et DIAKON ainsi que d'autres comme MASSIGUI et KOUROUMA sont bien différenciées du

nuage de points compact des communes moins impliquées dans l'offre de cette fourniture spécifique d'électricité.

Figure 20 : Nuage de points des communes selon la composante 7 (axe vertical)



1.2. Niveau de pauvreté de conditions de vie des communes

Les sept composantes identifiées à la partie 1.1 sont des indicateurs de mesure qui caractérisent les communes au plan de l'offre de services économiques et sociaux. Elles donnent en effet les mesures de :

- l'offre sur site de services économiques et sociaux multiples ;
- l'offre de proximité de services d'éducation post 1^{er} cycle et de services privés de santé ;
- l'offre distante de services de santé de base ;
- l'offre de proximité de services d'éducation de base et de santé de base ;
- l'offre de services de télécommunication ;
- l'offre distante de services privés de santé ;
- l'offre spécifique de services d'électricité par le réseau AMADER.

Ces sept composantes (indicateurs synthétiques), prises ensemble, couvrent ainsi les aspects divers de présence/de proximité, de structures d'offre de services d'éducation, de santé, d'eau, d'électricité et de communication. Elles sont la contraction de 26 variables (du moins 78,1% de

l'information qu'elles véhiculent)⁶ elles-mêmes extraites d'un ensemble de 116 variables de la collection de données élaborée pour la présente étude.

Avec ces sept composantes, on est assuré de disposer de mesures quantitatives de caractéristiques latentes (sous-jacentes aux données observées) essentielles des conditions d'offre de services économiques et sociaux. Ces caractéristiques de l'offre de services, sont les reflets des conditions de vie des populations. C'est en cela que l'on peut légitimement les considérer comme des mesures des facettes du niveau de développement socioéconomique des communes.

L'identification des sept facettes de l'état de développement économique et social des communes tout en donnant leur mesure objective des conditions de vie, est une étape importante dans la mesure de l'état de développement économique et social de ces communes. Cela ne suffit toutefois pas à qualifier de façon compréhensible et sans équivoque l'état de développement de chaque commune.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de construire un indicateur synthétique à partir des sept composantes. On se réfère aux travaux réalisés lors de la précédente édition de l'établissement du profil de pauvreté des 703 communes⁷ pour prendre cet indicateur dénommé IPC⁸, comme une combinaison linéaire⁹ des sept (7) composantes (voir expression en annexe).

Cet indicateur donne en réalité une mesure du niveau des conditions de vie de la commune au sens de l'offre de services socioéconomiques. Plus sa valeur est grande plus la Commune a un bon niveau. A l'aide d'un tel indicateur, on est à mesure de donner un statut de pauvreté de conditions de vie en considérant comme les plus pauvres, celles ayant les plus petites valeurs de l'indice et les non pauvres celles ayant les plus grandes valeurs de l'indice.

Plus précisément, en utilisant les quartiles de l'indice, on détermine 4 statuts de commune :

- Très pauvre ;
- Pauvre ;
- Presque pauvre ;
- Non pauvre.

La répartition des communes par milieu et statut de pauvreté révèle que seulement quatre communes⁵ urbaines ne sont pas de statut Non pauvre. La commune urbaine de FATAO (cercle de Diéma) est de statut "Très Pauvre". Les communes urbaines de TOYA (cercle YELIMAME), KARAN (cercle de KANGABA), de KIDAL sont de statut Pauvre. La commune urbaine de BOUREM est de statut Presque Pauvre (Tableau 1).

⁶ Voir en annexes le tableau « Variance totale expliquée »

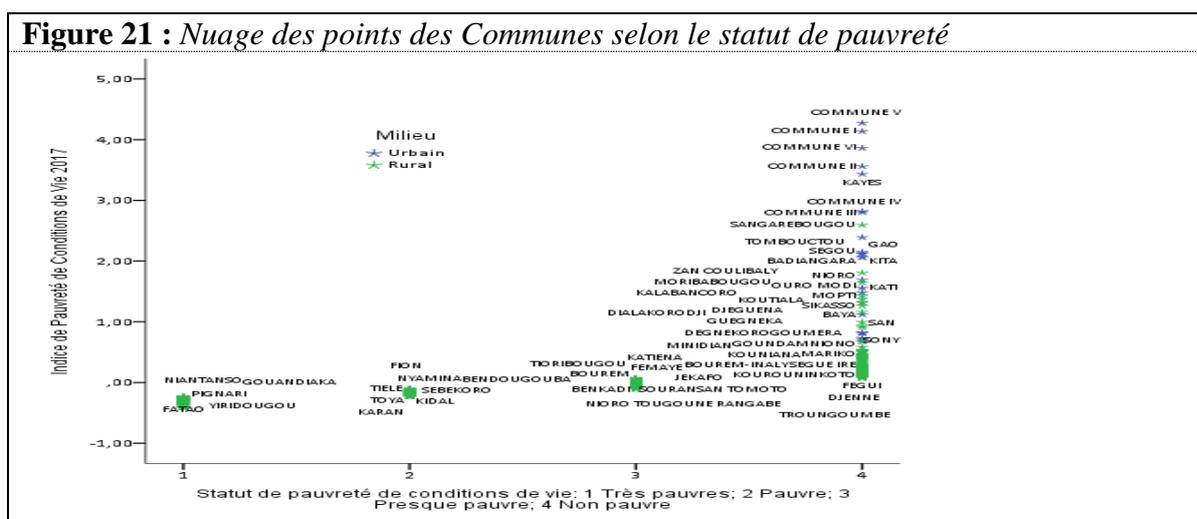
⁷ « Profil de pauvreté des 703 communes du Mali » ODHD juillet 2014

⁸ IPC : Indice de Pauvreté Communale.

⁹ Les composantes sont pondérées par leur part respective dans l'inertie totale.

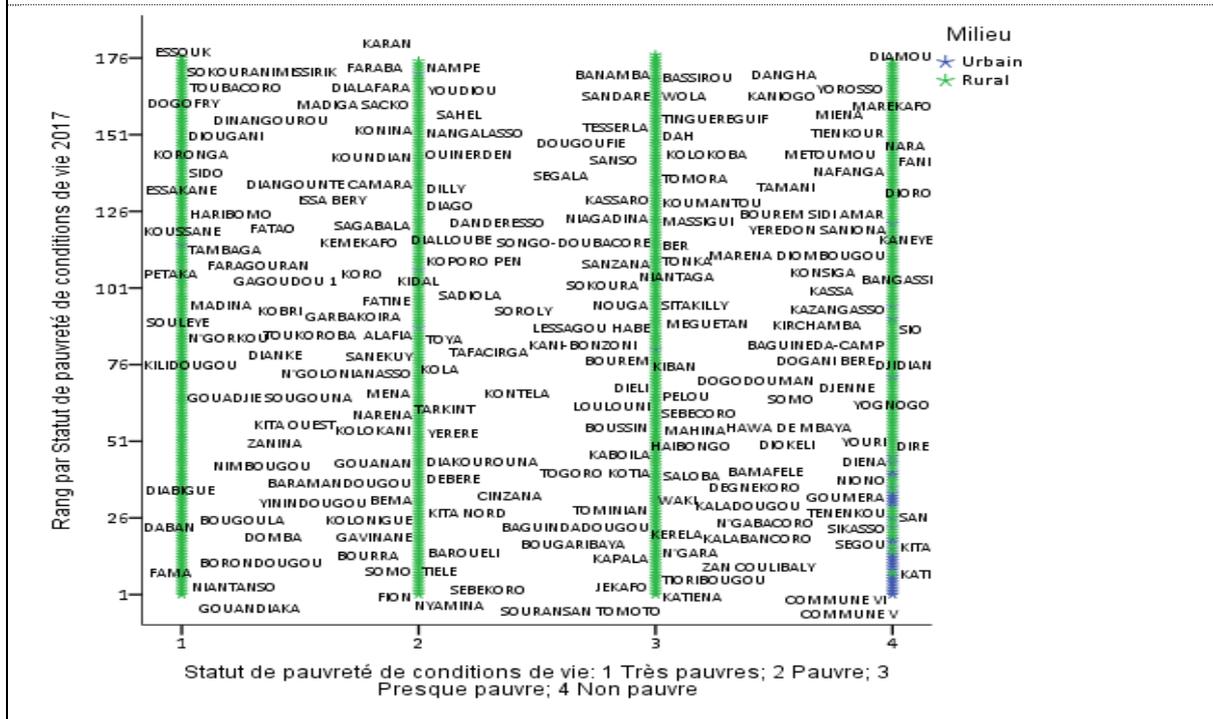
Statut de pauvreté de conditions de vie	Milieu		
	Urbain	Rural	Total
Très pauvre	1	175	176
Pauvre	3	172	175
Presque pauvre	1	176	177
Non pauvre	32	143	175
Total	37	666	703

La Figure 21 affiche les communes selon le statut de pauvreté. Les communes « Non pauvres » sont mieux représentées pour une question d'échelle de représentation.



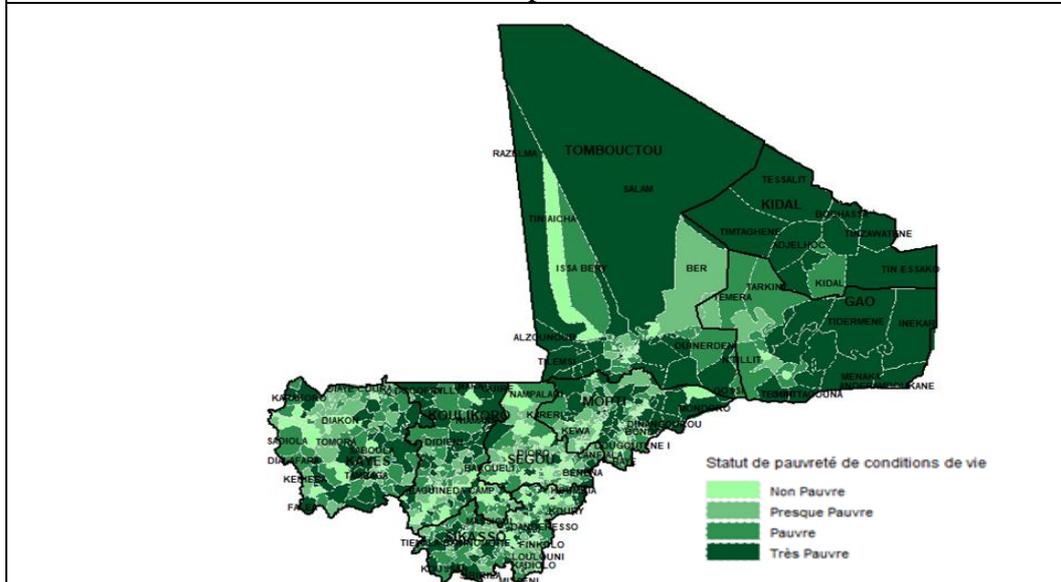
La Figure 22 qui présente les communes selon leur statut et leur rang dans le statut permet une meilleure visualisation de celles-ci. Plus le rang est élevé dans le statut, plus la commune est pauvre. On distingue ainsi, les communes de ESSOUK, SOKOURANI MISSIRIKORONI et TOUBACORO comme les plus pauvres des très pauvres tandis que celles de GOUANDIAKA et FAMA comme les moins pauvres de ce statut. Parmi les communes pauvres, celles de KARAN, FARABA et NAMPE sont les moins loties ; les communes de NYAMINA, SEBEKORO et FION font partie des plus loties.

Figure 22 : Nuage des points des Communes selon le statut de pauvreté et le rang dans le statut



La représentation cartographique (*Carte 1*) des communes par statut de pauvreté fait apparaître des aires de continuité des statuts "très pauvres" et "pauvres".

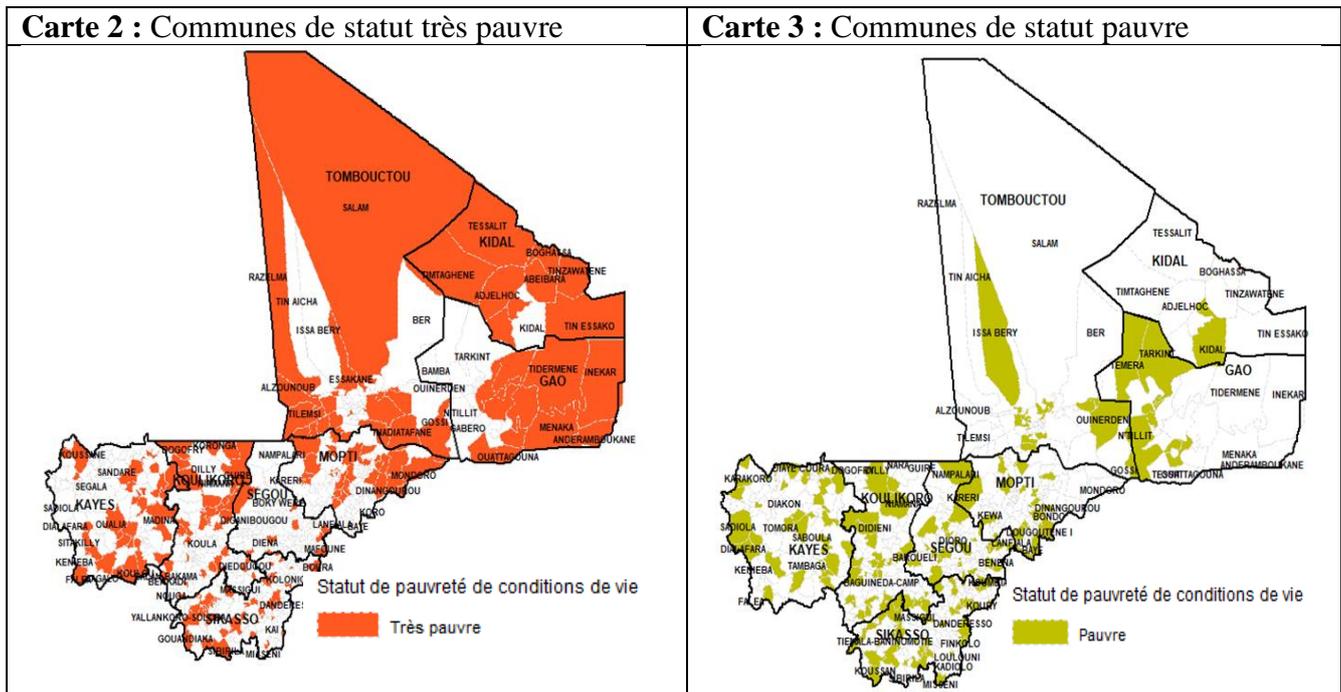
Carte 1 : Communes selon le statut de pauvreté de conditions de vie



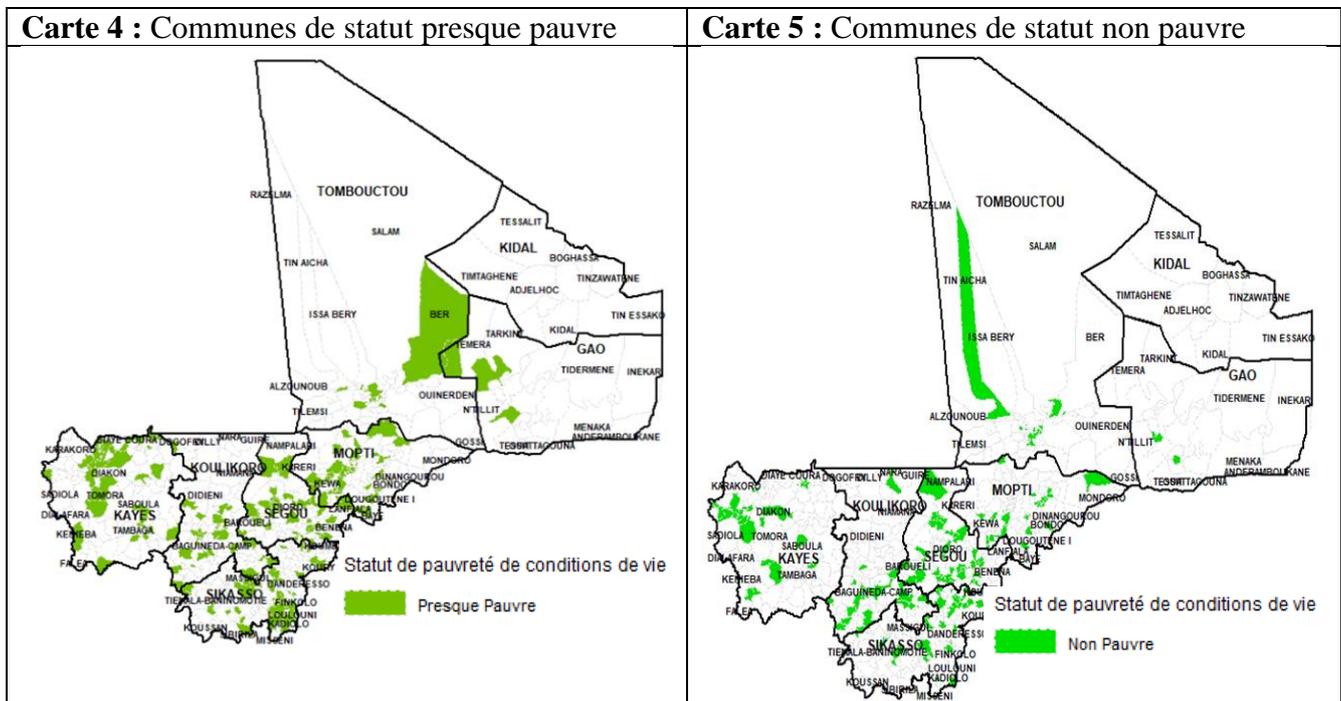
La *Carte 2* et la *Carte 3* permettent de visualiser ces continuités.

Pour les communes "très pauvres", on voit sur la *Carte 2*, que toutes les communes des trois régions du Nord sont très pauvres sauf la commune urbaine de Kidal. Les communes du centre et de l'Ouest de la région de Tombouctou (ISSA BERY, TIN AICHA, BER), ainsi celles de l'Ouest de la région de Gao sont également dans la catégorie « très pauvre ». Il existe par

ailleurs, quelques aires de grande pauvreté de conditions de vie dans les régions de Kayes et de Koulikoro.



Les autres communes de Tombouctou sont pauvres excepté la commune urbaine de Tombouctou ainsi que les communes de TIN AICHA et de BER.



2. Profils des communes

Les données collectées dans le cadre de cette étude sont consignées dans une base de données informatique. Chaque commune y est décrite, thème par thème, à l'aide d'indicateurs de profil

en nombre conséquent. La présentation de ces données en l'état, ' sur support papier est non seulement fastidieux mais sans intérêt.

Dans ce rapport, on présente par thème, des profils types et des profils très particuliers. Huit thèmes sont considérés :

- Démographie ;
- Ressources naturelles ;
- Désenclavement routier ;
- Désenclavement par les moyens de télécommunication ;
- Offre de services sociaux de base ;
- Système d'approvisionnement en électricité ;
- Système d'approvisionnement en eau potable ;
- Activités et infrastructures économiques.

Pour chaque thème, on présente le profil type de commune à travers des indicateurs choisis. Afin de permettre les comparaisons, le profil type est analysé par niveau géographique, par milieu et par statut de pauvreté. De plus, à l'aide de la présentation graphique, on visualise les communes ayant des valeurs particulières pour un thème spécifique précis et pour une caractéristique donnée. On utilise la représentation cartographique pour mettre en évidence des zones de continuité ou de discontinuité de caractéristiques particulières d'un profil.

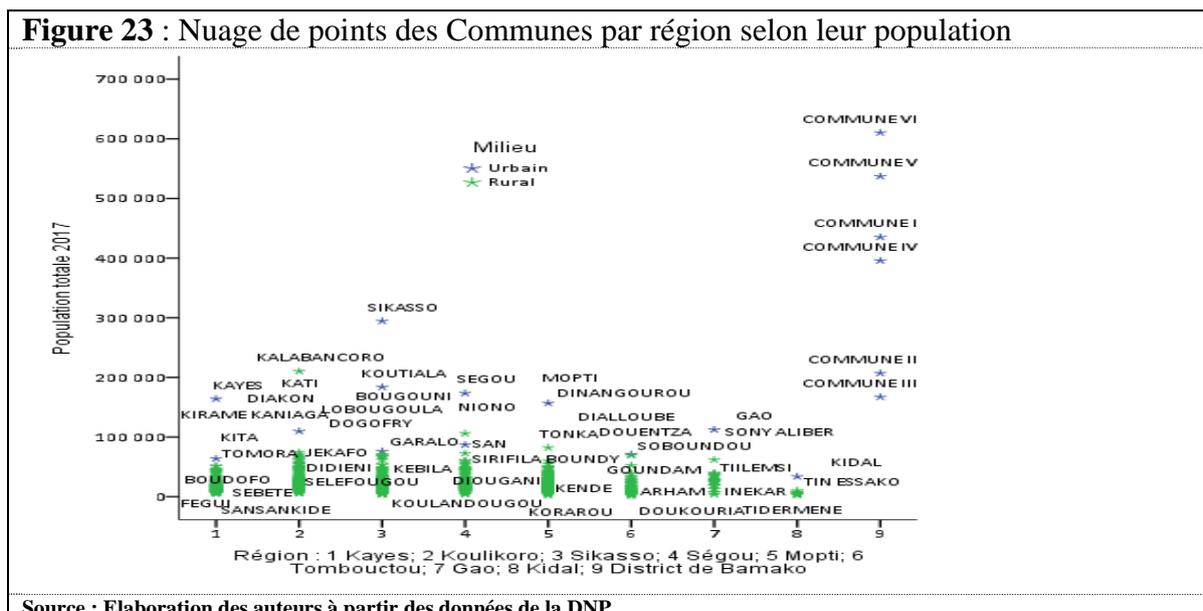
2.1. Profil démographique des communes

Le profil démographique est établi à l'aide des données de projections démographiques basées sur les statistiques du RGPH de 2009. Ces projections sont faites au niveau régional.

2.1.1. Populations moyennes par commune

La population moyenne en 2017 par commune est de 26 850 habitants dont 13 534 femmes soit 50,4%. La commune D'ADARMALANE (région de Tombouctou, cercle de Goundam) avec une population de 1 241 habitants est la moins peuplée tandis que la commune VI du District de Bamako avec 610 178 est la plus peuplée. Il faut constater en plus que 50% des communes ont une population au plus égale à 18 000 habitants. C'est dire que les communes du Mali sont en grande majorité de petite taille démographique. La *Figure 23* ci-après illustre bien combien les communes, surtout rurales, sont de petite taille.

Figure 23 : Nuage de points des Communes par région selon leur population



Source : Elaboration des auteurs à partir des données de la DNP

La population moyenne par Commune est de 26 850 personnes avec presque autant d’hommes que de femmes (Tableau 2).

Tableau 2 : Populations moyennes, totale, féminine, masculine et rapport de masculinité par Commune présentées par région

		Population totale 2017	Population masculine 2017	Population féminine 2017
		Moyenne	Moyenne	Moyenne
Région	Kayes	20 078	9 902	10 176
	Koulikoro	29 139	14 449	14 690
	Sikasso	23 361	11 524	11 837
	Ségou	25 746	12 735	13 011
	Mopti	24 491	12 112	12 379
	Tombouctou	16 865	8 437	8 428
	Gao	29 375	14 713	14 662
	Kidal	8 000	4 291	3 709
	Bamako	392 000	196 533	195 467
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	18 645	9 245	9 400
	Pauvre	23 007	11 389	11 618
	Presque pauvre	22 943	11 303	11 641
	Non pauvre	42 899	21 372	21 527
	Total	26 851	13 316	13 535

Les communes de statut « Très pauvre » sont en moyenne nettement moins peuplées que celles de statut « Non pauvre » : 18 645 habitants en moyenne contre 42 899.

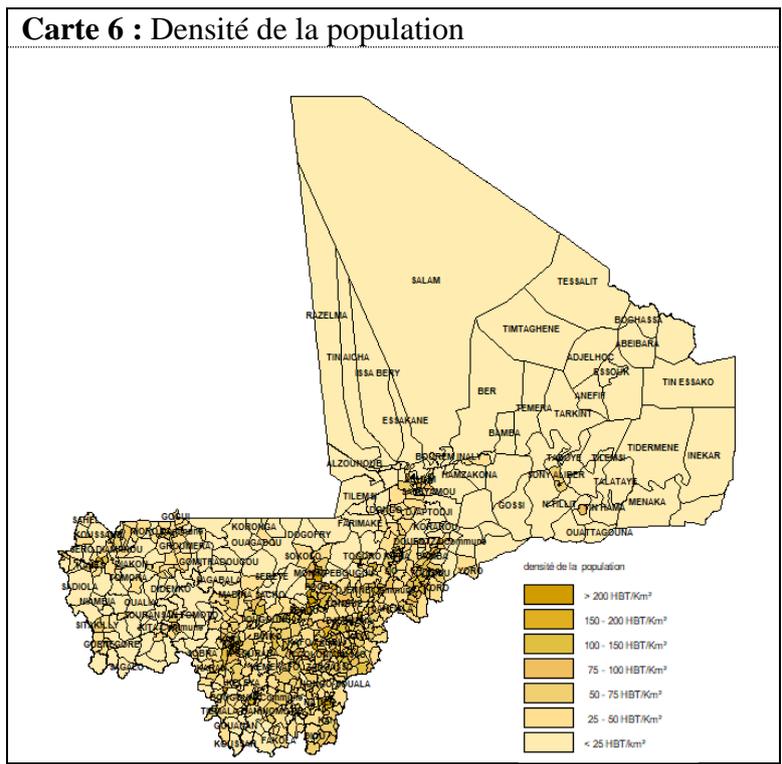
2.1.2. Occupation de l'espace et pauvreté de conditions de vie

Les statistiques consignées dans le *Tableau 3* suivant montrent combien la population est dispersée. Dans une commune, on a en moyenne 17 localités comptabilisant chacune en moyenne 2 126 habitants. La moitié (50%) des localités a une population inférieure ou égale à 1 302. La très faible densité de population en milieu rural est la bonne explication de cette dispersion de population (*Tableau 4*). Dans le milieu rural des régions du Nord, on a de la peine à observer une densité de 30 habitants au km².

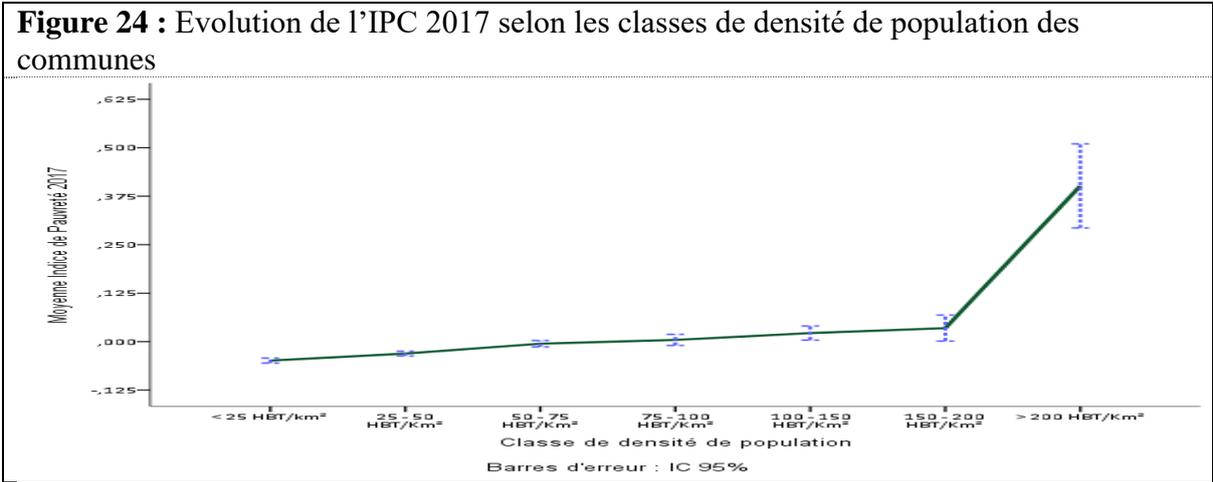
Tableau 3 : Effectif des localités par région, nombre moyen de localités par commune, population moyenne par commune, présentés par région				Tableau 4 : Densité moyenne par commune de la population présentée par région		
Région	Localités de la Commune		Population moyenne par localité	Urbain	Rural	Ensemble
	Cumul par région des effectifs recensés	Moyenne par Commune				
Kayes	1 738	13	1 923	866,3	32,3	109,9
Koulikoro	1 980	18	2 335	1 893,7	110,5	160,0
Sikasso	1 928	13	1 946	581,3	58,8	69,5
Ségou	2 308	20	1 421	2 826,0	77,1	123,7
Mopti	2 114	20	1 561	1 776,8	56,9	136,5
Tombouctou	1 225	24	1 206	1 594,3	28,3	118,7
Gao	424	18	2 197	1 874,0	15,8	170,7
Kidal	161	15	671	2,7	0,6	0,8
Bamako	70	12	41 575	10 097,2	-	10 097,2
Très Pauvre	3 242	18	1 227	40,4	28,4	28,5
Pauvre	3 441	20	1 431	71,6	42,9	43,4
Presque pauvre	2 946	17	1 537	5,9	61,8	61,4
Non pauvre	2 317	13	4 323	3 162,9	120,1	676,5
Ensemble	11 948	17	2 126	2 742,5	60,6	201,8

Les communes "Très Pauvres" et "pauvres" ont une très faible densité de population comparativement aux communes "Presque Pauvres" et "Non Pauvres" : entre 28 et 43 habitants au km² contre 676 pour les communes "Communes Non pauvres" (*Tableau 4*).

Les zones de forte densité, hormis les centres urbains, sont au centre-Nord de Kayes (Sahel Occidental), au Centre-Sud et au Sud ainsi qu'au long du fleuve Niger (*Carte 6*).



C'est dans les grandes agglomérations denses en population qu'il est susceptible d'avoir des offres de services multiples et variées. On montre ci-après qu'il existe une relation entre densité de population et niveau de conditions de vie. Sur la *Figure 24* en effet, on peut voir que l'IPC moyen augmente linéairement avec la densité de la population entre les tranches de densité de moins de 25 hbt/km² et 150-200 hbt/km².



2.2. Profil des communes en ressources naturelles

Il est question dans cette partie de faire l'état des ressources naturelles à disposition des communes, particulièrement les forêts et les pâturages, les produits de cueillette, les eaux et les terres agricoles. Il s'agit très souvent de faire le constat de l'existence ou non de la ressource et rarement de la quantifier.

2.2.1. Forêts et produits de cueillette

Les superficies de forêts naturelles et de forêts classées sont des données obtenues au niveau des communes à travers les structures en charge de ces ressources. A partir de ces informations, on détermine les indicateurs exprimant la part de la superficie de la commune occupée par ces ressources.

Il y a une très grande diversité de situation au niveau du ratio de superficie occupée par les forêts. On donne le profil général ci-après :

- 74,2% des communes ont moins de 1% de leur superficie en forêt ;
- 92% des communes ont moins de 10,1% de leur superficie en forêt et
- Seulement 6,5% des communes ont plus de 11,7%¹⁰ de leur superficie en forêt.

Les Figure 25 et 26 présentent respectivement les nuages de points des communes selon le pourcentage de la superficie de la commune respectivement en forêt naturelle et forêt classée/aménagée. On y observe en effet une forte concentration de communes avec un très faible pourcentage de superficie en forêt.

Figure 25 : Nuage de points de Communes par région selon le pourcentage de la superficie en forêt naturelle

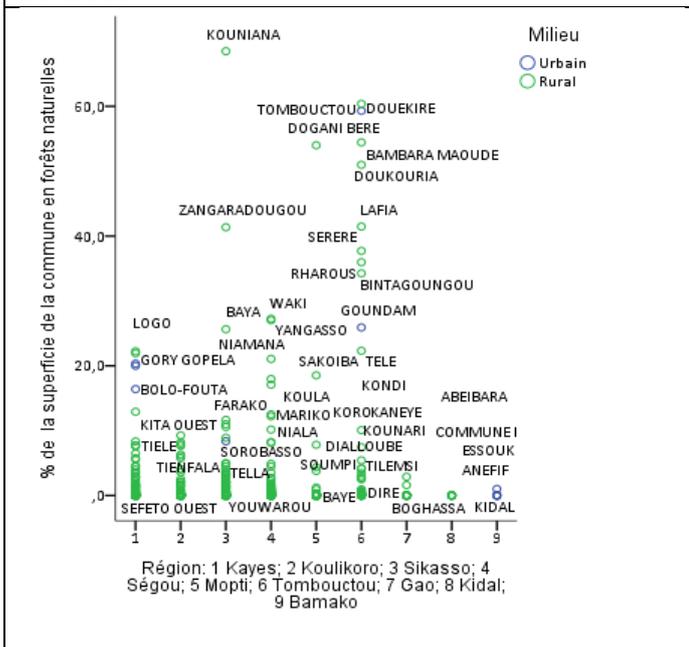
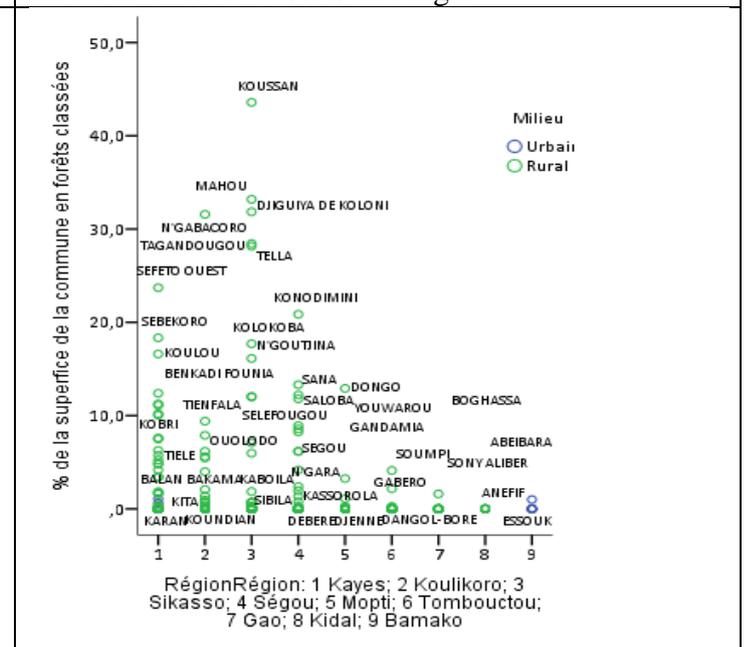


Figure 26 : Nuage de points de Communes par région selon le pourcentage de la superficie en forêt naturelle et forêt classée/aménagée



L'existence de forêt est une condition nécessaire à la pratique de la cueillette sauf cas des graminées sauvages. On s'intéresse à établir la prévalence au niveau des communes, de la cueillette de principaux produits de la forêt. A partir de cette prévalence, on établit les cartes des zones de cueillette de ces produits.

¹⁰ La cible OMD en 2015 était de 11,6%.

Encadré

Dénomination locales et noms scientifiques des principaux produits de cueillette au Mali

Dénomination locale	Nom scientifique
Baobab	Adansonia digitata
Jujube	Ziziphus mauritiana
Karité	Vitellaria paradoxa var paradoxa
Néré	Parkia biglobosa
Tamarin	Tamarindus indica
Zaban	Saba senegalensis
Zèguènè	Balanites aegyptiaca

Dans environ 90% des communes de la région de Sikasso, on fait la cueillette de Karité et de Néré ; dans 60% des communes de Koulikoro on fait la cueillette de Néré (Figure 27).

Entre 45 et 55% des communes des régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou sont des zones de cueillette de Zaban.

La cueillette du Zèguènè est pratiquée dans 85% des communes des régions de Tombouctou et de Gao (Figure 28). Cette dernière est davantage la zone de cueillette du fonio sauvage.

La cueillette de jujube est des plus répandue à l'Ouest et au Nord du pays : 60% des communes de la région de Kayes (Sahel Occidental !), entre 40 et 70% des communes de Mopti et des régions du Nord (Figure 28).

Figure 27 : Pourcentage par région de communes pratiquant la cueillette de Karité, Néré, Zaban tamarin et Raisin sauvage

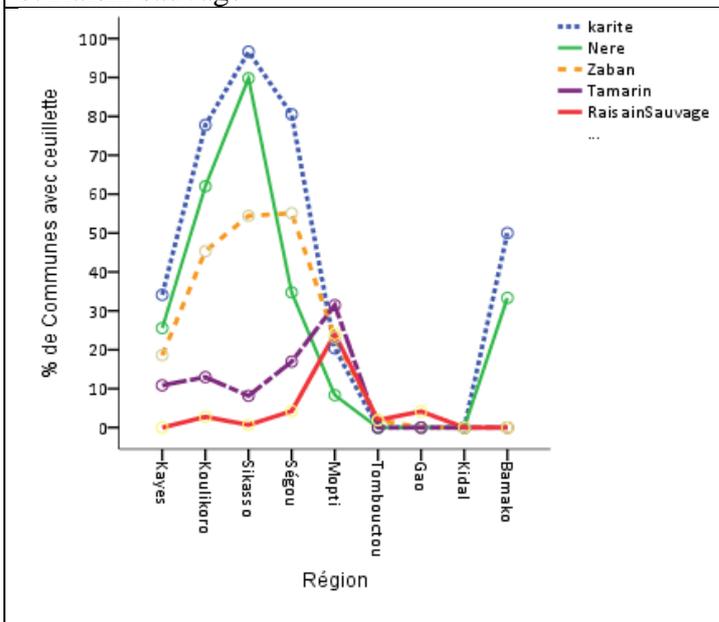
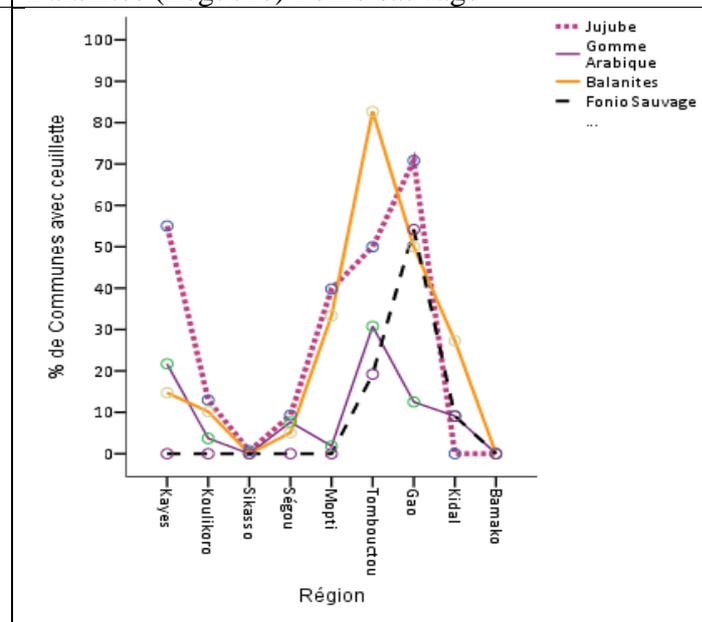
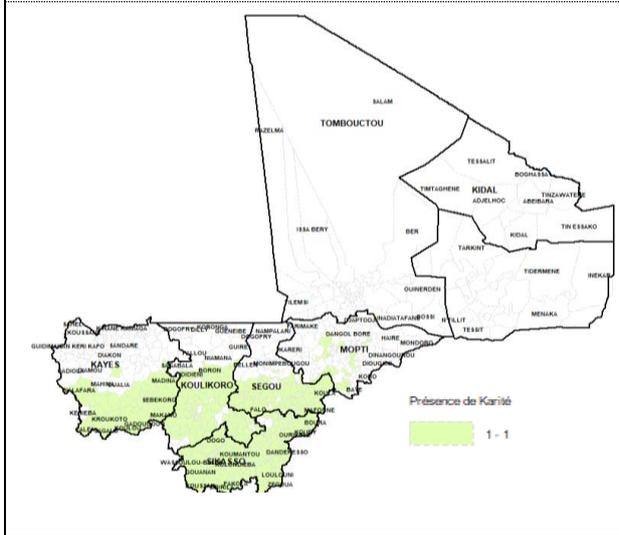


Figure 28 : Pourcentage par région de communes pratiquant la cueillette de jujube, gomme arabique, Balanites (Zèguènè) Fonio sauvage

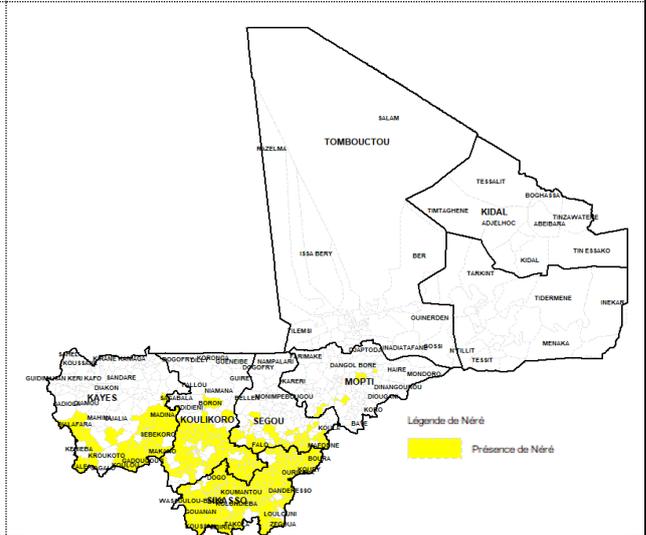


Les cartes 7 à 14 présentent les zones de cueillette des principaux produits.

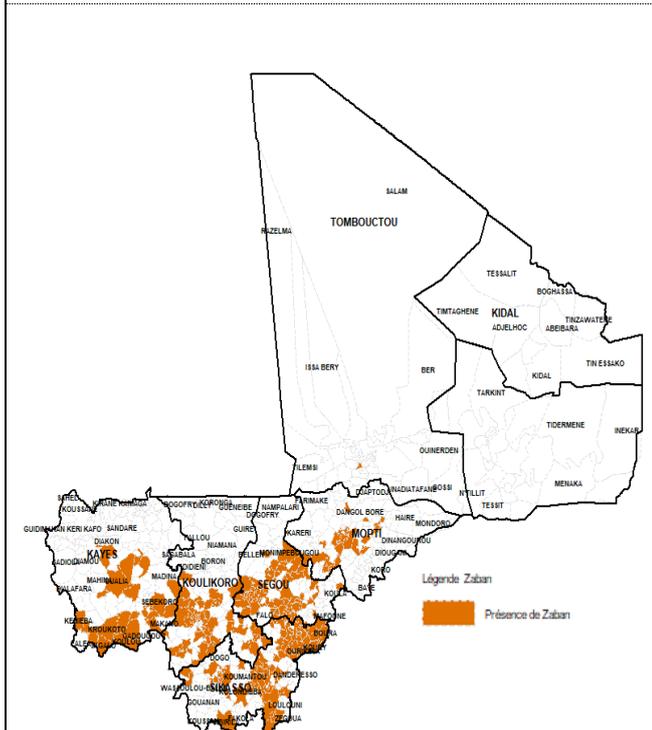
Carte 7 : Communes pratiquant la cueillette du karité



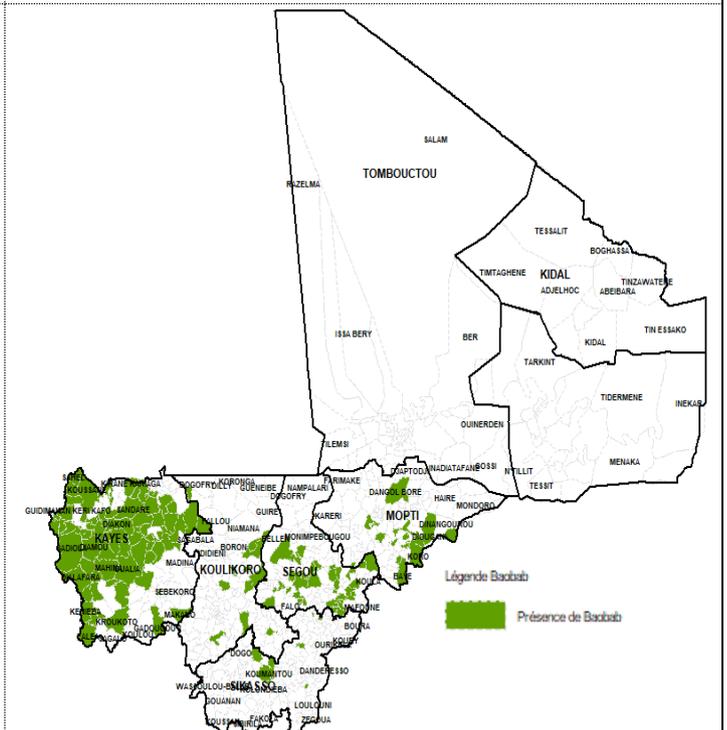
Carte 8 : Communes pratiquant la cueillette du néré



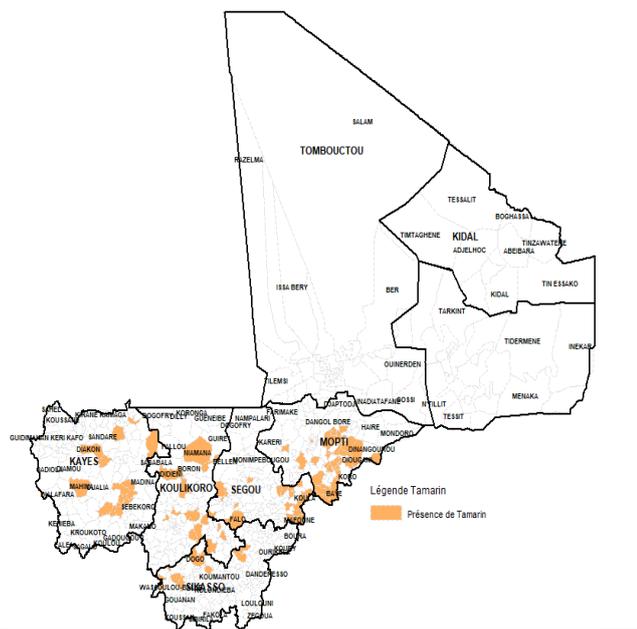
Carte 9 : Communes pratiquant la cueillette du Zaban



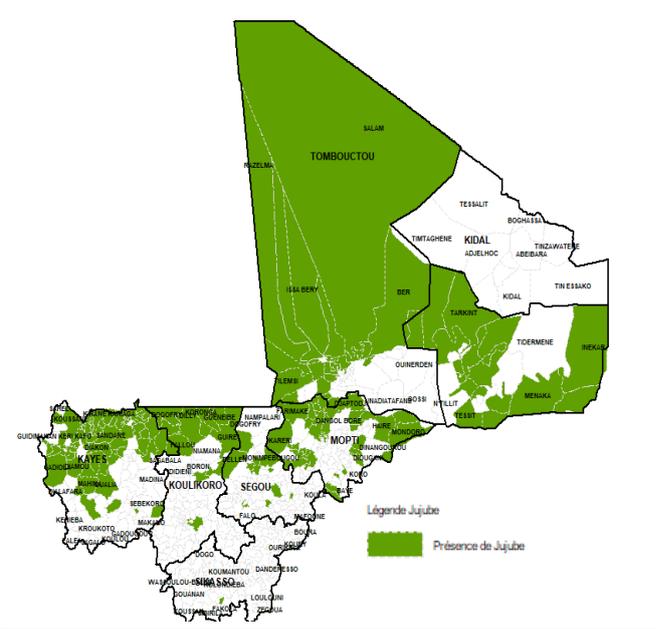
Carte 10 : Communes pratiquant la cueillette du Baobab



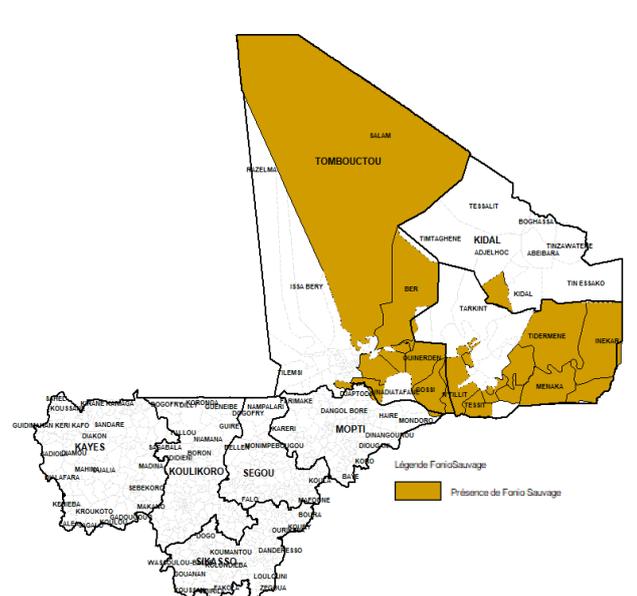
Carte 11 : Communes pratiquant la cueillette du Tamarin



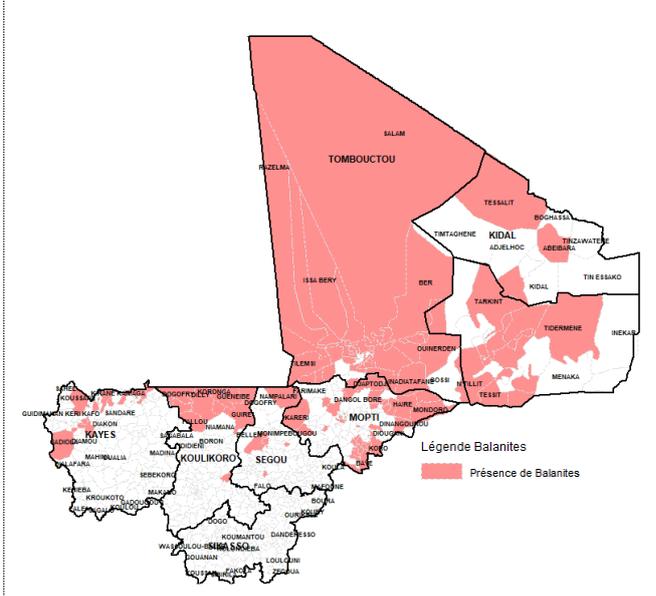
Carte 12 : Communes pratiquant la cueillette du Jujube



Carte 13 : Communes pratiquant la cueillette du Fonio sauvage.



Carte 14 : Communes pratiquant la cueillette du Zèguènè

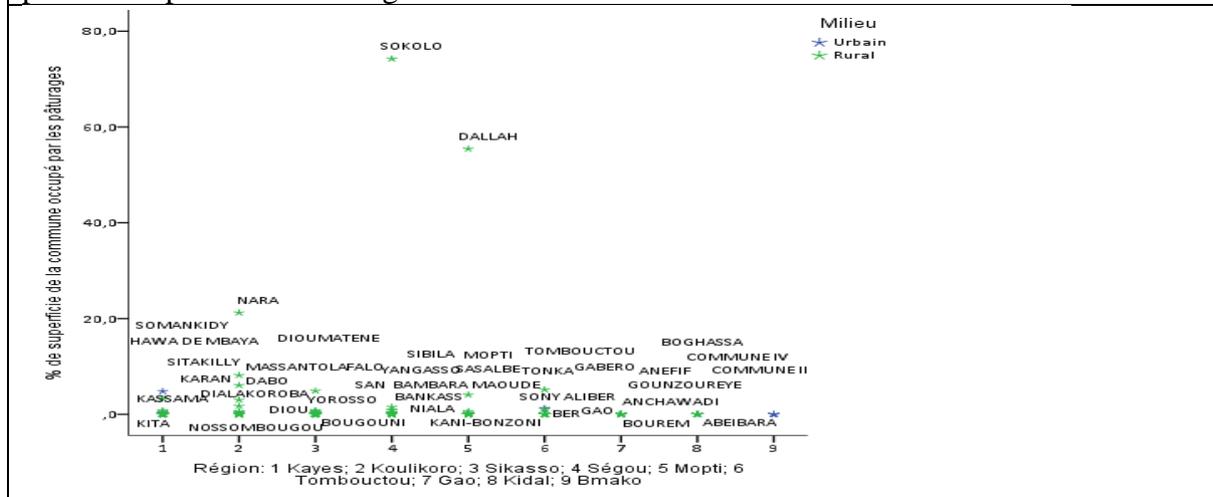


2.2.2. Les pâturages

L'existence de périmètre pastoral ne semble pas répandue parmi les communes (*Figure 29*) ; 447 communes soit 63,7% des réponses, ont déclarées ne pas en avoir. La grande majorité (86,3%) des communes (607 communes) ne déclarent aucune superficie de périmètre pastoral aménagé. Parmi celles qui en ont, la très grande majorité (85,4%) à moins de 1% de superficie de la commune occupée par des périmètres pastoraux. Deux communes (SOKOLO et DALLAH) ont plus de 50% de leurs territoires occupés par des périmètres pastoraux aménagés.

Bien que beaucoup de Commune ne disposent pas de périmètre pastoral attitré, leurs localités disposent tout de même de zones de pâturage. Il ressort en effet que seulement 130 communes (18,5%) n'ont aucune localité disposant de pâturage.

Figure 29 : Nuage de points des Communes par région et selon le % de superficie en périmètres pastoraux aménagés



2.2.3. Eaux de surface

Les localités des communes ont généralement soit une mare, soit un lac, soit un étang ou cours d'eau voire deux ou plusieurs de ces eaux de surface.

En effet, il en est ainsi pour les localités de 83,2% des communes (587 Communes). De même, 70,8 % des communes (526 communes) ont au moins une localité avec un cours d'eau (fleuve/rivière). Il ressort, aux croisements de ces deux situations, que 93,3% (656 communes) des communes sont dans l'une ou l'autre de ces deux situations et que 427 communes soit 60,7% du total des communes sont dans l'une et l'autre situation. Bref, les communes sont globalement bien dotées en eaux de surface. Les figures 30 et 31 donnent par région, le positionnement des communes selon le pourcentage des localités disposant des types d'eaux de surface.

Figure 30 : Nuage de point des Communes par région et selon le pourcentage de localités où passe un cours d'eau (fleuve/rivière)

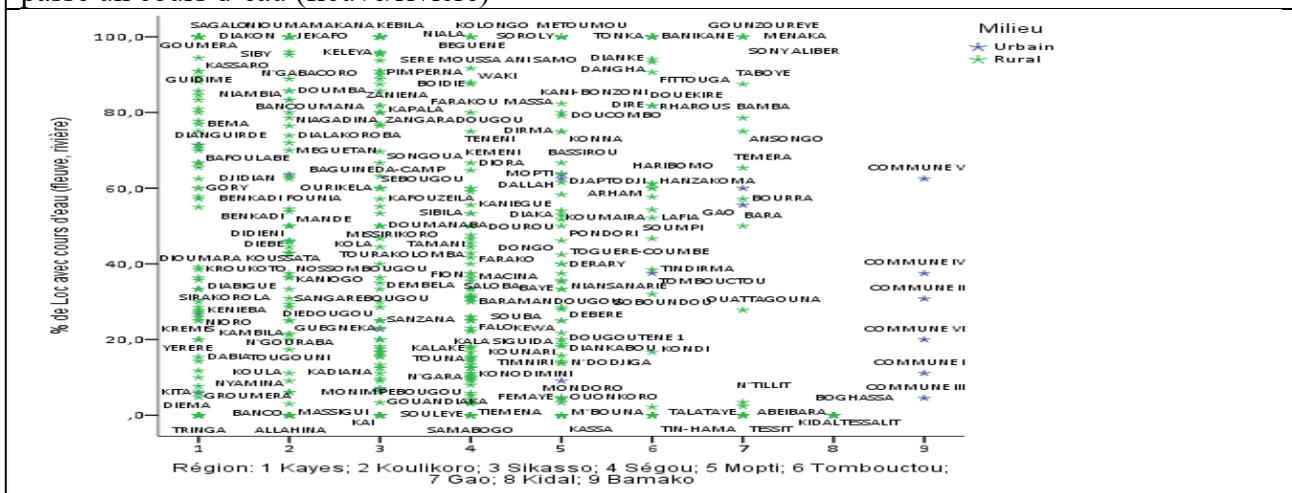
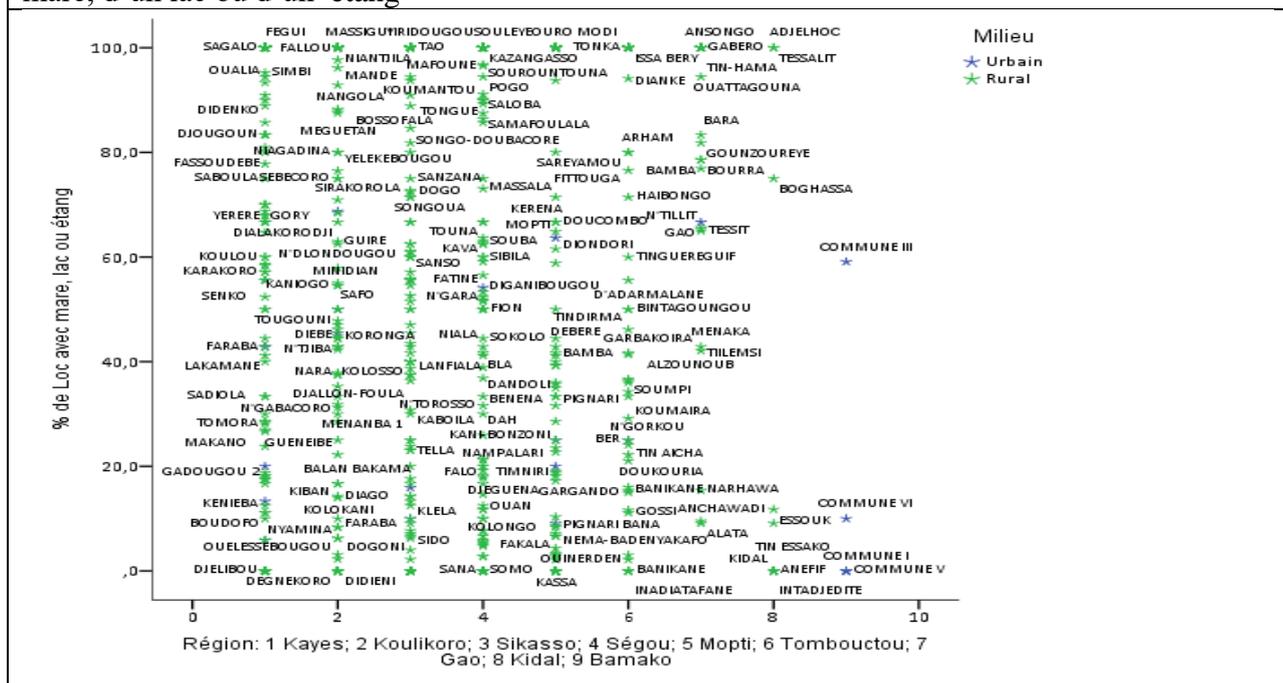


Figure 31 : Nuage de point des Communes par région et selon le pourcentage de localités d'une mare, d'un lac ou d'un étang

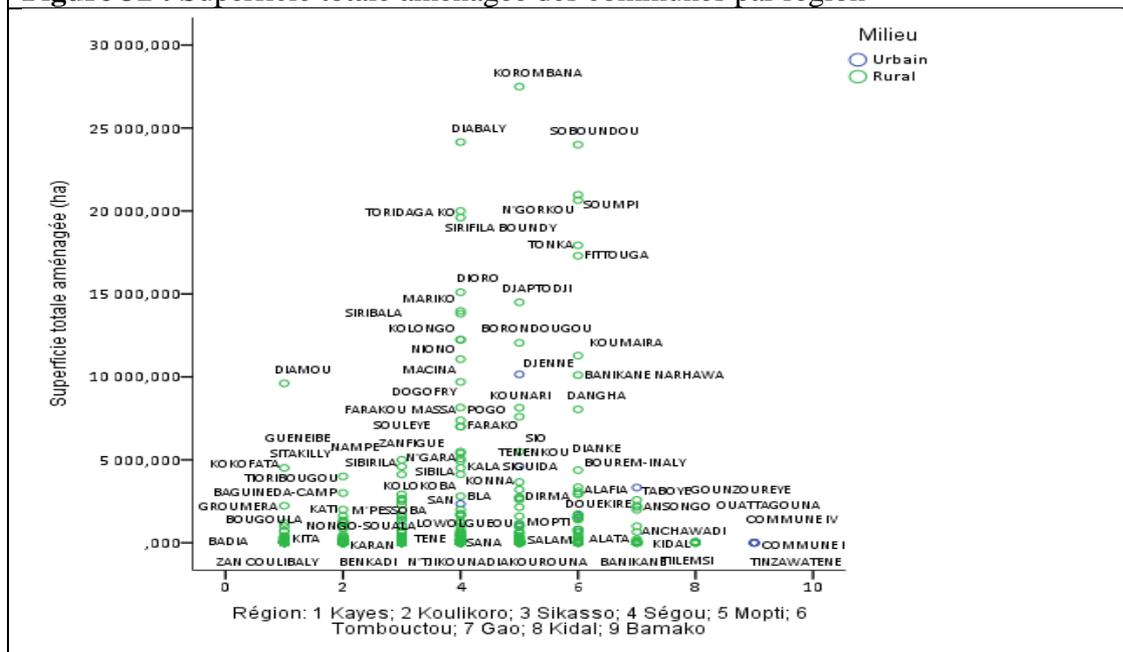


2.2.4. Terres à vocation agricole

On distingue : les grands périmètres hydro agricoles, les PPIV (Petits Périmètres Irrigués Villageois), les bas-fonds aménagés, les mares aménagées.

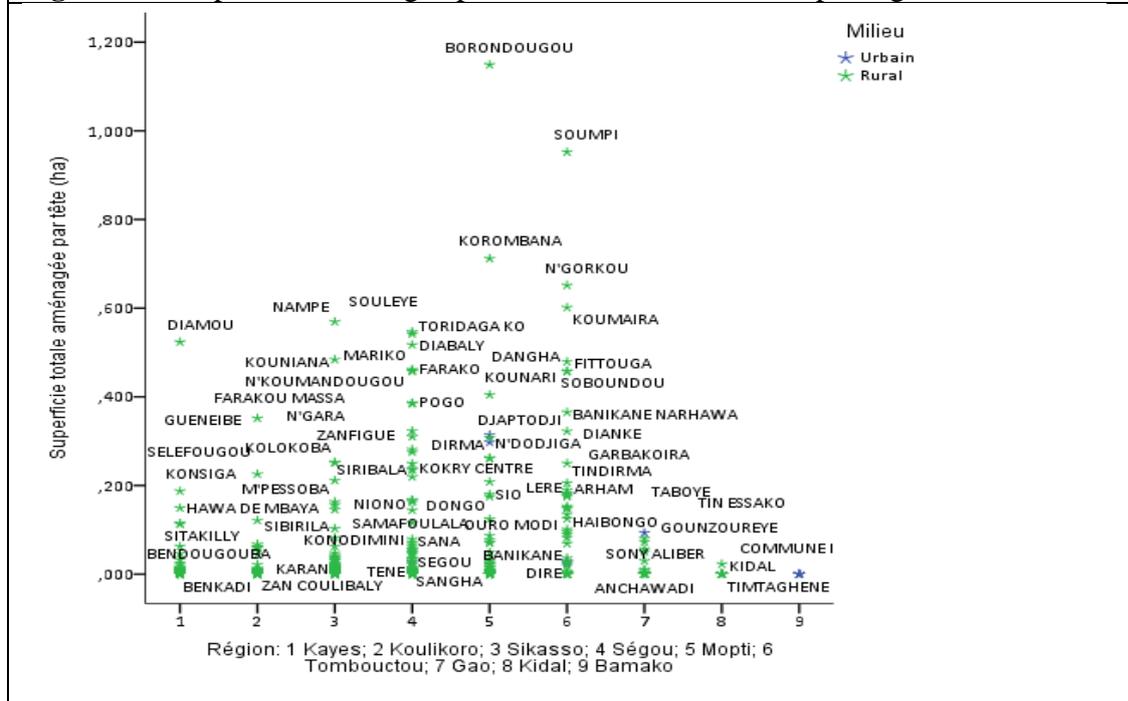
La superficie totale aménagée par commune est des plus importantes dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou (*Figure 32*). Il s'agit pour l'essentiel de communes rurales, la commune urbaine de Djenné faisant partie des rares exceptions.

Figure 32 : Superficie totale aménagée des communes par région



L'indicateur de profil le plus parlant, parce que permettant une meilleure comparaison, est la superficie aménagée par habitant. Il varie considérablement surtout entre les communes de Mopti, d'une part, où il peut dépasser un ha par tête et celles de Tombouctou et Gao, d'autre part, où la superficie aménagée par habitant est au plus de 0,1 ha par tête.

Figure 33 : Superficie aménagée par habitant des communes par région

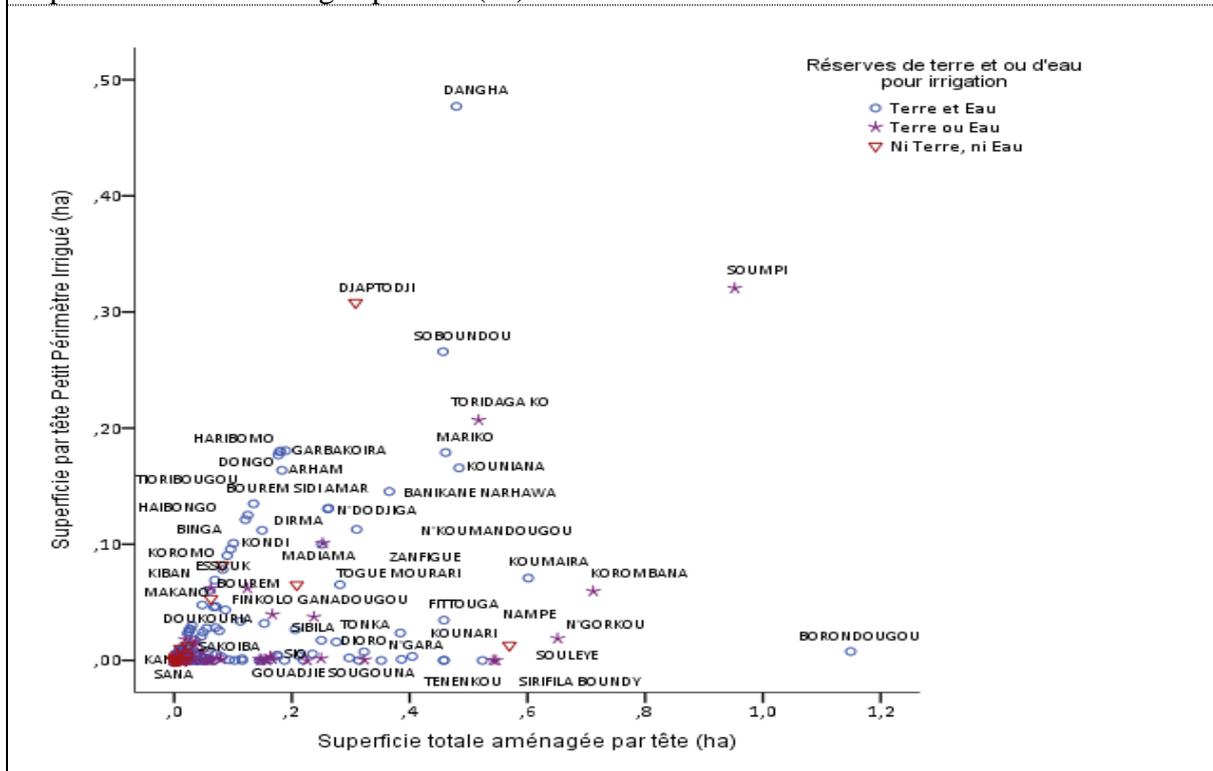


On se donne un regard croisé en analysant la superficie en PPIV et la superficie totale aménagée de la commune. Le but est d'illustrer le fait de disposer ou non d'atouts supplémentaires pour le développement de l'irrigation. Sur la *Figure 34*, la ligne ESSOUK, BOUREM SIDI AMAR, HARIBOMO, DJAPTODJI et DANGHA marque la limite supérieure de la superficie en PPIV quand celle-ci constitue l'essentiel de la superficie totale aménagée. La ligne GOUADJIE, SOUGOUNA SIRIFILA BOUNDY marque celle des communes dépourvues de PPIV.

Toutes les communes disposant de superficie aménagée sont positionnées sur ou entre ces deux limites. Ce qui permet d'observer parmi elles qu'il y a une très grande dominance de communes possédant des « réserves de terre » et de l'«eau pour le développement de l'irrigation ».

Il faut faire cas de la situation diamétralement opposée qui prévaut à l'intersection de ces deux lignes : celle des communes sans superficie aménagée (irriguée) et ne possédant ni réserve de terre, ni eau pour permettre l'irrigation. Il y a 617 communes (soit 87,8% du total des communes) qui sont dans cette situation.

Figure 34 : Nuage de points des communes selon la superficie par tête en PPIV et la superficie totale aménagée par tête (ha)



2.3. Profil de désenclavement routier des communes

Il n'existe pas de mesure usuelle du niveau de désenclavement routier d'une commune. Le concept est approché ici à travers le désenclavement des localités de la commune.

On pose qu'une localité est désenclavée si une route praticable en toute saison passe par cette localité ou à moins de 2 km. Dans le cas contraire, elle est enclavée. On introduit la notion de désenclavement saisonnier afin de mettre en évidence, les cas non rares, où la praticabilité n'est que saisonnière.

Les statistiques consignées dans le *Tableau 5* ci-après sont les pourcentages moyens par commune de localités désenclavées/enclavées ventilées par région. On y relève que 98% des localités des communes du District de Bamako sont désenclavées contre seulement 39% pour les communes de la région de Mopti. En moyenne, 51,5% des localités des communes sont désenclavées.

On note également à la lecture du tableau que les localités des communes urbaines sont une fois et demie plus désenclavées que celles des communes rurales.

Tableau 5 : Pourcentage moyen de localités enclavées/désenclavées par région, milieu et statut de pauvreté (% moyen par commune)

	% de localités où passe une route praticable en toute saison	% de localités à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	Pourcentage de localités désenclavées	% de localités où passe une route praticable en saison sèche seulement	% de localités à moins de 2 Km d'une route praticable en saison sèche seulement	Pourcentage de localités désenclavées saisonnièrement	% de localités totalement enclavées
	(1)	(2)	(3)=(1) + (2)	(4)	(5)	(6)=(4) + (5)	(7)
Région de							
Kayes	43,4	6,3	49,7	41,1	1,8	42,9	7,4
Koulikoro	48,6	5,3	53,9	5,8	2,4	8,2	37,8
Sikasso	39,6	8,7	48,3	9,6	1,7	11,3	40,5
Ségou	46,1	8,9	55,0	24,9	,9	25,8	19,2
Mopti	30,5	8,5	39,0	20,3	5,0	25,3	35,7
Tombouctou	69,3	3,7	73,1	13,5	,1	13,6	13,4
Gao	41,7	11,3	53,0	10,0	6,8	16,8	30,2
Kidal	28,5	18,2	46,7	,0	,0	0,0	53,3
Bamako	86,9	11,1	97,9	,0	,0	0,0	2,1
Milieu							
Urbain	56,6	19,6	76,2	13,9	1,5	15,4	8,4
Rural	43,2	7,0	50,1	19,4	2,3	21,6	28,2
Statut de pauvreté de conditions de vie							
Très pauvre	37,5	5,7	43,1	19,8	2,5	22,3	34,6
Pauvre	45,9	4,5	50,4	19,8	1,1	20,9	28,6
Presque pauvre	42,2	7,0	49,1	19,1	3,0	22,1	28,8
Non pauvre	50,0	13,4	63,5	17,6	2,3	19,9	16,7
Total	43,9	7,6	51,5	19,1	2,2	21,3	27,2

Les communes de statut "Très Pauvre" sont nettement enclavées au regard de leur proportion de localités enclavées : seulement 43% des localités sont désenclavées contre près de 50% pour les communes de statut "Pauvre" et "Presque Pauvre" et 63,5% pour les communes de statut "Non Pauvre". Leur enclavement est, de plus, marqué par le fait que près de 35% de leurs localités sont totalement enclavées contre seulement 17% pour les communes de statut "Non Pauvre" (Tableau 5).

On se doit, à partir de ces statistiques, de donner pour chaque commune un statut de désenclavement routier. Plus explicitement, si par exemple une commune a 30% de ses localités désenclavées, quel est son statut de désenclavement ? On ne dispose pas de règles spécifiques pour cela.

On procède comme ci-dessus par la recherche des variables latentes qui expriment différentes facettes du concept de désenclavement. Ces variables sont regroupées pour donner un indicateur synthétique supposé mesurer le concept.

Les variables disponibles sur le réseau routier ont été soumises à l'analyse en composantes principales. Elles expriment la notion de distance des localités aux trois catégories de route (route bitumée, route latéritique ou en terre moderne, piste rurale), la notion de désenclavement saisonnier ainsi que celle de liaison routière. Parmi elles, huit ont été identifiées comme concourant à déterminer trois composantes importantes de la notion de désenclavement/enclavement :

- La première composante est constituée à partir de quatre variables exprimant : le caractère saisonnier de la praticabilité des routes passant par les localités de la commune de façon générale et la praticabilité saisonnière de la piste rurale la plus proche des localités spécifiquement. Cette composante est identifiable comme mesure du niveau d'enclavement saisonnier.

Les deux composantes restantes sont des mesures de désenclavement par les deux catégories extrêmes de route :

- la deuxième composante est la mesure de désenclavement par piste rurale ;
- tandis que la dernière est la mesure de désenclavement par route bitumée.

Tableau 6 : Matrice des composantes après rotation ^a			
Noms des variables	Composante		
	1	2	3
Zscore : % de Loc dont la piste rurale la + proche est praticable en saison sèche seulement	,892	,131	,012
Zscore : % de Loc dont la piste rurale la + proche est praticable en toute saison	-,852	,116	,123
Zscore : % de Loc où passe une route praticable en saison sèche seulement	,843	,348	,020
Zscore : % de Loc où passe une route praticable en toute saison	-,782	,444	,118
Zscore : % de Loc où passe une piste rurale	,002	,945	-,018
Zscore : % de Loc à 5 km et plus d'une piste rurale	-,046	-,908	-,008
Zscore : % de Loc où passe une route bitumée	-,061	-,020	,955
Zscore : % de Loc à 5 km et plus d'une route bitumée	,052	-,021	-,953
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.			
Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.			
a. La rotation a convergé en 4 itérations.			

À partir de ces composantes, on fait la somme pondérée¹¹ de ces trois variables pour avoir l'indicateur synthétique de désenclavement¹². Ensuite pour qualifier le désenclavement, on détermine des catégories. La méthode des quartiles permet de construire quatre (4) catégories de désenclavement comme indiqué dans le tableau ci-après.

¹¹ Les pondérations sont les parts d'inertie des composantes

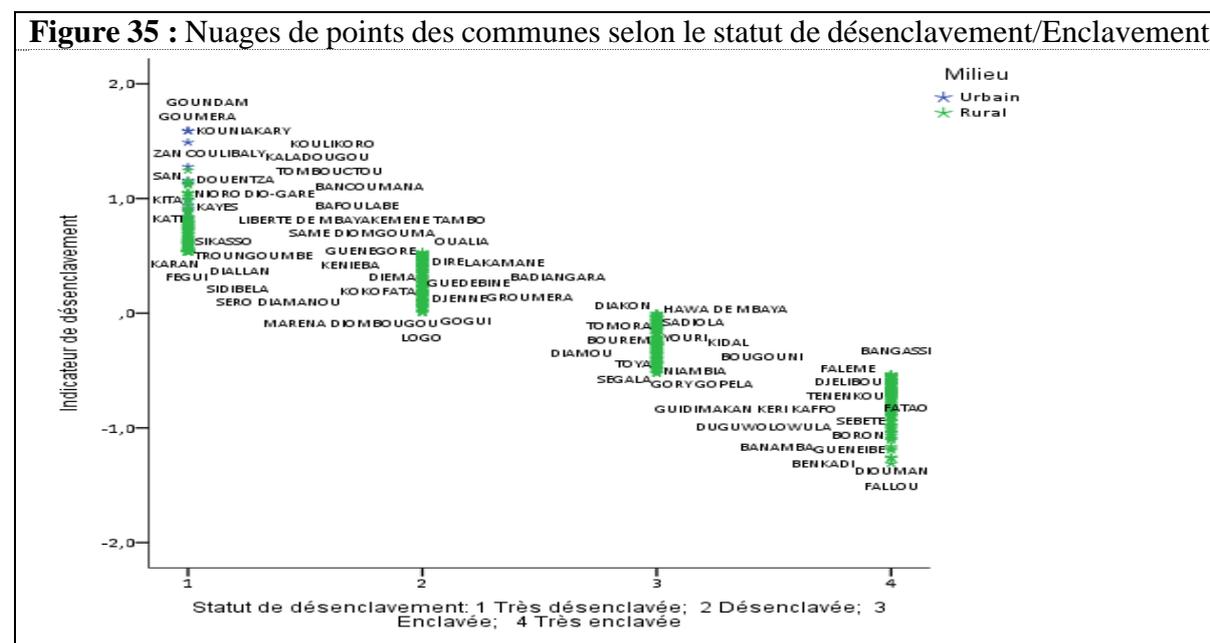
¹² Ici on doit multiplier par -1 la composante n°1 pour la faire passer d'une mesure d'enclavement à une mesure de désenclavement.

Tableau 7 : Critères de classification des communes selon les valeurs de l'indicateur de désenclavement	
Valeurs de l'indicateur de désenclavement	Statut de désenclavement de la commune
$\leq 1^{\text{er}}$ quartile	Très enclavée
1^{er} quartile $>$ et $\leq 2^{\text{ème}}$ quartile	Enclavée
$2^{\text{ème}}$ quartile $>$ et $\leq 3^{\text{ème}}$ quartile	Désenclavée
$3^{\text{ème}}$ quartile $>$	Très désenclavée

Sur cette base, on établit les statistiques consignées dans le Tableau 8 ci-après. Par construction, environ 50% des communes sont enclavées.

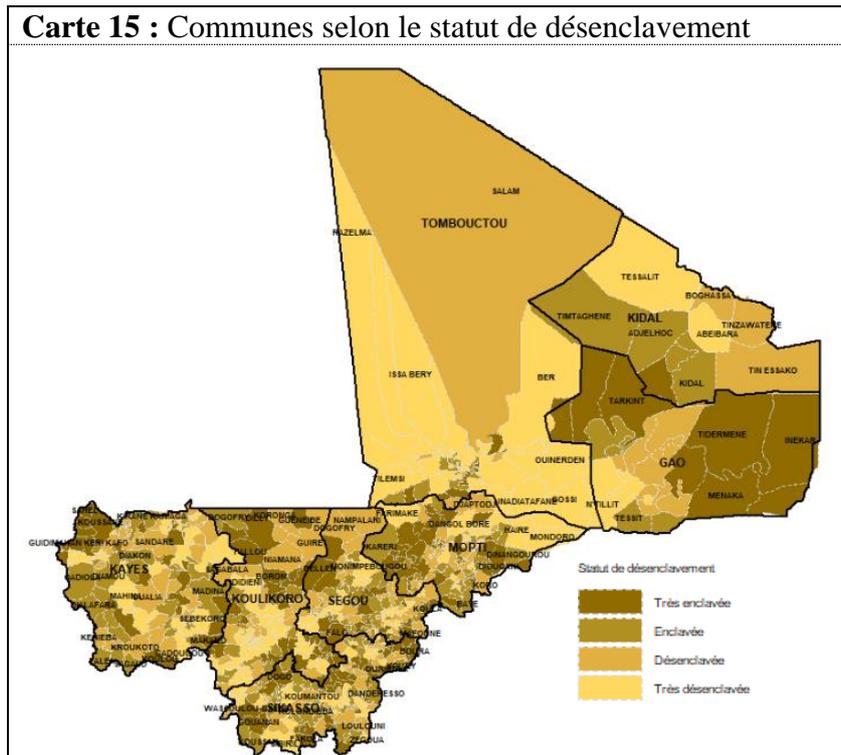
Tableau 8 : Répartition de communes selon le statut de désenclavement		
Statut d'enclavement	Effectifs	Pourcentage
Très désenclavée	192	27,3
Désenclavée	160	22,8
Enclavée	175	24,9
Très enclavée	176	25,0
Total	703	100,0

La Figure ci-après affiche les communes selon le statut de désenclavement tel que défini ici. Ainsi, les communes de KOUNIAKARY et de GOUMERA seraient parmi les plus désenclavées tandis que celles de DIOUMA et BENKADI parmi les plus enclavées.



On distingue sur la Carte 15, les Communes très enclavées ou enclavées frontalières de celles intérieures. Les premières font frontières à l'Ouest avec le Sénégal, au Nord-Ouest avec la Mauritanie et à l'extrême Nord-Est avec le Niger. A l'intérieur du pays, c'est plutôt les communes du Sud-Est de Kidal (communes de TINTAGHENE, ADJELHOC, KIDAL), les communes de l'Ouest de la région de GAO comme TARKINT. Plus au centre du pays, les communes de Mopti, frontalières avec la région de Ségou sont également très enclavées. Il en est de même des communes frontalières des centres des régions de Ségou et de Koulikoro (Carte 15).

Carte 15 : Communes selon le statut de désenclavement



En présentant sur le graphique les trois composantes selon le statut de désenclavement, on peut illustrer le rôle de chaque composante dans la composition du statut.

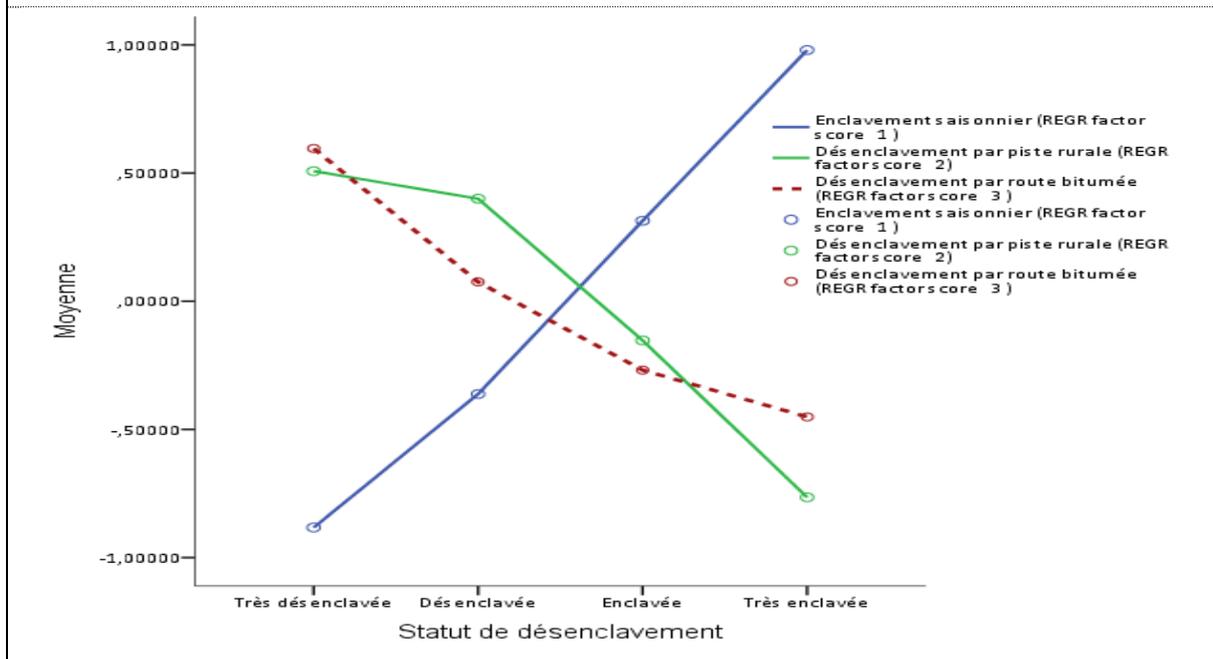
Pour les communes très désenclavées, les facteurs de désenclavement par route bitumée et par piste rurale sont dans cet ordre les plus importants ; le facteur enclavement saisonnier étant des plus minoré.

Pour les communes désenclavées simplement, le facteur de désenclavement par piste rurale est très dominant, celui du désenclavement par route bitumée ne jouant qu'un rôle médian.

Concernant les communes enclavées (simplement), l'effet de l'enclavement saisonnier prend le pas sur les effets de désenclavement par pistes et routes bitumées qui n'ont qu'un rôle d'atténuation. La baisse de leur influence tient à l'importance dans ces communes de l'éloignement (5 km et plus) de la piste rurale la plus proche et de la route bitumée la plus proche.

S'agissant enfin des communes très enclavées, l'enclavement saisonnier est le facteur prédominant même si on y observe un meilleur effet de désenclavement par route bitumée que par piste rurale.

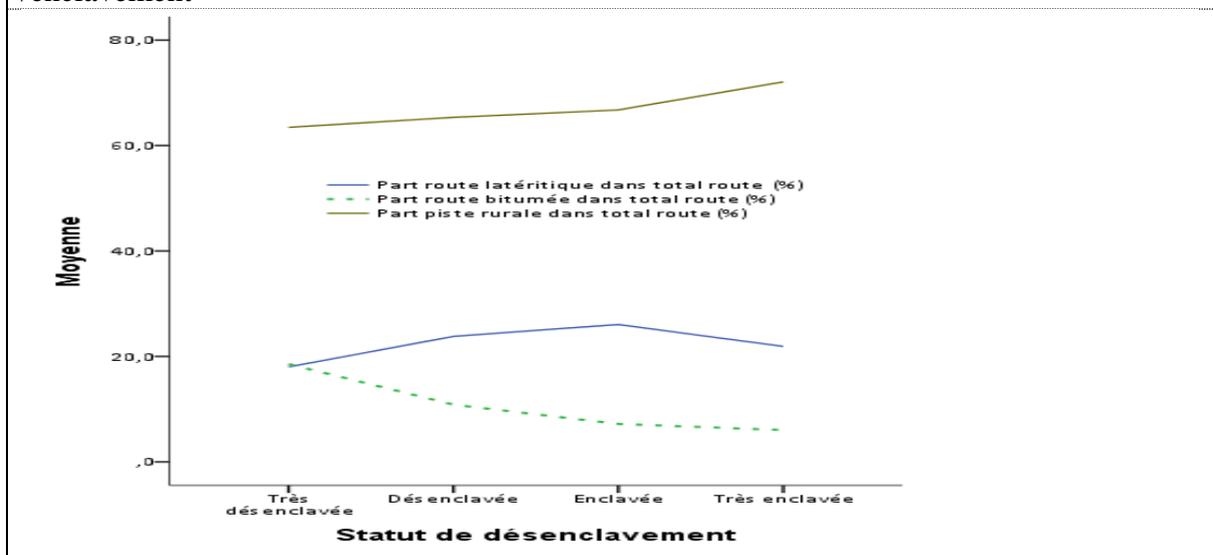
Figure 36: Les niveaux des effets de désenclavement des composantes selon le statut de désenclavement



➤ Désenclavement et type de route

Les routes bitumées, les routes latéritiques et les pistes rurales sont techniquement les trois types de routes permanentes. L'importance relative de la longueur de ces routes est analysée par statut de désenclavement. La première observation est que la part des pistes augmente sensiblement quand on passe des communes très désenclavées aux communes désenclavées puis de celles enclavées à très enclavées. Les parts des routes latéritiques et bitumées sont d'importance égale dans le cas des communes très désenclavées. Plus ces parts s'écartent l'une de l'autre, plus le niveau d'enclavement augmente (*Figure 37*). Ceci montre que la structure du réseau routier est déterminante dans le statut d'enclavement de la commune.

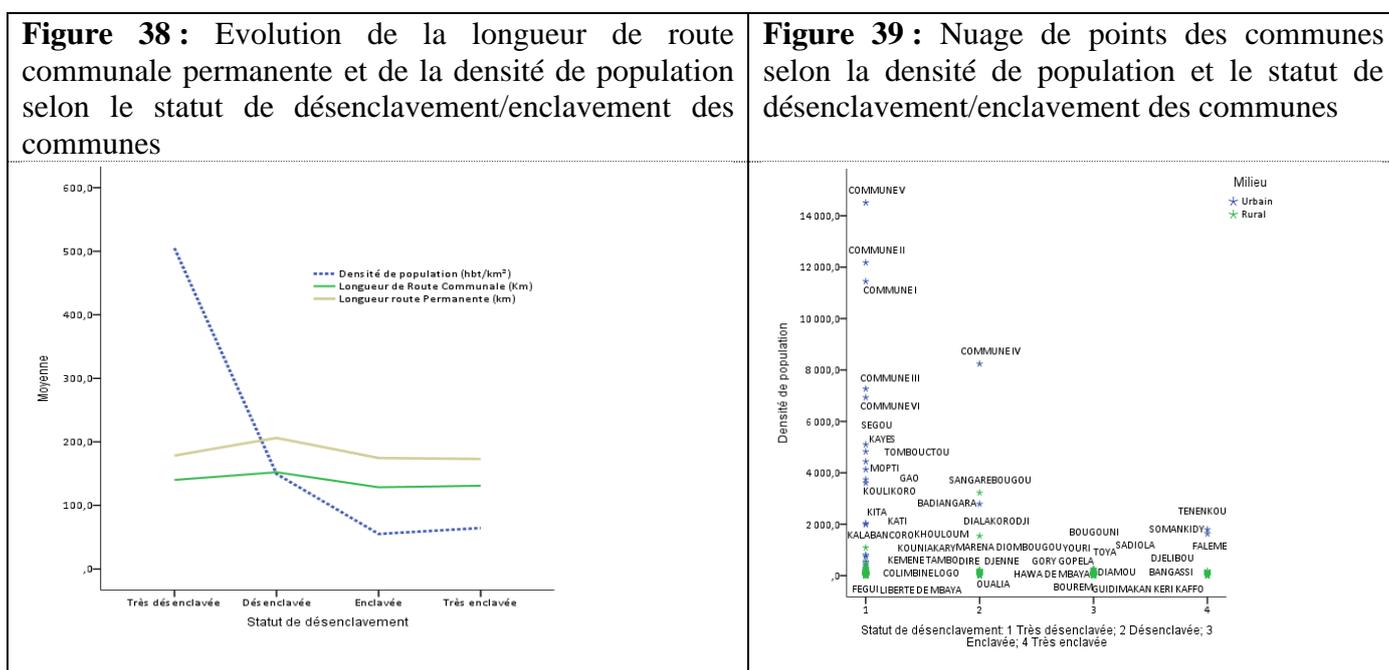
Figure 37 : Evolution de la part en % des types de route selon le statut de désenclavement /enclavement



➤ Désenclavement et densité de population

La longueur moyenne par commune des routes ne semble pas expliquer leur état d'enclavement (*Figure 38*). Par contre on observe sur la *Figure 38* que les communes enclavées ont en moyenne la densité de population très faible ; soit 50 habitants au km² contre 500 pour les communes très désenclavées et de l'ordre de 150 habitants au km² pour les communes désenclavées.

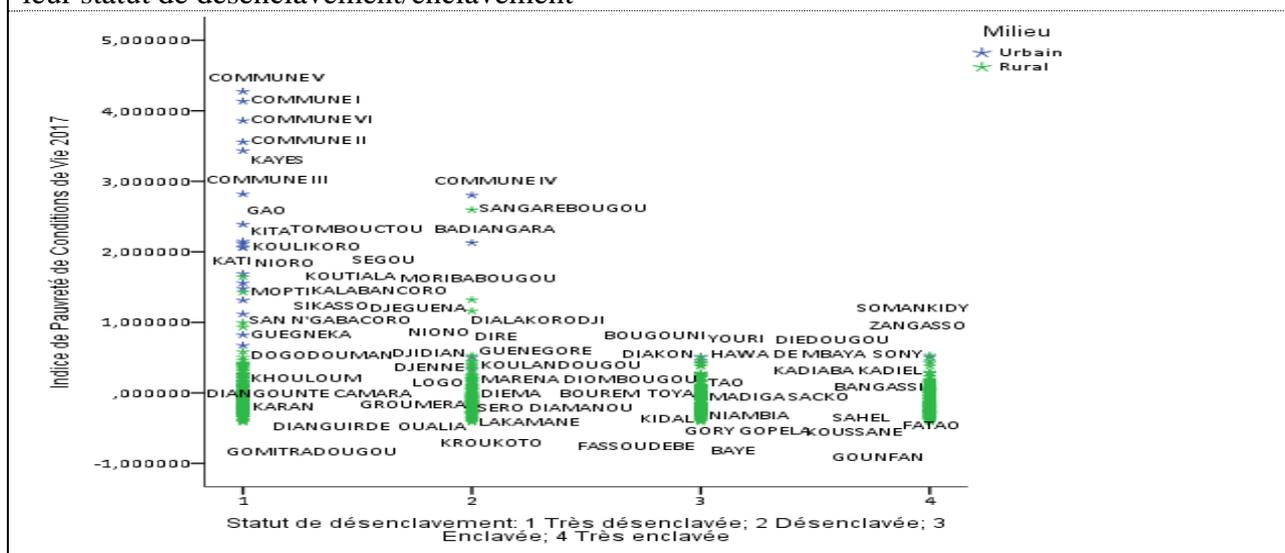
Cependant toutes les communes de faible densité de population ne sont pas enclavées ; ceci est illustré par la *Figure 39* où on observe l'existence de beaucoup de communes de faible densité parmi celles qui sont très désenclavées ou simplement désenclavées. La faiblesse de la densité de population ne peut pas être considérée comme la seule explication de l'enclavement des communes. Il est cependant constaté que toutes les communes rurales enclavées ou très enclavées sont de faible densité de population.



➤ Désenclavement et niveau de conditions de vie

Toutes les communes enclavées ou très enclavées n'ont pas un niveau de conditions de vie assez élevé. Cependant, toutes les communes de faible niveau de conditions de vie ne sont pas enclavées (*Figure 40*).

Figure 40 : Nuage de points des communes selon l'indice de pauvreté de conditions de vie et selon leur statut de désenclavement/enclavement



Plus précisément, 61% des communes de statut "Très pauvre" sont "enclavées" à "très enclavées" contre 35% pour les communes de statut "Non pauvre". (Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des communes selon le statut de pauvreté et le niveau d'enclavement (%)

Statut de pauvreté de conditions de vie	Statut de désenclavement				Enclavée / très enclavée (5)= (3) + (4)
	Très désenclavée	Désenclavée	Enclavée	Très enclavée	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Très pauvre	22,2	17,0	27,3	33,5	60,8
Pauvre	21,1	26,9	27,4	24,6	52,0
Presque pauvre	23,7	24,3	27,1	24,9	52,0
Non pauvre	42,3	22,9	17,7	17,1	34,9
Total	27,3	22,8	24,9	25,0	49,9

2.4. Désenclavement par les moyens de télécommunication

On cherche à déterminer au niveau de chaque commune, la couverture par les réseaux de télécommunication. A cet effet, la localité a été considérée comme la référence de base pour la couverture. La possibilité de pouvoir accéder à un service de télécommunication (émettre et recevoir un appel téléphonique, par exemple) d'un point quelconque d'une localité est considérée comme un bon indicateur de couverture de cette localité par le réseau téléphonique. On en déduit un indicateur de couverture au niveau de la commune en termes de proportion des localités dans lesquelles il est possible d'accéder à un service de télécommunication.

On dispose ainsi pour chaque commune, de statistiques qui déterminent les proportions de localités de cette commune d'où il est possible d'avoir accès à un service de télécommunication donné. Plus la proportion est grande, plus le niveau de couverture de la commune est grand.

On présente ci-après par classe d'importance de couverture, les statistiques des communes. On note ainsi que le réseau ORANGE-Mali (*Tableau 10*) couvre 100% des localités de 431 communes (61,3% du total des communes du Mali). ; 71,8% des communes sont significativement (plus de 75% des localités) couvertes par ce réseau. On trouve, sur le *Tableau 11*, les statistiques similaires pour le réseau MALITEL.

Tableau 10 : Statistiques des communes par niveau de couverture par le réseau ORANGE-Mali			Tableau 11 : Statistiques des communes par niveau de couverture par le réseau MALITEL		
Classe de % de localités couvertes	Effectif des communes	%	Classe de % de localités couvertes	Effectif des communes	%
0 %	49	7,0	0 %	76	10,8
1 à moins de 25 %	35	5,0	1 à moins de 25 %	53	7,5
25 à moins de 50 %	47	6,7	25 à moins de 50 %	64	9,1
50 à moins de 75 %	67	9,5	50 à moins de 75 %	64	9,1
75 à moins de 100%	74	10,5	75 à moins de 100%	68	9,7
100 %	431	61,3	100 %	378	53,8
Total	703	100,0	Total	703	100,0

La synthèse de ces statistiques est consignée dans le *Tableau 12* où on note que 67% des communes sont intégralement couvertes par les deux réseaux pris ensemble. On note aussi que 4% des communes (30 communes) n'ont aucune couverture téléphonique.

Seulement un peu plus de 50% des communes sont intégralement couvertes par Internet alors que 10,4% en sont totalement dépourvus (*Tableau 13*).

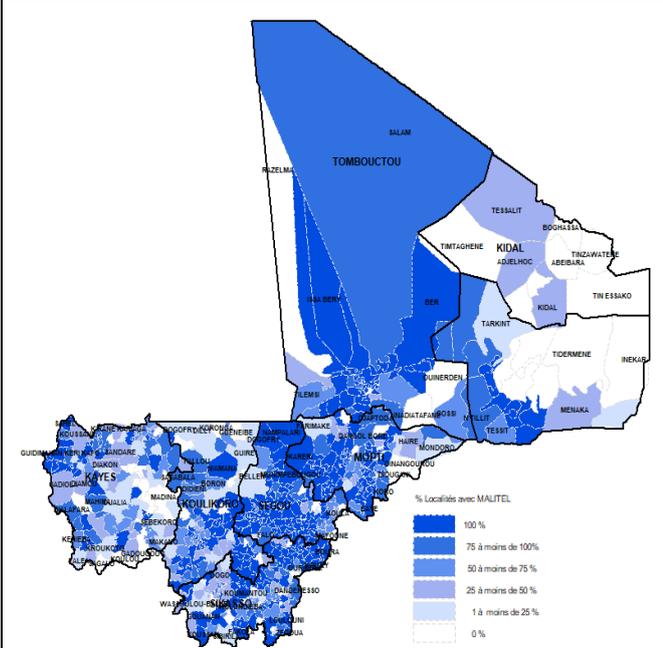
Tableau 12 : Statistiques des communes par niveau de couverture par les réseaux (ORANGE-Mali & MALITEL)			Tableau 13 : Statistiques des communes par niveau de couverture par Internet (fixe et mobile)		
Classe de % de localités couvertes	Effectif des communes	%	Classe de % de localités couvertes	Effectif des communes	%
0 %	30	4,3	0 %	73	10,4
1 à moins de 25 %	25	3,6	1 à moins de 25 %	88	12,5
25 à moins de 50 %	39	5,5	25 à moins de 50 %	64	9,1
50 à moins de 75 %	57	8,1	50 à moins de 75 %	47	6,7
75 à moins de 100%	82	11,7	75 à moins de 100%	67	9,5
100 %	470	66,9	100 %	364	51,8
Total	703	100,0	Total	703	100,0

Les cartes 16, 17 et 18 présentent les communes selon le pourcentage de localités à partir desquelles il est possible de téléphoner en utilisant un réseau de société de téléphonie nationale. A l'examen de ces cartes, on voit que le centre et l'Est de la région de Kayes, la région de Kidal,

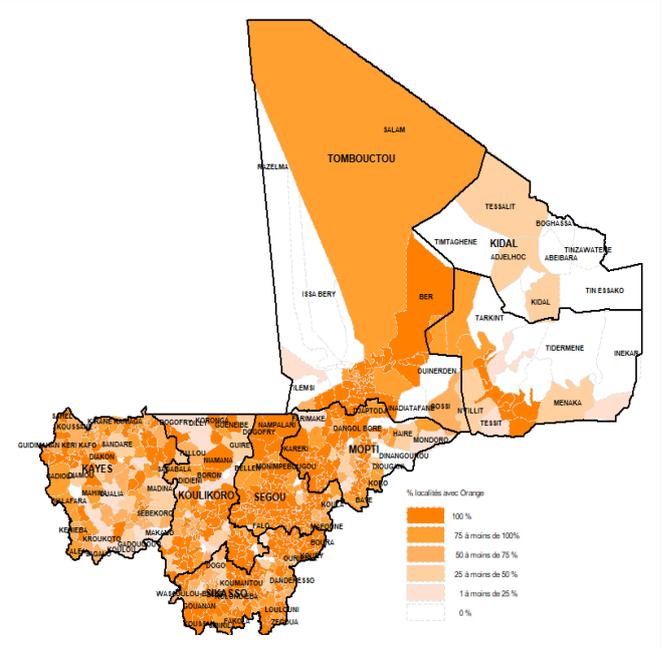
le centre et l'Est de la région de Gao sont les moins couverts par les sociétés nationales de téléphonie.

La Carte 19 représente les communes selon le pourcentage de localités offrant la possibilité de se connecter à Internet. Elle permet par ailleurs de mettre en évidence, en comparant avec la carte 19, l'écart entre la couverture de la téléphonie et celle de l'Internet.

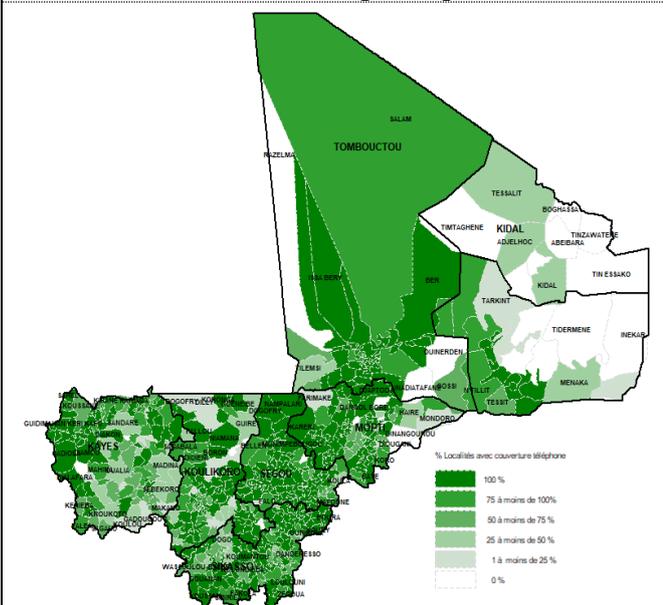
Carte 16 : Couverture réseau MALITEL



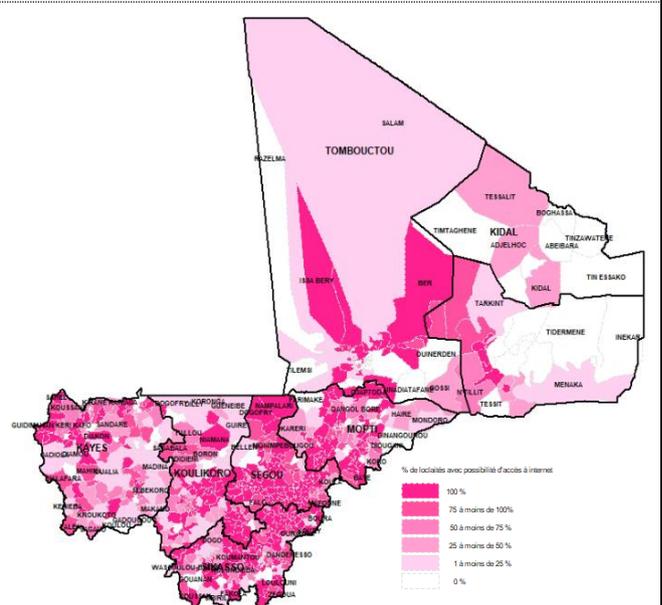
Carte 17 : Couverture réseau ORANGE-Mali



Carte 18 : Couverture téléphonique



Carte 19 : Couverture Internet



2.5. Profils d'offre de services sociaux de base

Il s'agit ici des services de l'éducation et de la santé. Les indicateurs utilisés pour établir les profils sont pour l'essentiel des indicateurs qui traduisent la présence ou la proximité de structures fonctionnelles d'offre de services. Cette description est complétée par l'établissement de ratios usuels d'offre de services.

2.5.1. Education

2.5.1.1. Notion de proximité des établissements scolaires du premier cycle

La présence dans la localité de l'école fondamentale premier cycle (F1) fonctionnelle est un atout voire une condition nécessaire pour la scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans. En moyenne, 67,5% des localités d'une commune ont au moins une école F1 sur site. Toutes les localités des communes de Bamako ont au moins une école F1 tandis que pour les communes de Koulikoro et Sikasso ce pourcentage s'établit à de 81%. Partout ailleurs, les données évoquent une situation très problématique notamment pour les communes des régions de Gao, Tombouctou et Kidal où moins de la moitié des localités ont une école F1.

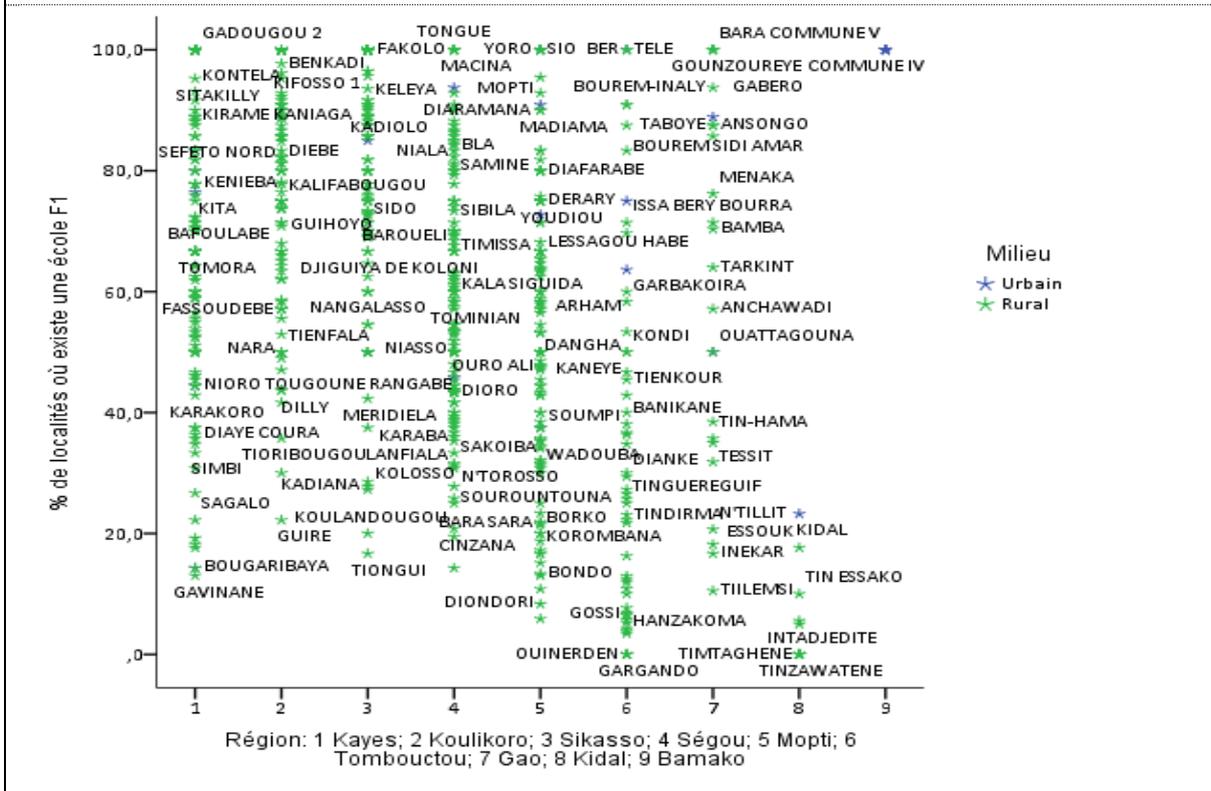
Il faut se dire que les enfants scolarisables des localités situées au-delà d'un rayon de 2 km ont peu de chance d'être scolarisés, surtout en milieu rural. Au regard des données du tableau, cette situation prévaut grandement en moyenne pour les communes de ces trois dernières régions. Le fait que plusieurs de leurs localités soient des fractions nomades ne semble pas être une explication suffisante. Une des explications possibles serait la conséquence des destructions ou arrêt de fonctionnement d'infrastructures scolaires par les groupes terroristes qui sévissent encore dans ces régions. Plus de 31% des localités des communes de statut "Très Pauvre" ont l'école F1 la plus proche à 5 km ou plus ; soit une proportion trois fois plus élevée que celle des localités des communes de statut "Pauvre" et six fois plus que celle des localités des communes de statut "Non pauvre".

Tableau 14 : Pourcentages de localités par région, milieu et statut de pauvreté selon la distance à l'école F1 la plus proche (moyenne par commune)

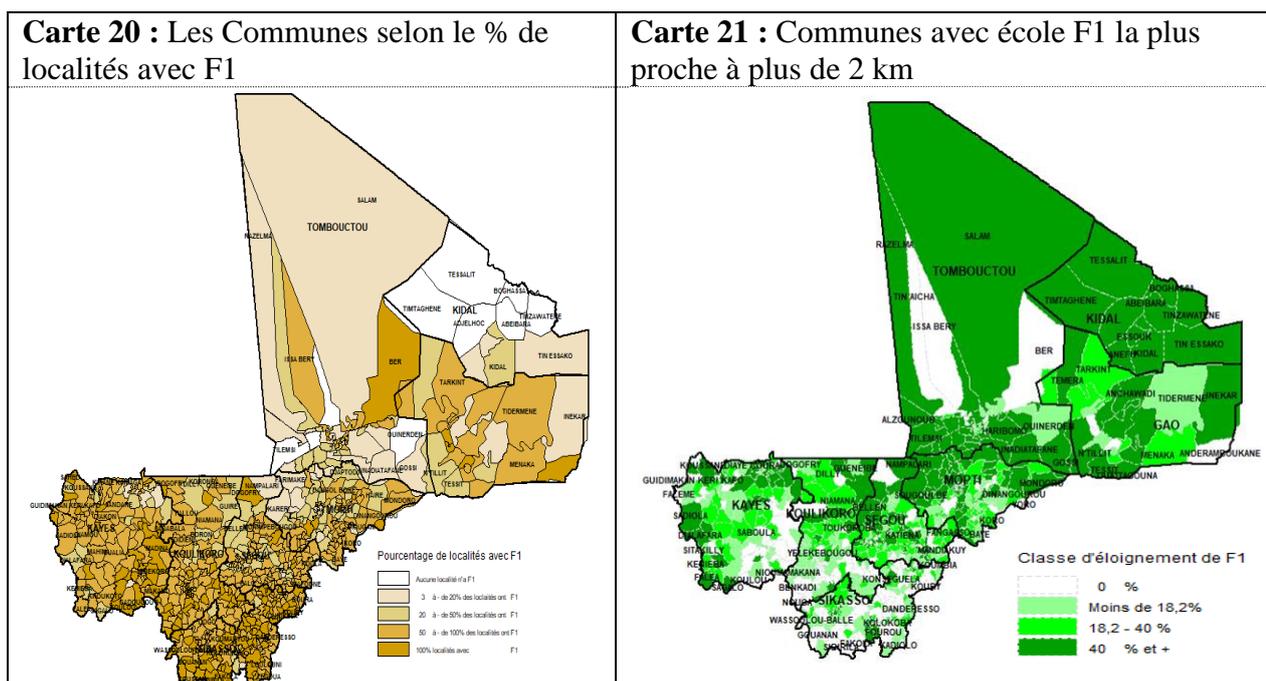
	% de localités où existe une école F1	% localités avec F1 la + proche à moins de 2 km	% localités avec F1 la + proche à 2-5 km	% de localités dont F1 la plus proche est à 5 km ou +
Par région				
Kayes	70,3	6,4	7,2	16,1
Koulikoro	81,1	4,7	7,1	7,1
Sikasso	85,6	2,0	4,9	7,5
Ségou	60,4	12,3	15,3	12,0
Mopti	54,3	11,5	12,9	21,3
Tombouctou	36,2	12,9	15,7	35,2
Gao	62,1	1,8	3,4	32,7
Kidal	5,6	,4	3,4	90,6
Bamako	100,0	0,0	0,0	0,0
Par milieu				
Urbain	82,2	5,9	3,8	8,1
Rural	66,7	7,2	9,6	16,5
Par statut de pauvreté de conditions de vie				
Très pauvre	59,8	1,7	6,9	31,7
Pauvre	69,7	6,0	8,8	15,5
Presque pauvre	68,1	9,8	10,3	11,8
Non pauvre	72,3	11,2	11,3	5,2
Ensemble	67,5	7,2	9,3	16,0

Les statistiques ci-avant sont des moyennes par commune ; une information plus individualisée est donnée à travers la *Figure 41*. Sur cette figure, plus le pourcentage de localités où existe une école F1 est grand, plus la commune se positionne dans les parties supérieures de la figure. Les constats faits précédemment avec ces statistiques sont confirmés par le regroupement dans la partie supérieure, des communes des régions des Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou contrairement aux cas des trois régions préalablement citées.

Figure 41 : Nuage de points par région des communes selon le pourcentage de localités avec école F1



La *Carte 20* présente les communes selon le pourcentage de localités où existe une école fondamentale de premier cycle (F1) fonctionnelle. Au Sud et au centre du pays, entre 50% et 100% des localités des communes ont au moins une F1 par localité. Plus on va vers le Nord (Sahel Occidental, Nord), plus ceci devient l'exception. Les communes en blanc sont celles où il n'existe aucune localité avec F1. Ces communes sont principalement dans la région de Kidal.



La *Carte 21* présente les communes selon le pourcentage de localités dont l'école F1 la plus proche est à plus de 2 km. Il existe quelques cas au Sud pour lesquels cette proportion est inférieure ou égale à 18% voire nulle. A l'Ouest et au centre, on identifie beaucoup de communes pour lesquelles le pourcentage est compris entre 8 et 40%. Plus au Nord, la majorité des communes ont un pourcentage supérieur à 40.

2.5.1.2. Notion de proximité des établissements scolaires du second cycle

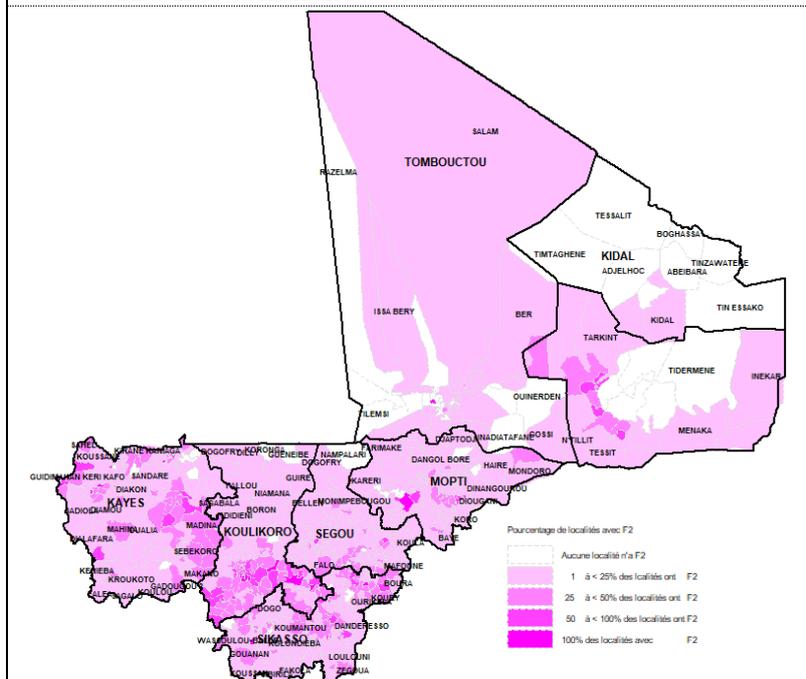
Les enfants qui parviennent au second cycle de l'enseignement fondamental sont des adolescents de 13-15 ans. Leur autonomie est encore limitée et, de ce fait, la continuation de leur scolarité est contrariée en cas d'éloignement de l'établissement. Or, on lit à travers le *Tableau 15* qu'en moyenne, 56,7% des localités des communes ont le second cycle le plus proche à 5 km ou au-delà. En milieu rural, ce pourcentage s'élève à 58,8%. Les communes des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal ont en moyenne des pourcentages bien plus élevés que partout ailleurs.

L'analyse par statut de pauvreté de conditions de vie révèle une forte inégalité en défaveur des communes de statut "Très Pauvres" et de celles de statut "Pauvres". Environ 79% des localités des communes de statut "Très pauvres" sont à 5 km ou plus d'une école F2 contre 30% pour les localités des communes "Non Pauvres" (*Tableau 15*).

Tableau 15 : Pourcentage de localités par région, milieu et statut de pauvreté selon la distance à l'école F2 la plus proche (moyenne par commune).

	% de localités où existe une école F2	% de localités avec F2 la + proche à moins de 2 km	% de localités avec F2 la + proche à 2-5 km	% de localités dont l'école F2 la plus proche est à 5 km et +
Par région				
Kayes	23,9	7,8	12,5	55,8
Koulikoro	32,0	6,3	13,4	48,3
Sikasso	23,5	6,7	15,2	54,6
Ségou	14,7	7,8	22,4	55,0
Mopti	16,2	7,4	17,9	58,5
Tombouctou	8,5	7,1	8,3	76,0
Gao	23,6	2,3	6,9	67,2
Kidal	1,1	0,6	1,8	96,5
Bamako	100,0	0,0	0,0	0,0
Par milieu				
Urbain	64,3	9,5	6,1	20,1
Rural	19,1	6,7	15,4	58,8
Par statut de pauvreté de conditions de vie				
Très pauvre	13,1	1,5	6,5	78,9
Pauvre	19,5	5,2	11,5	63,9
Presque pauvre	19,2	8,9	18,1	53,8
Non pauvre	34,2	11,9	23,6	30,3
Ensemble	21,5	6,9	14,9	56,7

Carte 22 : Les communes selon le % de localités avec F2



Les communes pour lesquelles au moins 50% des localités ont une école fondamentale F2 sont peu nombreuses. On les retrouve, dans une continuité, surtout dans le centre et le centre-ouest de la région de Kayes, le Sud de la région de Koulikoro, le Nord de la région de Sikasso et le long du fleuve Niger à Gao. Ailleurs, la dominance est au plus à une localité sur cinq, pourvue d'une école fondamentale F2.

2.5.1.3. Notion de proximité du lycée

Près de 93% des localités des communes sont à 5 km ou plus d'un lycée : 42% en milieu urbain et 96% en milieu rural. Hormis celles du District de Bamako, les communes sont logées, à peu de chose près, à la même enseigne. C'est dire qu'en dehors de Bamako, l'élève doit, dans la plupart des cas, changer de résidence pour continuer sa scolarité (Tableau 16).

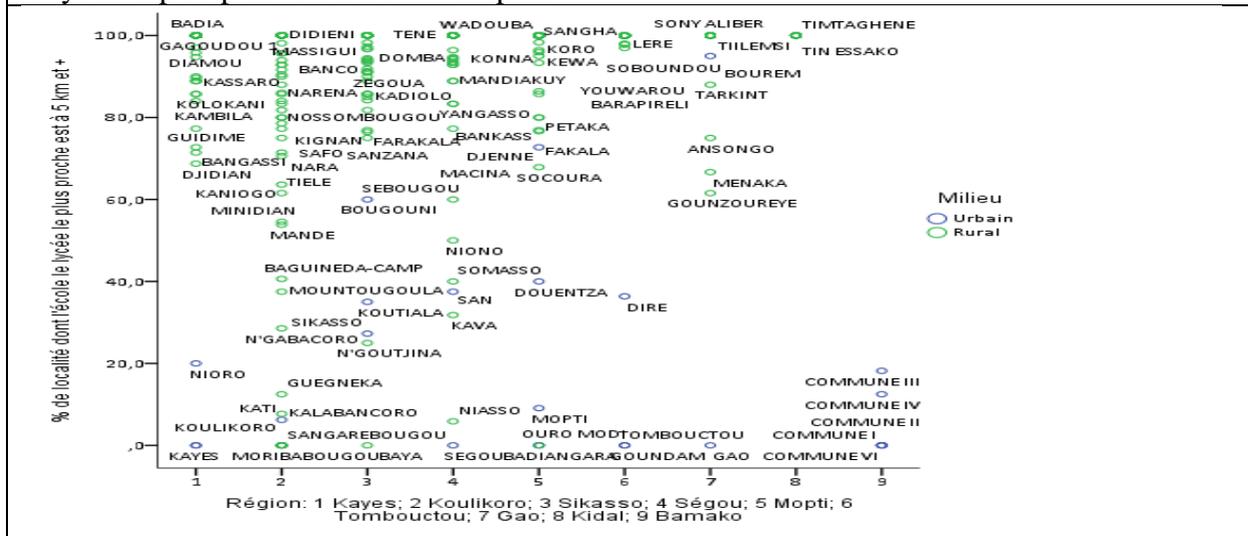
On retrouve une proportion notable (23%) de localités à moins de 15 km d'un lycée seulement pour les communes de statut "Non Pauvres" ; pour les localités des autres statuts, à peine 3% sont à moins de 15 km d'un lycée (Tableau 16).

Tableau 16 : Pourcentage moyen par commune de localités selon la distance du lycée le plus proche				
	% de localités où existe un lycée	% de localités avec le lycée le + proche à moins de 2 km	% de localités avec le lycée le + proche à 2-5 km	% de localité dont l'école le lycée le plus proche est à 5 km et +
Par région				
Kayes	1,6	1,1	1,1	96,1
Koulikoro	5,7	2,7	6,0	85,6
Sikasso	1,7	1,1	1,4	95,8
Ségou	1,4	1,7	1,9	94,9
Mopti	2,7	1,9	1,4	94,0
Tombouctou	2,9	1,9	,4	94,8
Gao	3,3	2,4	3,3	91,1
Kidal	0,0	0,0	0,0	100,0
Bamako	79,8	6,6	8,5	5,1
Milieu				
Urbain	30,8	18,6	8,1	42,4
Rural	1,6	0,8	1,8	95,7
Statut de pauvreté de conditions de vie				
Très pauvre	0,2	0,0	0,4	99,4
Pauvre	0,5	0,3	0,9	98,4
Presque pauvre	1,3	0,5	1,2	97,0
Non pauvre	10,7	6,1	6,3	76,9
Ensemble	3,2	1,7	2,2	92,9

La Figure 42 permet une lecture plus individualisée de ces statistiques. Les nuages de points des régions sont denses dans les parties supérieures de la figure ; ce qui signifie pour une commune donnée, que la proportion des localités dont le lycée le plus proche est à 5 km et plus est proche de 100%.

Les communes urbaines ne rentrent pas dans cette catégorie, comme on peut le lire sur la figure où leur position par rapport à l'axe verticale se situe à quelques exceptions près entre 0 et 40%.

Figure 42 : Nuage de points par région des communes selon le pourcentage de localités dont le lycée le plus proche est à 5 km ou plus



2.5.1.4. Ratios usuels de l'état de l'offre de services d'éducation formelle

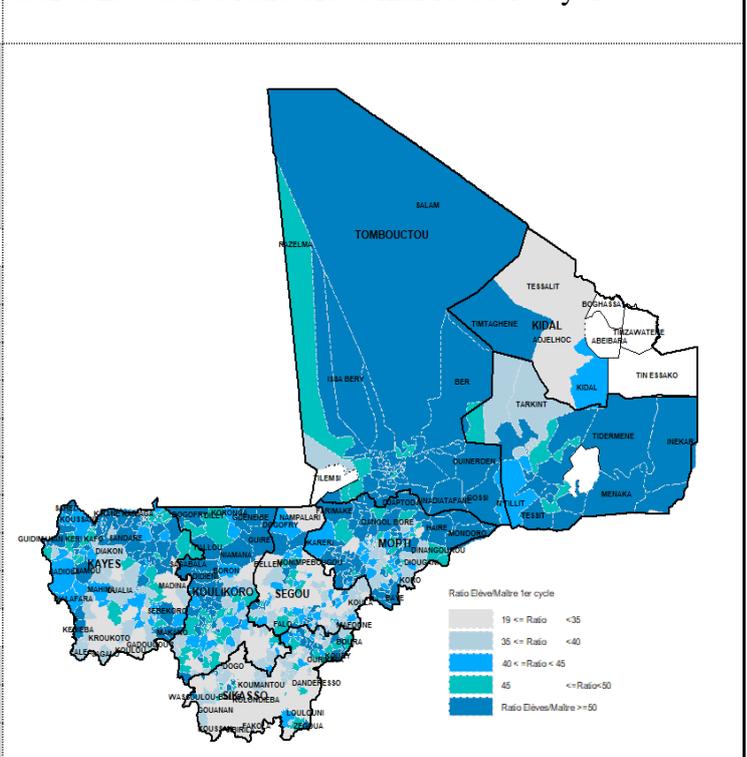
Il s'agit des ratios élèves/maître, élèves/classe ainsi que le rapport de scolarisation filles/garçons. / Les données consignées dans le *Tableau 17* sont les moyennes des ratios des communes.

En moyenne, on a 47 élèves par maître au 1^{er} cycle soit 7 élèves de plus que la norme de 40 élèves. Le ratio élèves/classe est du même ordre. Ces ratios sont très élevés pour les communes de Mopti et pour celles des régions du Nord.

Tableau 17 : Ratio élèves/maître, Ratio élèves/classe des 1^{er} et 2nd cycles

	Ratio Elèves/ Maître au 1er cycle	Ratio Elèves/ Classe au 1er cycle	Ratio Elèves/ Maître au 2nd cycle	Ratio Elèves/ Classe au 2nd cycle
Par région				
Kayes	46,9	46,1	23,8	39,2
Koulikoro	44,0	43,7	29,5	53,7
Sikasso	38,1	39,7	27,9	57,1
Ségou	39,5	39,4	33,9	57,3
Mopti	54,7	53,6	25,8	48,8
Tombouctou	68,4	74,7	16,9	40,9
Gao	58,2	59,9	15,8	35,6
Kidal	52,8	37,8	4,1	13,7
Bamako	38,9	40,8	20,4	42,8
Par milieu				
Urbain	50,0	55,6	24,0	48,3
Rural	46,3	46,3	27,2	50,4
Ensemble	46,5	46,8	27,1	50,2

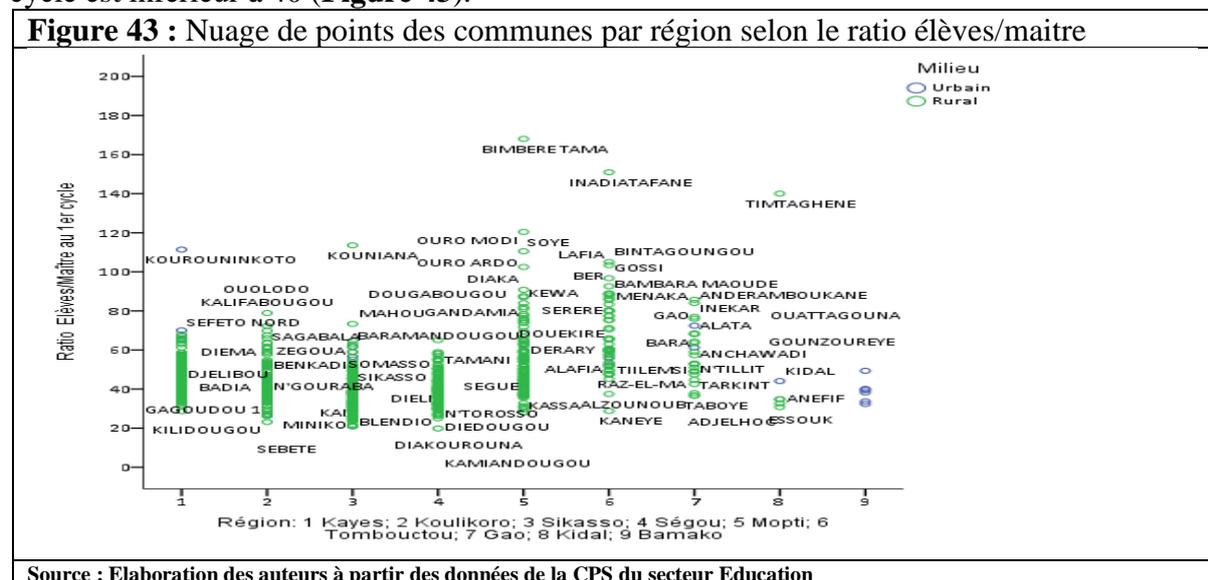
Carte 23 : Carte ratio élève maître au 1^{er} cycle



Source : Elaboration des auteurs à partir des données de la CPS du secteur Education

On relève les cas exceptionnels de 100 élèves par maître voire plus (*Figure 43*), sans distinction de région, notamment les cas de la commune urbaine de KOUROUNINKOTO, des communes rurales de KOUNIANA, OURO MODI, BIMBERE TAMA, INADIATAFANE et TINTAGHENE. La carte 23 montre que plus on va au Nord, plus le ratio élèves/maître est élevé, les communes de la région de Kidal étant les exceptions.

On fait aussi le constat inverse, à savoir les cas de communes où le ratio élèves/maître au 1^{er} cycle est inférieur à 40 (*Figure 43*).



Le rapport de scolarité filles/garçons exprime le niveau de la parité filles/garçons/ des élèves inscrits. Au premier cycle du fondamental, le rapport est en moyenne par commune de 83,8 filles pour 100 garçons ; ce qui est très bas. Dans les communes des régions du Sud, excepté le District de Bamako, ce rapport est encore plus bas.

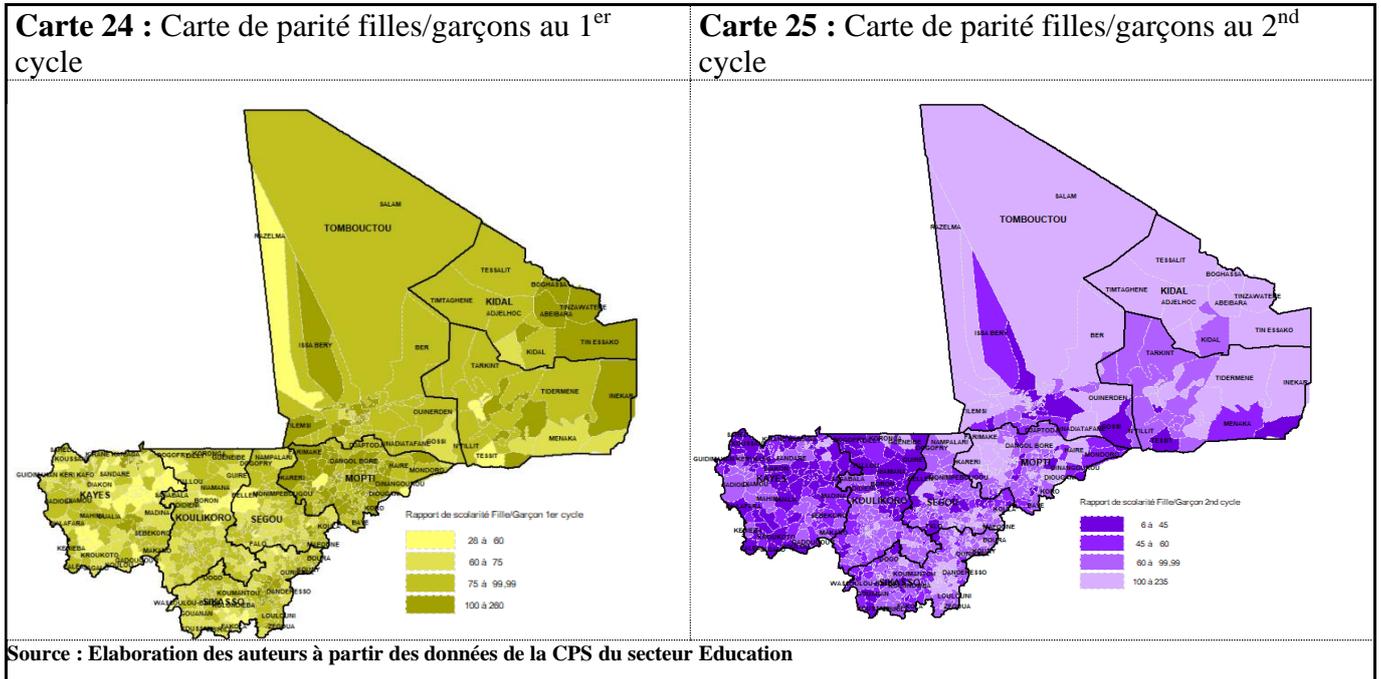
Au 2nd cycle fondamental, le rapport de parité moyen des communes n'est que de 68,3 filles pour 100 garçons : 80,3 filles pour 100 garçons en milieu urbain et 67,4 filles pour 100 garçons en milieu rural.

Tableau 18 : Rapport de scolarité filles/garçons au 1^{er} et 2nd cycles

	Rapport de scolarisation filles/garçons 1er cycle	Rapport de scolarisation filles/garçons 2nd cycle
Par région		
Kayes	73,9	45,6
Koulikoro	78,5	65,3
Sikasso	78,9	76,6
Ségou	79,3	73,5
Mopti	106,8	80,8
Tombouctou	94,3	64,9
Gao	83,0	66,9
Kidal	85,0	86,4
Bamako	98,4	102,3
Par milieu		
Urbain	87,4	80,3
Rural	83,6	67,4
Ensemble	83,8	68,2

Source : Elaboration des auteurs à partir des données de la CPS Education

Les Carte 24 et Carte 25 permettent de voir, aussi bien pour le 1^{er} cycle que pour le 2nd cycle du fondamental, que les parités filles/garçons sont, de façon générale, plus élevées au centre et au Nord qu’au Sud et Sud-Ouest.



2.5.2. Santé

2.5.2.1. Les spécifications générales de l’offre de santé

Les variables essentielles du domaine de la santé ont été soumises à l’analyse en composantes principales afin d’en extraire les sens latents susceptibles de résumer l’état de l’offre de santé. Au nombre de 28, elles portent sur les infrastructures sanitaires selon leur distance aux localités, le personnel médical qualifié et l’hygiène domestique. Celles de ces variables qui ont présenté une contribution significative à la formation des composantes (facettes) de l’offre de services de santé sont présentées dans le *Tableau 19*.

Cinq composantes qui correspondent à cinq facettes de l’offre de services de santé, sont mises en évidence dans le tableau ci-après (*Tableau 19*).

Tableau 19 : Identification des composantes principales (Matrice des composantes après rotation ^{a)}						Interprétation¹³
Libellés des variables	Composante					
	1	2	3	4	5	
Zscore : % de localités avec le CSCOM le + proche à 2-5 km	,933	-,064	,016	-,115	,064	● Offre relativement distante de service de santé (2-5 km)
Zscore : % de localités avec la Maternité la + proche à 2-5 km	,922	-,110	-,015	-,094	,028	
Zscore : % de localités avec la pharmacie humaine la + proche à 2-5 km	,898	,029	,025	,012	,011	
% de localités où existe une pharmacie humaine	-,004	,875	,113	-,086	-,067	● Offre sur site de service de santé
% de localités où existe un CSCOM	-,025	,872	-,016	-,139	-,054	
% de localités où existe une maternité	-,117	,799	-,109	-,201	,106	
Zscore : % de localités avec la Maternité la + proche à moins de 2 km	,018	-,024	,953	-,099	,036	● Offre de proximité de service de santé (< 2 km)
Zscore : % de Localités avec le CSCOM le + proche à moins de 2 km	,002	,018	,953	-,115	,003	
% de localités avec le CSCOM le + proche à 5-15 km	-,094	-,145	-,136	,910	,123	● Offre éloignée de service de santé communautaire (5-15 km)
% de localités avec la Maternité la + proche à 5-15 km	-,094	-,275	-,102	,909	,024	
% de localités avec le cabinet médical le + proche à 5-15 km	,040	-,012	-,003	,080	,927	● Offre éloignée de service privée de santé (5-15 km)
% de Localités avec la clinique la + proche à 5-15 km	,047	-,007	,040	,049	,925	
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.						
Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.						
a. La rotation a convergé en 5 itérations.						

On utilise ces composantes pour construire un indicateur de santé censé donner une mesure de l'état de l'offre de services de santé. Plus précisément, cet indicateur est la somme pondérée des cinq. Les composantes qui expriment l'éloignement de l'offre sont comptées négativement dans la somme.

La *Figure 44* présente de façon assez explicite la relation entre conditions de vie et condition d'offre de services de santé. On y voit que, nettement pour les communes du milieu urbain et de façon moins prononcée pour celles du milieu rural, les conditions de vie sont d'autant meilleures que l'offre de services de santé est de proximité. Cette relation est normale par construction des deux indicateurs même si sa forme n'était pas attendue.

¹³Interprétation des auteurs

Figure 44 : Nuage de points des communes selon l'indice de santé et selon l'indice de pauvreté de conditions de vie



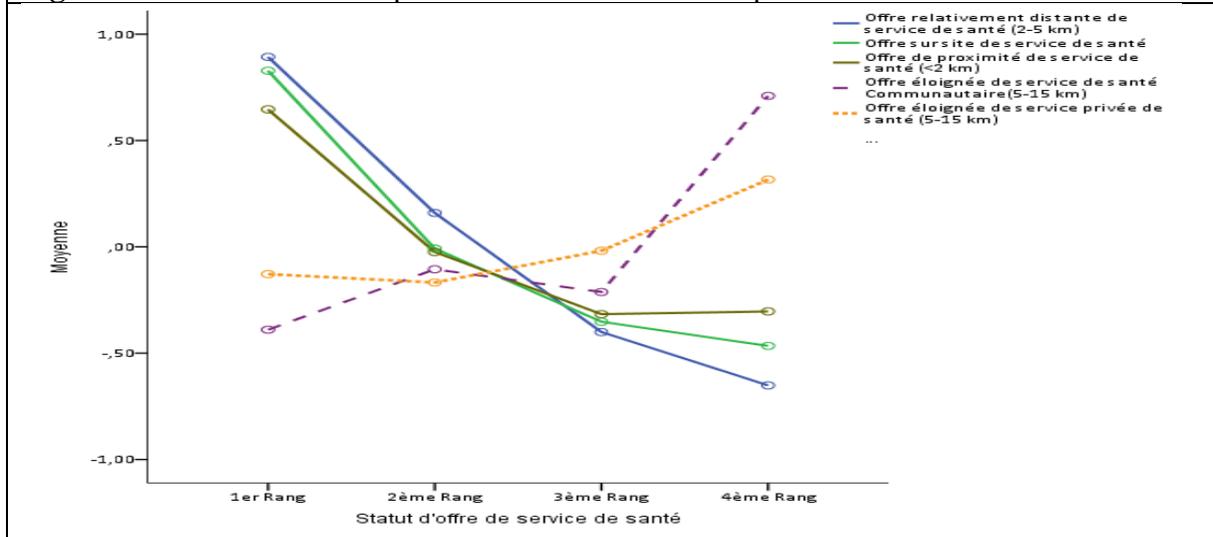
A partir de l'indice de l'offre de santé, on définit comme suit, le statut d'offre de services de santé.

Tableau 20 : Critères de classification des communes selon les valeurs de l'indicateur d'offre de santé

Valeurs de l'indicateur d'offre de services de santé	Statut d'offre services de de santé de la commune
$\leq 1^{\text{er}}$ quartile	4 ^{ème} Rang
1^{er} quartile $>$ et $\leq 2^{\text{ème}}$ quartile	3 ^{ème} Rang
$2^{\text{ème}}$ quartile $>$ et $\leq 3^{\text{ème}}$ quartile	2 ^{ème} Rang
$3^{\text{ème}}$ quartile $>$	1 ^{er} Rang

La Figure 45 fait apparaître comment les cinq composantes de l'offre de services de santé se combinent pour déterminer le statut de cette offre. Pour l'offre de 1^{er} rang, les trois (3) composantes des offres très proches/proches des localités ont des valeurs positives contrairement aux composantes symbolisant les offres éloignées et vice versa pour le statut de 4^{ème} rang.

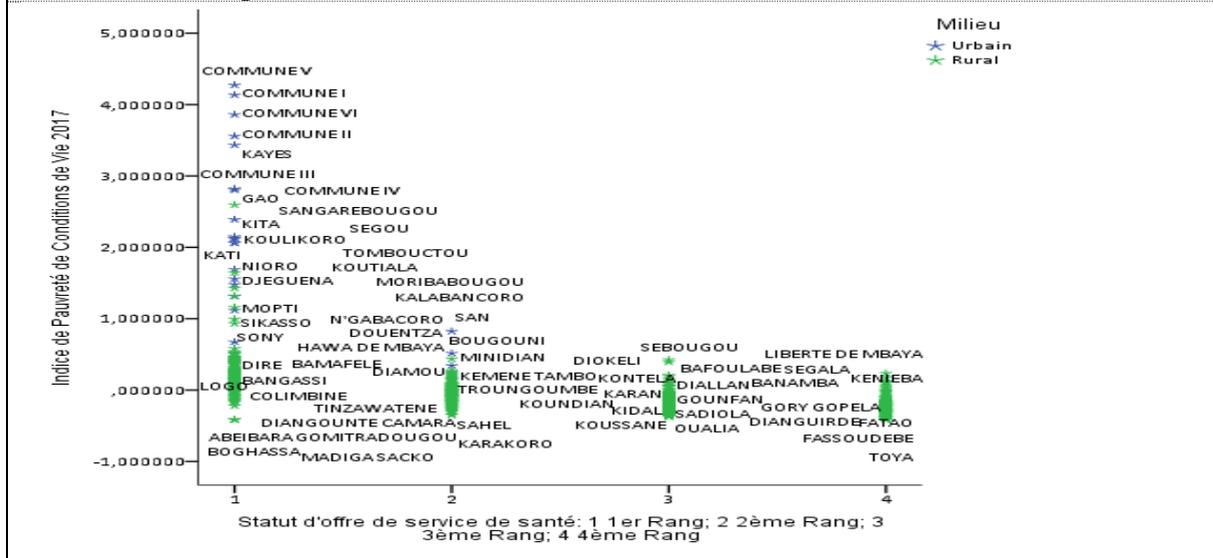
Figure 45 : Valeurs des composantes de l'offre de santé par statut de l'offre de santé



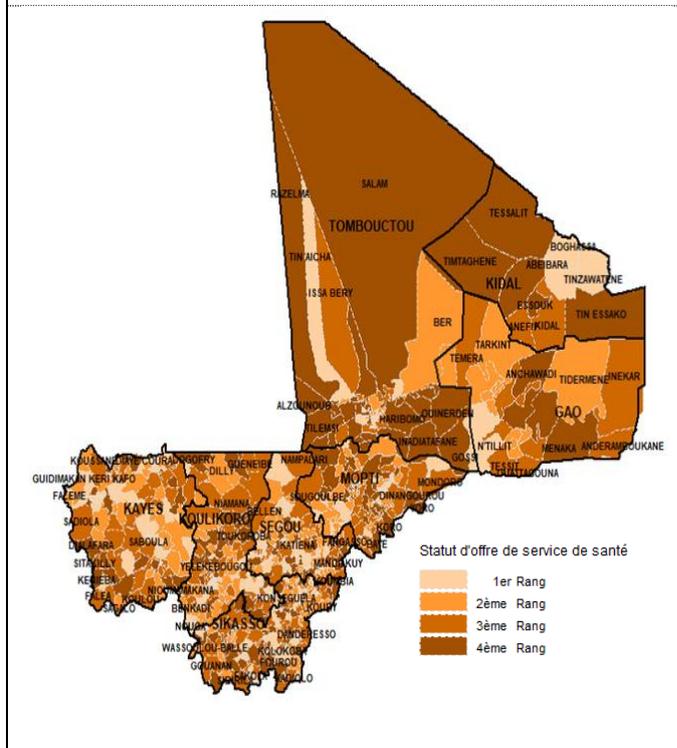
Les communes du District de Bamako, les communes urbaines de KAYES, GAO, KITA et KOULIKORO ainsi que la commune rurale de SANGAREBOUGOU et tant d'autres communes rurales (voir *Figure 46*), ont une offre de services de santé de 1^{er} rang.

A l'autre extrémité, l'offre de services de santé de 4^{ème} rang rassemble les communes de TOYA, FASSOUDEBE, FATAO et tant d'autres communes rurales pauvres (*Figure 46*).

Figure 46 : Nuage de points des communes selon le statut d'offre de services de santé et selon l'indice de pauvreté de conditions de vie.



Carte 26 : Statut d'offre de services de santé



La qualité de l'offre, selon les critères arrêtés dans ce rapport, est meilleure (1^{er} et 2^{ème} rangs) au centre-ouest, centre-sud et au centre (de Mopti). Dans les régions du Nord, dominent les offres de santé de 3^{ème} et 4^{ème} rangs (Carte 26).

2.5.2.2. Notion de proximité du CSCOM

Le CSCOM est la formation du système sanitaire du Mali qui procure des soins préventifs et curatifs de base. Sa proximité avec les localités et donc les populations est d'un intérêt capital.

En moyenne, 16,2% des localités d'une commune du Mali abritent un CSCOM (*Tableau 21*). La situation par région est contrastée. La moyenne sort à 88,5% pour les communes de Bamako et à seulement 2,7% pour celles de la région de Kidal. Les régions de Gao et Kayes se distinguent avec des pourcentages nettement au-dessus de la moyenne.

La situation est également contrastée par milieu : le pourcentage de localités avec CSCOM est près de 3,5 fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle est également contrastée par statut d'offre de services de santé : 29% des localités d'une commune d'offre de services de santé de 1^{er} rang ont un CSCOM contre seulement 8% des localités d'une commune d'offre de services de santé de 4^{ème} rang.

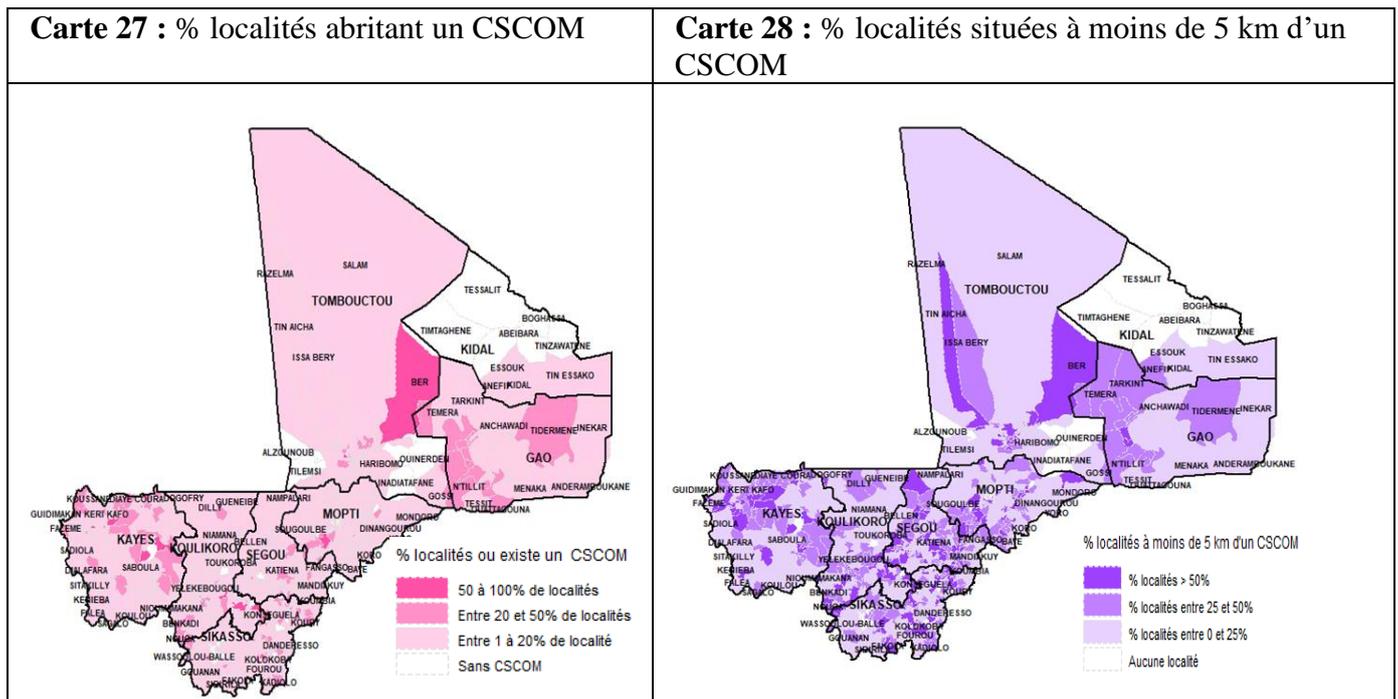
Tableau 21 : Pourcentages de localités selon la distance au CSCOM le plus proche (moyenne par commune)							
		% de localités où existe un CSCOM	% de localités avec le CSCOM le + proche à moins de 2 km	% de localités avec le CSCOM le + proche à 2-5 Km	% de localités avec le CSCOM le plus proche à 0-5 km	% de localités avec le CSCOM le + proche à 5-15 Km	% de localités avec le CSCOM le + proche au-delà de 15 Km
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)=(3) + (4) + (5)	(7)	(8)
Par région	Kayes	21,5	5,9	13,1	40,5	26,6	32,9
	Koulikoro	16,3	5,0	14,3	35,6	38,2	26,2
	Sikasso	16,1	5,9	14,2	36,2	40,7	23,1
	Ségou	11,1	8,0	23,3	42,4	42,6	15
	Mopti	12,6	6,9	17,2	36,7	39,1	24,2
	Tombouctou	13,5	9,0	12,6	35,1	42,9	22
	Gao	22,7	4,5	6,6	33,8	11,9	54,3
	Kidal	2,7	,4	2,7	5,8	3,6	90,6
	Bamako	88,5	10,0	,0	98,5	1,5	0
Par milieu	Urbain	50,5	20,9	8,3	79,7	11,9	8,4
	Rural	14,3	5,6	15,7	35,6	37,4	27
Par statut d'offre de service de santé	1er rang	29,2	16,1	30,7	76	15,6	8,4
	2ème rang	15,5	6,3	18,1	39,9	34,5	25,6
	3ème rang	11,7	2,1	9,0	22,8	35,9	41,3
	4ème rang	8,3	1,2	3,4	12,9	58,3	28,8
Ensemble		16,2	6,4	15,3	37,9	36,1	26

Si on se donne un parcours de moins de 5 km comme distance maximale tolérable entre une localité et le CSCOM le plus proche, il revient alors que près des deux-cinquièmes (2/5) ; soit 37,9% des localités d'une commune sont dans une telle situation (*Tableau 21* colonne 6). Dans ce cas, la situation des communes d'une région à l'autre et entre milieux devient moins contrastée exception faite du cas de Kidal.

Dans tous les cas, il faut retenir qu'en moyenne 26% des localités d'une commune sont à plus de 15 km d'un CSCOM. Cette moyenne prend en compte les cas de 91% des localités pour les communes de la région de Kidal et 54% des localités pour celles de la région de Gao. (Tableau 21 colonne 8).

Les cartes 27 et 28 donnent une illustration de la proximité du CSCOM. La première distingue les communes selon le pourcentage de localités abritant un CSCOM. Les communes avec au plus 20% de localités ayant un CSCOM sont nettement dominantes.

La seconde carte distingue les communes selon le pourcentage de localités situées à moins de 5 km d'un CSCOM (bien entendu, les localités qui abritent un CSCOM en font partie).



On montre sur un autre plan, que la proximité du CSCOM est en rapport étroit avec le statut de pauvreté de conditions de vie. Sur le *Tableau 22*, on note qu'il existe dans seulement 9,4% des localités des communes "très pauvres" un CSCOM contre 26,9% pour les communes "non pauvres" ; 11,8% des localités des communes "très pauvres" sont à moins de 5 km d'un CSCOM contre 73,2% des localités des communes "non pauvres".

Tableau 22 : % de localités suivant la distance au CSCOM le plus proche par statut de pauvreté de conditions de vie				
Statut de pauvreté de conditions de vie	% de localités où existe un CSCOM	% de localités avec le CSCOM le + proche à moins de 2 km	% de localités avec le CSCOM le + proche à 2-5 km	% de localités à moins de 5 km d'un CSCOM
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1) + (2) + (3)
Très pauvre	9,4	,5	1,9	11,8
Pauvre	13,5	2,8	8,1	24,4
Presque pauvre	14,9	8,6	18,7	42,2
Non pauvre	26,9	13,7	32,6	73,2
Ensemble	16,2	6,4	15,3	37,9

2.5.2.3. Ratios usuels de l'état de l'offre de services de santé

Les ratios de personnel de santé sont nettement en-deçà des normes OMS. Le nombre de personnel qualifié pour 10 000 habitants est en moyenne par commune de 0,97 contre 23 de norme OMS. A l'analyse de ce faible niveau du ratio, il ressort que le quart des communes (176 communes) n'a aucun personnel qualifié et que moins de 59% d'entre elles ont moins d'une personne qualifiée pour 10 000 habitants.

On constate, par ailleurs, l'insuffisance relative du personnel qualifié comparativement à l'effectif de médecin, y compris les communes de Bamako. Il y a, en effet, en moyenne par commune, plus de médecins que de sages-femmes, plus de médecins que d'assistants médicaux. Un tel profil est davantage prononcé pour les communes du milieu rural (*Tableau 23*).

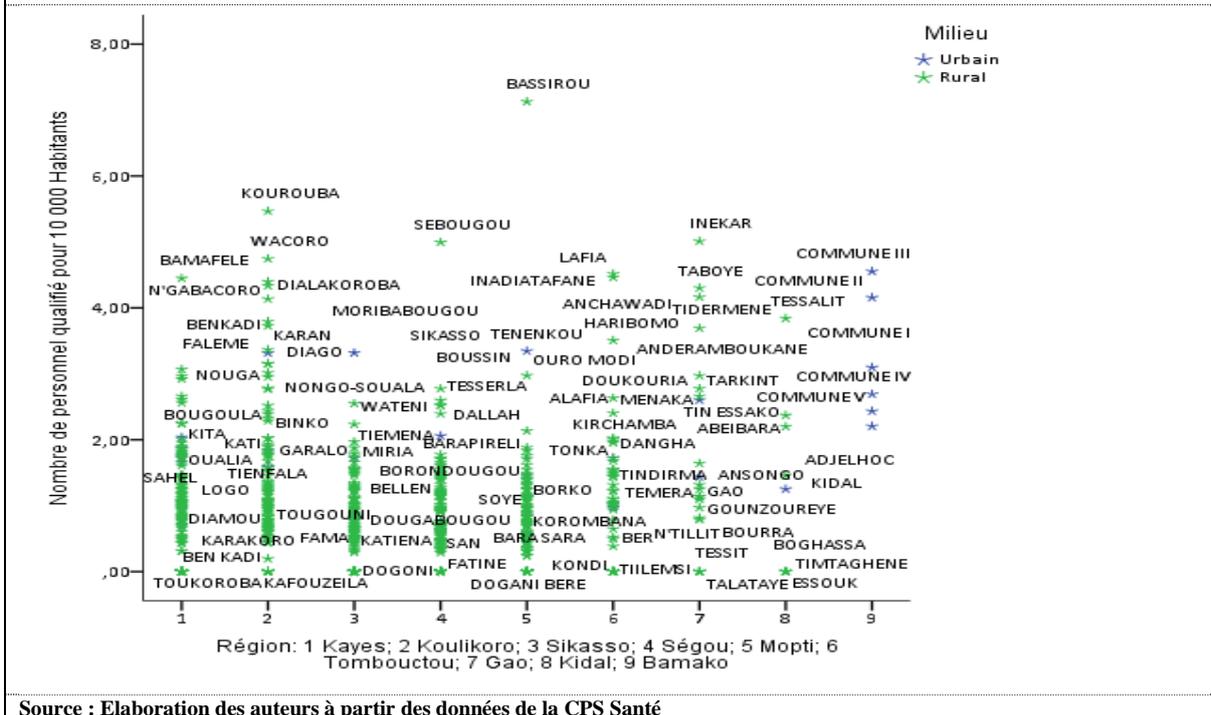
Tableau 23 : Ratios des personnels de santé pour le nombre d'habitants spécifié par région et par milieu

		Nombre de médecins pour 10 000 habitants	Nombre d'assistants médicaux pour 5 000 habitants	Nombre de sages-femmes pour 5 000 habitants	Nombre de techniciens supérieurs de santé publique pour 5 000 habitants	Nombre de Techniciens de santé, d'obstétriciens et d'infirmiers pour 5 000 habitants	Nombre de matrones pour 5 000 habitants	Nombre de personnel qualifié pour 10 000 habitants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Région	Kayes	,21	,012	,03	,16	,18	,74	,95
	Koulikoro	,26	,003	,09	,17	,31	,61	1,39
	Sikasso	,16	,003	,04	,10	,08	,69	,61
	Ségou	,26	,003	,06	,09	,11	,46	,80
	Mopti	,19	,000	,09	,08	,16	,46	,84
	Tombouctou	,22	,000	,10	,13	,22	1,06	1,12
	Gao	,21	,000	,02	,33	,41	,60	1,73
	Kidal	,67	,000	,11	,05	,06	,48	1,11
	Bamako	,61	,030	,71	,17	,38	,24	3,19
Milieu	Urbain	,39	,005	,22	,16	,29	,63	1,74
	Rural	,21	,004	,06	,12	,17	,63	,92
Statut d'offre de services de santé	1er rang	,26	,003	,09	,11	,21	,66	1,10
	2ème rang	,22	,004	,06	,14	,15	,69	,93
	3ème rang	,22	,005	,07	,11	,18	,59	,96
	4ème rang	,19	,004	,06	,13	,15	,59	,89
Ensemble		,22	,00	,07	,12	,18	,63	,97

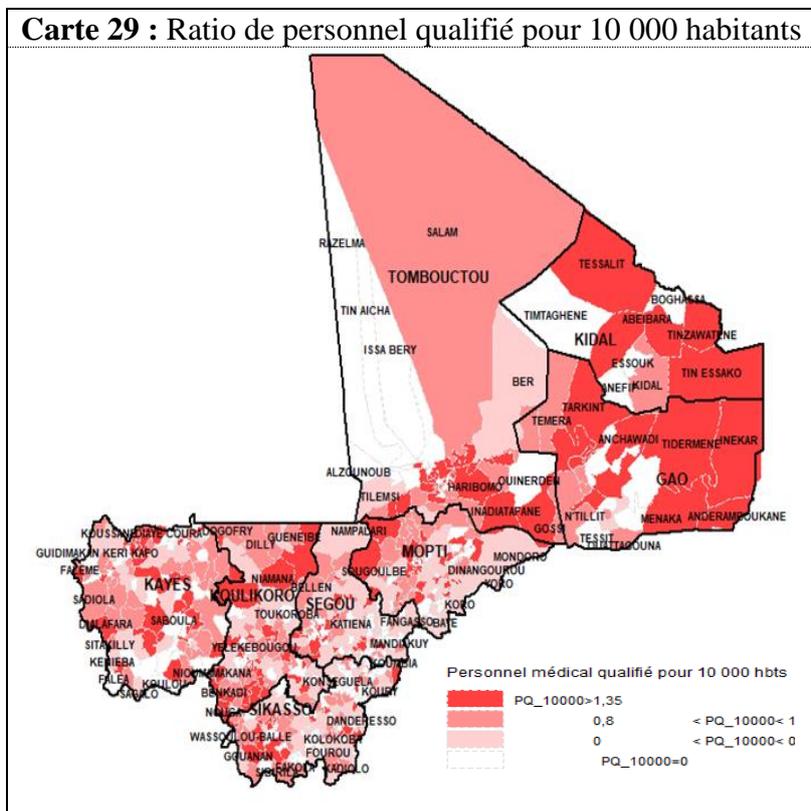
Source : Elaboration des auteurs à partir des données de la CPS Santé

A l'examen du profil individuel des communes, on note que rares sont celles qui ont le nombre de personnel pour 10 000 habitants supérieur à 2, niveau minimum dans le District de Bamako. Celles qui en ont plus, hormis le District de Bamako, sont en majorité dans les régions de Koulikoro et de Gao (*Figure 47*).

Figure 47 : Nuage de points des communes par région selon le nombre de personnel pour 10 000 habitants



La Carte 29 est le panorama de la distribution du personnel médical qualifié. Les communes sans aucun personnel qualifié sont en blanc ; on en trouve en nombre significatif dans les régions de Gao et de Kidal mais aussi dans la région de Kayes.



2.5.2.4. Offres de services de prévention et pratiques d'hygiène

- *Prévention*

Tableau 24 : Pourcentage de localités des communes ayant pratiqué la distribution de moustiquaire et la sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours des 12 derniers mois (moyenne par commune)

		% de localités ayant distribué des moustiquaires au cours des 12 derniers mois	% de localités ayant pratiqué la sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours des 12 derniers mois
Région	Kayes	47,2	41,0
	Koulikoro	75,5	56,3
	Sikasso	74,4	58,8
	Ségou	33,1	42,0
	Mopti	90,3	60,6
	Tombouctou	94,1	41,2
	Gao	81,5	55,6
	Kidal	24,3	3,0
	Bamako	100,0	100,0
Milieu	Urbain	81,5	78,2
	Rural	65,3	49,1
Ensemble		66,2	50,7

Les offres concernent la détection du VIH/SIDA et la protection contre le paludisme à travers la distribution de moustiquaires. Les pratiques d'hygiène sont relatives à l'usage de latrines et du lavage des mains dans les écoles fondamentales du 1^{er} cycle, d'une part, et à l'existence de WC/latrines dans les concessions, d'autre part.

En moyenne, 66% des localités d'une commune ont bénéficié de distribution de moustiquaires au cours des douze derniers mois qui ont précédé la période de l'enquête. On dira que les localités des communes des régions de Kayes, Ségou et Kidal ont été moins touchées par la distribution qu'ailleurs.

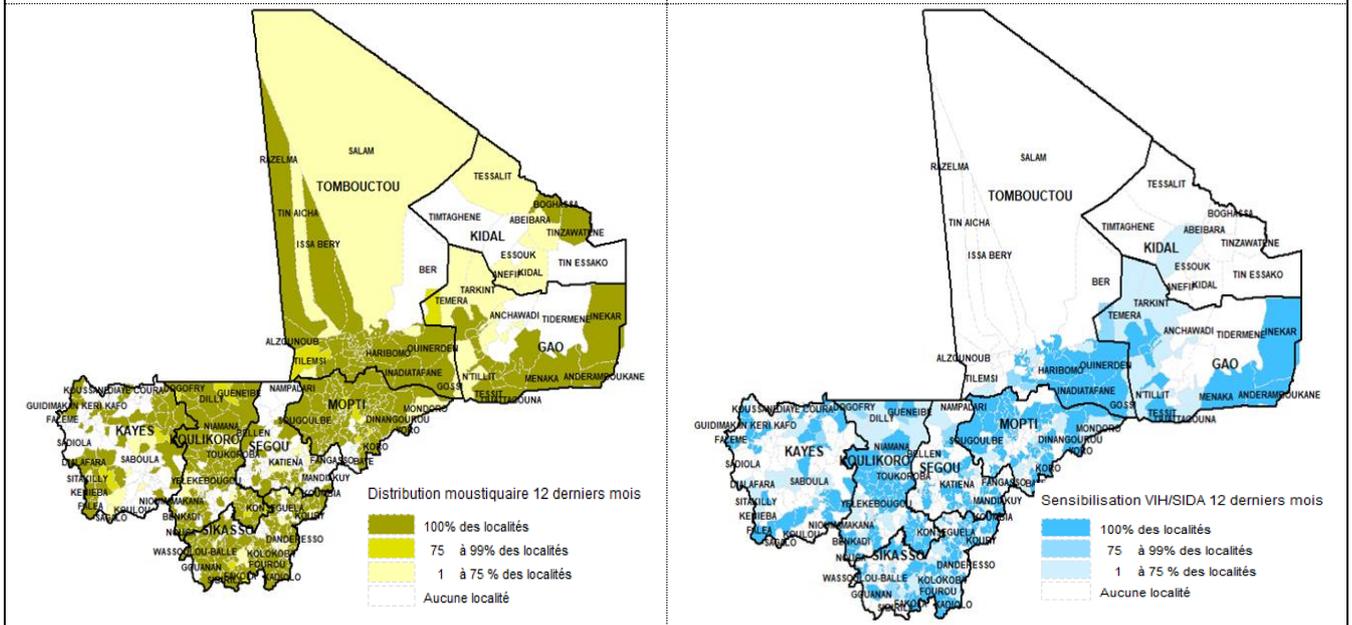
En moyenne, un peu plus que la moitié des localités a été touchée par la sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Comme dans le cas de la distribution de moustiquaires, la sensibilisation sur le VIH/SIDA dans les régions de Kayes, Ségou, Kidal et de

Tombouctou est en retrait par rapport à la situation moyenne.

Les Carte 30 et 31 ci-après donnent le panorama de la distribution des communes selon le pourcentage de localités ayant fait l'objet d'interventions. Les particularités des régions de Kayes, Ségou et Kidal y apparaissent visiblement.

Carte 30 : Communes selon le % de localités avec distribution de moustiquaire au cours des 12 derniers mois

Carte 31 : Communes selon le % de localités avec sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours des 12 derniers mois



• *Pratiques d'hygiène*

Dans chaque localité où existe une école F1, l'école F1 de référence a été considérée comme faisant partie d'un échantillon d'écoles au niveau de la commune. Le but est de déterminer par commune, les proportions d'écoles du 1^{er} cycle où se pratique le lavage des mains, où il existe un WC/latrine séparés ou non pour les filles et les garçons.

En moyenne, pour l'ensemble des régions et milieux du pays, plus de 84% des écoles du 1^{er} cycle ont un WC/latrine en commun ou séparé (Tableau 25). Sur la base de la moyenne par commune, cette situation semble uniforme d'une région à l'autre.

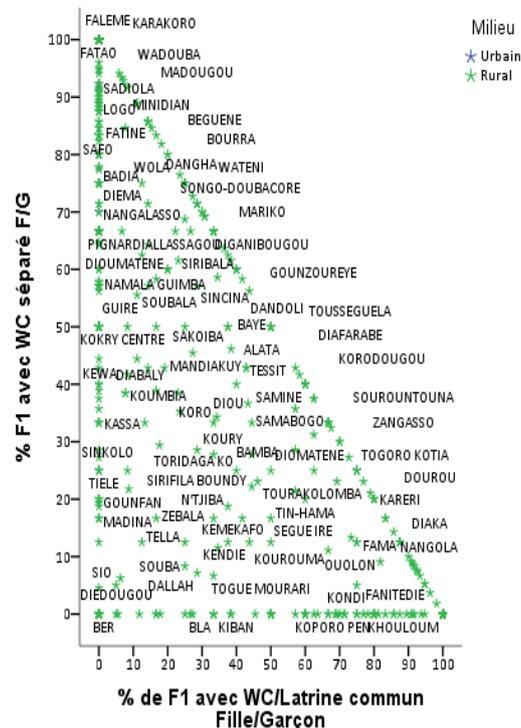
Sur la Figure 48 on identifie :

- les communes sur la diagonale du triangle comme étant celles où il existe uniquement et dans les proportions déterminées sur la figure, des écoles de 1^{er} cycle avec un WC/latrine commun aux filles et aux garçons- et des écoles 1^{er} cycle avec WC/latrine séparés pour les filles et les garçons- ; ce qui signifie qu'il n'y a pas d'école du 1^{er} cycle sans WC/latrine pour ces communes ;
- les communes alignées le long de l'axe vertical pour lesquelles les écoles de 1^{er} cycle ont, dans les proportions respectives déterminées sur l'axe, un WC/latrine séparé pour filles et garçons et n'ont pas de WC/latrine pour le restant des écoles du 1^{er} cycle ;
- les communes alignées le long de l'axe horizontal pour lesquelles les écoles du 1^{er} cycle ont, dans les proportions respectives indiquées sur l'axe, un WC/latrine commun aux filles et garçons et n'ont pas de WC/latrine pour le restant des écoles du 1^{er} cycle ;
- les communes à l'intérieur du triangle sont à mi-chemin entre ces deux dernières situations.

Tableau 25 : Pourcentage d'écoles F1 avec WC/latrines séparés ou non pour filles et garçons et avec nécessaires de lavage des mains.

		% de F1 avec WC/latrines séparés ou non	% de F1 avec WC/latrines séparés pour filles et garçons	% F1 avec nécessaires de lavage des mains
Région	Kayes	86,9	51,6	33,5
	Koulikoro	80,2	58,4	50,4
	Sikasso	87,1	64,0	52,0
	Ségou	80,7	59,9	49,4
	Mopti	85,6	53,1	41,9
	Tombouctou	79,5	43,7	36,9
	Gao	90,1	58,9	51,6
	Kidal	94,0	94,0	,0
Milieu	Urbain	97,9	81,6	67,8
	Rural	83,6	56,0	43,8
Ensemble		84,4	57,4	45,1

Figure 48 : Nuage de points des communes selon le % de F1 avec WC/latrines séparés et le % de F1 avec WC/latrines en commun



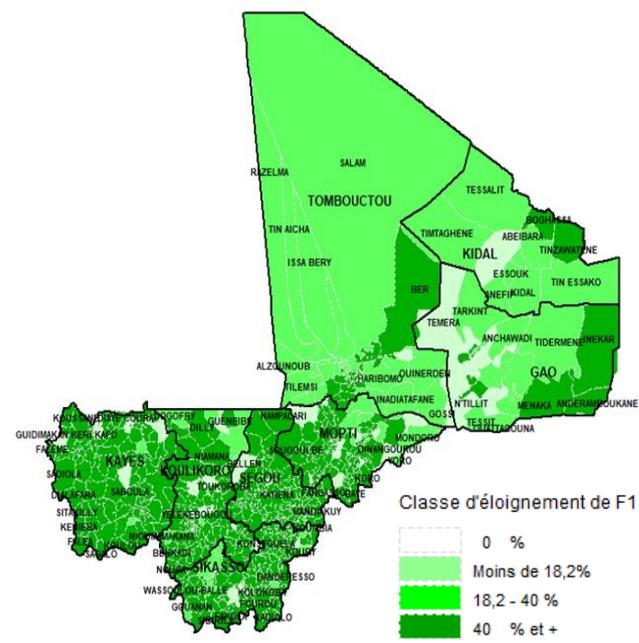
L'existence des nécessaires pour le lavage des mains n'est pas aussi répandue que l'existence de WC/latrines (Tableau 25). C'est dire aussi qu'il existe dans les communes beaucoup d'écoles de 1^{er} cycle avec WC/latrines sans nécessaires de lavage des mains.

S'agissant de l'existence de WC/latrines dans les concessions, les statistiques consignées dans le Tableau 26 résument la situation au niveau des communes.

En moyenne, au niveau national, il ressort que dans plus de 10% des localités des communes, les concessions sont sans WC/latrines ; dans 31% des localités, peu de concessions en ont et beaucoup de concessions en ont dans 58,6% des localités.

Il est beaucoup plus fréquent de trouver un WC/latrine dans les concessions de localités des communes des régions du Sud du pays que dans celles des communes des régions du centre et du Nord : de l'ordre de 70% des localités pour les premières contre 35% au plus pour les secondes.

Tableau 26 : % de localités avec ou sans WC/latrine dans les concessions par région et par milieu (moyenne par commune)		Carte 32 : Communes selon le % de localités disposant de latrines dans les concessions		
		% de localités avec beaucoup de concessions avec WC/latrine	% de localités avec peu de concessions avec WC/latrine	% de localités sans WC/Latrine dans les concessions
Région	Kayes	76,8	20,6	2,6
	Koulikoro	62,2	30,3	7,5
	Sikasso	67,1	25,4	7,5
	Ségou	74,5	24,6	,9
	Mopti	35,3	54,4	10,3
	Tombouctou	21,7	33,4	44,9
	Gao	14,9	52,9	32,2
	Kidal	1,3	29,2	69,5
	Bamako	100,0	,0	,0
Milieu	Urbain	77,6	16,0	6,4
	Rural	57,5	31,8	10,7
Ensemble		58,6	31,0	10,4



La présence ou non de lieu d'aisance dans les concessions pourrait avoir une connotation environnementale et/ou sociale mais elle est sûrement liée au statut de pauvreté de la commune. On le voit à la lecture du *Tableau 27* ci-après : le pourcentage de localités où beaucoup de concessions disposent de WC/latrine croît régulièrement quand on passe du statut « Très pauvre » au statut « Pauvre », puis du statut « Presque pauvre » à celui de « Non pauvre ». Le pourcentage de localités sans WC/latrine est divisé par 10 quand on passe du statut « Très pauvre » au statut « Non pauvre » : 22,9% contre 2,4%.

Tableau 27 : % de localités avec ou sans WC/latrine dans les concessions selon le statut de pauvreté (moyenne par commune)			
Statut de pauvreté de conditions de vie	% de localités avec beaucoup de concessions avec WC/latine	% de localités avec peu de concessions avec WC/latrine	% de localités sans WC/latrine dans les concessions
Très pauvre	39,1	38,0	22,9
Pauvre	59,1	31,1	9,8
Presque pauvre	67,2	26,3	6,6
Non pauvre	69,0	28,6	2,4
Ensemble	58,6	31,0	10,4

2.6. Systèmes d'approvisionnement en électricité

Le profil des communes du point de vue de l'approvisionnement en électricité prend en compte les infrastructures d'approvisionnement par réseau à savoir ceux de l'EDM et de l'AMADER ainsi que les sources autonomes de production d'énergie électrique comme les générateurs et les panneaux solaires.

2.6.1. Profil des communes selon la couverture par les réseaux électriques

On dénombre :

- 93 communes (13% des communes) couvertes partiellement ou totalement par le réseau EDM ;
- 78 communes (11,1%) couvertes par le réseau électrique AMADER ;
- 82 communes (11,7%) couvertes par d'autres réseaux électriques (privés) et
- 280 communes (31%) couvertes par l'un ou/et l'autre type de réseau électrique.

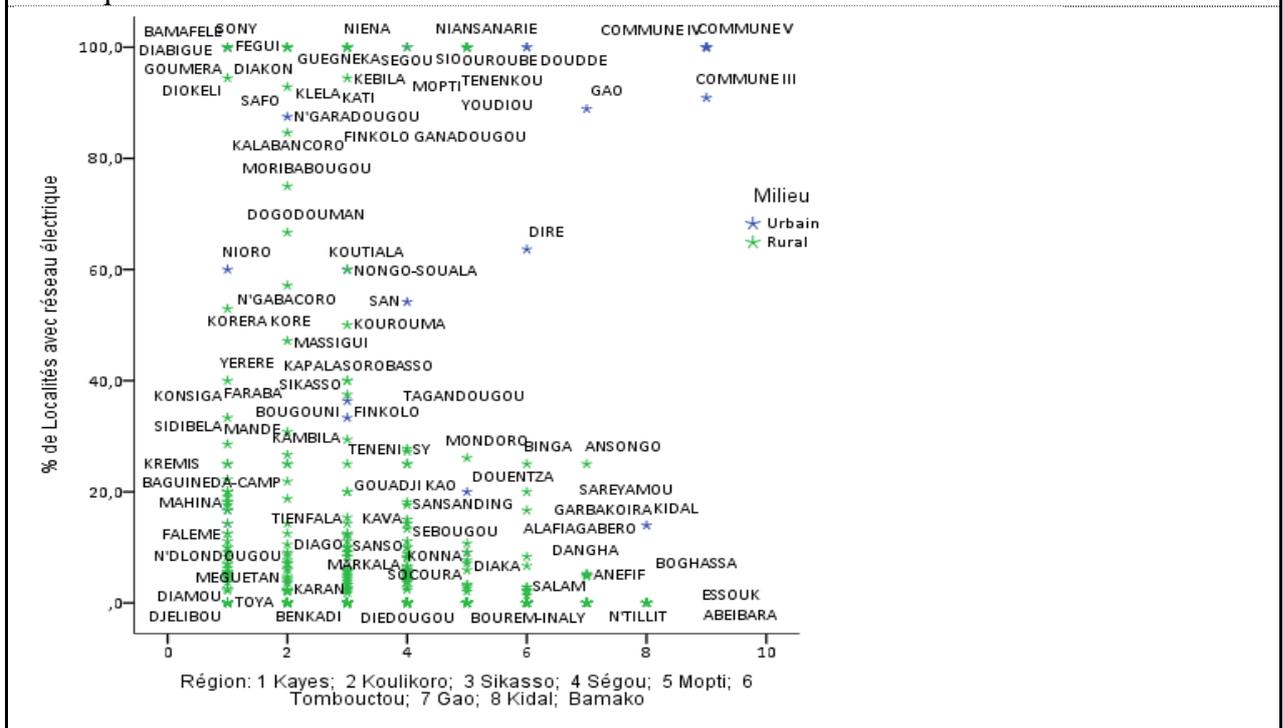
Ces couvertures sont partielles pour l'essentiel puisqu'en moyenne seulement 10,3% des localités d'une commune sont couverts par le réseau électrique : 5% par EDM, 2% par AMADER et 4,3% par d'autres réseaux (*Tableau 28*). La pénétration est particulièrement faible en milieu rural : 7,3% des localités contre près de 64% pour le milieu urbain. On doit ajouter que la pénétration en milieu rural est essentiellement le fait des réseaux autres qu'EDM et AMADER.

La pénétration n'est que de 1,9% des localités pour les communes "très pauvres" de conditions de vie, de l'ordre de 5% pour celles "pauvres" et "presque pauvres" contre près de 30% pour les communes "non pauvres".

		% de Localités avec réseau EDM	% de Localités avec réseau AMADER	% de Localités avec autres réseaux	% de Localités avec réseau électrique
Région	Kayes	4,6	5,3	2,3	12,6
	Koulikoro	7,6	1,1	9,3	13,7
	Sikasso	3,0	1,7	6,0	10,6
	Ségou	2,6	1,1	2,1	4,9
	Mopti	3,2	,2	5,1	8,4
	Tombouctou	5,1	,4	1,5	6,8
	Gao	4,7	4,6	,4	5,6
	Kidal	1,3	,0	,0	1,3
	Bamako	98,5	6,7	,0	98,5
Milieu	Urbain	54,4	9,3	2,4	63,6
	Rural	2,2	1,6	4,5	7,3
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	,1	,1	1,7	1,9
	Pauvre	,4	1,8	3,4	5,0
	Presque pauvre	1,7	1,1	3,0	4,8
	Non pauvre	17,7	4,9	9,3	29,6
Ensemble		5,0	2,0	4,3	10,3

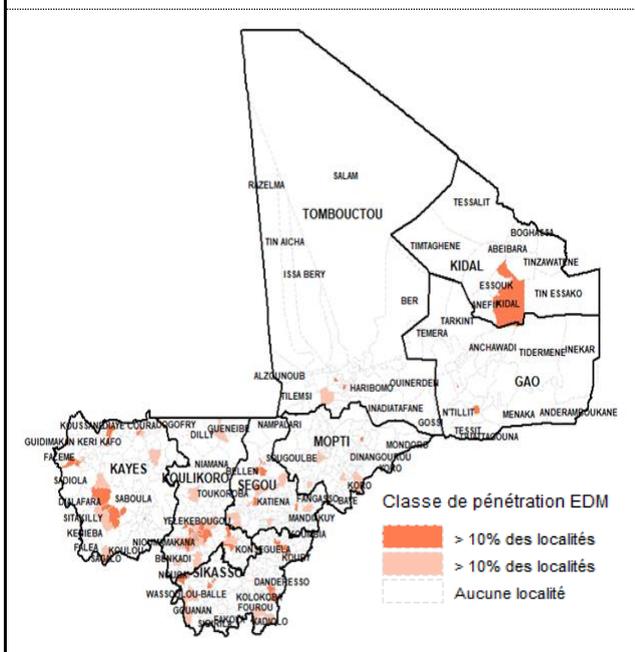
Les communes dont les taux de couverture sont élevés sont affichées sur la *Figure 49* ci-après. Alors que les communes de KONSIGA, YERERE, SIKASSO n'ont que 40% de taux de couverture, celles de BAMAFELE, SONY, GOUMERA et évidemment certaines communes de Bamako ont près de 100% de localités couvertes.

Figure 49 : Nuage de points des communes par région selon le taux de pénétration des réseaux électriques

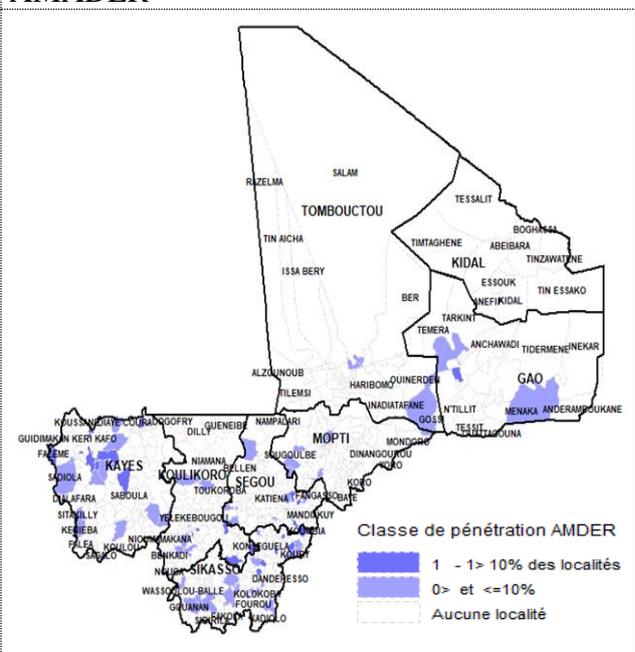


Les Carte 33 à Carte 36 visualisent à la fois la présence et le degré de pénétration des réseaux d'électricité (EDM et AMADER, réseaux privés).

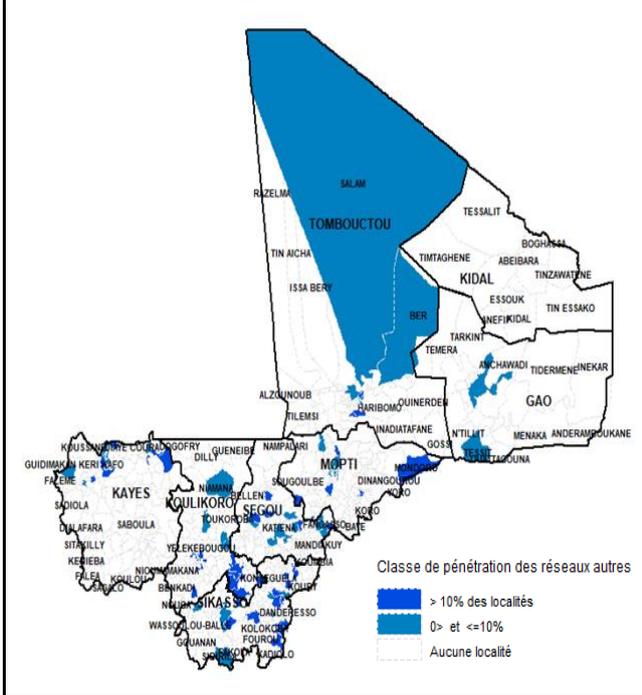
Carte 33 : Carte pénétration du réseau EDM



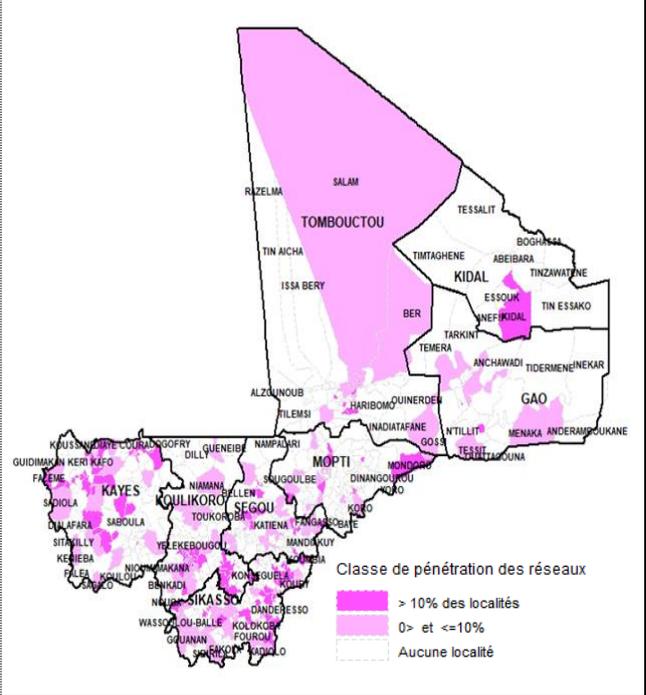
Carte 34 : Carte de pénétration du réseau AMADER



Carte 35 : Carte de pénétration autres réseaux



Carte 36 : Carte de pénétration tous les réseaux



2.6.2. Profil des communes selon le niveau de pénétration des énergies renouvelables

Le solaire, l'éolienne et le biogaz sont les modes de production d'énergie renouvelable en pratique au Mali. L'énergie solaire est toutefois la plus répandue dans les communes. Elle est présente dans 609 communes contre 25 communes pour l'énergie éolienne et 22 pour le biogaz.

La pénétration, dans les communes, de l'usage du solaire est très grande : en moyenne 81,5% des localités d'une commune en font usage contre à peine 1% pour les énergies éoliennes et biogaz. Les exceptions à cette pénétration massive sont les communes de la région de Mopti et celles des régions du Nord (*Tableau 30*).

En moyenne les communes très pauvres sont nettement en retrait en matière de pénétration de l'usage du solaire tandis que les communes des autres statuts de pauvreté font plus que la moyenne des communes (*Tableau 29*).

Tableau 29 : % de localités utilisant le solaire, % de localités utilisant l'éolienne, % de localités utilisant le biogaz, % de localités utilisant des énergies renouvelables par région, milieu et statut de pauvreté (moyenne par commune)

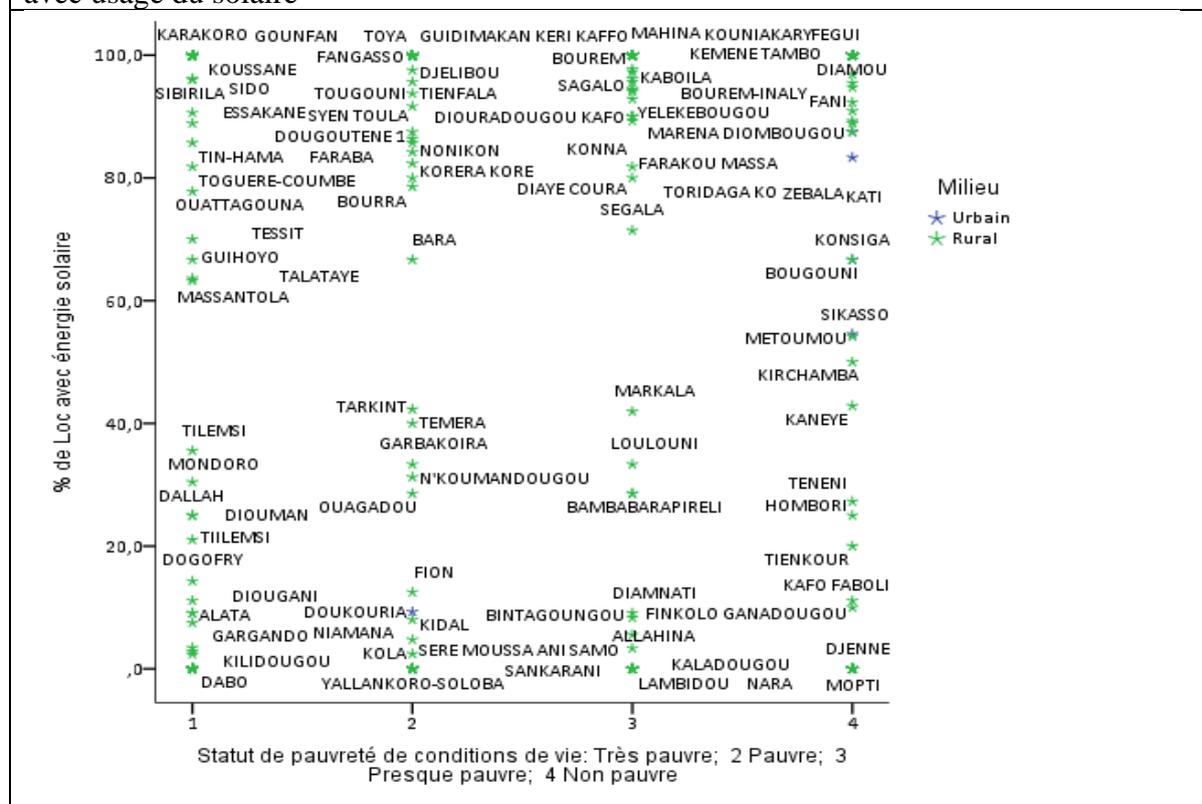
		% de localités avec énergie solaire	% de localités avec énergie éolienne	% de localités où l'on utilise le biogaz	% de localités avec énergie renouvelable _solaire, éolienne & biogaz
Région	Kayes	93,9	,4	1,0	94,1
	Koulikoro	88,3	,3	1,0	88,4
	Sikasso	91,9	,2	1,3	92,2
	Ségou	93,8	1,2	,9	93,8
	Mopti	63,4	1,0	,0	63,4
	Tombouctou	42,1	2,7	,0	44,8

Tableau 29 : % de localités utilisant le solaire, % de localités utilisant l'éolienne, % de localités utilisant le biogaz, % de localités utilisant des énergies renouvelables par région, milieu et statut de pauvreté (moyenne par commune)

		% de localités avec énergie solaire	% de localités avec énergie éolienne	% de localités où l'on utilise le biogaz	% de localités avec énergie renouvelable _solaire, éolienne & biogaz
Milieu	Gao	57,7	,0	,0	57,7
	Kidal	,8	,0	,0	,8
	Bamako	100,0	3,1	,0	100,0
	Urbain	83,8	1,0	,0	83,8
	Rural	81,3	,7	,8	81,7
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	68,1	,0	,9	68,3
	Pauvre	83,7	,3	,4	83,9
	Presque pauvre	87,1	1,3	,6	87,9
	Non pauvre	87,1	1,4	1,2	87,1
Ensemble		81,5	,8	,8	81,8

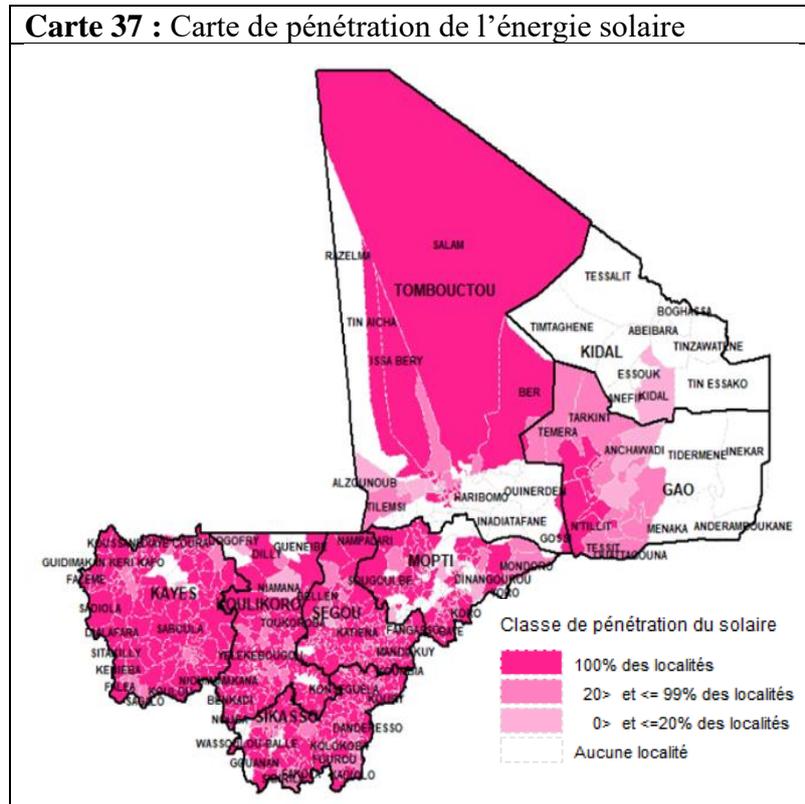
Cette configuration générale ne signifie nullement qu'il n'existe pas de communes "très pauvres" avec des niveaux élevés de pénétration. On observe sur le *Figure 50* les communes "très pauvres" avec des pourcentages élevés de localités où il y a usage du solaire.

Figure 50 : Nuage des points de communes par statut de pauvreté et selon le % de localités avec usage du solaire



Dans 100% des localités de 521 communes (soit 74% des communes), on fait usage de l'énergie solaire. C'est ce que montre la configuration de la Carte 37 ci-après.

Les communes sans aucun usage du solaire ne sont que 92 (13% des Communes). On les retrouve surtout sur une bande centrale de la région de Mopti orientée Sud-Est / Nord-Ouest. Ailleurs, il s'agit des communes du Sud de la région de Tombouctou et qui sont frontalières avec la région de Mopti, des communes de la région de Kidal ainsi que de celles de l'Ouest de la région de Gao (Carte 37).



2.7. Systèmes d'approvisionnement en eau potable

L'approvisionnement en eau potable se fait essentiellement à l'aide des réseaux d'adduction et de points d'eau isolés tels que les forages et les puits modernes. Il existe deux sortes de réseaux : le réseau SOMAGEP et les réseaux d'adduction d'eau sommaires (AES).

Le réseau SOMAGEP équipe principalement les grands centres urbains : seulement 6,4% des communes correspondant en moyenne à 2,8% des localités équipées. Il s'agit essentiellement de localités de communes urbaines puisque 43,1% de ces localités en sont équipées contre moins de 1% pour des localités de communes rurales.

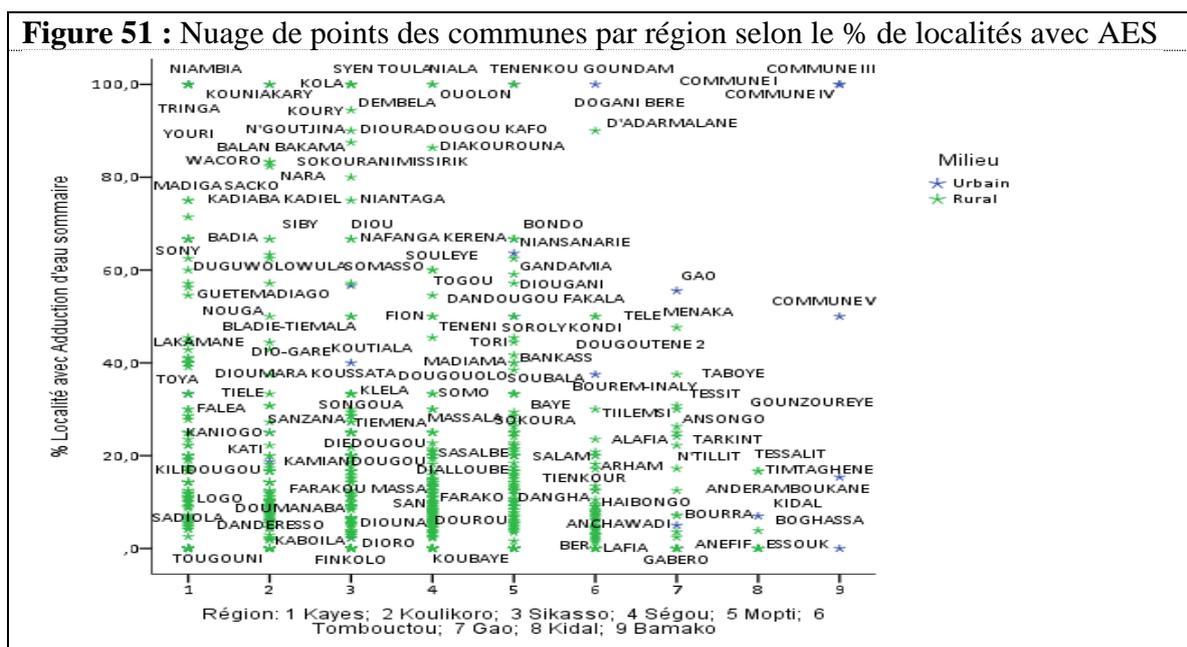
Tableau 30 : % de localités avec réseau SOMAGEP, % de localités avec AES et taux d'équipement en points d'eau par région, milieu et statut de pauvreté (moyenne par commune)

		% localités avec réseau SOMAGEP	% localité avec adduction d'eau sommaire (AES)	Nombre d'Equivalents Points d'Eau Moderne pour 400/200 habitants (a)
Région	Kayes	2,4	24,5	1,5
	Koulikoro	2,7	17,0	1,5
	Sikasso	1,7	20,3	,9
	Ségou	1,5	14,0	1,2
	Mopti	2,1	20,6	1,1
	Tombouctou	1,7	12,9	1,0
	Gao	4,2	14,8	1,0
	Kidal	1,1	4,0	1,3
	Bamako	83,0	60,9	1,7
Milieu	Urbain	43,1	45,0	1,3
	Rural	,5	17,5	1,2
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	,0	13,7	1,1
	Pauvre	,1	17,5	1,3
	Presque pauvre	,2	17,4	1,2
	Non pauvre	10,9	27,1	1,1
Ensemble	2,8	18,9	1,2	

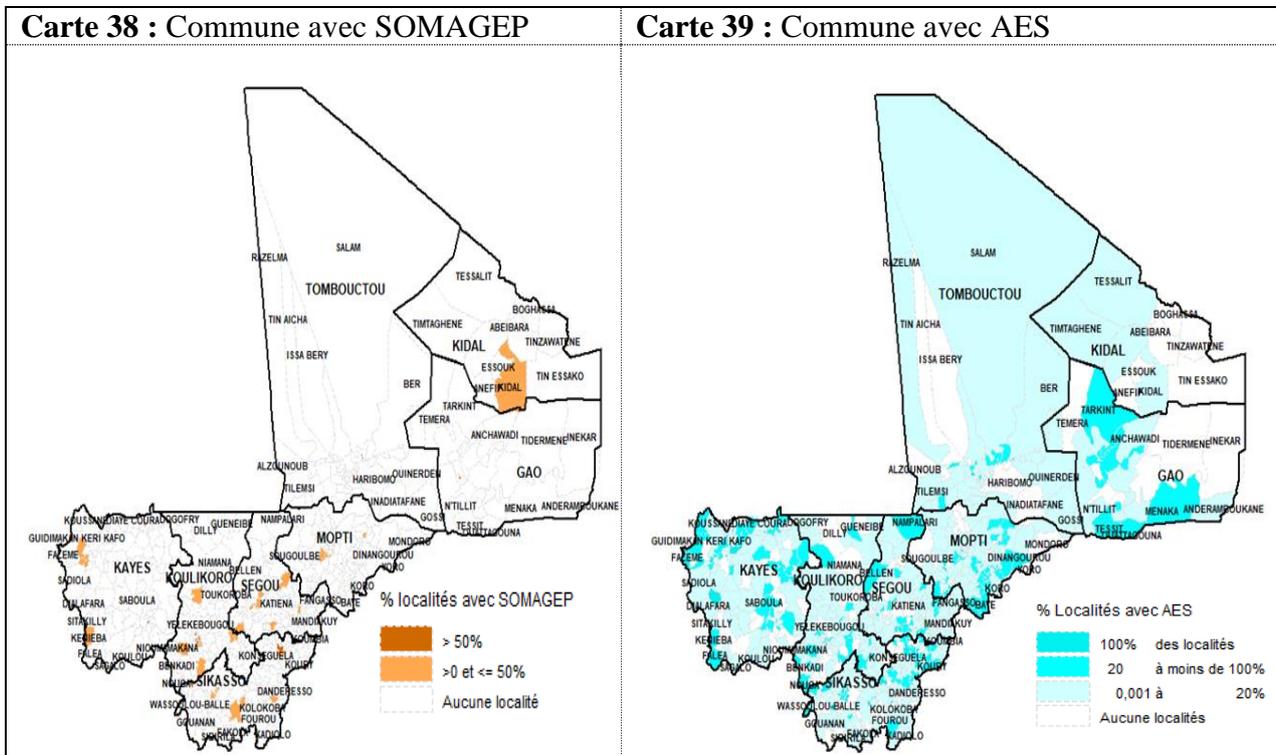
(a) Source : DNH statistiques de 2015/2016

Le système AES est présent dans 539 communes (76,7% des communes). En moyenne 18,9% des localités d'une commune en sont équipés (Tableau 30). La Figure 51 présente ces communes (seulement certaines sont visibles) avec spécification du pourcentage de localités où existe une AES.

Figure 51 : Nuage de points des communes par région selon le % de localités avec AES



Les adductions d'eau, qu'elles soient de type SOMAGEP ou AES se rencontrent davantage dans les communes non pauvres que dans les communes pauvres et très pauvres. De façon générale, les AES ont une plus forte pénétration dans les communes comparativement à la SOMAGEP (Carte 38 et Carte 39).



On dispose de statistiques d'équipements en point d'eau moderne de la DNH basées sur un recensement de ces équipements en 2015/2016. Elles incluent les points d'eau alimentés par adduction d'eau et les points d'eau isolés. Sur la base de ces statistiques, on établit que le ratio d'équipement moyen est de 1,2 pour 400 (200 en milieu urbain) pour une norme de 1 (Tableau 30). On constate que seules les communes de la région de Sikasso seraient en situation de déficit d'équipement.

2.8. Activités et infrastructures économiques

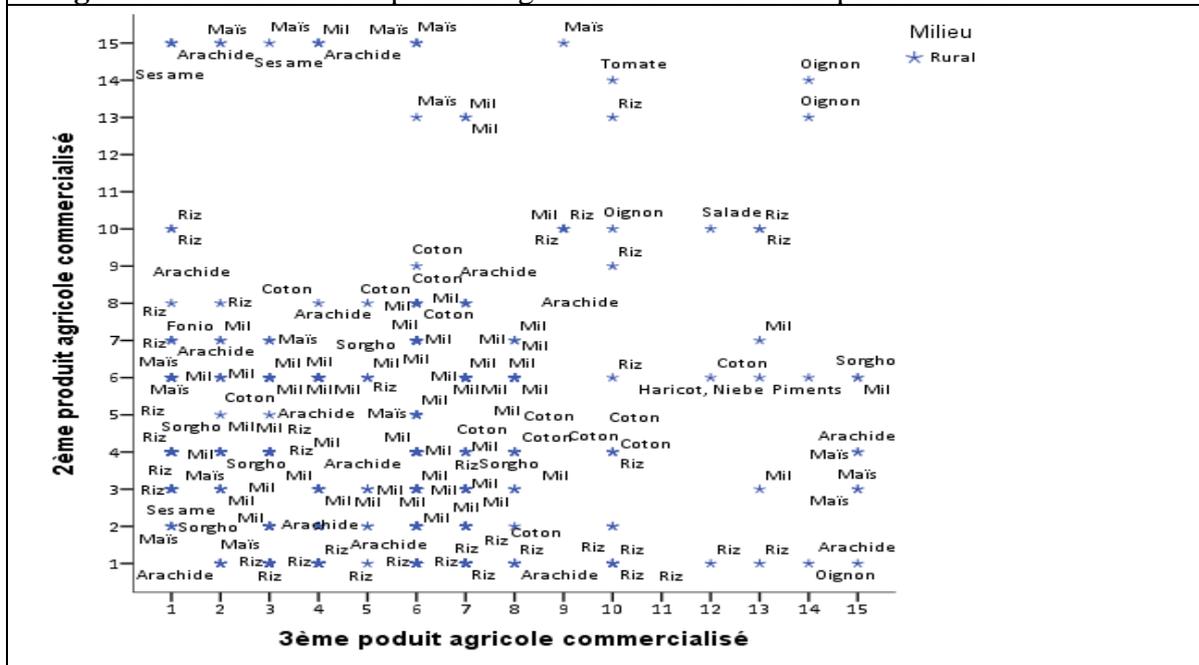
2.8.1. Panoramas des produits agricoles commercialisés

On s'intéresse, au-delà de la production, aux productions agricoles commercialisées dans les communes. La commercialisation évoque, bien entendu, la production mais aussi et d'une certaine manière, le surplus dans un contexte d'agriculture de subsistance.

On dresse ci-après à travers la *Figure 52* le panorama des 3 principaux produits agricoles commercialisés par commune ; ils sont ici codifiés de 1 à 15 (les 15 produits principaux ont été retenus). Les céréales ont les codes allant de 1 à 5, les légumes et légumineuses de 6 à 14, le coton est codifié 15.

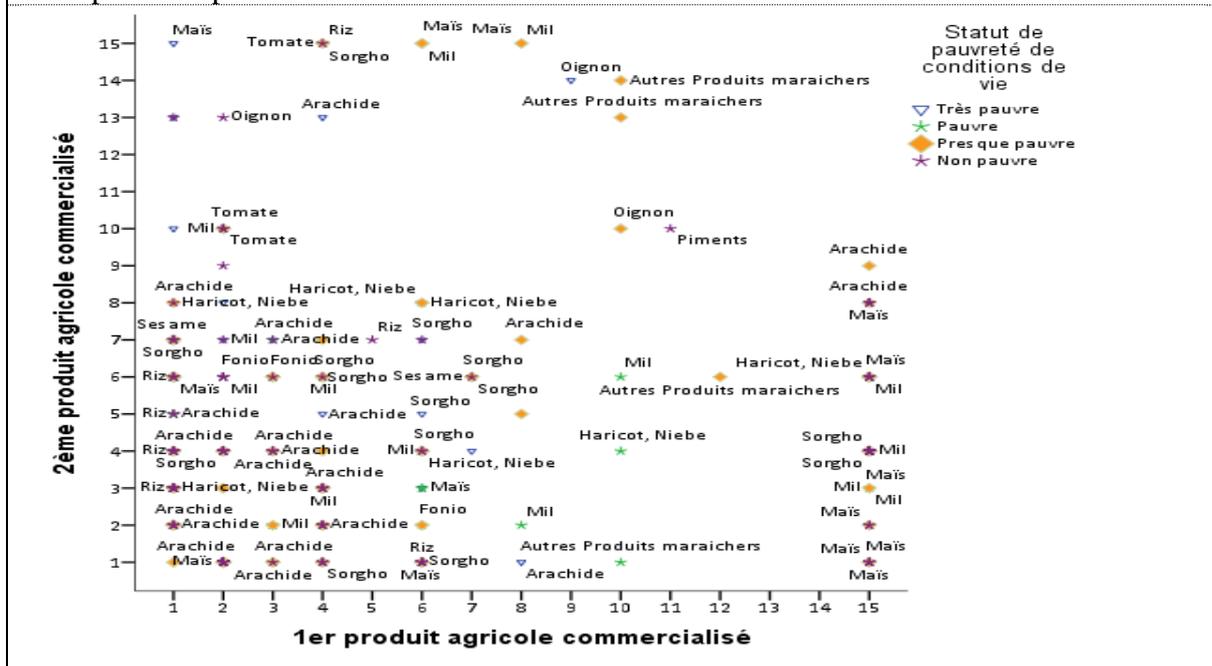
A la lecture de la **Figure 52**, on identifie quelques configurations caractéristiques de vente. Il apparaît nettement que le mil est le plus vendu comme 1^{er} produit. On identifie aussi une configuration 1^{er} produit riz, 2^{ème} produit mil et 3^{ème} produit sorgho, maïs ou légumineuses. Lorsque le coton est le 1^{er} produit vendu, le 2^{ème} produit vendu est généralement le maïs et le 3^{ème} des légumineuses.

Figure 52 : Panorama des produits agricoles commercialisés par commune



On observe une association entre séquences de vente et statut de pauvreté comme il apparait sur la figure ci-après. Lorsque le premier produit vendu est une céréale principale (mil, riz sorgho) ou le coton, le statut de la commune est à dominance « Non pauvre » et « presque pauvre » (Figure 53). En revanche lorsque le premier produit vendu est du maïs, de l’arachide ou du haricot et que le deuxième produit est le fonio ou l’arachide, le statut dominant est « Très pauvre ». Le statut « Pauvre » est plus souvent associé à la vente de l’oignon en premier produit et des produits céréaliers en deuxième produits. Lorsque le deuxième produit vendu est un produit maraîcher, le statut associé dominant est « Presque pauvre » (Figure 53).

Figure 53 : Nuage de points des communes spécifiant le statut de pauvreté en fonction des deux premiers produits commercialisés.



2.8.2. Profils de diversification et d'intensification de la production agricole

• Aspects de diversification de production

L'embouche paysanne surtout pratiquée par les femmes, l'aviculture familiale améliorée, l'apiculture améliorée et la pisciculture font partie des activités de diversification de la production, prônées par les politiques de développement rural.

On va analyser ci-après leur degré de pénétration (d'adoption) de ces activités dans les communes rurales, en termes de pourcentages de localités où elles sont pratiquées.

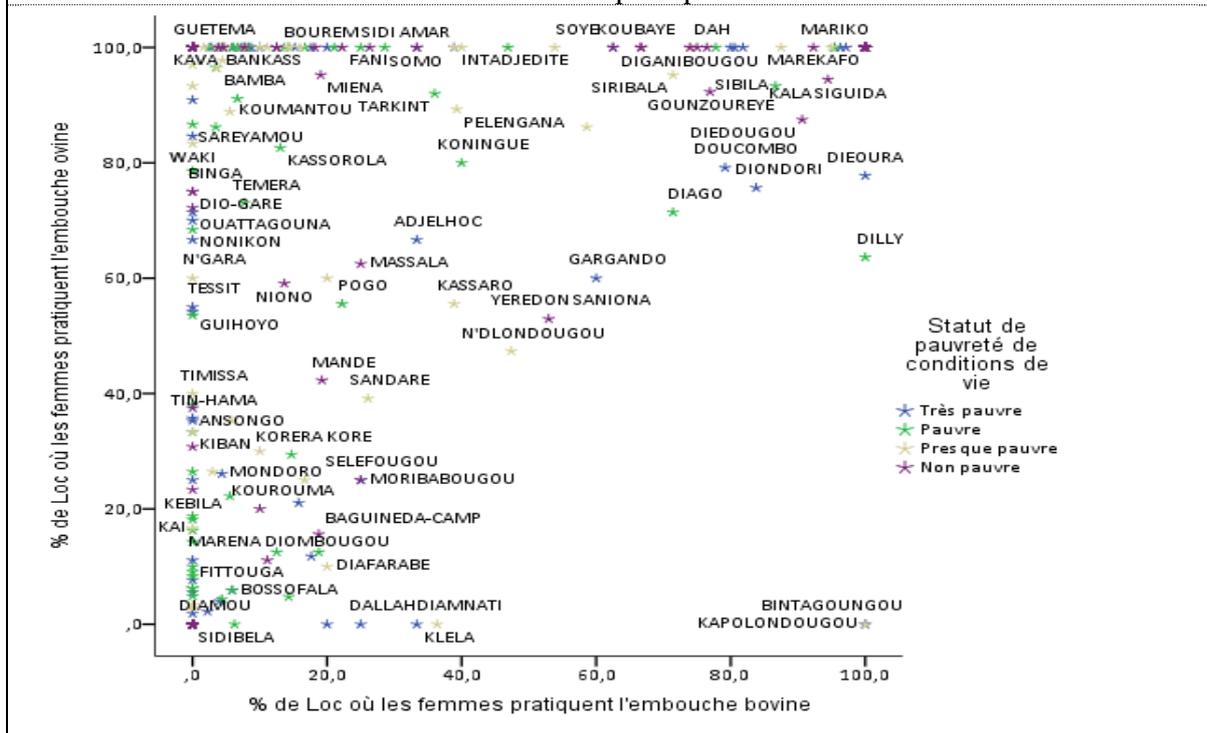
S'agissant de l'embouche par les femmes :

- dans 371 communes (soit plus de 55%), les femmes ne pratiquent pas l'embouche bovine tandis que cette activité se pratique dans la totalité des localités de 24% des communes (160 communes).
- dans 173 communes (25%), il n'y a aucune pratique de l'embouche ovine par les femmes mais pour plus de 58% des communes, la pratique de l'activité se fait dans toutes les localités.

La configuration des communes sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** montre la préférence de l'embouche ovine par les femmes comparativement à l'embouche bovine. Cependant, les communes où la presque totalité des localités font de l'embouche ovine femme sont aussi celles où la presque totalité des localités font l'embouche bovine femme.

Par ailleurs, on ne voit pas une association franche entre la pratique de l'une ou l'autre embouche par les femmes et les statuts de conditions de vie (voir Figure 545).

Figure 55: Nuage de point des communes selon le % de localités où se pratique l’embouche bovine femme et selon le % de localités où se pratique l’embouche ovine femme

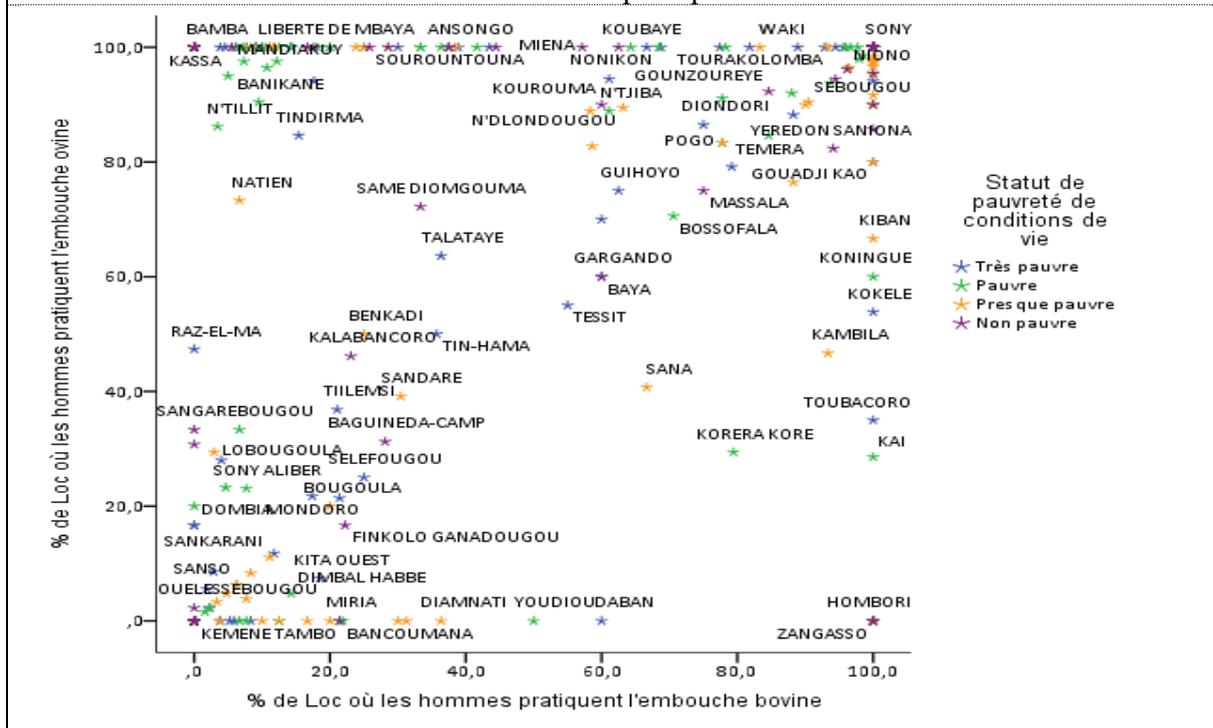


S’agissant de la pratique de l’embouche par les hommes, elle n’existe pas d’embouche bovine dans 111 communes (15,8% des communes) et il n’existe pas d’embouche ovine dans 183 communes (26% des communes).

Pour près de 60% des communes, la totalité des localités pratique l’embouche bovine. Ce pourcentage est d’environ 70 pour l’embouche ovine. On identifie certaines de ces communes sur la Figure 56. Les communes de KAMBILA, KOKELE, KONINGUE, KIBAN et SEBOUGOU font partie des premières tandis que celles de KASSA, MANDIAKUY, SOUROUTOUMA et KOUBAYE font partie des secondes.

Ici aussi, on n’a pas d’association assez probante entre l’engagement des communes dans ces activités d’embouche et le statut de conditions de vie, sinon le constat que les communes dont toutes les localités pratiquent l’embouche bovine homme et dont plus de 65% des localités pratiquent l’embouche ovine homme ont dans leur majorité le statut « Presque pauvre » Figure 56.

Figure 56 : Nuage de points des communes selon le % de localités où se pratique l’embouche bovine homme et selon le % de localités où se pratique l’embouche ovine homme



L’aviculture familiale améliorée ainsi que l’apiculture améliorée sont également des activités génératrices de revenu. La pratique de la première existe dans 300 communes ; la seconde se pratique un peu moins puisque ce sont 261 communes qui sont concernées.

- Il y a une forte pénétration de l’aviculture familiale améliorée dans les communes des régions de Koulikoro et Sikasso (Figure 57) tandis que la pisciculture a une forte pénétration dans les communes des régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou (Figure 58).

Les communes où se pratiquent ces deux activités sont dans une relative majorité « Presque pauvres » ou « Non pauvres » sans qu’il y ait une relation spécifique avec le degré de pénétration de ces activités.

Figure 57 : Nuage de points des communes selon le % de localités avec pratique de l'aviculture familiale améliorée

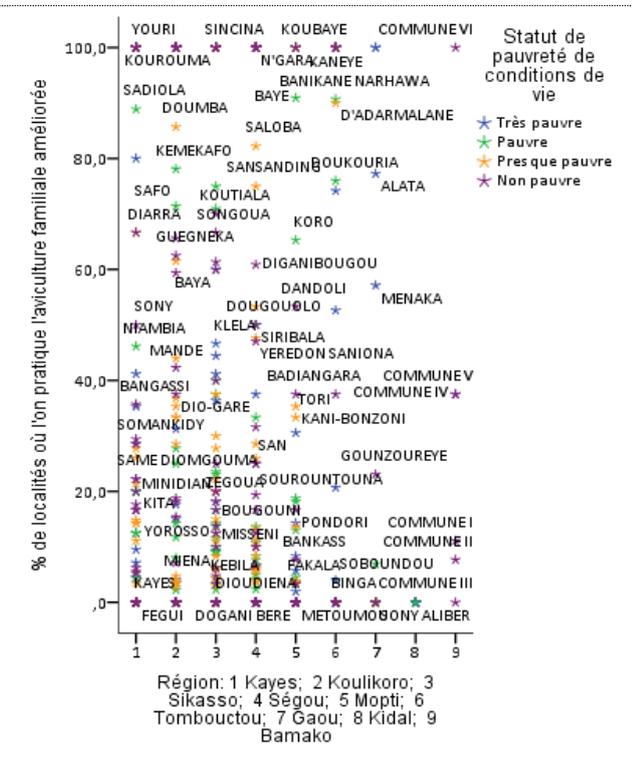
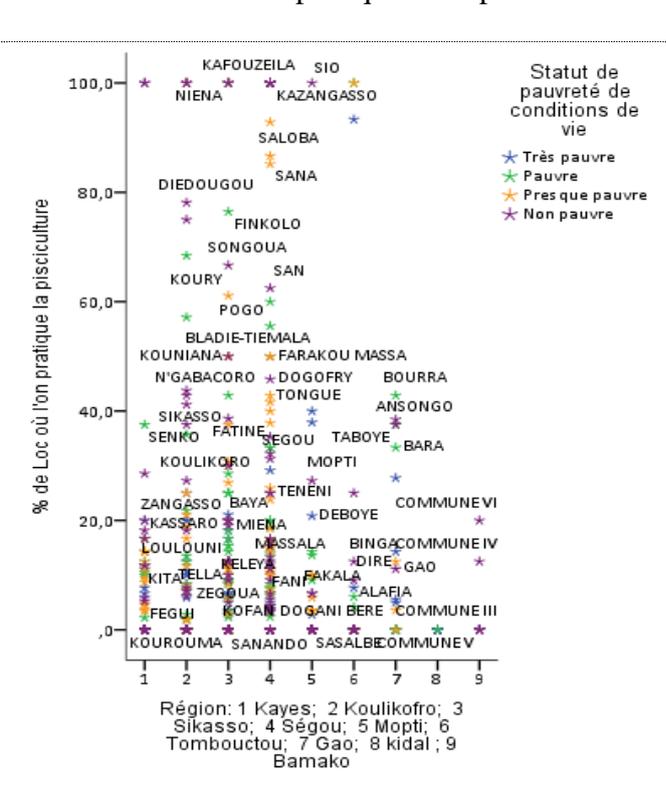


Figure 58 : Nuage de points des communes selon le % de localités avec pratique de la pisciculture



• *Aspects d'intensification de la production*

On vise à donner le profil des communes dans l'utilisation des intrants agricoles, notamment les semences améliorées et les engrais ainsi que dans l'adoption du labour mécanisé en cultures sèches.

- L'utilisation du compost est une pratique très répandue dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou, comme y est celle des engrais minéraux. Les régions de Kayes et Mopti, autres zones agricoles du pays sont nettement en retrait dans l'utilisation de ces intrants (Tableau 31 et Carte 40). A y voir de près, ce retrait s'explique par un nombre plus élevé de communes de ces régions ayant un faible pourcentage de localités s'adonnant à ces pratiques (Figure 59).

Les communes de statut « Très pauvres » sont moins impliquées dans ces pratiques (Tableau 31). Par contre, sur la Figure 59, on note, dans les régions où l'usage est répandu, une dominance des communes à statut de pauvreté « Presque pauvre » et « Non pauvre » parmi les communes à fort pourcentage d'utilisation de compost et vice versa.

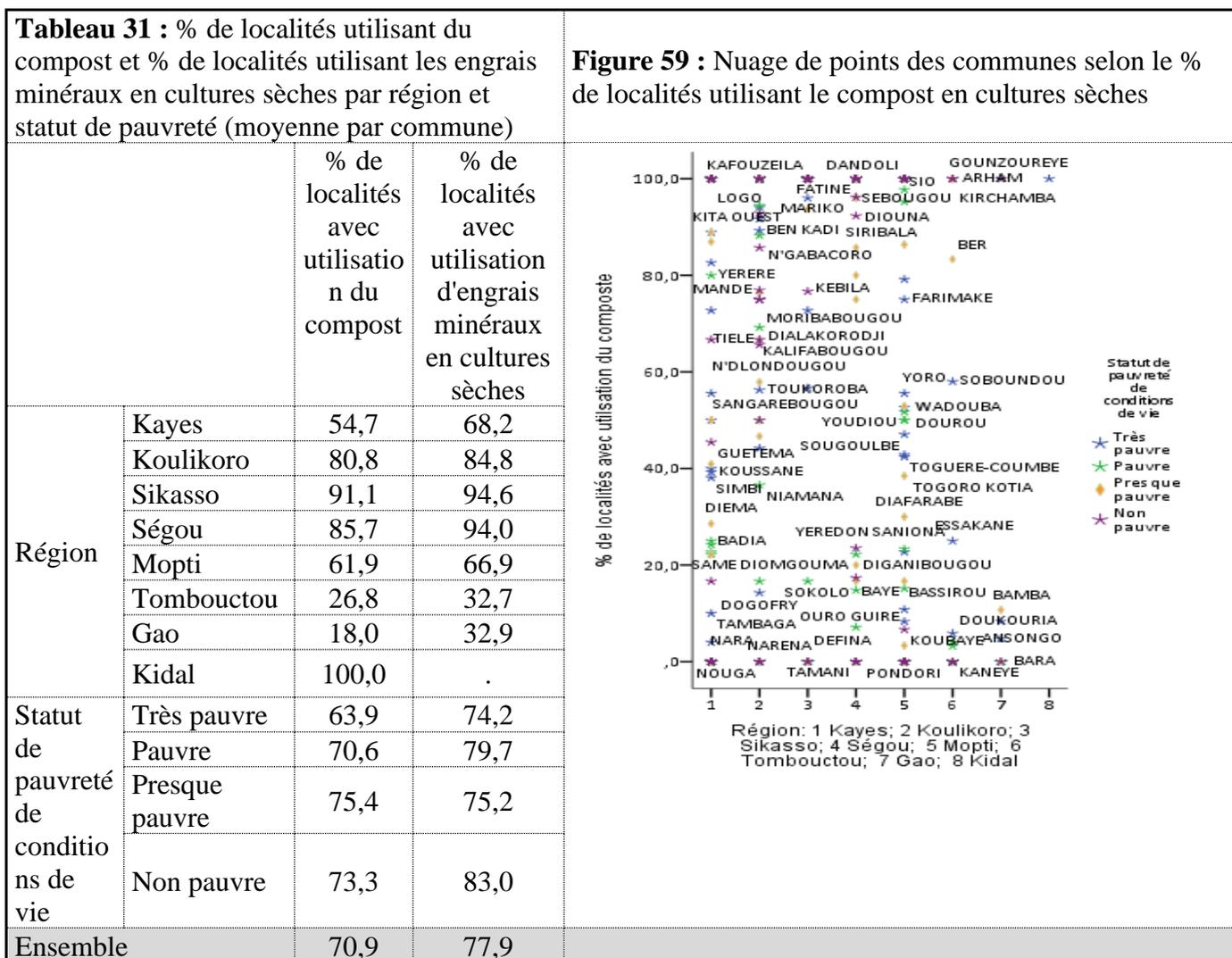
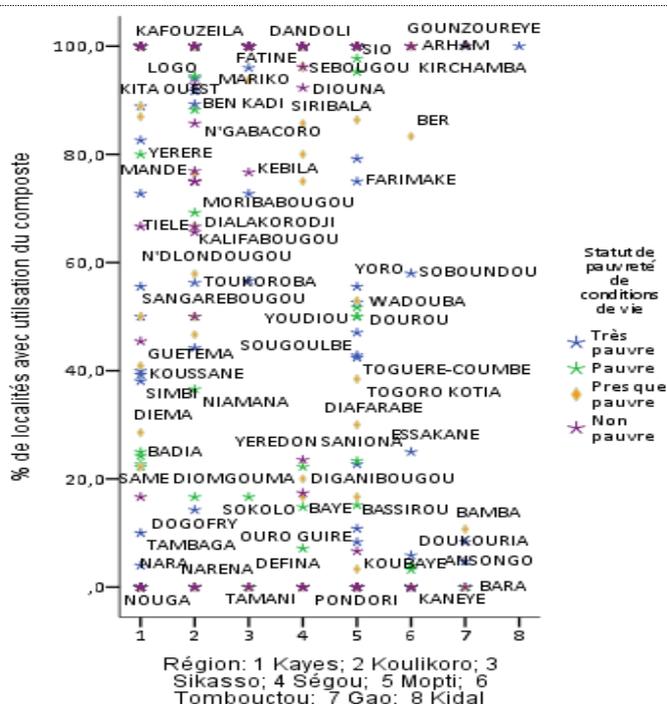


Figure 59 : Nuage de points des communes selon le % de localités utilisant le compost en cultures sèches



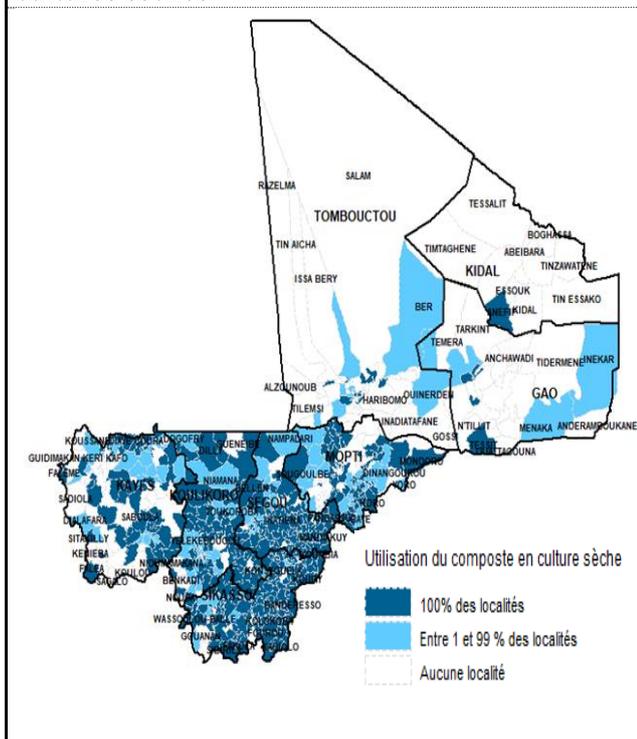
- L'utilisation de semences améliorées en cultures sèches est très répandue sauf dans les communes des régions de Mopti, Tombouctou et Kidal (Carte 41). La pratique de la culture mécanisée en cultures sèches est moins répandue dans les 3 régions précédemment citées auxquelles il faut ajouter la région de Koulikoro (Tableau 32).

Tableau 32 : % de localités utilisant les semences améliorées en cultures sèches et % de localités avec pratique du labour mécanisé en cultures sèches par région et statut de pauvreté (moyenne par commune)

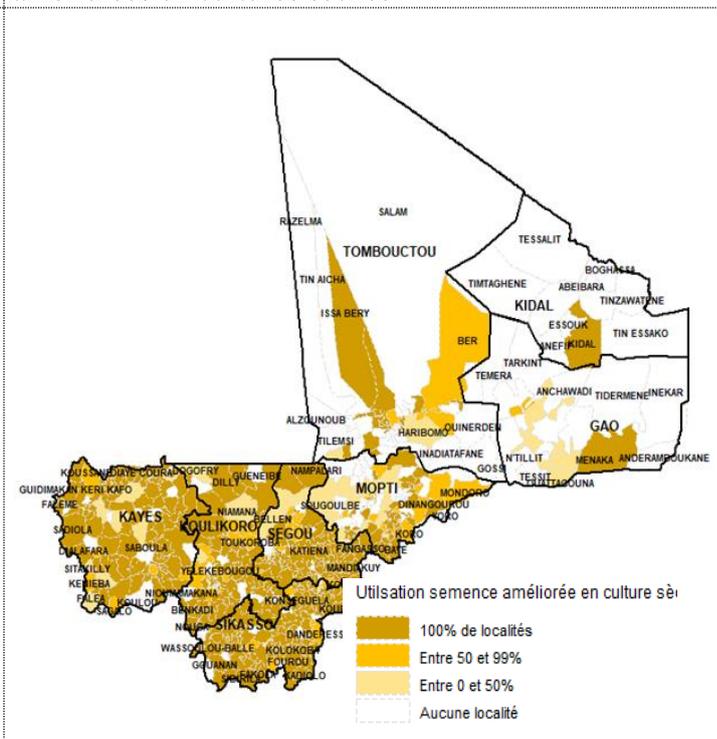
		% localités utilisant des semences améliorées en cultures sèches	% de localités avec pratique labour mécanisé en cultures sèches
Région	Kayes	83,2	93,3
	Koulikoro	84,2	69,9
	Sikasso	89,2	90,6
	Ségou	91,5	78,8
	Mopti	51,0	43,9
	Tombouctou	46,3	23,0
	Gao	15,1	37,9
	Kidal	.	.
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	68,6	63,7
	Pauvre	80,4	74,7
	Presque pauvre	77,2	72,4
	Non pauvre	79,7	77,0
Ensemble		76,5	71,9

Ces pratiques sont également moins répandues dans les communes à statut « Très pauvres » que les communes d'autres statuts (*Tableau 32*).

Carte 40 : % localités utilisant le compost en cultures sèches

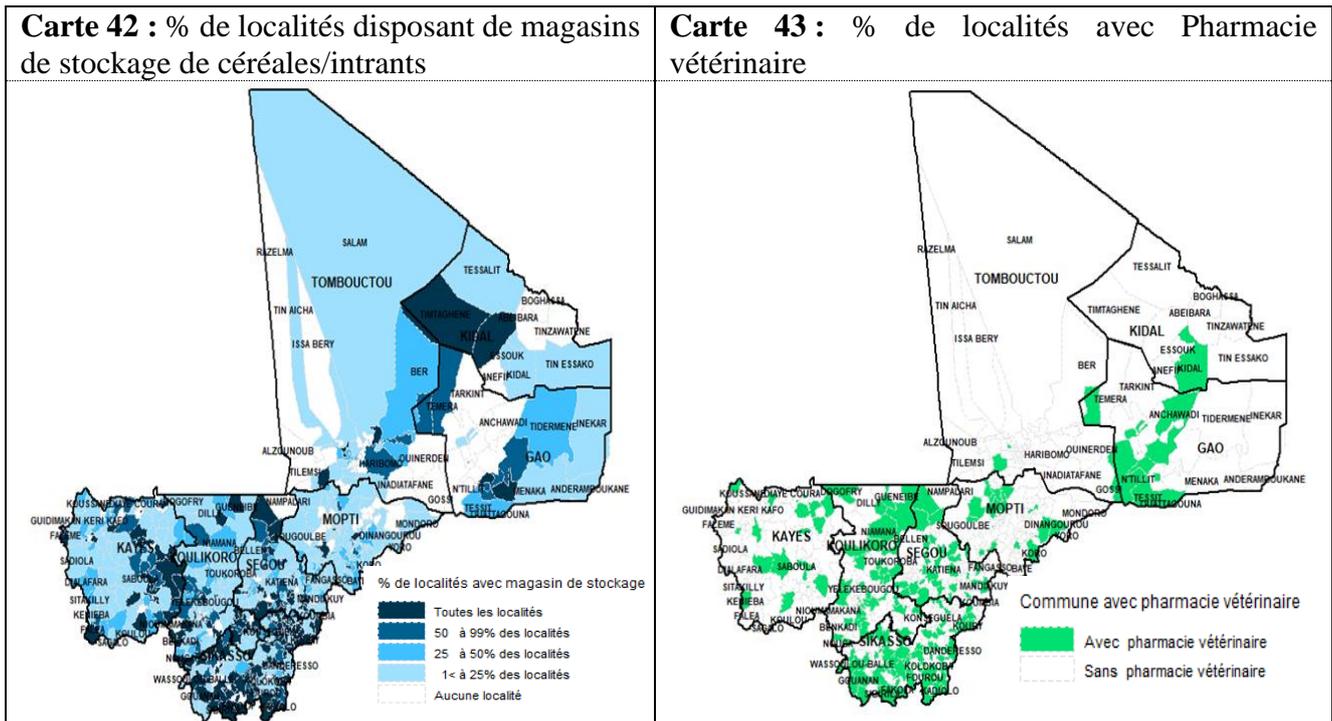


Carte 41 : % localités utilisant des semences améliorées en cultures sèches



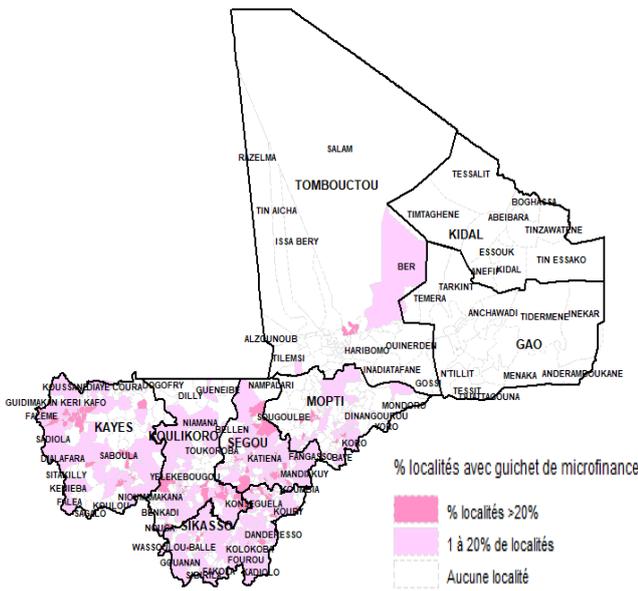
2.8.3. Profils selon les infrastructures économiques et financières

- 84 communes dont 75 rurales ne disposent pas de magasins collectifs de stockage de céréales et/ou d'intrants. Il faut dire que les communes dont toutes les localités en disposent ne sont pas légion. La présente les communes selon le % de localités disposant de magasins collectifs de stockage.
- Les communes sans pharmacie vétérinaire sont les plus nombreuses : 521 communes (74%) dont 509 rurales, n'ont pas de pharmacie vétérinaire. Les communes qui en disposent sont représentées sur la Carte 43 ci-après.

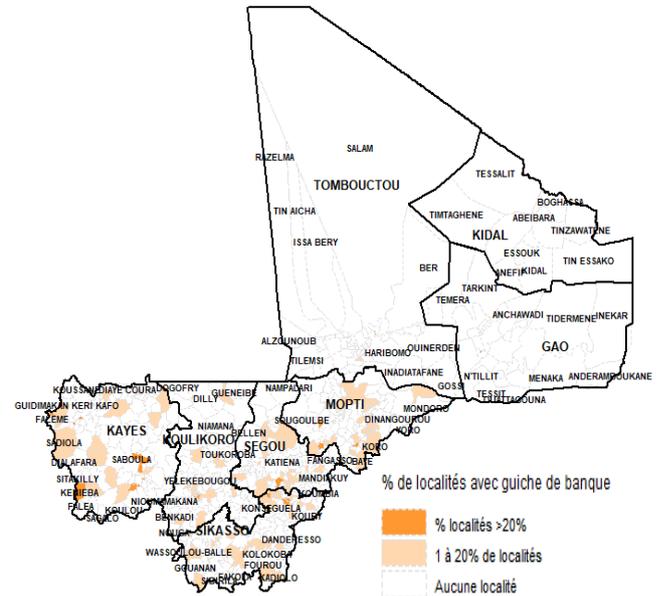


- 359 communes dont 346 rurales n'ont aucun guichet de microfinance. Celles qui en disposent sont en couleur sur la Carte 44.
- De la même façon, 575 communes (82%) dont 561 rurales n'ont pas de guichet de banque. Les 128 communes qui en disposent sont représentées sur la Carte 45 selon le % de localités abritant un guichet de banque.

Carte 44 : % de localités disposant de guichet microfinance

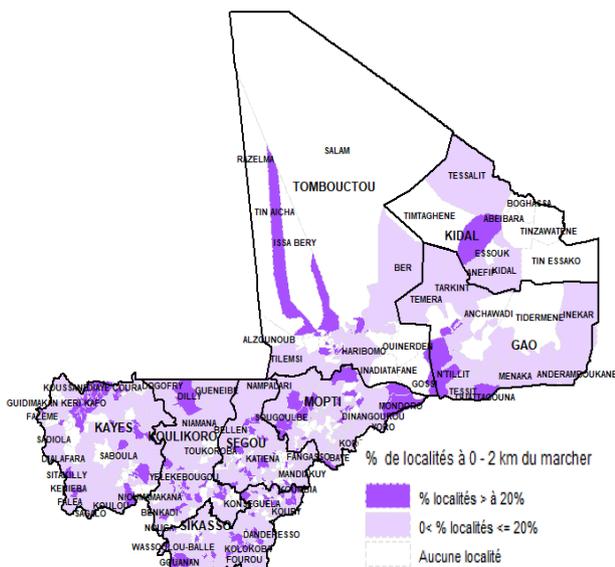


Carte 45 : % de localité disposant de guichet banque

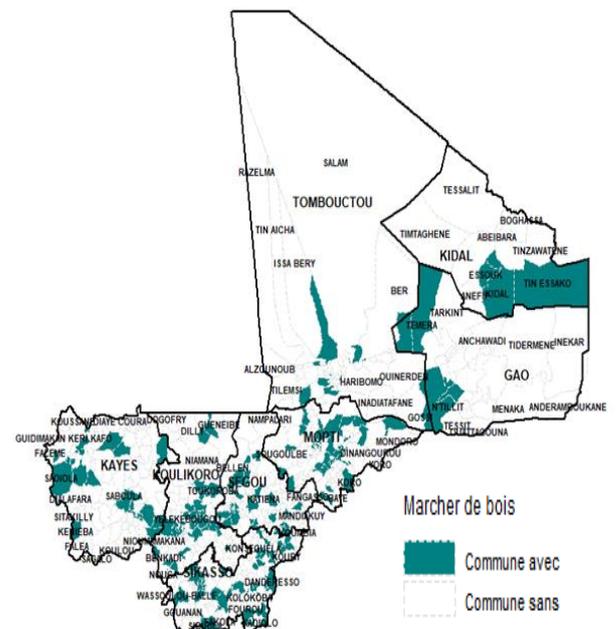


- 151 communes dont 148 rurales ont le marché principal fréquenté à moins de 2 km ; ces communes sont présentées sur la selon le % de localités qui en disposent.
- 542 communes (77%) dont 514 rurales n'ont pas de marché de bois. La présente en couleur celles qui en disposent.

Carte 46 : % de localités ayant le marché le plus fréquenté à 0-2km

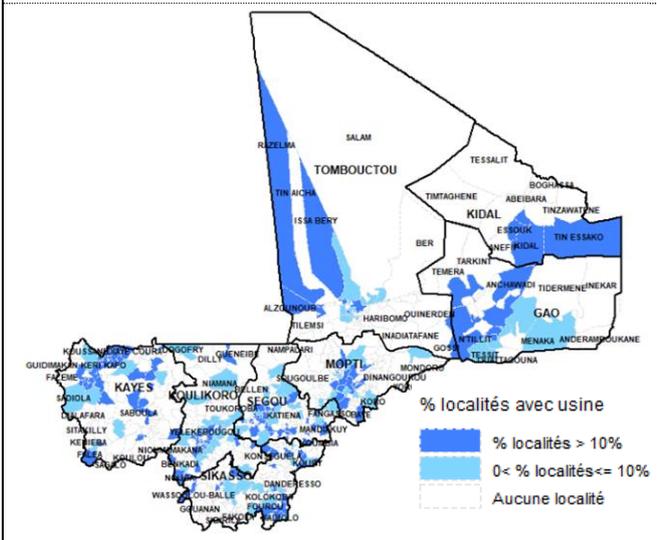


Carte 47 : % de localités disposant d'un marché de bois

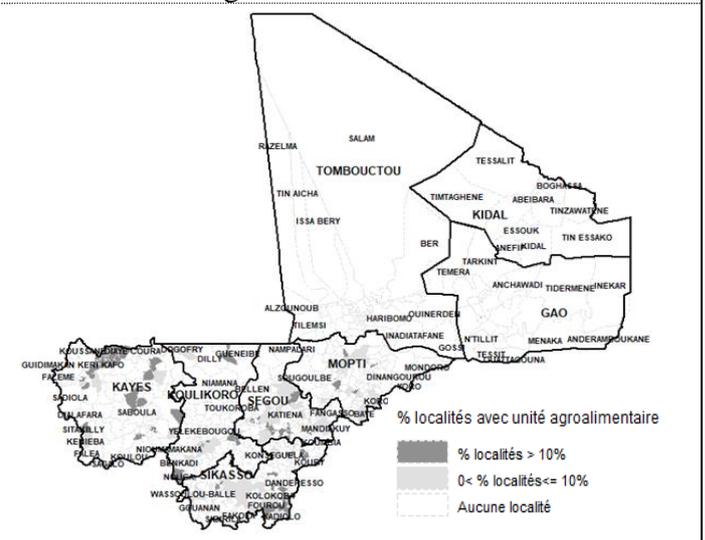


- Seulement 239 communes (34%) abritent une ou plusieurs unités de transformation/extraction ; la Carte 48 les représente selon le % de localités qui en abritent.
- Parmi les communes qui abritent au moins une unité de transformation, 130 (18% des communes) abritent au moins une unité agroalimentaire. La les représente selon le % de localités de la commune qui en abritent.

Carte 48 : % de localités abritant une usine

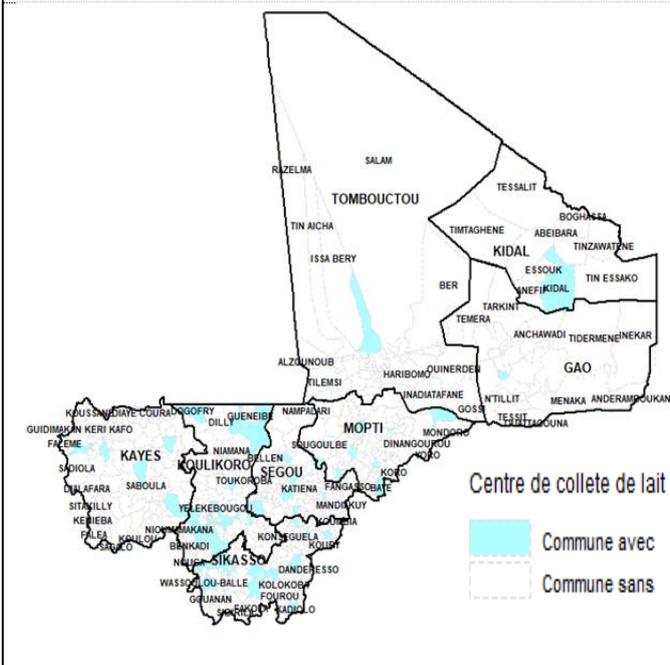


Carte 49 : % de localités abritant une unité de transformation agroalimentaire

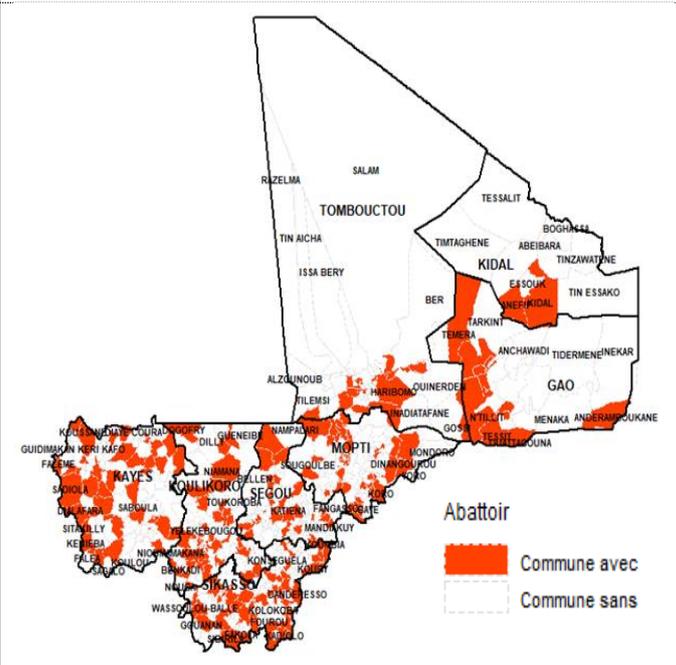


- Les centres de collecte de lait sont très peu nombreux. Au nombre de soixante-quinze (75), les communes qui en abritent sont surtout situées au Sud du pays que (Carte 50).
- Moins d'une commune sur trois abrite un abattoir. Ces communes sont plutôt au Sud du pays (Carte 51).

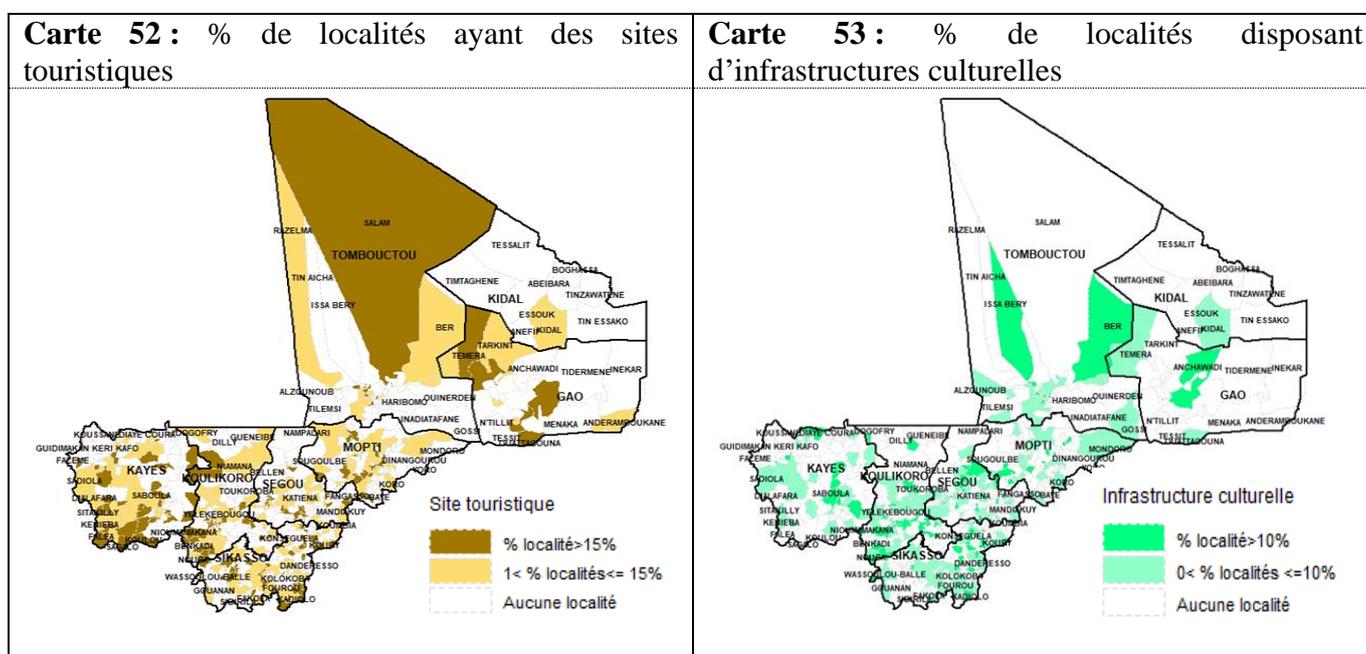
Carte 50 : Parts des localités disposant d'un centre de collecte de lait



Carte 51 : Parts des localités disposant d'un abattoir



- 303 communes disposent de sites touristiques ; la carte 52 les représente selon le % de localités qui en abritent. Les communes en blanc ne disposent d’aucun site touristique.
- 264 communes disposent d’infrastructures culturelles ; la carte 53 les représente selon le % de localités disposant d’infrastructures culturelles. Les communes en blanc ne disposent d’aucune infrastructure culturelle.



3. Questions de gouvernance au niveau des communes

La gouvernance est considérée ici dans son acception « de respect ou non des règles et principes de bonne gestion » au profit de la collectivité ; le respect de ces règles et principes correspondant à la bonne gouvernance.

L’étude considère les questions de gouvernance des communes à travers des aspects précis de la gestion politique, administrative et économique des communes, la gestion de certaines questions sociales prégnantes, la gestion des questions sécuritaires et environnementales. Elle n’a donc pas la prétention d’embrasser la gouvernance des communes dans toutes ses dimensions possibles. Ici, comme ailleurs dans ce rapport, les données sont analysées par région, milieu et, quand c’est jugé pertinent, par statut de pauvreté.

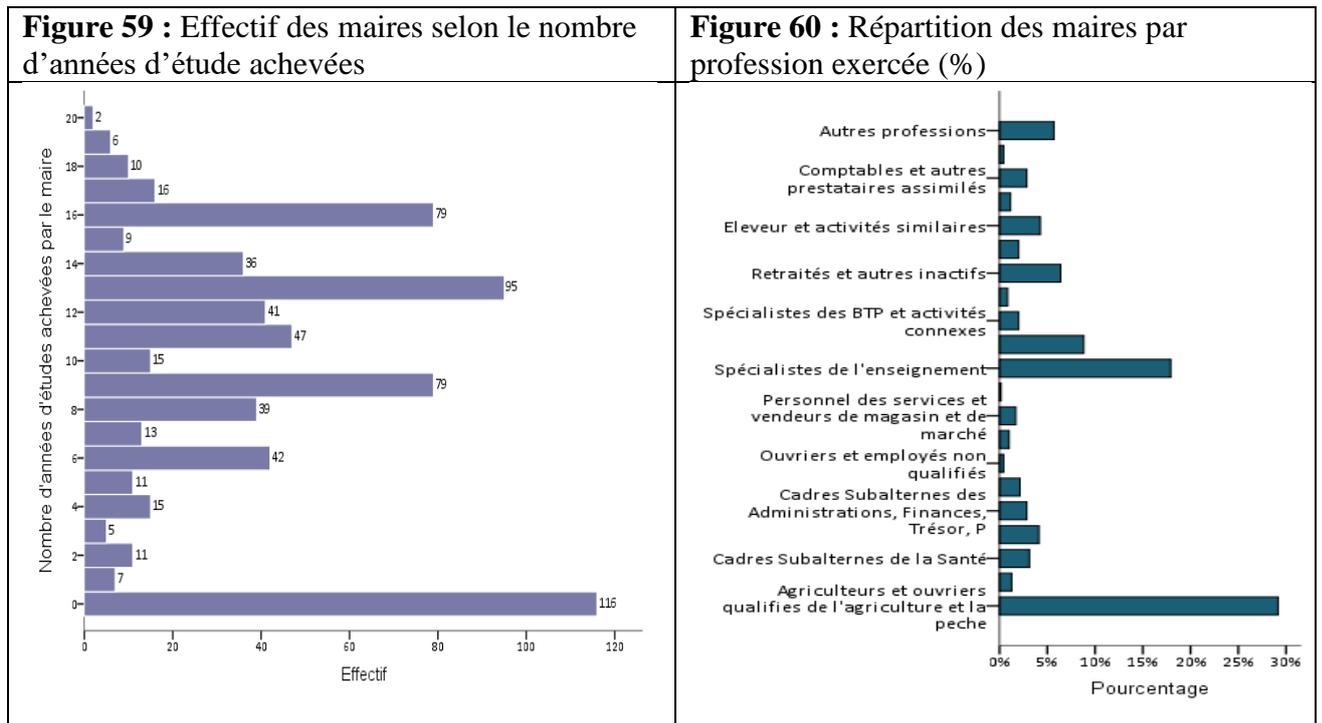
3.1. Gouvernance politique et administrative

3.1.1. Caractéristiques du Maire et niveau de représentativité du Conseil Communal

Le Maire est plutôt, dans la grande majorité des communes, un homme : sur 703, seulement 11 sont des femmes. La plupart des maires sont sans instruction formelle : 16,5% n’ont pas été à l’école, 50% ont au plus 10 années d’études.

Ils exercent les métiers d’agriculteurs ou d’ouvriers agricoles pour près de 30%, de spécialistes de l’enseignement pour près de 20%, de commerçants ou assimilés pour 10%.

95,9% des maires sont originaires de la commune dont 59,2% du chef-lieu et 36,7% d'une autre localité de la commune.



Partant de l'hypothèse que la pluralité des partis politiques au sein du Conseil Communal est le gage d'une bonne gouvernance politique, on cherche un indicateur censé en donner la mesure. Le rapport entre le nombre de partis représentés au sein de ce Conseil et le nombre de partis présents dans la commune est une approche simple de cette mesure. On sait que plus ce rapport est grand, plus il y a de diversité mais on ne dispose pas de mesure objective de la qualité de la gouvernance à mettre en rapport avec le niveau de représentativité des partis. Ainsi, on ne sait pas quel est le seuil de la valeur du rapport au-delà duquel on peut dire que son effet sur la gouvernance est probant.

Tableau 33 : Effectifs moyens des partis dans la commune et dans le Conseil Communal et indicateur de représentativité

		Nombre moyen de partis politiques présents au niveau de la commune	Nombre moyen de partis politiques représentés au Conseil Communal	% de partis représentés dans le Conseil Communal
Région	Kayes	8,8	5,3	60,8
	Koulikoro	12,5	5,8	46,4
	Sikasso	10,8	6,4	59,2
	Ségou	12,4	7,0	56,1
	Mopti	8,9	5,4	60,9
	Tombouctou	6,3	3,3	52,7
	Gao	6,3	3,3	52,6
	Kidal	3,5	2,8	79,5
	Bamako	27,0	10,0	37,0
Milieu	Urbain	18,8	6,5	34,3
	Rural	9,7	5,6	58,1
Ensemble		10,2	5,7	55,8

Les statistiques consignées dans le *Tableau 33* donnent par région et par milieu, le niveau de représentativité des partis politiques dans le conseil communal.

Il existe en moyenne 10,2 partis politiques par commune et 5,7 partis représentés dans le conseil communal soit un niveau de représentation des partis politiques de 55,8%.

En référence à cette moyenne, le niveau de représentation de 34,3% du milieu urbain est très faible ; il est également très faible à Bamako et dans la région de Kayes. Le cas de Bamako s'explique par une surabondance de partis politiques.

3.1.2. Gestion de la commune

Au plan administratif, les responsables de la commune doivent annuellement produire le compte administratif adressé à la tutelle pour faire état de leurs activités de gestion budgétaire.

En moyenne, dans 88% des cas, la commune produit fréquemment ce compte, dans les délais,, ceci quel que soit le milieu urbain ou rural. En moyenne, les communes de conditions de vie "très pauvres" sont moins enclines à le produire dans les délais : elles sont 9% à ne pas produire de compte administratif ou à le faire rarement contre 4% en moyenne pour l'ensemble des communes (*Tableau 34*).

Tableau 34 : Pourcentages de communes produisant le compte administratif, par milieu et selon le statut de pauvreté de conditions de vie.

		Pas du tout	Rarement	Quelquefois	Fréquemment
Milieu	Urbain	2,7	5,4	5,4	86,5
	Rural	1,2	2,9	7,8	88,1
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	2,8	6,3	8,5	82,4
	Pauvre	,6	1,1	10,3	88,0
	Presque pauvre	1,1	1,7	7,9	89,3
	Non pauvre	,6	2,9	4,0	92,6
Ensemble		1,3	3,0	7,7	88,1

Quant à l'implication des citoyens dans la gestion de la commune, de façon globale, elle se fait très souvent à travers les débats publics avec la présentation et la discussion des problèmes, suivies de prises de décisions en public (78,7% des cas) ou de façon indirecte à travers les chefs des localités et le conseil communal (8,5% des cas).

Pour 76% des communes, la consultation se fait fréquemment alors que pour 8,5% elle ne se fait pas du tout ou se fait rarement (*Tableau 35*).

Tableau 35 : Degré de participation des citoyens à la prise des décisions de gestion des communes, par milieu et par statut de conditions de vie

		Pas du tout (%)	Rarement (%)	Quelquefois (%)	Fréquemment (%)
Milieu	Urbain	2,7	2,7	13,5	81,1
	Rural	3,5	5,3	15,3	76,0
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	5,1	5,7	18,8	70,5
	Pauvre	3,4	5,7	16,0	74,9
	Presque pauvre	2,3	5,1	15,3	77,4
	Non pauvre	2,9	4,0	10,9	82,3
Ensemble		3,4	5,1	15,2	76,2

On note ici aussi le fait que les communes de conditions de vie « Très pauvres » soient bien moins enclines à impliquer fréquemment les citoyens dans la prise de décisions concernant la vie de la commune.

Pour les communes où ont lieu des débats, ces derniers portent principalement sur l'adoption et l'exécution du budget de la commune (46,8%), le bilan de gestion (29,7%), les recettes de la commune (9,8%) et les questions d'économie et de développement (8,7%) (*Tableau 36*).

Au-delà de ces thèmes généraux apparaissent des préoccupations particulières dans la région de Gao dont la gestion des services sociaux et à Kidal où les questions de sécurité sont débattues dans 50% des cas (*Tableau 36*).

Tableau 36 : Pourcentages de communes par objet des débats publics selon la région, le milieu et le statut de pauvreté

		Adoption ou exécution du budget	Bilan de la gestion	Economie, questions de développement	Gestion des problèmes fonciers	Gestion des services sociaux de base	Impôts, taxes et autres recettes	Paix, sécurité ou gestion de conflits	Questions administratives	Autre	Non renseigné
Région	Kayes	44,1	26,0	13,4	,8	1,6	11,8	,8	1,6	,0	,0
	Koulikoro	50,0	30,0	4,0	1,0	2,0	11,0	1,0	,0	,0	1,0
	Sikasso	47,1	27,5	7,2	,7	2,2	11,6	,0	1,4	,7	1,4
	Ségou	59,0	20,0	8,0	,0	,0	10,0	,0	1,0	,0	2,0
	Mopti	37,8	43,9	5,1	,0	3,1	9,2	,0	1,0	,0	,0
	Tombouctou	39,0	46,3	12,2	2,4	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Gao	42,1	26,3	15,8	,0	10,5	5,3	,0	,0	,0	,0
	Kidal	,0	,0	50,0	,0	,0	,0	50,0	,0	,0	,0
	Bamako	83,3	,0	16,7	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Milieu	Urbain	50,0	31,3	12,5	,0	3,1	3,1	,0	,0	,0	,0
	Rural	46,6	29,6	8,5	,7	1,8	10,1	,7	1,0	,2	,8
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	42,3	29,5	8,1	,7	2,0	14,8	1,3	1,3	,0	,0
	Pauvre	54,4	21,9	8,1	,6	3,1	9,4	,6	1,9	,0	,0
	Presque pauvre	42,3	35,6	12,3	,0	,6	8,0	,0	,0	,0	1,2
	Non pauvre	47,8	31,7	6,2	1,2	1,9	7,5	,6	,6	,6	1,9
Ensemble		46,8	29,7	8,7	,6	1,9	9,8	,6	,9	,2	,8

Les débats pour l'adoption du budget et sur la restitution de son exécution au niveau des communes sont une dominance de la participation des citoyens à la gestion des communes. Il convient d'examiner la régularité de ces débats.

De 2014 à 2016, 84,5% des communes concernées ont organisé le débat public d'adoption du budget une fois l'an tandis que c'est seulement 68,4% qui ont tenu le débat public de restitution. Ces pourcentages diminuent sensiblement quand on passe des communes de statut "non pauvres" à celles de statut "très pauvres" (Tableau 37).

On doit se préoccuper du fait de soumettre l'adoption du budget au débat public et de ne point le faire pour la restitution de son exécution. Les différences entre les colonnes correspondantes pour l'adoption et la restitution dans le Tableau 37 en montrent l'importance. En faisant une analyse croisée entre l'adoption et la restitution, on détermine que seulement 65% des communes ont organisé une fois par an au cours de la période, à la fois le débat d'adoption et le débat de restitution.

Tableau 37 : Pourcentage de communes par fréquence des débats publics d'adoption et de restitution du budget selon le milieu et le statut de pauvreté

		Débat public d'adoption du budget			Débat public de restitution de l'exécution du budget		
		Toujours	(1-2 fois)/3	Jamais	Toujours	(1-2 fois)/3	Jamais
Milieu	Urbain	81,1	5,4	13,5	78,4	,0	21,6
	Rural	84,7	4,5	10,8	67,9	12,2	20,0
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	79,5	3,4	17,0	64,8	10,2	25,0
	Pauvre	84,6	5,7	9,7	71,4	9,1	19,4
	Presque pauvre	83,6	5,6	10,7	66,1	14,1	19,8
	Non pauvre	90,3	3,4	6,3	71,4	12,6	16,0
Ensemble		84,5	4,6	11,0	68,4	11,5	20,1

3.1.3. Gouvernance économique

La gouvernance économique de la commune est abordée sous les trois aspects suivants :

- la planification et la mise en œuvre des actions de développement ;
- les organes de coopération pour le développement ;
- le budget de la commune.

3.1.3.1. Planification et mise en œuvre des actions de développement

Formellement, le dernier cycle de programmation des PDESC a pris fin en 2013/2014. Pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions de développement à la base, des initiatives ont été prises pour actualiser les PDESC de plusieurs communes à travers le PRE (Programme de Relance Economique) mais aussi, suite aux initiatives individuelles de certains responsables de communes avec l'accompagnement de leurs partenaires au développement. Quoi qu'il en soit, l'existence d'un tel programme de développement reste un fait de bonne gouvernance économique. Le *Tableau 38* présente par région et par statut de pauvreté de conditions de vie, le nombre de communes dans un tel processus et le pourcentage correspondant. Au total, 507 communes sur 703 soit 72,2% disposent de PDESC actualisés en cours de mise en œuvre. Les communes des régions de Koulikoro et de Ségou sont relativement moins dans un processus de PDESC.

Tableau 38 : Nombres et pourcentages de communes disposant de PDESC en cours et avec Schéma Directeur, par région et selon le statut de pauvreté

		Communes disposant de PDESC actualisés en cours de mise en œuvre		Communes disposant de schémas d'aménagement du territoire	
		Nombre	%	Nombre	%
Région	Kayes	102	79,1	57	44,2
	Koulikoro	69	64,5	38	35,5
	Sikasso	104	70,7	42	28,6
	Ségou	70	59,3	28	23,7
	Mopti	73	67,6	22	20,4
	Tombouctou	51	98,1	20	38,5
	Gao	24	100,0	10	41,7
	Kidal	8	72,7	7	63,6
	Bamako	6	100,0	6	100,0
Statut de pauvreté de conditions de vie	Très pauvre	138	78,9	54	30,9
	Pauvre	117	66,9	51	29,1
	Presque pauvre	121	68,4	47	26,6
	Non pauvre	131	74,9	78	44,6
Ensemble		507	72,2	230	32,8

La réalisation et l'adoption d'un schéma d'aménagement du territoire est une mesure de bonne gouvernance qu'on associe aux questions de planification. Or, à peine le tiers des communes en dispose : c'est environ un cinquième des communes dans la région de Mopti et moins d'un quart (dans la région de Ségou).

La mise en œuvre des actions de développement s'analyse en termes d'initiatives de projets et programmes : projets en cours de réalisation, en préparation et en recherche de financement. On dénombre 1 761 projets dans 691 communes (12 sont en données manquantes). Les projets éducation, eau, santé et développement rural sont les plus dominants.

Par ailleurs, sur la base de 1 162 projets pour lesquels l'information est disponible, on évalue à 30% la part des projets en cours tandis que près de la moitié (47%) des projets sont encore au stade de recherche de financement.

Tableau 39 : Nombres et pourcentages des projets par secteur			Tableau 40 : Nombre et pourcentage des projets selon l'état d'avancement		
Nature projet	Nombre	% colonne	Etat projet	Nombre	% colonne
Projet d'assainissement	27	1,5	En cours de réalisation	354	30,5
Projet d'aménagement du territoire	260	14,8	En préparation	257	22,1
Projet d'appui au secteur privé	3	,2	En recherche de Financement	551	47,4
Projet de logements sociaux	22	1,2	Ensemble	1 162	100,0
Projet de renforcement de la résilience	1	,1			
Projet de sécurité alimentaire	36	2,0			
Projet d'équipement routier	31	1,8			
Projet d'appui à la décentralisation	127	7,2			
Projet développement institutionnel	14	,8			
Projet développement rural	190	10,8			
Projet d'infrastructure routière	110	6,2			
Projet d'hydraulique urbaine et rurale	237	13,5			
Projet d'éducation	310	17,6			
Projet d'énergie	69	3,9			
Projet de formation professionnelle	10	,6			
Projet d'équité du Genre	9	,5			
Projet de développement industriel	13	,7			
Projet de développement de l'information	20	1,1			
Projet de promotion de la Jeunesse	46	2,6			
Projet de développement de la microfinance	11	,6			
Projet de développement minier	1	,1			
Projet de développement sanitaire	201	11,4			
Autres projets	13	,7			
Ensemble	1 761	100,0			

3.1.3.2. Organismes de coopération pour le développement

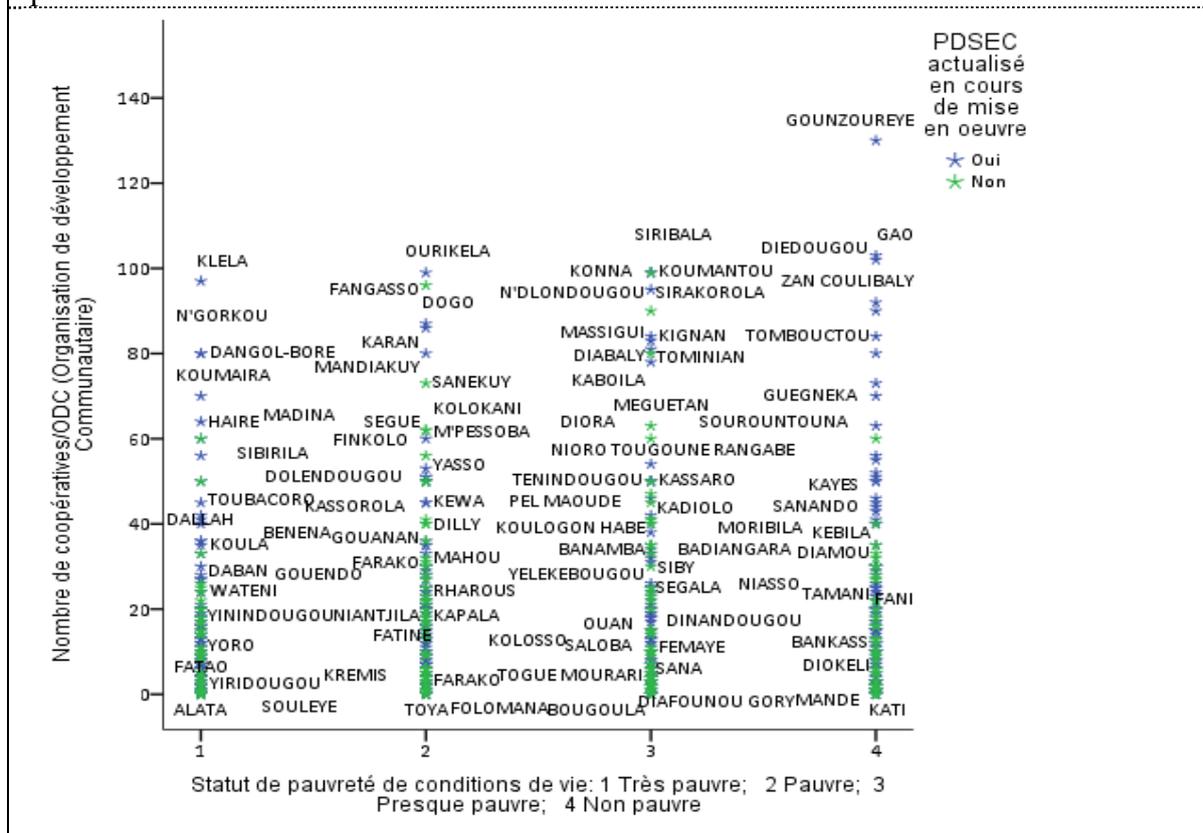
Les statistiques consignées dans le *Tableau 41* ci-après sont des moyennes par commune. Elles montrent à suffisance que les communes les plus pauvres ont en moyenne nettement moins d'organismes de coopération que les autres communes. Autrement dit, l'appui de partenaires au développement est moins présent là où le besoin se fait sentir le plus.

Tableau 41 : Nombre moyen d'organismes de coopération au développement par commune					
Organismes de développement	Statut de pauvreté de conditions de vie				Ensemble
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	
Nombre de coopératives/ODC (Organisation de développement communautaire)	13	19	20	18	18
Nombre d'associations de jeunes opérant dans la commune	9	10	10	14	11
Nombre d'associations de femmes opérant dans la commune	16	20	23	23	20
Nombre d'ONG intervenant dans la commune	4	5	5	6	5
Nombre de localités en jumelage avec d'autres localités du pays	0,2	0,1	0,2	0,3	0,2
Nombre de localités en jumelage avec des localités du reste du monde	,6	,8	,7	,6	,7

La *Figure 61* illustre cette situation dans le cas des Organisations de Développement Communautaire (ODC.) Elle montre aussi que le fait d'être dans un processus de PDESC est en corrélation avec l'existence d'un nombre important d'ODC. Cette relation est vérifiée également pour le nombre d'ONG dans la commune ainsi que pour le nombre d'associations de femmes dans la commune.

Le jumelage entre localités du Mali a le mérite d'exister même si ce n'est que de façon peu perceptible, tandis que celui entre des localités du Mali et celles d'autres pays est de l'ordre de 7 à 8 cas pour 10 communes.

Figure 61 : Nuage de points des communes selon le nombre d'ODC et par statut de pauvreté de conditions de vie



3.1.3.3. Budget de la commune : sources de financement, affectations et réalisations

Les principales sources de financement du budget des communes sont : les ressources propres, le budget national et les PTF. Pour le budget de 2016, le *Tableau 42* présente la structure moyenne de financement du budget d'une commune, par statut de pauvreté de conditions de vie et pour l'ensemble.

Tableau 42 : Parts des ressources propres, du Budget national et des PTF dans les recettes budgétaires de la commune

	Statut de pauvreté de conditions de vie				
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Part des ressources propres dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)	25	22	23	21	22
Part de l'Etat dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)	68	70	71	72	71
Part des PTF dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)	7	7	5	6	6
Part d'autres sources de financement dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)	1	1	1	0	1

Les contributions moyennes des parties dans ce financement sont de 22%, 71%, et 6% respectivement pour la commune, l'Etat et ses PTF.

L'analyse par statut de pauvreté montre que la part des ressources propres de la commune est plus élevée pour les communes de statut "très pauvres" que pour les autres communes ; ceci alors que la part de l'Etat pour ces communes "très pauvres" est en retrait par rapport à ce qu'elle est pour les autres statuts de pauvreté.

Figure 62 : Nuage de points des communes par parts des recettes propres dans le budget selon le statut de pauvreté

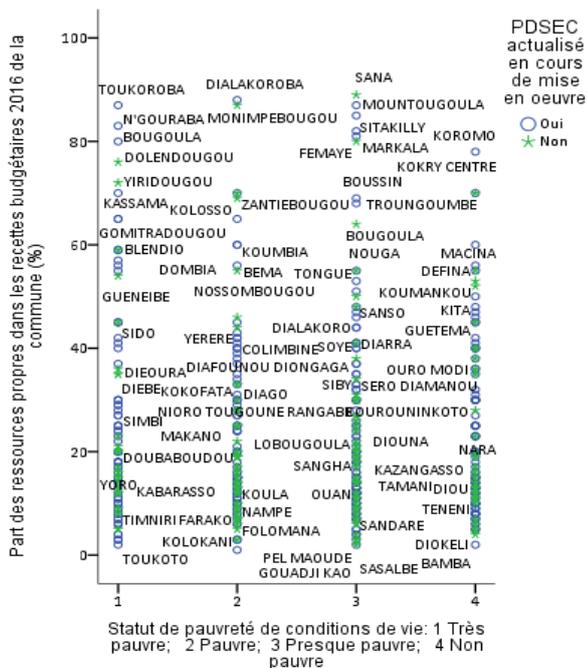
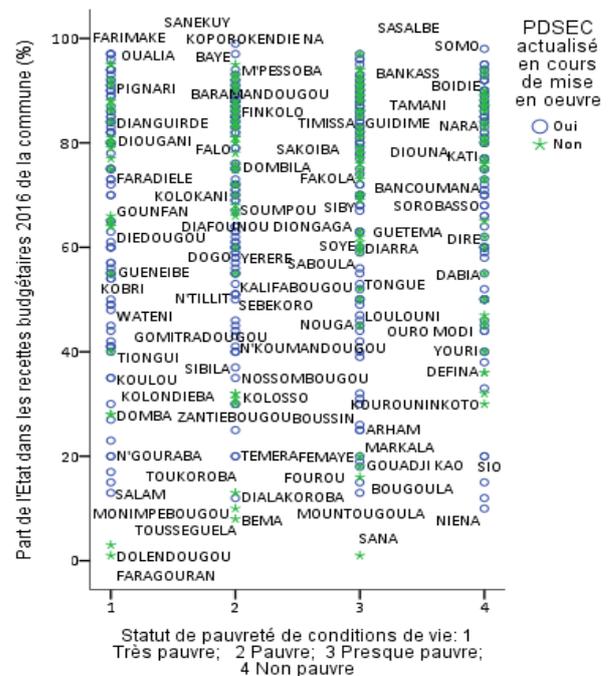


Figure 63 : Nuage de points des communes par parts de l'Etat dans le budget de la commune et selon le statut de pauvreté



L'explication qu'on trouve à cet état de fait se lit sur les *Figure 62* et *Figure 63* : l'Etat a tendance à aider moins les communes qui sont dans un processus de PDESC ; or les communes "très pauvres" sont pour 79% dans le processus de PDESC contre 72% en moyenne pour l'ensemble des communes (67% pour les communes pauvres, 68% pour celles presque pauvres et 75% pour les communes "non pauvres" : voir Tableau 38); .

S'agissant des affectations budgétaires, les cinq secteurs ci-après reçoivent en moyenne 66% du budget de la commune : 50% pour l'éducation et 11% pour la santé. L'énergie, l'eau et l'environnement reçoivent ensemble environ 5% des affectations budgétaires. Les communes "très pauvres" et "pauvres" consacrent moins de parts de leurs budgets respectifs à ces secteurs prioritaires.

Tableau 43 : Parts des secteurs prioritaires dans les dépenses budgétaires selon le statut de pauvreté (%)

	Statut de pauvreté de conditions de vie				
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Part du secteur de l'éducation dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	45,5	49,4	54,1	52,4	50,4
Part du secteur de la santé dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	10,5	11,2	12,2	11,2	11,3
Part du secteur de l'énergie dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	,9	1,1	1,0	1,5	1,1
Part du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	1,5	2,4	2,4	2,6	2,3
Part du secteur de l'environnement dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	,7	1,4	,9	1,2	1,1
Ensemble	59,1	65,5	70,6	68,9	66,1

La croissance moyenne du budget des communes a été de 22% entre 2014 et 2015 : le taux est nettement plus élevé pour les communes du statut "très pauvre".

Tableau 44 : Taux de croissance du budget et taux de réalisation selon le statut de pauvreté de conditions de vie (%)

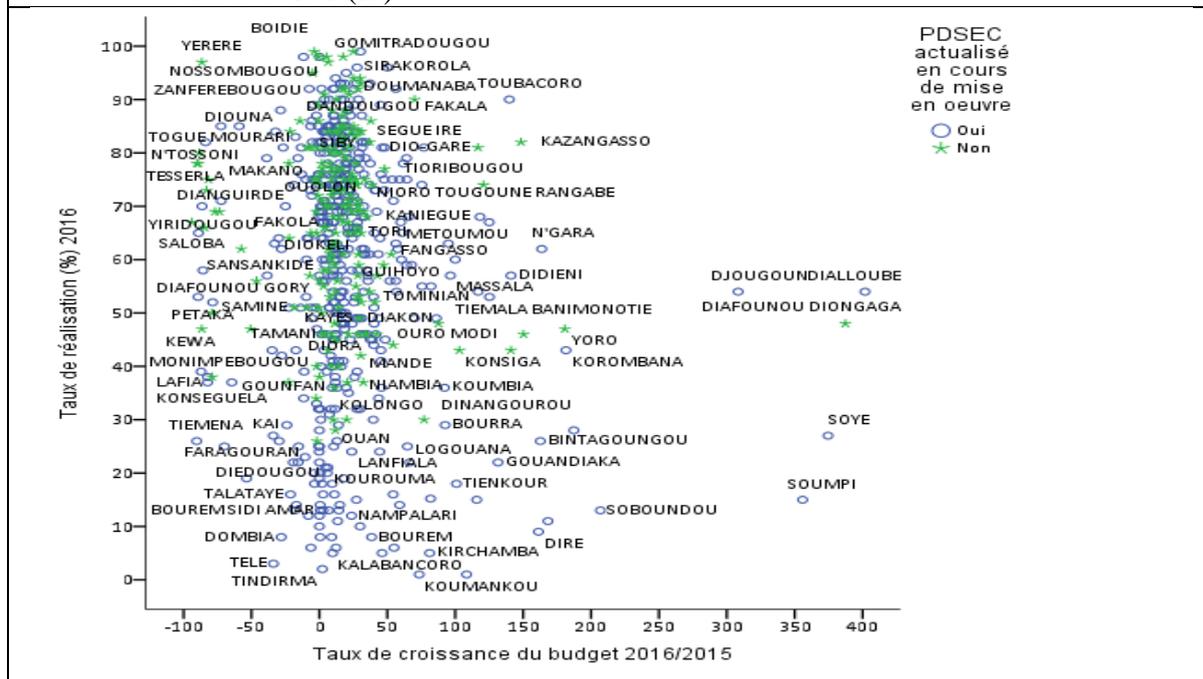
	Statut de pauvreté de conditions de vie				
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Taux de croissance du budget 2016/2015	29,1	20,9	14,6	23,0	21,6
Taux de réalisation (%) 2016	57,9	60,8	63,1	60,2	60,6

Le taux de réalisation en 2016 tourne autour de 60% quel que soit le statut de pauvreté. Ces deux taux présentent des particularités qu'il faut relever et la Figure 64 le permet.

Les taux de croissance extrêmement élevés pour certaines communes comme DIAFOUNOU et DIALLOUBE. A l'opposé, on note des décroissances de l'ordre de 50% voire plus.

D'autre part, cette figure permet de constater que les taux de réalisation les plus bas se retrouvent principalement parmi les communes ayant un PDESC actualisé en cours de réalisation. On ne trouve quasiment pas de communes hors processus de PDESC parmi celles ayant un taux de réalisation inférieur à 25%.

Figure 64 : Nuage de points des communes selon le taux de croissance 2016/2015 et le taux de réalisation 2016 (%)



3.1.4. Gouvernance sociale

Les questions de gouvernance sociale au niveau des communes sont abordées selon trois aspects : l'assistance sociale, les mesures en faveur de l'autonomisation des femmes et les aspects des violences faites aux femmes et aux filles.

3.1.4.1. Assistance sociale

✓ *Gestion des difficultés alimentaires*

On veut dégager le profil des communes selon la nature des mesures prises en faveur des populations en difficulté, notamment alimentaire.

Au cours de l'année 2016, il y a eu des difficultés alimentaires dans 458 Communes (65%). Les raisons de ces difficultés, telles que déclarées par les autorités communales, sont analysées dans les tableaux ci-après.

La faible pluviométrie est la raison principale déclarée des difficultés alimentaires sauf à Kidal et à Bamako. Si on ajoute à cette raison principale celles liées aux pluies tardives et aux inondations, on aboutit au fait que les raisons climatiques sont, dans 72% des cas, à l'origine des difficultés alimentaires.

Lorsqu'il est évoqué à Bamako, les raisons « Pauvreté, faible production agricole », il s'agit plutôt d'insécurité alimentaire suite à l'augmentation des prix, elle-même consécutive à une baisse des productions agro-alimentaires dans un contexte de pauvreté monétaire. A Tombouctou et à Sikasso, il est davantage question d'insuffisance de la production agricole par manque d'intrants.

Cause des difficultés alimentaires	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Faible pluviométrie, sécheresse	59,6	83,3	50,8	68,4	65,9	57,8	58,3	18,2	0,0	62,2
Attaques de déprédateurs	17,0	3,7	1,7	1,3	4,4	2,2	12,5	0,0	0,0	6,1
Absence de l'administration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	0,0	0,0	,4
Insécurité	0,0	0,0	3,4	7,9	3,3	2,2	8,3	9,1	25,0	3,5
Insuffisance d'équipements et autres moyens matériels	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	,2
Insuffisance des ressources humaines ou exode rural	2,1	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	,7
Insuffisance ou pauvreté des terres cultivables	1,1	0,0	1,7	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	,9
Pauvreté, faible production agricole	7,4	7,4	18,6	2,6	9,9	22,2	8,3	9,1	75,0	10,7
Pluies tardives, inondations des parcelles	0,0	1,9	20,3	15,8	12,1	15,6	4,2	0,0	0,0	9,6
Autres	2,1	0,0	1,7	1,3	0,0	0,0	0,0	63,6	0,0	2,4
Non renseigné	9,6	3,7	1,7	2,6	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100,0	100,0

Si on analyse les raisons des difficultés alimentaires selon le statut de pauvreté de conditions de vie, il apparaît nettement que les communes les plus pauvres évoquent plus que d'autres la faible pluviométrie et la sécheresse et, de façon plus générale, les raisons climatiques (*Tableau 46*).

Tableau 46 : Importance relative des causes des difficultés alimentaires par statut de pauvreté (%)

Causes des difficultés alimentaires	Statut de pauvreté de conditions de vie				
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Faible pluviométrie, sécheresse	70,5	63,7	58,4	55,5	62,2
Attaques de déprédateurs	4,9	8,0	9,7	1,8	6,1
Absence de l'administration	,0	,9	,0	,9	,4
Insécurité	3,3	,9	5,3	4,5	3,5
Insuffisance d'équipements et autres moyens matériels	,0	,0	,9	,0	,2
Insuffisance de ressources humaines ou exode rural	,8	,9	,0	,9	,7
Insuffisance ou pauvreté des terres cultivables	,8	,9	,9	,9	,9
Pauvreté, faible production agricole	9,0	4,4	10,6	19,1	10,7
Pluies tardives, inondations des parcelles	3,3	14,2	10,6	10,9	9,6
Autres	5,7	,9	1,8	,9	2,4
Non renseigné	1,6	5,3	1,8	4,5	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sur les 458 communes ayant connu des difficultés alimentaires, 326 (46,4% des 703 communes) ont bénéficié d'une assistance alimentaire ; c'est-à-dire que 71% des communes qui ont enregistré des difficultés alimentaires ont reçu une assistance. Le pourcentage est très élevé pour les communes des régions du Nord ainsi que pour celles du District de Bamako.

L'aide alimentaire gratuite directe a été privilégiée partout ; on note en même temps beaucoup de cas d'aide monétaire dans les communes des régions de Tombouctou et de Gao.

Tableau 47 : % de communes avec difficultés alimentaires ayant reçu de l'aide et importance relative des de formes d'aide par région (%) (réponses multiples)

	Région									
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Cas d'assistances alimentaires	53,2	55,6	78,0	64,5	79,1	95,6	87,5	100,0	100,0	71,2
Aide monétaire	20,0	10,0	13,0	32,7	25,0	76,7	71,4	9,1	50,0	31,9
Aide alimentaire gratuite directe	82,0	90,0	78,3	85,7	94,4	93,0	100,0	100,0	100,0	89,0
Aide alimentaire indirecte (vente à prix modéré, travail/vivre etc.)	38,0	36,7	45,7	22,4	22,2	32,6	38,1	,0	25,0	31,0
Autres	14,0	,0	8,7	10,2	13,9	7,0	23,8	,0	,0	10,4

✓ *Gestion de l'interruption de scolarité des filles*

L'interruption de scolarité des filles pour de multiples raisons économiques ou sociales est une préoccupation majeure à laquelle font face les autorités des communes. Les cas d'interruption sont jugés importants dans 37% des communes et jugés faibles ou rares ailleurs. Ils sont importants pour près de 64% des communes de Mopti.

Tableau 48 : Fréquence par région des cas d'interruption de scolarité des filles dues à des raisons sociales ou économiques (%)

Fréquences	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Elevée	38,8	38,9	20,4	33,9	63,9	38,5	37,5	18,2	16,7	37,4
Faible	28,7	26,9	40,8	30,5	22,2	32,7	33,3	36,4	66,7	31,2
Rare	32,6	34,3	38,8	35,6	13,9	28,8	29,2	45,5	16,7	31,4

Les assistances des autorités lorsque surviennent les abandons scolaires ou les interruptions de scolarité sont analysées dans les tableaux ci-après. L'analyse est faite par raison d'abandon : pauvreté extrême, mariage forcé, grossesse précoce et insécurité. Les statistiques consignées dans les *Tableau 49* et *Tableau 50* sont les pourcentages de communes accordant les principales assistances pour chaque raison d'abandon scolaire (voir en annexe II les tableaux détaillés présentant toutes les assistances).

L'examen de ces statistiques montre avec évidence que la fréquence de « non-assistance » est loin d'être négligeable, ceci quelle que soit la raison de l'abandon et quelle que soit la

ventilation - par statut de pauvreté ou par région - . Elles sont au mieux de 20% voire de l'ordre de 50%.

Dans le cas de l'abandon en raison de l'extrême pauvreté, les assistances les plus fréquentes sont l'aide à la scolarisation, la sensibilisation des parents (pour consentir des efforts pour l'intérêt futur de la fille) et la cantine scolaire. Pour l'abandon en raison de mariage forcé ou de grossesse précoce, les autorités semblent plus démunies car elles n'offrent que les actions d'assistance et de conseil. Pour l'abandon imputable à des raisons d'insécurité, on préfère surtout ne rien entreprendre.

Tableau 49 : Interruption de scolarité des filles : fréquences des interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociale et selon le statut de pauvreté (%)

		Statut de pauvreté de conditions de vie				
		Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Extrême pauvreté de la famille	Aide à la scolarisation des filles	19,1	24,8	19,2	17,2	20,1
	Cantine scolaire	8,5	3,4	6,2	5,1	5,7
	Sensibilisation des parents ou tuteurs	18,4	20,1	14,4	21,0	18,5
	Aucune assistance	22,7	14,8	24,0	19,1	20,1
Mariage forcé	Sensibilisation des parents et ou médiation	67,5	79,3	68,8	69,1	71,1
	Aucune assistance	32,6	26,2	32,9	29,9	30,4
Grossesse précoce	Assistance et conseil	41,3	49,7	45,3	53,4	47,6
	Aucune assistance	52,2	41,6	48,2	42,5	46,0
Insécurité	Recours à la justice, forces de sécurité	24,2	21,8	24,0	15,0	21,0
	Sensibilisation et conseil	18,7	23,0	17,3	18,0	19,3
	Surveillance et auto-défense	6,6	13,8	2,7	13,0	9,3
	Aucune assistance	48,4	39,1	52,0	52,0	47,9

Tableau 50 : Interruption de scolarité des filles : fréquences des interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociales par région

		Région								
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako
Extrême pauvreté de la famille	Aide à la scolarisation des filles	21,5	13,8	18,3	17,1	27,8	14,3	20,0	50,0	50,0
	Aide alimentaire	4,7	2,3	3,3	2,7	3,3	11,9	15,0	10,0	,0
	Appui des ONG	,0	8,0	4,2	4,5	1,1	7,1	15,0	,0	,0
	Cantine scolaire	6,5	,0	,0	,0	16,7	16,7	20,0	10,0	,0
	Sensibilisation des parents ou tuteurs	16,8	25,3	20,0	18,0	14,4	28,6	,0	,0	16,7
	Aucune assistance	32,7	34,5	38,3	29,7	27,8	9,5	20,0	30,0	,0
Mariage forcé	Sensibilisation des parents et ou médiation	76,1	77,5	65,1	60,8	77,6	85,3	55,6	25,0	100,0
	Aucune assistance	20,4	19,7	27,9	27,8	18,4	8,8	38,9	75,0	,0
Grossesse précoce	Assistance et conseil	45,5	51,9	45,7	41,1	52,3	64,3	41,2	,0	100,0
	Aucune assistance	46,4	46,8	49,1	46,7	40,9	35,7	47,1	100,0	,0
Insécurité	Recours à la justice, forces de sécurité	19,8	9,4	20,0	18,5	36,5	6,3	44,4	,0	50,0
	Sensibilisation et conseils	7,4	18,8	23,3	12,3	21,2	56,3	11,1	33,3	,0
	Surveillance et auto-défense	14,8	9,4	5,0	4,6	11,5	9,4	11,1	,0	25,0
	Aucune assistance	55,6	62,5	51,7	61,5	25,0	21,9	33,3	66,7	25,0

3.1.4.2. Mesures en faveur de l'autonomisation de la femme

Les mesures initiées en faveur de l'autonomisation de la femme sont abordées selon :

- l'angle de l'affectation budgétaire ;
- l'existence de mécanismes d'appui à l'accès à la terre et aux services sociaux de base ;
- la représentativité au sein des instances de prise de décisions.

Au-delà, on fait un état de l'accès des femmes aux postes de responsabilité au niveau local.

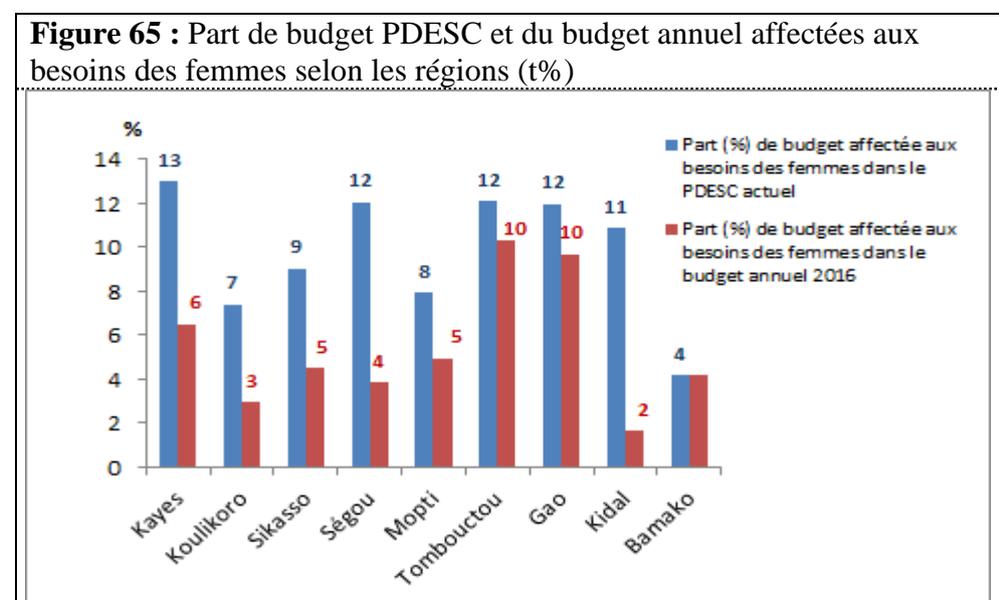
S'agissant des affectations budgétaires, on retient les indicateurs mesurant les parts du budget PDESC en cours et du budget annuel 2016 affectées aux besoins des femmes. Cet indicateur

est difficile à déterminer de façon objective. On l'approche à travers une évaluation approximative faite par les autorités de la commune.

Sur cette base, on établit qu'en moyenne, seulement 10% du budget du PDSEC en cours et 5% du budget annuel 2016 sont affectés aux besoins des femmes. L'analyse par statut de pauvreté de conditions de vie fait ressortir le fait que cette part a tendance à baisser en passant des communes les plus pauvres au moins pauvres. (Tableau 51)

	Statut de pauvreté de conditions de vie				
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Budget PDESC actuel	10,8	10,5	10,0	9,7	10,3
Budget annuel 2016	6,5	5,5	3,8	4,8	5,2

L'analyse par région permet de mettre en évidence les régions où ces parts sont relativement importantes. Il s'agit des régions de Kayes, Ségou, Tombouctou, Gao et Kidal (Figure 65).

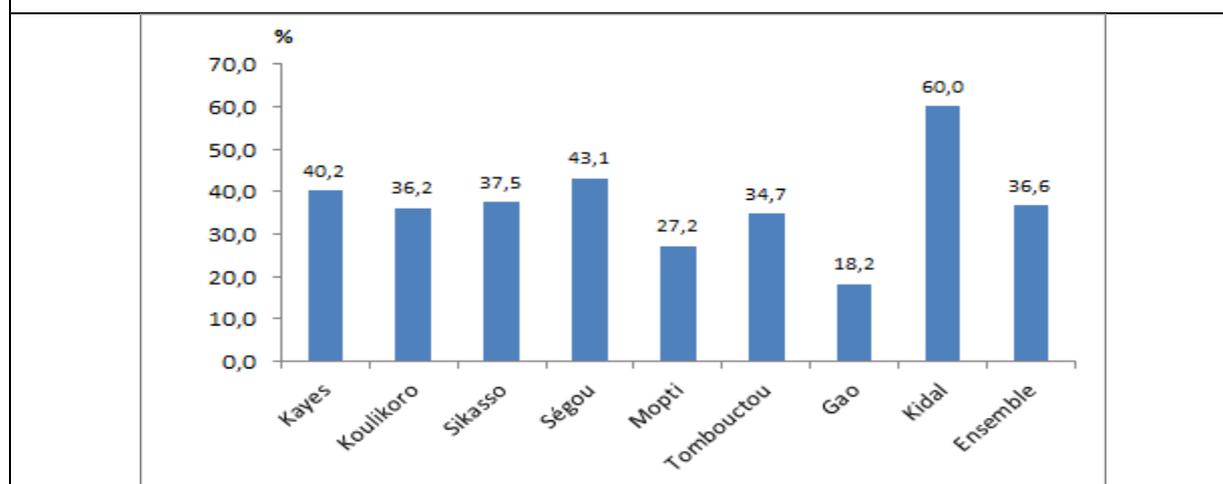


L'existence d'un mécanisme institutionnel d'accès des femmes à la terre est observée en milieu rural.

Sur 666 communes rurales, 244 soit 36,6%, disposent d'un mécanisme d'accès des femmes à la terre. L'analyse par niveau de pauvreté de conditions de vie fait voir que les communes rurales de statut « Très pauvre » sont relativement moins dotées d'un tel mécanisme : 30,3% contre 46,2% pour les communes de statut « Non pauvre ». Les communes de statut « Pauvre » et celles de statut « Presque Pauvre » sont respectivement dans les proportions de 37% et 35%.

En moyenne par région, les communes sont dans une fourchette de fréquence de 35-43% sauf celles des régions de Mopti (27,2%), Gao (18,2%) et Kidal (60%) (Figure 66).

Figure 66 : % de communes disposant d'un mécanisme d'attribution des terres, par région



L'accès aux services sociaux et ressources ci-après contribue à l'autonomisation des femmes :

- scolarisation des filles ;
- centre d'alphabétisation ;
- centre professionnel ;
- services de santé maternelle ;
- accès à l'information ;
- accès aux infrastructures économiques.

De là réside l'intérêt de l'existence, au niveau de la commune, de mécanismes en faveur de cet accès.

Les statistiques présentées par services sociaux dans le *Tableau 52* sont les pourcentages des communes ayant un mécanisme d'appui. Ces pourcentages sont assez élevés à l'exception du cas de « centre professionnel », même si on peut constater que les communes de statut « Très pauvre » sont moins dotées que les autres.

Tableau 52 : % de communes disposant de mécanismes d'appui pour l'accès des femmes aux services sociaux, selon le statut de pauvreté de conditions de vie.

	Statut de pauvreté de conditions de vie				Ensemble
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	
Scolarisation des filles	72,7	83,4	81,4	83,4	80,2
Centre d'alphabétisation	63,6	72,6	74,6	72,0	70,7
Centre professionnel	13,6	17,7	16,9	31,4	19,9
Services de santé maternelle	69,3	80,0	79,1	78,3	76,7
Accès à l'information	70,5	79,4	77,4	78,9	76,5
Accès aux infrastructures économiques	56,3	65,7	68,4	68,0	64,6

On peut dire, sans préjuger de leur efficacité, que les communes sont relativement bien dotées en ces mécanismes. Ce qui amène à s'intéresser aux communes qui n'en disposent pas : 51 communes ne disposent d'aucun mécanisme d'appui pour l'accès aux services concernés. Sur

ces 51 communes, 22 (43%) sont de statut « Très pauvre » ; ceci explique en partie le constat fait ci-dessus au sujet de ces communes "très pauvres".

3.1.4.3. Représentativité des femmes dans les instances de décision

La représentation collective des femmes à travers leurs groupements est appréciée au moyen de leur participation aux organes de décision suivants :

- Commission foncière ;
- Comité local de l'agriculture ;
- Commission d'attribution des engrais ;
- Commission Accord pour la paix.

Les statistiques ci-après sont calculées en tenant compte uniquement des communes où existe la commission/le comité en question. Ainsi pour la commission foncière, les groupements de femmes sont représentés dans 62% des communes où existe une telle commission (*Tableau 53*).

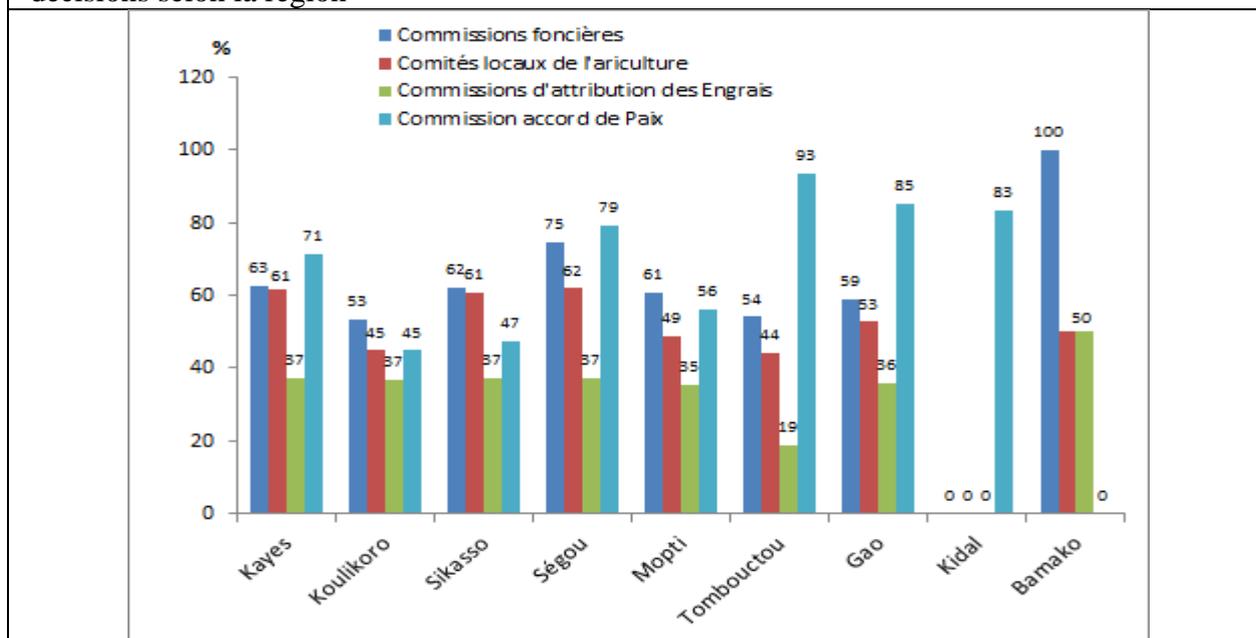
Ces statistiques sont assez comparables par statut de pauvreté de conditions de vie. En d'autres termes, les conditions de vie ne semblent pas influencer notablement la participation collective des femmes aux organes de décision mis en place (*Tableau 53*).

Tableau 53 : % de communes avec représentation des groupements féminins dans les organes de décision.					
Organes	Statut de pauvreté de conditions de vie				Ensemble
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	
Commission foncière	58,5	64,8	63,0	61,7	62,1
Comité local de l'agriculture	55,5	51,8	52,4	59,7	54,8
Commission d'attribution des engrais	34,3	32,7	37,3	36,7	35,2
Commission Accord pour la paix	71,2	60,7	58,4	65,9	64,6

Les différences régionales sont notables (*Figure 67*). La participation des groupements féminins aux commissions foncières est totale à Bamako, fréquente dans les communes de la région de Ségou, moyenne dans celles de Kayes et de Sikasso. Leurs participations aux commissions Accord pour la paix est fréquente à très fréquente dans les Communes de toutes les régions sauf celles de Koulikoro, Sikasso, Mopti et Bamako.

Il faut enfin noter le pourcentage très faible de communes où les organisations féminines participent à la prise de décisions dans les commissions d'attribution des engrais.

Figure 67 : % de communes avec participation des groupements féminins aux organes de décisions selon la région



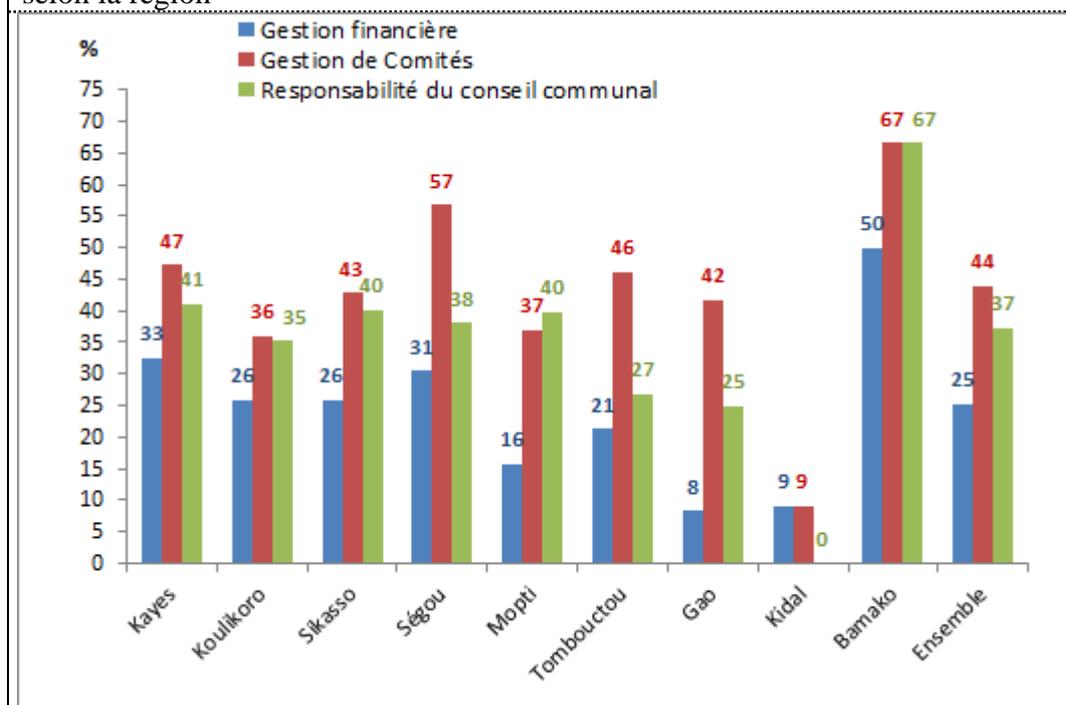
Quand il s'agit de confier à des femmes la responsabilité de la gestion d'organes communaux, seulement entre le quart et les deux-cinquièmes des communes le font. Ce manque de parité est plus flagrant dans le domaine de la gestion financière. Il est plus patent chez les communes de statut "très pauvre" (Tableau 54).

Tableau 54 : % de communes par domaines de responsabilité confiée aux femmes selon le statut de pauvreté de conditions de vie

	Statut de pauvreté de conditions de vie				
	Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Gestion financière	17,6	25,1	30,5	28,0	25,3
Gestion de Comités	39,8	40,0	40,1	56,0	44,0
Responsabilité du Conseil Communal	28,4	37,7	38,4	44,6	37,3

Sauf à Bamako et Ségou, nulle part ailleurs, le pourcentage de communes où la responsabilité de la gestion des domaines choisis est confiée à des femmes n'atteint 50% (Figure 68).

Figure 68 : % de communes par domaines de responsabilité confiée aux femmes selon la région



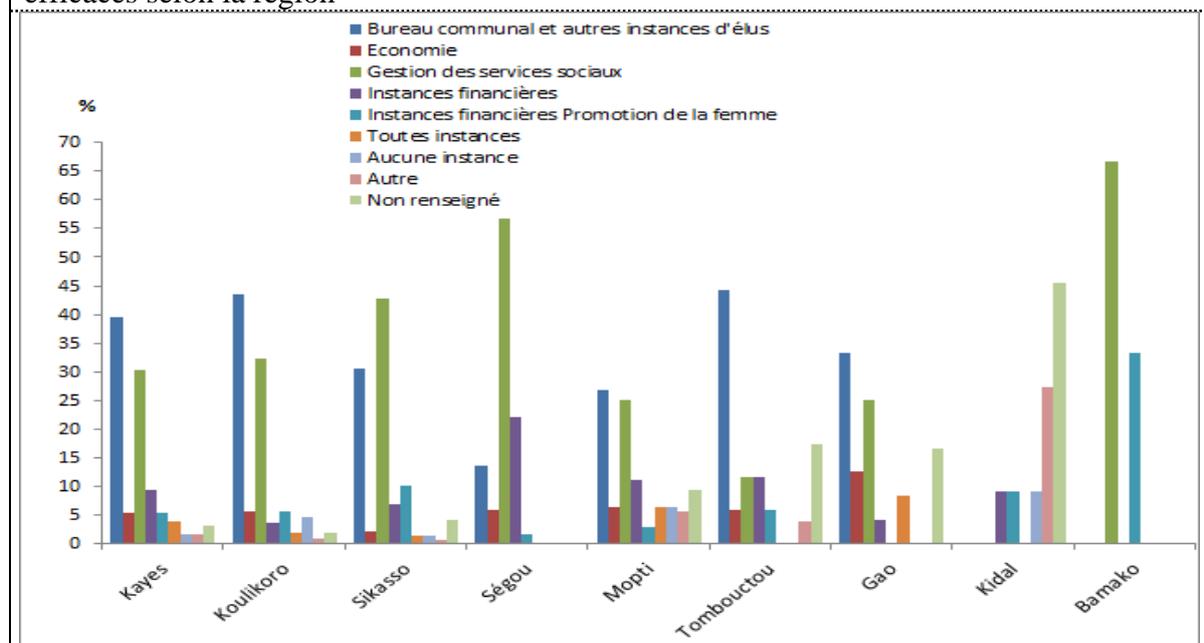
Pour ce qui est de l'avis des responsables des communes sur les instances de décision communales pour lesquelles la participation des femmes est efficace pour le développement, il y a focalisation sur trois instances : le Bureau communal et autres instances d'élus, la Gestion des services sociaux et les Instances financières. Pour la première de ces trois instances, les responsables des communes de statut "très pauvre" sont plus fréquents à opter plus que ceux des autres statuts. On observe le phénomène inverse pour la gestion des services sociaux.

Tableau 55 : % de communes par instance de décision où les femmes sont jugées le plus efficaces selon le statut de pauvreté de conditions de vie

		Statut de pauvreté de conditions de vie				
		Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Instances spécifiques de décisions communales pour lesquelles la participation des femmes est efficace dans le développement	Bureau communal et autres instances d'élus	36,9	28,6	29,9	29,1	31,2
	Economie	6,3	3,4	3,4	7,4	5,1
	Gestion des services sociaux	23,9	37,7	39,5	39,4	35,1
	Instances financières	9,7	10,9	9,6	10,9	10,2
	Promotion de la femme	5,7	8,6	5,6	2,3	5,5
	Toutes instances	2,8	3,4	2,3	1,7	2,6
	Aucune instance	4,0	1,1	1,7	2,9	2,4
	Autre	2,8	2,3	1,7	1,7	2,1
	Non renseigné	8,0	4,0	6,2	4,6	5,7
Niveau souhaité de participation des femmes à cette instance	Egalité Homme/Femme	21,6	25,1	27,7	26,9	25,3
	Plus de 50% de Femmes	25,0	30,3	27,7	28,6	27,9
	Moins de 50% de Femmes	53,4	44,6	44,6	44,6	46,8

Au niveau des régions, ces avis sont plus tranchés en faveur des responsabilités dans le « Bureau communal et autres instances d'élus », d'une part, et des responsabilités de « Gestion des services sociaux », d'autre part. (Figure 69).

Figure 69 : % de communes par instance de décision où les femmes sont jugées le plus efficaces selon la région



Il se dégage de ces statistiques une insuffisance de l'esprit de parité femme/homme.

Cet état de fait se reflète davantage dans les avis des autorités communales concernant le niveau souhaité de participation des femmes aux instances de décision citées. Sur le Tableau 55 ci-dessus, en effet, la parité n'est souhaitée que par 25% des avis tandis que près de 50% de ces avis sont pour une représentation inférieure des femmes aux instances de décision citée. En d'autres termes, même si les femmes sont efficaces dans une instance de décision, leur participation doit y être minoritaire.

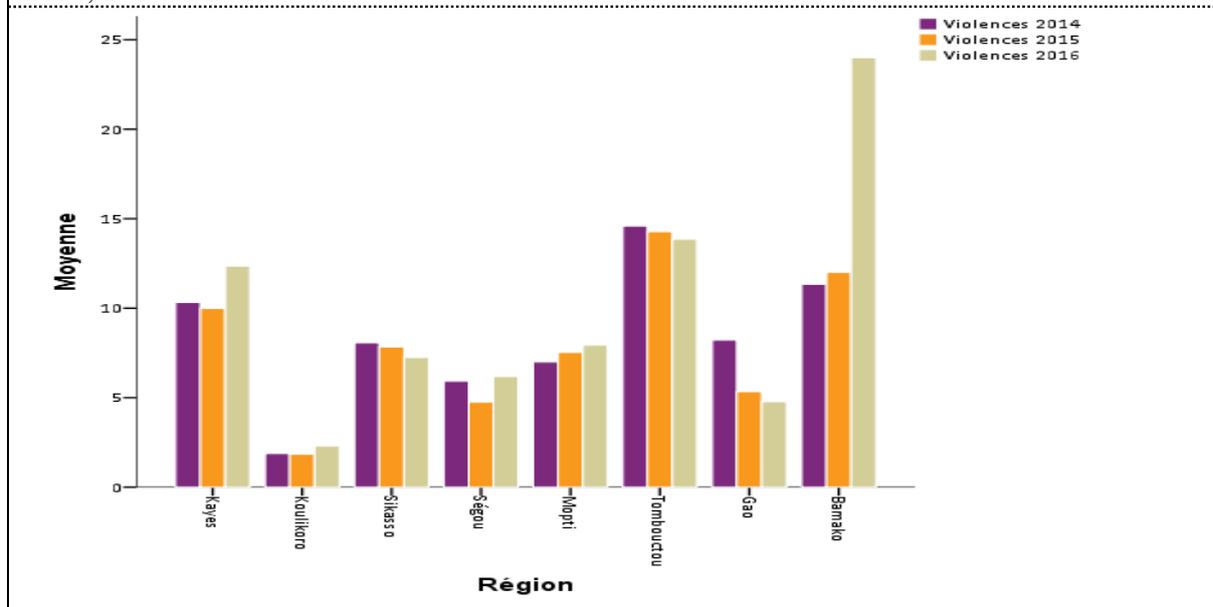
3.1.4.4. Violences faites aux femmes et aux filles

Les données soumises à l'analyse sont relatives aux violences ayant été rapportées aux autorités communales pour la période allant de 2014 à 2016. Ces reportages sont volontaires et sans condition.

Les autorités de 258 communes ont reçu des déclarations de violences faites aux femmes au cours de la période. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de violence dans les 445 communes restantes ; il est probable que des violences aient été commises mais sans qu'elles n'aient été rapportées à la commune. Les 258 communes sont, à ce titre, un échantillon censé représenter l'ensemble des communes.

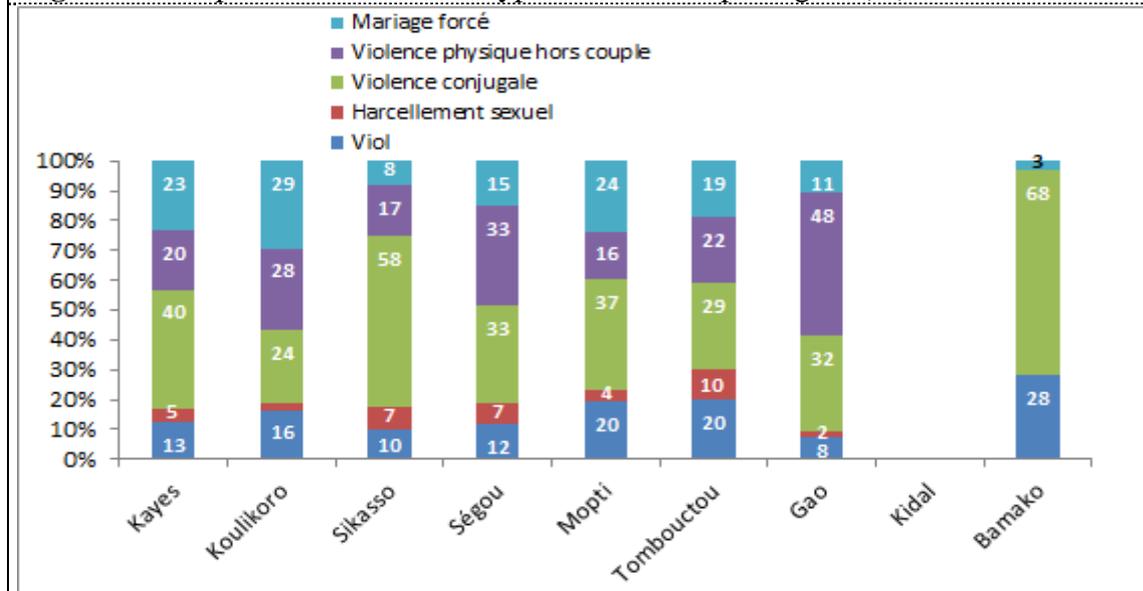
En 2014, 2015 et 2016, il y a eu respectivement 2 007, 1901 et 2 143 violences faites aux femmes qui ont été signalées au niveau des 258 communes. Ces violences ont augmenté de 13% entre 2015 et 2016 contre une baisse de 5% entre 2014 et 2015. La *Figure 68* montre ces évolutions par région. L'augmentation est très forte dans les communes du District de Bamako, nette dans les communes de Kayes et Ségou, légère dans les communes de Mopti. La baisse sur les trois années est très importante dans les communes de Gao.

Figure 68 : Nombre moyen de violences faites aux femmes rapportées, par commune en 2014, 2015 et 2016



La répartition par type de violences montre une forte dominance de violences conjugales, surtout à Bamako (68%) et Sikasso (58%) alors que ce sont les violences physiques hors couple qui sont prédominantes à Gao (48%) et Ségou (33%) (*Figure 69*).

Figure 69 : Importance relative des types de violence par région (%)



Les cas de violence sont rapportés dans 80,3% des cas par les victimes, dans 44,8% par des témoins et dans 15,1% par des ONG (réponses multiples des autorités).

Les modalités éventuelles de prise en charge des autorités communales des cas de violences sont les suivantes :

- Référer au centre de santé ;
- Référer à la police/gendarmerie ;
- Référer dans un centre spécialisé de prise en charge ;
- Dénoncer le coupable à la police/gendarmerie ;
- Enregistrer le cas dans un registre ouvert à cet effet ;
- Initier une médiation entre la victime et le coupable ;
- Ouvrir une poursuite judiciaire contre le coupable ;
- Ne rien faire.

La *Figure 70* donne les pourcentages des réponses des autorités communales. Référer la victime au centre de santé est l'acte dominant suivi par la médiation. On peut s'interroger sur le très peu de cas faisant appel à la sécurité (24%) et à la justice (20%).

Quant aux services que les autorités communales fournissent aux victimes en cas de violences rapportées, les services médicaux (44%) et les services juridiques et judiciaires (22%) sont dominants (*Figure 71*).

Figure 70 : % des réponses des autorités communales dans la prise en charge des victimes (plusieurs réponses par autorité) (%)

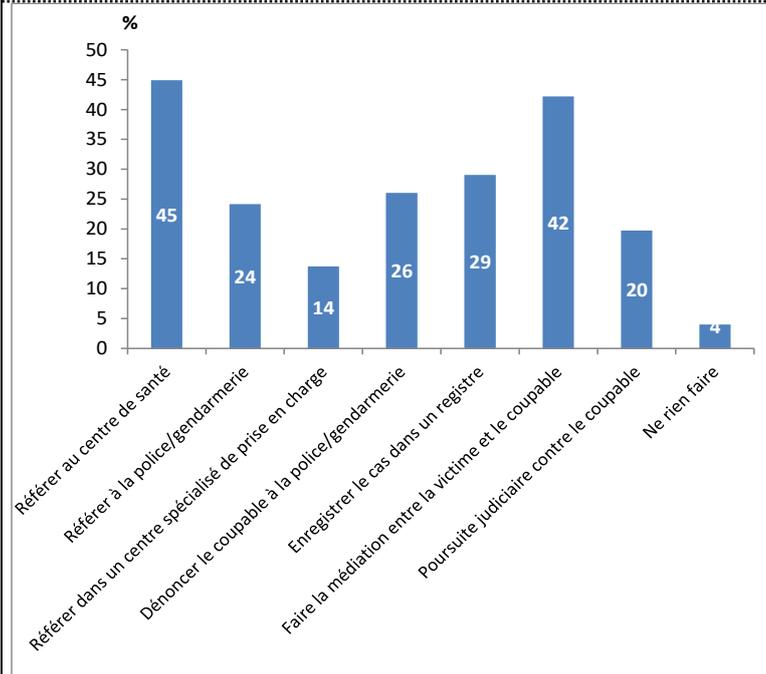
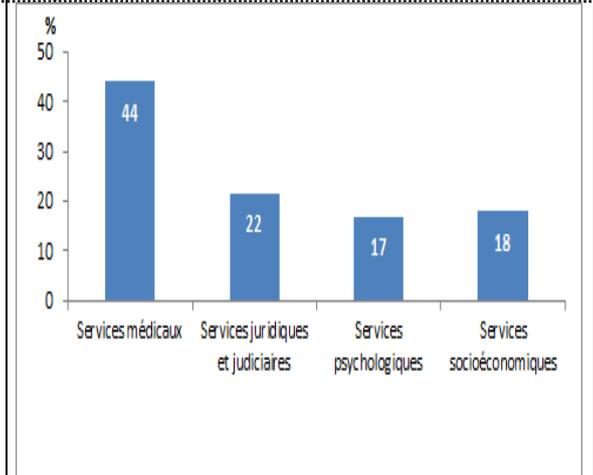


Figure 71 : % des réponses des autorités concernant les services fournis aux victimes (réponses multiples) (%)



La prise en charge des victimes est faite par l'Etat pour 18,3% des cas, par la communauté pour 31,0% des réponses et aussi par les ONG pour 19,6% des réponses.

3.1.5. Gouvernance de la sécurité

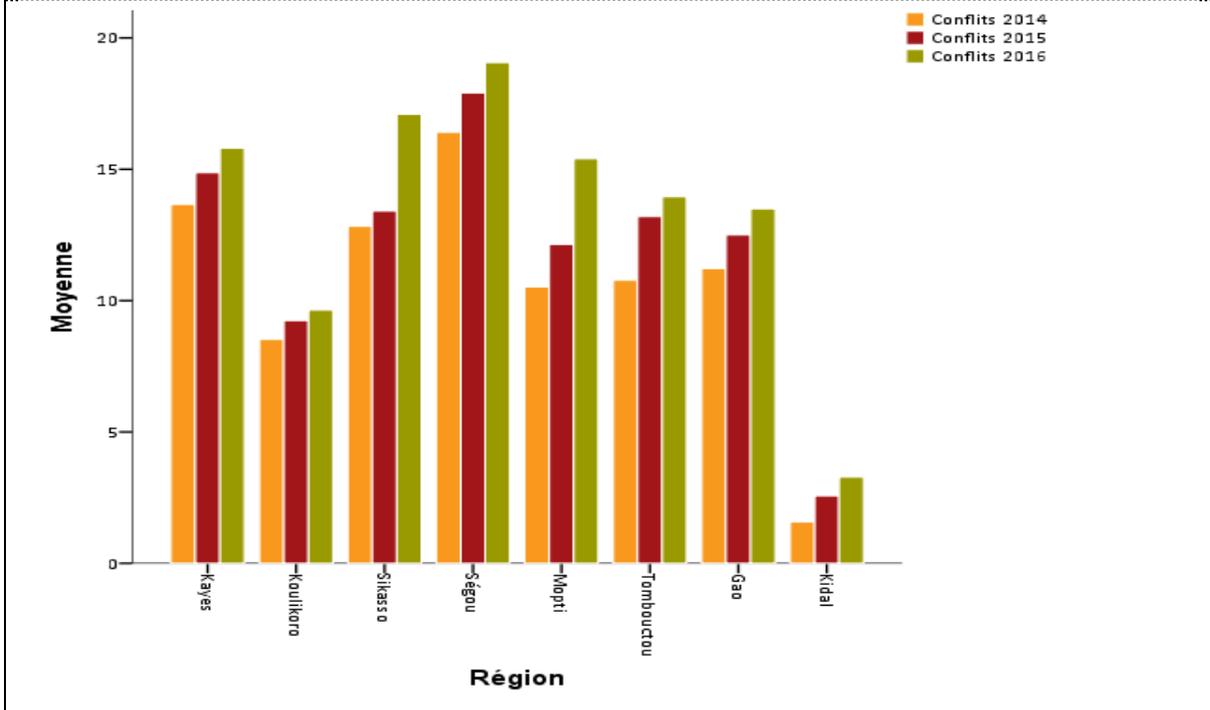
Au total 563 communes, y compris les six communes du District de Bamako, déclarent qu'il y a eu atteinte à la sécurité au cours de la période 2014- 2016. Les communes de Bamako ont la particularité d'afficher un nombre impressionnant de 'conflits fonciers' (300 à 1000) par an et quelques cas isolés de vols de bétail (Communes II et IV). Il existe en effet à Bamako des litiges fonciers entre particuliers qu'on ne peut qualifier de conflits fonciers. Pour ces raisons, le District de Bamako a été retiré de l'analyse sauf pour les aspects de dispositifs sécuritaires et ceux portant sur les impacts négatifs des violences sur les activités économiques, sociales et culturelles.

Il y a eu 8 562 conflits en 2014, 9 228 en 2015 (+7,8%) et 10 258 en 2016 (+11%) soit une augmentation de 20% entre le début et la fin de la période. Ces nombres correspondent en moyenne à douze (12) conflits par commune en 2014, 13 en 2015 et 15 en 2016.

Le nombre moyen par commune de conflits est assez inégal d'une région à l'autre, tout comme son évolution par nature est plus ou moins marquée.

En nombre moyen de conflits par commune, les communes des régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Tombouctou sont bien au-dessus de la moyenne en 2016 et celles de Sikasso et Mopti ont connu une forte croissance entre 2015 et 2016 (Figure 72).

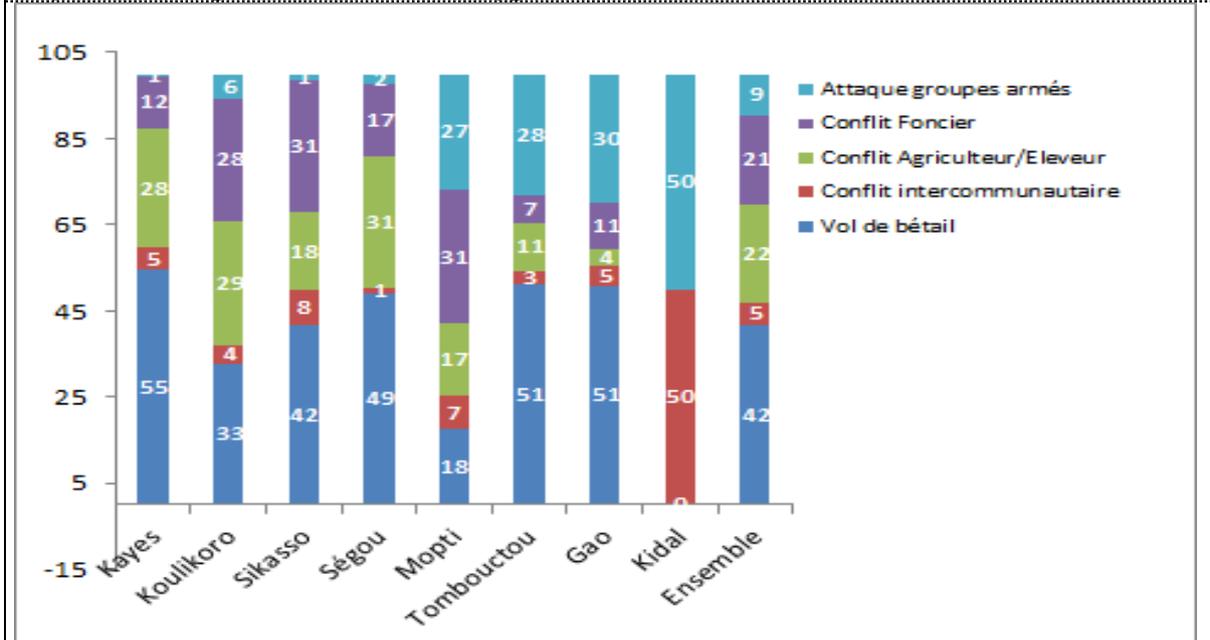
Figure 72 : Evolution du nombre moyen de conflits par commune entre 2014 et 2016



Le vol de bétail est l'atteinte à la sécurité la plus dominante de façon générale et spécifiquement dans les communes de toutes les régions sauf celles des régions de Mopti et Kidal. A Mopti, c'est plutôt les conflits fonciers et à Kidal, de façon paritaire, les attaques des groupes armés et les conflits intercommunautaires (*Figure 73*).

Comme cela se voit sur la *Figure 73*, les conflits fonciers et les conflits agriculteurs/éleveurs sont assez fréquents dans les communes des régions du Sud ; c'est le cas pour les attaques des groupes armés dans le centre et le Nord du pays.

Figure 73 : Importance relative des types de conflit en 2016 (%)



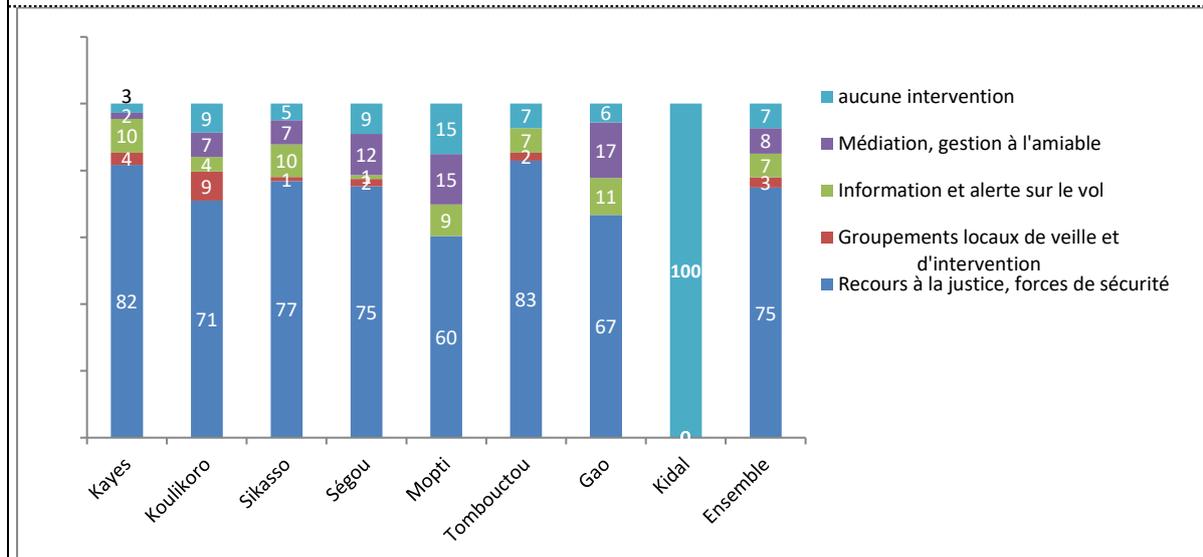
Le rôle joué par les autorités locales dans la prévention et la gestion de ces conflits est très important car il y va de la préservation de la paix sociale tout en évitant autant que possible l’instauration de la culture d’impunité.

Leurs actions sont résumées par type de conflit dans le *Tableau 56* suivant. Ces actions ont une base similaire (Recours à l’autorité, d’une part, et médiation, de l’autre) avec quelques modulations pour certains types de conflit. Cependant « ne rien faire » est une solution qui revient assez régulièrement.

Tableau 56 : Ce que font les autorités en cas de conflit				
Vol bétail	Conflit intercommunautaire	Conflit agriculteur/éleveur	Conflit foncier	Attaque groupe armé
Recours à la justice, forces de sécurité	Recours à la justice et/ou aux forces de sécurité	Recours à la justice et/ou aux forces de sécurité	Recours à la justice et/ou aux forces de sécurité	Alerte des forces de sécurité
Groupements locaux de veille et d'intervention	-	-	Se référer à la Commission foncière de la Mairie	Informers les autorités de tutelle
Information et alerte sur le vol	-	-	Compensation ou dédommagement	
Médiation, gestion à l'amiable	Médiation, gestion à l'amiable	Médiation, gestion à l'amiable	Médiation, gestion à l'amiable	Sensibiliser les populations
Aucune intervention	Aucune intervention	Aucune intervention des autorités	Aucune intervention des autorités	Aucune intervention

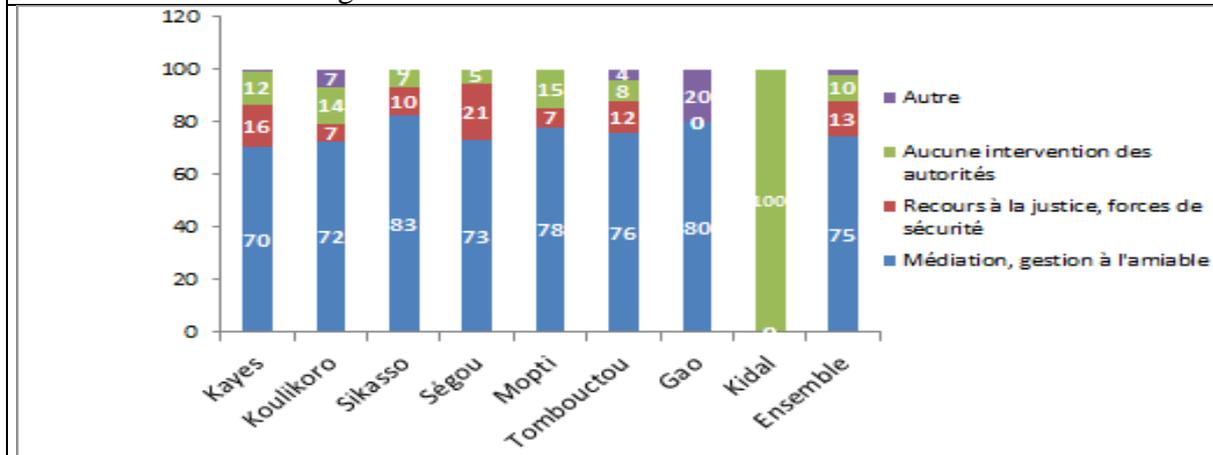
Dans le cas du vol de bétail, l’action dominante (entre 60 et 80%, 75% en moyenne) est le recours à l’autorité sécuritaire et judiciaire. L’exception en cela est le cas des communes de Kidal où dans 100% des cas il n’y a aucune intervention. Cependant, l’absence de réaction des autorités existe ailleurs notamment dans les communes de Koulikoro, Ségou et surtout de Mopti (*Figure 74*).

Figure 74 : Fréquence (%) par région et pour l’ensemble des interventions des autorités dans le cas des vols de bétail



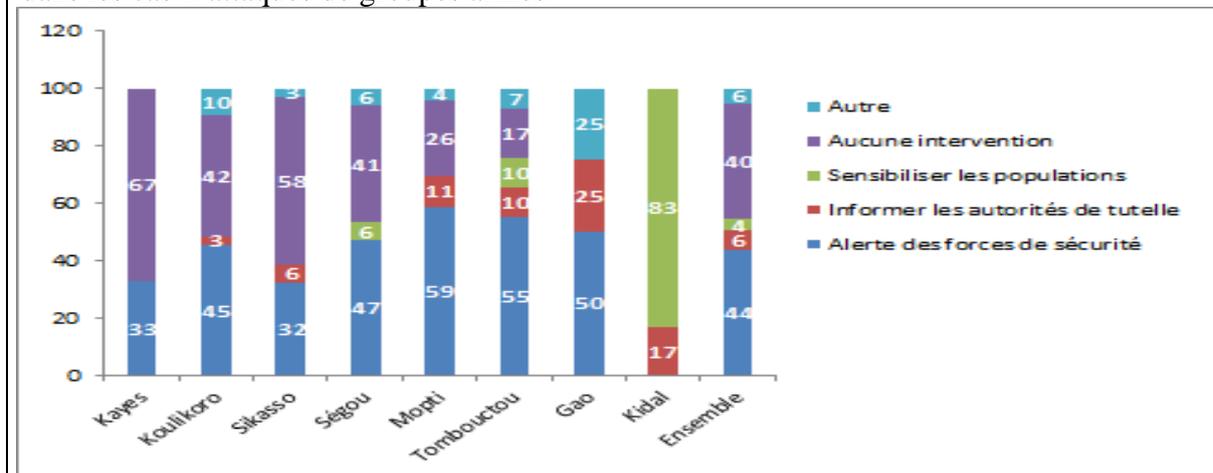
Dans le cas des conflits agriculteurs/éleveurs, l'action préférentielle est la médiation et la gestion à l'amiable (75% en moyenne) ; le recours à la justice n'est pas exclu car il est utilisé dans 13% des cas. Dans les communes de Kidal, il n'y a aucune intervention des autorités.

Figure 75 : Fréquence (%) par région et pour l'ensemble des interventions des autorités dans le cas des conflits agriculteurs/éleveurs



Dans le cas des attaques de groupes armés, l'alerte des forces de défense et de sécurité n'est pas la réaction automatique car elle n'est mentionnée que pour 44% en moyenne. Elle est en dualité avec la solution « ne rien faire » (40% des cas). Ce schéma vaut pour toutes les régions sauf celle de Kidal où prime la sensibilisation de la population.

Figure 76 : Fréquence (%) par région et pour l'ensemble des interventions des autorités dans les cas d'attaques de groupes armés



L'armée existe dans 10% des communes, la Gendarmerie/Garde ou la police dans 45% des communes. Il faut noter tout de même l'existence de groupes d'autodéfense dans 27,5% des communes.

Tableau 57 : Fréquence de la présence des dispositifs sécuritaires dans la commune (%)

	Régions									Ensemble
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	
Forces armées	9,3	6,5	6,8	8,5	12,0	17,3	41,7	0,0	33,3	10,4
Gendarmerie/Garde	47,3	44,4	35,4	59,3	18,5	17,3	37,5	0,0	50,0	38,7
Police	7,8	5,6	7,5	4,2	3,7	3,8	12,5	0,0	100,0	6,7
Groupes d'autodéfense	32,6	24,1	32,7	11,9	12,0	46,2	91,7	18,2	33,3	27,5

Tout compte fait, en raison du niveau d'atteinte à la sécurité, d'une part, et le déploiement du dispositif sécuritaire, d'autre part, les avis des autorités communales restent peu tranchés dans l'ensemble quant à l'impact négatif des questions sécuritaires sur la vie économique, sociale et culturelle. Pour l'ensemble du pays, les avis des autorités penchent vers un impact faible quelle que soit l'activité (Tableau 58). La situation est en réalité plus nuancée au niveau des régions.

Pour les activités économiques, l'impact négatif est moyen à faible pour les communes de Kayes et de Koulikoro, plutôt faible pour celles des régions de Sikasso et de Ségou, plutôt fort pour celles des régions de Mopti et de Tombouctou et carrément fort pour celles de Gao et Kidal (Tableau 58).

L'impact négatif sur les activités sociales est moyen à faible pour les communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Il est moyen à fort pour celles des régions de Mopti, Tombouctou et Gao, nettement fort pour les communes de Kidal.

L'impact négatif des questions sécuritaires sur les activités culturelles est jugé nettement faible dans les communes des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et du District de Bamako et plutôt fort dans les communes des régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

Tableau 58 : Impacts négatifs des atteintes à la sécurité par activité (% de réponses)

Activités/Impacts négatifs		Région									
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Activités économiques	Fort	23,3	23,1	19,7	29,7	46	44	63	91	33	31
	Moyen	37,2	39,8	31,3	28,8	30	29	17	9	33	32
	Faible	39,5	37,0	49,0	41,5	24	27	21	0	33	37
Activités sociales	Fort	17,1	27,8	18,4	23,7	44	40	42	82	33	28
	Moyen	46,5	30,6	31,3	28,0	32	40	38	18	50	34
	Faible	36,4	41,7	50,3	48,3	24	19	21	0	17	38
Activités culturelles	Fort	11,6	14,8	16,3	22,9	40	48	46	91	33	25
	Moyen	33,3	28,7	21,1	22,9	29	33	21	0	17	26
	Faible	55,0	56,5	62,6	54,2	31	19	33	9	50	49

3.1.6. Gouvernance environnementale

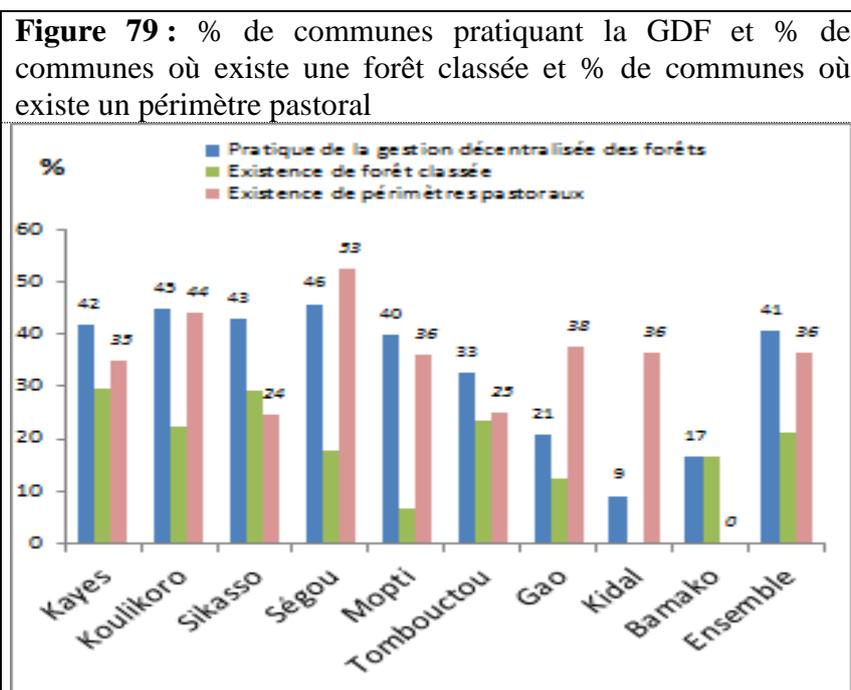
La gouvernance environnementale est abordée sous ses aspects de préservation des ressources notamment forestières.

La pratique de la gestion décentralisée des forêts (GDF), l'existence de périmètres pastoraux, de forêts classées et l'existence de passages des animaux (couloirs de transhumance et gîtes d'étape), les pratiques de reboisement et de feux de brousse tardifs évoquent le premier aspect.

On établit ainsi que 299 communes (42,5% des communes) n'ont pas de forêt naturelle, 552 communes (sur 701 réponses) sont sans forêt classée et que 278 communes (sur 698 réponses) n'ont ni forêt naturelle, ni forêt classée.

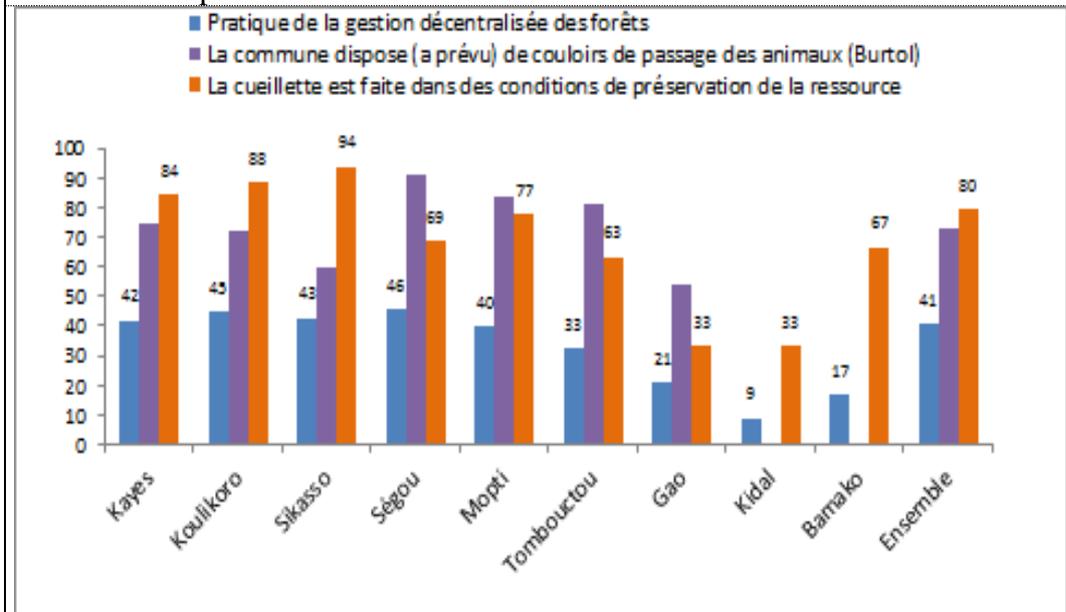
La *Figure 79* illustre par région et pour l'ensemble du pays, les proportions de communes pratiquant la GDF, de communes avec forêts classées et de communes disposant de périmètres pastoraux.

La pratique de la GDF au Mali est récente, bien plus récente que l'institution de forêt classée ou de périmètre pastoral. Partout sauf au niveau des communes de Ségou, la pratique de la GDF est nettement plus fréquente que l'existence de forêt classée et l'existence de périmètre pastoral. Seulement en moyenne les deux cinquièmes soit 41% des communes pratiquent la GDF ; en moyenne un peu plus du tiers a des forêts classées et le cinquième environ possède des périmètres pastoraux. On ne peut pas dire que l'existence de forêt classée ou de périmètre pastoral incite à l'adoption de la GDF ou vice versa.



Les couloirs de passage des animaux existent ou sont prévus dans 75% des communes (surtout dans les communes de Ségou, Mopti et Tombouctou). On estime que la cueillette des produits de la forêt (bois, fruits/racines/tubercules et autres organes végétaux) est faite dans les conditions de préservation des ressources dans 80% de communes (*Figure 77*). Ceci alors que la proportion de communes pratiquant la GDF est partout bien inférieure à 50%.

Figure 77 : % de communes pratiquant la GDF, % de commune disposant de couloirs de passage d’animaux et % commune faisant la cueillette dans les conditions de préservation de la ressource



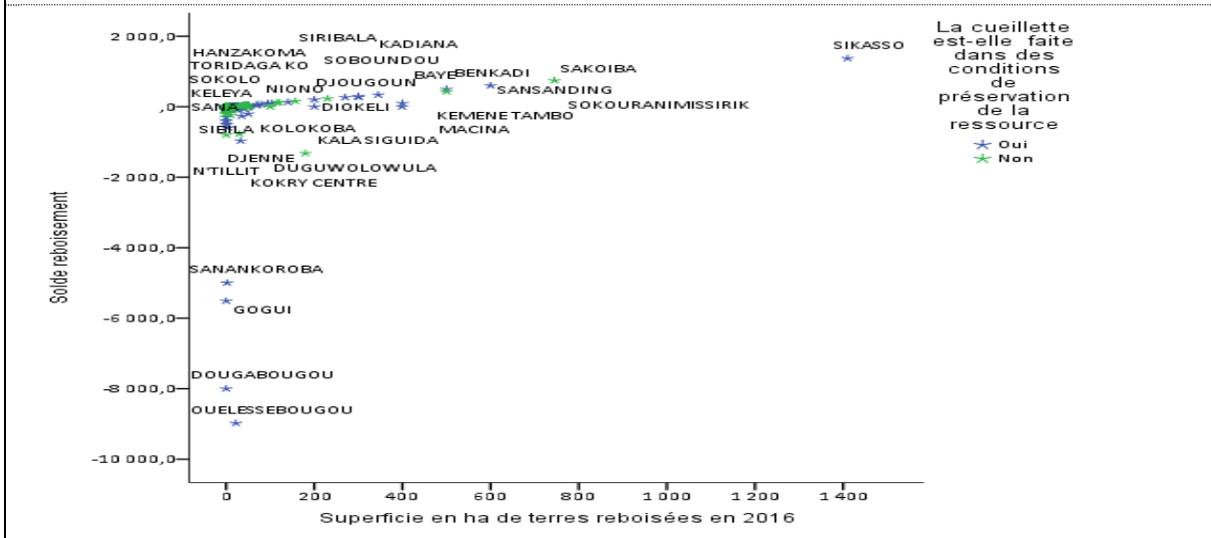
Il y a 133 communes dont les autorités admettent que la cueillette n’est pas faite dans des conditions de préservation de la ressource. Les explications données ne sont pas valables pour 73 d’entre elles. Ce qui fait que les données se rapportant à ces explications ne sont pas analysées ici parce que jugées non représentatives.

A partir de ces constats, la commune est caractérisée du point de vue de la préservation/restauration de la ressource forestière. A cet effet, on détermine le solde de reboisement/déboisement en 2016 pour avoir une idée de la dynamique de restauration dans laquelle se trouve chaque commune.

La Figure 78 présente les cas extrêmes où le déficit de reboisement par rapport au reboisement dépasse les 4000 ha. Les communes, dans ce cas, sont SANGAREBOUGOU, GOGUI, DOUGABOUGOU et OUELESSEBOUGOU. Au contraire, la commune de Sikasso présente un excédent de l’ordre de 1000 ha c’est-à-dire que les superficies reboisées sont supérieures aux superficies déboisées de ce chiffre. Ce qui est en cohérence avec le fait de déclarer que la ressource forestière y soit préservé.

Sur la figure, il existe une masse de ‘points communs’ qu’il est nécessaire de scruter pour mieux voir la dynamique recherchée.

Figure 78 : Nuage de points des communes selon la superficie reboisée en 2016 et selon le solde reboisement/déboisement en 2016

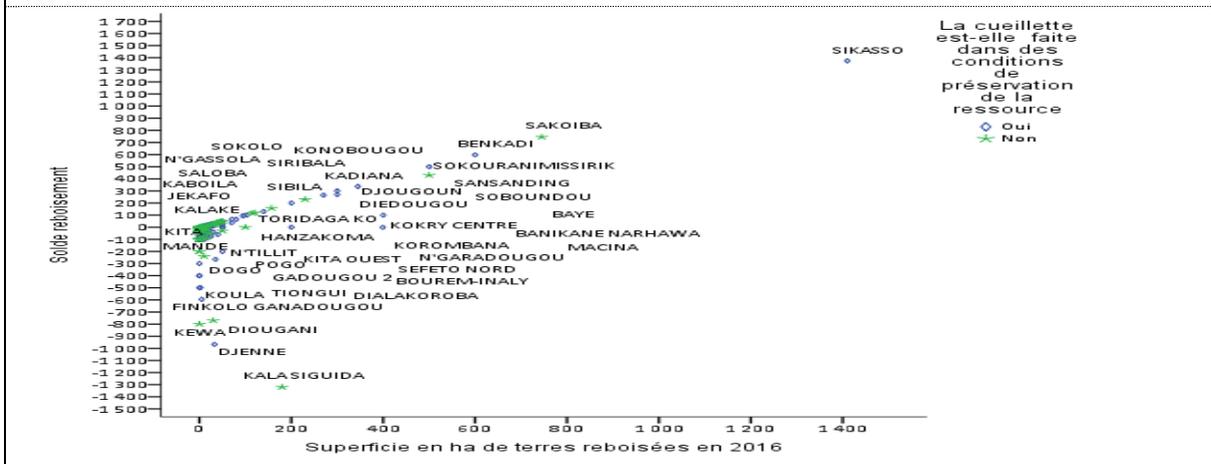


A cet effet, on masque dans la représentation, les communes avec déficit extrême pour se focaliser sur les cas, plus nombreux, de faibles et moyens déficits. La *Figure 79* permet ainsi de voir la commune de KALASIGUIDA dans une dynamique récessive avec un reboisement de l'ordre de 200 ha et un déboisement de 1500 ha. Le cas de la commune de Djenné est tout aussi atypique : reboisement de l'ordre de 10 ha et déboisement de l'ordre de 1000 ha dans un contexte supposé de préservation de ressource !

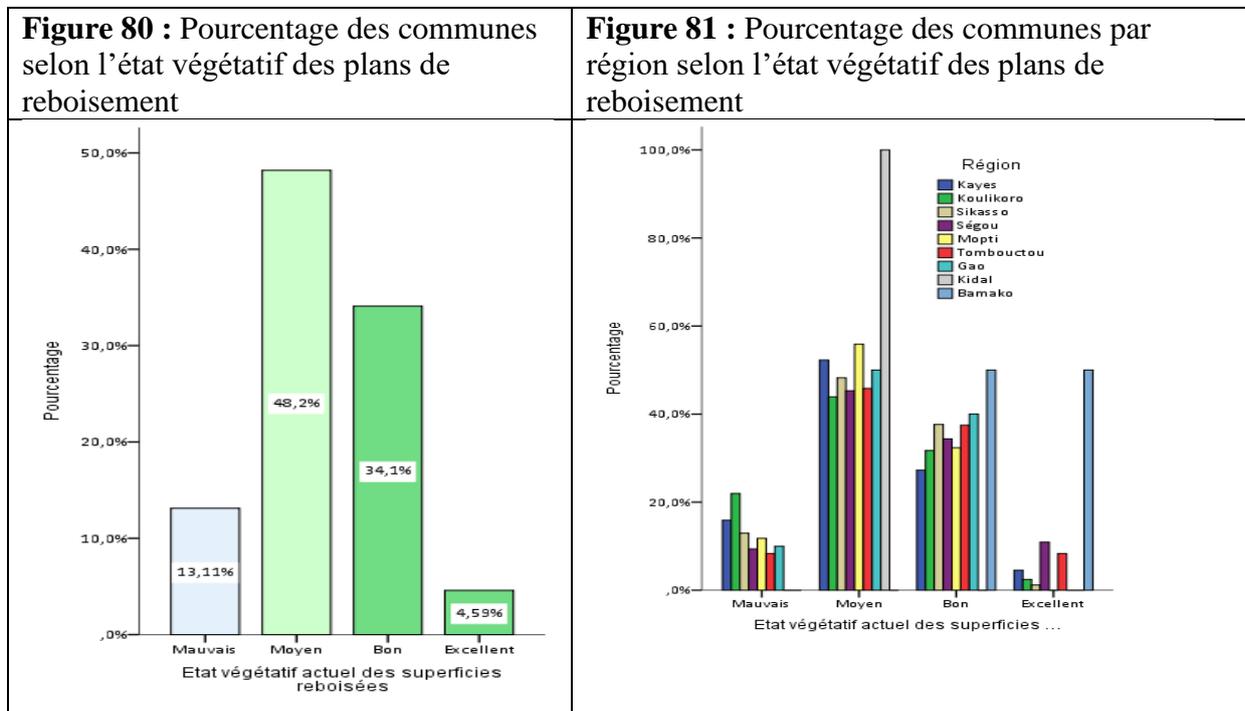
Les communes de KEWA, DOUGANI, FINKOLO GANADOUGOU, N'TILLIT ; BOUREM-INALLY et POGO sont autant de cas où les faibles reboisements sont loin de compenser les déboisements excessifs même si les autorités jugent par ailleurs que la ressource est préservée.

Par contre, les communes de KALAKE, SOLOBA, KADIANA, SOKOURANIMISSIRIKORO, SANKOIBA et évidemment SIKASSO, sont dans une dynamique vertueuse où le reboisement prend de plus en plus le pas sur le déboisement (*Figure 79*).

Figure 79 : Nuage de points des communes selon la superficie reboisée en 2016 et selon le solde reboisement/déboisement en 2016

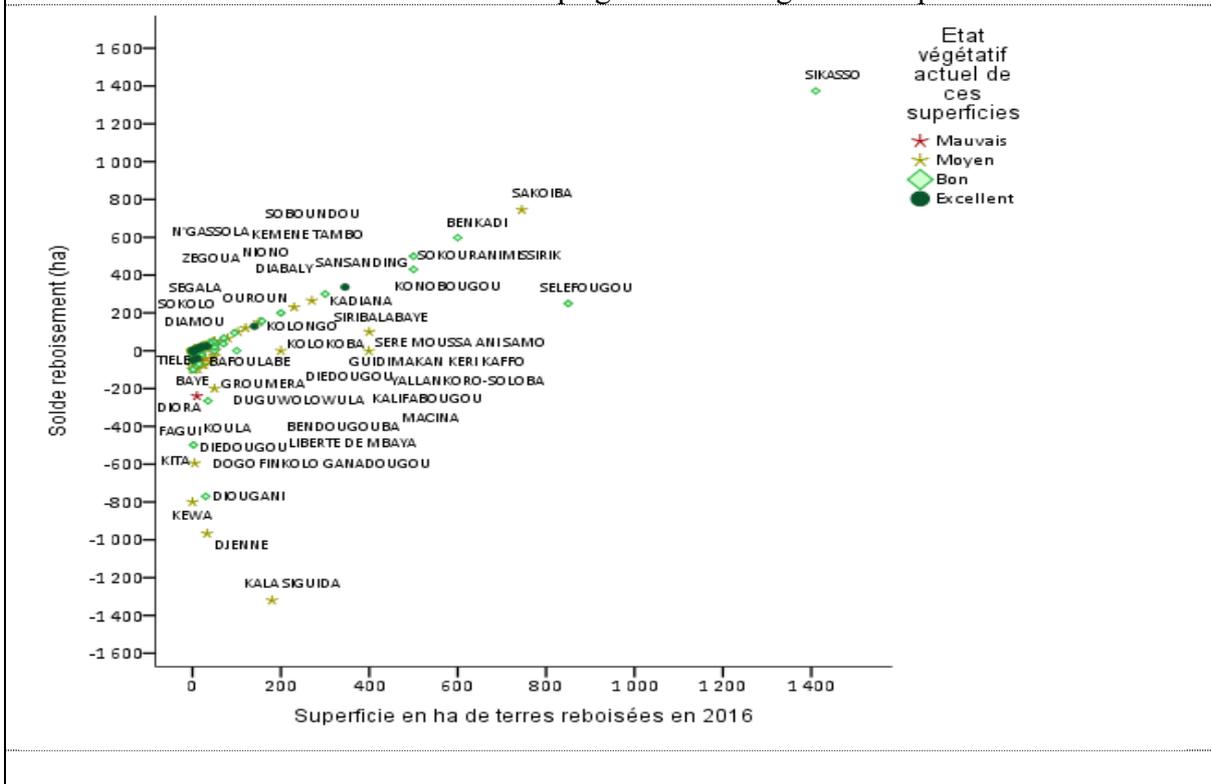


Cette dynamique est positive si toutefois les reboisements réussissent. Il semble que c'est le cas si l'on se réfère à la **Figure 80** : seulement 13% des plantations sont en mauvais état ; 39% sont en excellent ou bon état et 48% sont dans un état moyen. Sur la *Figure 81*, apparaît clairement le fait que c'est au niveau des communes de Kayes et de Koulikoro que la proportion d'échec de reboisement est la plus élevée. Les reboisements des communes de Kidal sont dans un état moyen à 100% tandis que ceux des communes du District de Bamako sont, moitié bons et moitié excellents.



L'état végétatif des plans de reboisement semble quelque peu lié à la superficie reboisée et à la dynamique de reboisement/déboisement. On voit sur la *Figure 82* que l'état végétatif est excellent pour les reboisements de petite superficie qui sont dans la dynamique vertueuse ; il est bon et moyen, pour les valeurs relativement élevées de superficie (150 à 200 ha) qui sont dans cette dynamique. Il est plutôt à dominance moyenne lorsque la dynamique est au déboisement.

Figure 82 : Nuage de points des communes selon la superficie reboisée en 2016, selon le solde reboisement/déboisement avec marquage de l'état végétatif des plans de reboisement



Conclusions et recommandations

➤ Conclusion

1. Pour appréhender les aspects socioéconomiques des communes, il a fallu s'intéresser aux indicateurs de disponibilité au sens de l'offre, parce que la disponibilité est le préalable à l'accessibilité. Aussi, pour mieux qualifier l'offre, la notion de sa proximité aux populations a été introduite. De là est venue la nécessité de collecter les données au niveau des localités pour en déduire des indicateurs par commune. Il faut préciser à ce sujet qu'en principe, l'effort supplémentaire consenti pour ce recensement des localités est plus que compensé par l'exactitude présumée des données collectées. Malgré cela et en dépit des contrôles poussés de vraisemblance et de cohérence, ces données ne sont pas totalement exemptes d'erreurs d'observations. Cette limite est toutefois inhérente à toute enquête statistique.

La construction de l'IPC est un exercice de synthèse qui a permis la création d'un indicateur censé quantifier l'offre globale de services émanant de chaque commune. Cet indicateur discrimine fortement les communes "Non Pauvres" entre elles. Ceci, en raison de la grande diversité, en nature et en gamme, des offres de services sociaux et économiques. La discrimination entre les communes rurales est par contre davantage induite par les offres de services sociaux -types classés principalement par leur différence de degré de proximité. L'IPC apparaît ainsi comme une échelle de mesure qui intègre les différences de niveaux et de natures de développement socioéconomique. C'est pour des raisons pratiques que l'IPC a été utilisé pour catégoriser les communes en statuts de pauvreté.

Suivant une démarche analytique, les profils thématiques des communes sont établis par région, par milieu et par statut de pauvreté. Ceci a permis de mettre en évidence leur très grande diversité de situation au plan des caractéristiques socioéconomiques. Au regard de ces caractéristiques, l'écart qui s'affiche entre le milieu urbain et le milieu rural est considérable. Ce constat est particulièrement frappant au niveau du désenclavement, de l'offre de services d'éducation de second cycle de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, de l'offre de services de santé, de l'offre d'électricité sur réseau ainsi que de l'offre de services économiques. L'écart est moins frappant en matière d'offre de services d'éducation du premier cycle et en matière d'utilisation de l'énergie solaire.

2. Il a été établi que la ruralité est associée à la faible densité de population et à l'éparpillement de celle-ci. Si on ajoute à cela l'enclavement des localités rurales, on a une partie de l'explication des difficultés pour doter celles-ci de la gamme nécessaire d'infrastructures d'offre de services sociaux. Il s'agit bien d'une explication et non d'une justification car à travers les techniques et technologies modernes, il existe dans bien des cas, des recours pour pallier l'insuffisance d'offre de services.
3. L'analyse par région administrative des caractéristiques socioéconomiques des communes révèle une nette fracture entre les communes des régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal) et du centre (Mopti) et celles des régions du Sud. Les communes du Nord en comparaison à celles des régions du Sud se distinguent par :
 - une offre de services d'éducation de base faible comparativement, avec un sureffectif d'élèves par classe ;
 - une insuffisance de l'offre de services de santé de proximité même si le ratio du personnel qualifié de santé est comparable avec celui des communes du Sud ;

- l'absence prononcée de réseau d'adduction d'eau dans les localités ;
- la quasi absence de réseau électrique, une faible pénétration de l'énergie solaire ;
- le faible nombre de localités disposant de magasins de stockage et de pharmacie vétérinaire ;
- la quasi inexistence de guichets de microfinance et de banque.

Le constat de la faible densité de population de ces communes des régions du Nord et surtout de la dispersion de leur population nous renvoie aux propos ci-dessus tenus au sujet des communes rurales. S'en tenir à cela, revient à occulter les effets négatifs de la situation sécuritaire qui grève lourdement la fonctionnalité des structures existantes d'offre de services socioéconomiques.

4. La catégorisation des communes selon le statut de pauvreté de conditions de vie introduit un autre type de différenciation basée sur des critères socioéconomiques multiples, indépendamment du milieu et de la région. Ainsi les communes d'un statut donné ont les caractéristiques socioéconomiques similaires quels que soient leur milieu et région d'appartenance. L'analyse de ces caractéristiques montre que les communes de statuts "Non pauvre" et "Presque pauvre" ont une situation de l'offre de services de loin meilleure que celle des communes de statuts "Très pauvre" et "Pauvre". On ne s'étonne donc pas que les communes de statut "Très pauvre" et "Pauvre" soient à quelques exceptions près, des communes rurales et que la presque totalité des communes urbaines soit de statut "Non pauvre". Eu égard à tout ceci, le statut de pauvreté des communes est donné comme outil de ciblage multicritère de la pauvreté de conditions de vie.
5. S'agissant de l'analyse de certaines questions de gouvernance des communes, il ne faut surtout pas lui prêter la prétention d'épuiser les thèmes abordés. Il s'agit plutôt d'examiner des points singuliers de la gestion des communes et à travers cet exercice, de dégager des informations utiles pour apprécier des aspects de gouvernance. On donne ci-après deux points saillants de cet examen :
 - Au niveau de la gestion des communes, que ce soit en matière de participation de la population aux prises de décisions, de façon générale, ou au niveau spécifique de l'adoption et de l'exécution du budget, les communes de statut "Très pauvre" en font moins que les autres sans toutefois préjuger de la qualité de ces consultations. Et pourtant, ces mêmes communes sont les plus fréquentes à avoir un PDESC actualisé en cours mais sont par contre moins dans la coopération pour le développement. La part des ressources propres dans leurs budgets est plus élevée qu'ailleurs et les parts réunies de l'Etat et des PTF sont plus faibles que pour les autres statuts de pauvreté. Il y a paradoxe apparemment. Dans tous les cas, ce tableau ne fait pas voir les signes d'une dynamique vertueuse à l'endroit de ces communes très pauvres.
 - Au niveau social, l'interruption de scolarité des filles est une préoccupation très partagée d'autant que dans une commune sur trois, les cas sont jugés très fréquents. Quel que soit le motif de l'interruption, il arrive dans une proportion significative que les autorités ne donnent aucune assistance pour permettre à la fille de poursuivre sa scolarité, c'est-à-dire même pas de conseils ou de sensibilisation en sa faveur. Quand le motif de l'interruption est la grossesse précoce, cette non-assistance prend des proportions inquiétantes ; ceci davantage dans les communes de statut "Très pauvre". Cette attitude de non-

assistance justifie sans doute la nécessité d'intensifier les efforts de sensibilisation dans le cadre de l'appui à l'amélioration de la scolarisation des filles.

➤ **Recommandations**

1. De nombreuses difficultés ont été rencontrées dans la collecte des données en raison de la mauvaise qualité du personnel de terrain. Il n'est cependant pas surprenant que pour une opération statistique qui a lieu tous les 4 ans et qui ne dure au plus que 1,5 mois, qu'on soit en difficulté de recruter des agents de collecte de niveau d'instruction et de qualité requis. Cela amène de manière très pragmatique à recommander l'utilisation de moins d'agents de collecte mais de meilleure qualité, et l'étalement de la collecte sur une période plus longue. Ceci implique de façon automatique une plus grande mobilité du personnel de collecte. Par ailleurs, l'ODHD/LCP doit, pour s'assurer de la qualité de personnel recruté, donner son quitus à la liste des candidats et ainsi qu'au résultat de la sélection.
2. Quant à la valorisation des données on doit avouer que les informations consignées dans ce rapport ne représentent qu'une faible partie des informations amassées pour l'étude. Il n'est en effet pas utile de les livrer toutes sur support papier. C'est en cela qu'il est fort recommandé de la mettre sous forme de base de données dynamique offrant de multiples possibilités de consultation et d'exploitation : création de résumés statistiques - graphiques et cartographiques - et possibilités d'extraction, d'édition d'informations individuelles et/ou collectives sur les communes. Pour la partager amplement, cette base de données doit être mise sur site internet.

Bibliographie

Michel VOLLE, « Analyse des données », ECONOMICA, 1978, 265 pages

Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (CPS SSDSPF), « Annuaire du Système Local d'Informations Sanitaires – SLIS », Bamako, 2016

Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (CPS SSDSPF), « Annuaire du Système National d'Informations Sanitaires et Sociales – SNISS », Bamako, 2016

Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Santé, Développement Social et Promotion de la Famille (CPS SSDSPF), « Annuaire statistique 2016 des Ressources Humaines du Secteur Santé », Bamako, 2016

Cellule de Planification et de Statistiques du Secteur Education « Application StatEduc », Bamako, 2016

Direction Nationale de l'Hydraulique, « Base de données du Système Informatique de Gestion des Ressources en Eau du Mali (SIGMA) », Bamako, 2016

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté, « Rapport National sur le Développement Humain : Gouvernance Socioéconomique, Politique, Sécuritaire et Résilience à la crise 2012 au Mali : enjeux et perspectives », Bamako, 2014, 181 pages

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté, « Profil de pauvreté des Communes du Mali », Bamako, 2006, 118 pages

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté, « Profil de pauvreté des 703 communes du Mali », Bamako, 2014, 226 pages

ANNEXES

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Kayes	KAYES	Urbain	7	3,43309	Non pauvre	5	5	5	1
Kayes	Kayes	BANGASSI	Rural	14	0,23224	Non pauvre	98	67	98	23
Kayes	Kayes	COLIMBINE	Rural	9	-0,12582	Pauvre	374	341	22	67
Kayes	Kayes	DIAMOU	Rural	24	0,08159	Non pauvre	168	136	168	32
Kayes	Kayes	DJELIBOU	Rural	11	-0,14056	Pauvre	388	355	36	73
Kayes	Kayes	FALEME	Rural	8	-0,00641	Presque pauvre	240	208	65	43
Kayes	Kayes	FEGUI	Urbain	1	0,24278	Non pauvre	91	30	91	20
Kayes	Kayes	GORY GOPELA	Rural	5	-0,30089	Très pauvre	617	581	90	114
Kayes	Kayes	GOUMERA	Urbain	1	0,80957	Non pauvre	32	21	32	4
Kayes	Kayes	GUIDIMAKAN KERI KAFFO	Rural	10	-0,16868	Pauvre	430	397	78	78
Kayes	Kayes	HAWA DE MBAYA	Rural	10	0,41511	Non pauvre	55	27	55	11
Kayes	Kayes	KARAKORO	Rural	7	-0,24821	Très pauvre	549	513	22	100
Kayes	Kayes	KEMENE TAMBO	Rural	15	0,14552	Non pauvre	136	104	136	29
Kayes	Kayes	KHOULOUM	Rural	11	0,32066	Non pauvre	73	44	73	15
Kayes	Kayes	KOUNIAKARY	Urbain	1	0,70735	Non pauvre	34	23	34	5
Kayes	Kayes	KOUSSANE	Rural	28	-0,32829	Très pauvre	650	613	123	124
Kayes	Kayes	LIBERTE DE MBAYA	Rural	17	0,23530	Non pauvre	96	65	96	22
Kayes	Kayes	LOGO	Rural	19	0,19213	Non pauvre	113	82	113	26
Kayes	Kayes	MARENA DIOMBOUGOU	Rural	9	0,19214	Non pauvre	112	81	112	25
Kayes	Kayes	MARINTOUMANIA	Rural	10	0,04961	Presque pauvre	193	161	18	35
Kayes	Kayes	SADIOLA	Rural	46	-0,18384	Pauvre	450	416	98	82

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Kayes	SAHEL	Rural	7	-0,21998	Pauvre	504	469	152	91
Kayes	Kayes	SAME DIOMGOUMA	Rural	18	0,26051	Non pauvre	87	58	87	19
Kayes	Kayes	SEGALA	Rural	21	-0,07479	Presque pauvre	312	279	137	54
Kayes	Kayes	SERO DIAMANOU	Rural	20	-0,07042	Presque pauvre	306	273	131	52
Kayes	Kayes	SOMANKIDY	Urbain	7	0,51098	Non pauvre	41	26	41	7
Kayes	Kayes	SONY	Rural	6	0,53367	Non pauvre	38	14	38	6
Kayes	Kayes	TAFACIRGA	Rural	6	-0,17284	Pauvre	436	403	84	80
Kayes	Bafoulabé	BAFOULABE	Rural	29	-0,04755	Presque pauvre	283	250	108	49
Kayes	Bafoulabé	BAMAFELE	Rural	24	0,46441	Non pauvre	45	18	45	8
Kayes	Bafoulabé	DIAKON	Rural	18	0,37713	Non pauvre	66	38	66	13
Kayes	Bafoulabé	DIALLAN	Rural	21	-0,12260	Pauvre	368	335	16	66
Kayes	Bafoulabé	DIOKELI	Rural	18	0,42476	Non pauvre	53	25	53	10
Kayes	Bafoulabé	GOUNFAN	Rural	12	-0,31011	Très pauvre	633	597	106	119
Kayes	Bafoulabé	KONTELA	Rural	29	-0,16340	Pauvre	422	389	70	76
Kayes	Bafoulabé	KOUNDIAN	Rural	28	-0,21058	Pauvre	492	457	140	86
Kayes	Bafoulabé	MAHINA	Rural	25	0,00913	Presque pauvre	228	196	53	39
Kayes	Bafoulabé	NIAMBIA	Rural	13	-0,18566	Pauvre	454	420	102	83
Kayes	Bafoulabé	OUALIA	Rural	30	-0,28459	Très pauvre	598	562	71	110
Kayes	Bafoulabé	SIDIBELA	Rural	7	0,08827	Non pauvre	163	131	163	31

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Bafoulabé	TOMORA	Rural	39	-0,07657	Presque pauvre	315	282	140	55
Kayes	Diéma	DIEMA	Rural	21	-0,05742	Presque pauvre	296	263	121	50
Kayes	Diéma	BEMA	Rural	26	-0,12850	Pauvre	379	346	27	69
Kayes	Diéma	DIANGOUNTE CAMARA	Rural	22	-0,20989	Pauvre	490	455	138	85
Kayes	Diéma	DIANGUIRDE	Rural	17	-0,26299	Très pauvre	562	526	35	104
Kayes	Diéma	DIEOURA	Rural	9	-0,26726	Très pauvre	570	534	43	106
Kayes	Diéma	DIOUMARA KOUSSATA	Rural	23	-0,27536	Très pauvre	583	547	56	108
Kayes	Diéma	FASSOUDEBE	Rural	5	-0,32667	Très pauvre	648	611	121	123
Kayes	Diéma	FATAO	Urbain	5	-0,31669	Très pauvre	642	37	115	122
Kayes	Diéma	GOMITRADOUGOU	Rural	9	-0,30771	Très pauvre	628	592	101	118
Kayes	Diéma	GROUMERA	Rural	13	-0,29039	Très pauvre	605	569	78	112
Kayes	Diéma	GUEDEBINE	Rural	6	0,01391	Presque pauvre	225	193	50	38
Kayes	Diéma	LAKAMANE	Rural	17	-0,29511	Très pauvre	612	576	85	113
Kayes	Diéma	LAMBIDOU	Rural	4	-0,07055	Presque pauvre	307	274	132	53
Kayes	Diéma	MADIGA SACKO	Rural	4	-0,22167	Pauvre	506	471	154	92
Kayes	Diéma	SANSANKIDE	Rural	6	0,26210	Non pauvre	86	57	86	18
Kayes	Kéniéba	KENIEBA	Rural	28	-0,00336	Presque pauvre	238	206	63	42
Kayes	Kéniéba	BAYE	Rural	17	-0,24891	Très pauvre	550	514	23	101
Kayes	Kéniéba	DABIA	Rural	13	0,15960	Non pauvre	130	98	130	28

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Kéniéba	DIALAFARA	Rural	33	-0,22803	Pauvre	518	483	166	95
Kayes	Kéniéba	DOMBIA	Rural	6	-0,25607	Très pauvre	557	521	30	103
Kayes	Kéniéba	FALEA	Rural	20	-0,31607	Très pauvre	641	605	114	121
Kayes	Kéniéba	FARABA	Rural	14	-0,22931	Pauvre	519	484	167	96
Kayes	Kéniéba	GUENEGORE	Rural	8	0,38223	Non pauvre	64	36	64	12
Kayes	Kéniéba	KASSAMA	Rural	25	-0,28771	Très pauvre	602	566	75	111
Kayes	Kéniéba	KROUKOTO	Rural	11	-0,36723	Très pauvre	679	642	152	128
Kayes	Kéniéba	SAGALO	Rural	18	-0,01453	Presque pauvre	252	220	77	45
Kayes	Kéniéba	SITAKILLY	Rural	21	-0,03814	Presque pauvre	273	240	98	47
Kayes	Kita	KITA	Urbain	17	2,11920	Non pauvre	12	11	12	2
Kayes	Kita	BADIA	Rural	9	-0,11651	Pauvre	363	330	11	64
Kayes	Kita	BENDOUGOUBA	Rural	18	0,00111	Presque pauvre	235	203	60	41
Kayes	Kita	BENKADI FOUNIA	Rural	14	-0,09130	Presque pauvre	333	300	158	59
Kayes	Kita	BOUDOFO	Rural	9	-0,03234	Presque pauvre	269	236	94	46
Kayes	Kita	BOUGARIBAYA	Rural	7	0,05345	Presque pauvre	188	156	13	34
Kayes	Kita	DIDENKO	Rural	7	-0,28137	Très pauvre	590	554	63	109
Kayes	Kita	DJIDIAN	Rural	16	0,35435	Non pauvre	70	42	70	14
Kayes	Kita	DJOUGOUN	Rural	6	-0,34395	Très pauvre	661	624	134	125
Kayes	Kita	GAGOUDOU 1	Rural	17	-0,30606	Très pauvre	625	589	98	117

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Kita	GADOUGOU 2	Rural	6	-0,35327	Très pauvre	673	636	146	127
Kayes	Kita	GUEMOUKOURABA	Rural	5	-0,16949	Pauvre	432	399	80	79
Kayes	Kita	KASSARO	Rural	18	-0,06027	Presque pauvre	300	267	125	51
Kayes	Kita	KITA NORD	Rural	9	-0,12842	Pauvre	378	345	26	68
Kayes	Kita	KITA OUEST	Rural	27	-0,27495	Très pauvre	582	546	55	107
Kayes	Kita	KOBRI	Rural	16	-0,30497	Très pauvre	624	588	97	116
Kayes	Kita	KOKOFATA	Rural	19	-0,13457	Pauvre	384	351	32	71
Kayes	Kita	KOTOUBA	Rural	8	-0,13447	Pauvre	383	350	31	70
Kayes	Kita	KOULOU	Rural	10	-0,34527	Très pauvre	662	625	135	126
Kayes	Kita	KOUROUNINKOTO	Urbain	1	0,23925	Non pauvre	95	31	95	21
Kayes	Kita	MADINA	Rural	10	-0,30324	Très pauvre	622	586	95	115
Kayes	Kita	MAKANO	Rural	15	-0,38269	Très pauvre	689	652	162	129
Kayes	Kita	NAMALA GUIMBA	Rural	13	-0,16434	Pauvre	426	393	74	77
Kayes	Kita	NIANTANSO	Rural	6	-0,23476	Très pauvre	531	495	4	98
Kayes	Kita	SABOULA	Rural	8	0,01908	Presque pauvre	218	186	43	37
Kayes	Kita	SEBEKORO	Rural	16	-0,10669	Pauvre	354	321	2	63
Kayes	Kita	SEFETO NORD	Rural	7	-0,21743	Pauvre	501	466	149	90
Kayes	Kita	SEFETO OUEST	Rural	10	-0,13496	Pauvre	385	352	33	72
Kayes	Kita	SENKO	Rural	8	-0,20295	Pauvre	479	444	127	84
Kayes	Kita	SIRAKORO	Rural	10	-0,21576	Pauvre	500	465	148	89
Kayes	Kita	SOURANSAN TOMOTO	Rural	7	0,06731	Presque pauvre	177	145	2	33

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Kita	TAMBAGA	Rural	10	-0,31164	Très pauvre	636	600	109	120
Kayes	Kita	TOUKOTO	Rural	7	-0,25578	Très pauvre	555	519	28	102
Kayes	Nioro	NIORO	Urbain	15	1,55781	Non pauvre	18	15	18	3
Kayes	Nioro	BANIERE KORE	Rural	14	-0,23065	Pauvre	525	489	173	97
Kayes	Nioro	DIABIGUE	Rural	15	-0,26546	Très pauvre	566	530	39	105
Kayes	Nioro	DIARRA	Rural	6	-0,10060	Presque pauvre	344	311	169	61
Kayes	Nioro	DIAYE COURA	Rural	11	-0,07772	Presque pauvre	317	284	142	56
Kayes	Nioro	GAVINANE	Rural	23	-0,12156	Pauvre	367	334	15	65
Kayes	Nioro	GOGUI	Rural	9	-0,01145	Presque pauvre	247	215	72	44
Kayes	Nioro	GUETEMA	Rural	11	0,26355	Non pauvre	85	56	85	17
Kayes	Nioro	KADIABA KADIEL	Rural	8	0,29263	Non pauvre	76	47	76	16
Kayes	Nioro	KORERA KORE	Rural	34	-0,22514	Pauvre	510	475	158	93
Kayes	Nioro	NIORO TOUGOUNE RANGABE	Rural	18	0,00248	Presque pauvre	234	202	59	40
Kayes	Nioro	SANDARE	Rural	23	-0,09749	Presque pauvre	342	309	167	60
Kayes	Nioro	SIMBI	Rural	21	-0,23581	Très pauvre	533	497	6	99
Kayes	Nioro	TROUNGOMBE	Urbain	6	0,16674	Non pauvre	122	32	122	27
Kayes	Nioro	YERERE	Rural	10	-0,15277	Pauvre	405	372	53	74
Kayes	Nioro	YOURI	Urbain	1	0,46086	Non pauvre	46	28	46	9
Kayes	Yélimané	GUIDIME	Rural	22	0,04949	Presque pauvre	194	162	19	36

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kayes	Yélimané	DIAFOUNOU DIONGAGA	Rural	8	-0,21067	Pauvre	493	458	141	87
Kayes	Yélimané	DIAFOUNOU GORY	Rural	14	-0,10174	Presque pauvre	346	313	171	62
Kayes	Yélimané	FANGA	Rural	4	-0,08120	Presque pauvre	321	288	146	58
Kayes	Yélimané	GORY	Rural	10	-0,07795	Presque pauvre	318	285	143	57
Kayes	Yélimané	KIRAME KANIAGA	Rural	12	-0,21175	Pauvre	496	461	144	88
Kayes	Yélimané	KONSIGA	Rural	3	0,19965	Non pauvre	110	79	110	24
Kayes	Yélimané	KREMIS	Rural	8	-0,22562	Pauvre	511	476	159	94
Kayes	Yélimané	MAREKAFO	Rural	3	0,10080	Non pauvre	154	122	154	30
Kayes	Yélimané	SOUMPOU	Rural	5	-0,16160	Pauvre	418	385	66	75
Kayes	Yélimané	TOYA	Urbain	9	-0,17477	Pauvre	440	34	88	81
Kayes	Yélimané	TRINGA	Rural	5	-0,03837	Presque pauvre	275	242	100	48
Koulikoro	Koulikoro	KOULIKORO	Urbain	11	2,05945	Non pauvre	14	13	14	2
Koulikoro	Koulikoro	DINANDOUGOU	Rural	29	0,14805	Non pauvre	135	103	135	22
Koulikoro	Koulikoro	DOUMBA	Rural	7	-0,05813	Presque pauvre	297	264	122	43
Koulikoro	Koulikoro	KOULA	Rural	36	-0,14177	Pauvre	390	357	38	56
Koulikoro	Koulikoro	MEGUETAN	Rural	25	-0,02147	Presque pauvre	259	226	84	36
Koulikoro	Koulikoro	NYAMINA	Rural	50	-0,10526	Pauvre	353	320	1	51
Koulikoro	Koulikoro	SIRAKOROLA	Rural	55	-0,01380	Presque pauvre	251	219	76	35

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Koulikoro	Koulikoro	TIENFALA	Rural	16	-0,15104	Pauvre	401	368	49	57
Koulikoro	Koulikoro	TOUGOUNI	Rural	23	-0,11512	Pauvre	361	328	9	54
Koulikoro	Banamba	BANAMBA	Rural	28	-0,09730	Presque pauvre	341	308	166	49
Koulikoro	Banamba	BEN KADI	Rural	13	-0,33720	Très pauvre	656	619	129	99
Koulikoro	Banamba	BORON	Rural	48	-0,30895	Très pauvre	631	595	104	96
Koulikoro	Banamba	DUGUWOLOWULA	Rural	30	-0,32472	Très pauvre	646	609	119	97
Koulikoro	Banamba	KIBAN	Rural	6	-0,01033	Presque pauvre	245	213	70	34
Koulikoro	Banamba	MADINA SACKO	Rural	34	-0,30826	Très pauvre	629	593	102	95
Koulikoro	Banamba	SEBETE	Rural	10	-0,38088	Très pauvre	688	651	161	106
Koulikoro	Banamba	TOUBACORO	Rural	23	-0,39117	Très pauvre	693	656	166	108
Koulikoro	Banamba	TOUKOROBA	Rural	17	-0,29261	Très pauvre	609	573	82	92
Koulikoro	Dioïla	KALADOUGOU	Rural	23	0,91197	Non pauvre	29	11	29	10
Koulikoro	Dioïla	BANCO	Rural	33	-0,23157	Pauvre	527	491	175	79
Koulikoro	Dioïla	BENKADI	Rural	6	-0,11484	Pauvre	360	327	8	53
Koulikoro	Dioïla	BINKO	Rural	12	-0,35008	Très pauvre	669	632	142	102
Koulikoro	Dioïla	DEGNEKORO	Rural	9	0,67818	Non pauvre	35	12	35	11
Koulikoro	Dioïla	DIEBE	Rural	7	-0,36581	Très pauvre	677	640	150	105
Koulikoro	Dioïla	DIEDOUGOU	Rural	34	0,38012	Non pauvre	65	37	65	14
Koulikoro	Dioïla	DIOUMAN	Rural	4	-0,28107	Très pauvre	588	552	61	88
Koulikoro	Dioïla	DOLENDOUGOU	Rural	9	-0,28183	Très pauvre	591	555	64	89
Koulikoro	Dioïla	GUEGNEKA	Rural	8	0,99547	Non pauvre	27	9	27	8

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Koulikoro	Dioïla	JEKAFO	Rural	8	0,06588	Presque pauvre	178	146	3	28
Koulikoro	Dioïla	KEMEKAFO	Rural	32	-0,19282	Pauvre	464	429	112	68
Koulikoro	Dioïla	KERELA	Rural	12	0,05189	Presque pauvre	190	158	15	30
Koulikoro	Dioïla	KILIDOUGOU	Rural	12	-0,28441	Très pauvre	597	561	70	91
Koulikoro	Dioïla	MASSIGUI	Rural	53	-0,06051	Presque pauvre	301	268	126	45
Koulikoro	Dioïla	N'DLONDOUGOU	Rural	19	0,03170	Presque pauvre	210	178	35	31
Koulikoro	Dioïla	N'GARADOUGOU	Rural	10	0,10911	Non pauvre	148	116	148	23
Koulikoro	Dioïla	N'GOLOBOUGOU	Rural	23	-0,21085	Pauvre	494	459	142	74
Koulikoro	Dioïla	NANGOLA	Rural	14	-0,10510	Presque pauvre	351	318	176	50
Koulikoro	Dioïla	NIANTJILA	Rural	14	-0,19379	Pauvre	465	430	113	69
Koulikoro	Dioïla	TENINDOUGOU	Rural	7	0,05459	Presque pauvre	186	154	11	29
Koulikoro	Dioïla	WACORO	Rural	6	-0,06905	Presque pauvre	305	272	130	46
Koulikoro	Dioïla	ZAN COULIBALY	Rural	9	1,80510	Non pauvre	15	2	15	3
Koulikoro	Kangaba	MINIDIAN	Rural	11	0,43504	Non pauvre	50	22	50	12
Koulikoro	Kangaba	BALAN BAKAMA	Rural	6	-0,29585	Très pauvre	613	577	86	93
Koulikoro	Kangaba	BENKADI	Rural	2	-0,07770	Presque pauvre	316	283	141	47
Koulikoro	Kangaba	KANIOGO	Rural	11	0,08240	Non pauvre	167	135	167	26

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Koulikoro	Kangaba	KARAN	Urbain	4	-0,23035	Pauvre	523	36	171	78
Koulikoro	Kangaba	MARAMANDOUGOU	Rural	10	-0,18488	Pauvre	453	419	101	65
Koulikoro	Kangaba	NARENA	Rural	6	-0,15655	Pauvre	407	374	55	60
Koulikoro	Kangaba	NOUGA	Rural	6	-0,03513	Presque pauvre	270	237	95	40
Koulikoro	Kangaba	SELEFOUGOU	Rural	4	-0,26846	Très pauvre	571	535	44	85
Koulikoro	Kati	KATI	Urbain	16	1,69059	Non pauvre	16	14	16	4
Koulikoro	Kati	BAGUINEDA-CAMP	Rural	32	0,26426	Non pauvre	82	53	82	16
Koulikoro	Kati	BANCOUMANA	Rural	14	0,25346	Non pauvre	88	59	88	17
Koulikoro	Kati	BOSSOFALA	Rural	17	-0,16872	Pauvre	431	398	79	63
Koulikoro	Kati	BOUGOULA	Rural	11	-0,25605	Très pauvre	556	520	29	83
Koulikoro	Kati	DABAN	Rural	10	-0,25449	Très pauvre	554	518	27	82
Koulikoro	Kati	DIAGO	Rural	7	-0,20062	Pauvre	475	440	123	71
Koulikoro	Kati	DIALAKOROBA	Rural	23	-0,15219	Pauvre	403	370	51	58
Koulikoro	Kati	DIALAKORODJI	Rural	3	1,15933	Non pauvre	25	8	25	7
Koulikoro	Kati	DIEDOUGOU	Rural	17	-0,30355	Très pauvre	623	587	96	94
Koulikoro	Kati	DIO-GARE	Rural	8	0,10597	Non pauvre	150	118	150	24
Koulikoro	Kati	DOGODOUMAN	Rural	3	0,35449	Non pauvre	69	41	69	15
Koulikoro	Kati	DOMBILA	Rural	11	-0,22783	Pauvre	516	481	164	77
Koulikoro	Kati	DOUBABOUDOU	Rural	7	-0,23527	Très pauvre	532	496	5	80
Koulikoro	Kati	FARABA	Rural	12	-0,18638	Pauvre	455	421	103	66
Koulikoro	Kati	KALABANCORO	Rural	13	1,42777	Non pauvre	20	4	20	6

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Koulikoro	Kati	KALIFABOUGOU	Rural	12	-0,09241	Presque pauvre	335	302	160	48
Koulikoro	Kati	KAMBILA	Rural	15	0,00989	Presque pauvre	227	195	52	32
Koulikoro	Kati	KOUROUBA	Rural	5	-0,24739	Très pauvre	548	512	21	81
Koulikoro	Kati	MANDE	Rural	25	0,39349	Non pauvre	62	34	62	13
Koulikoro	Kati	MORIBABOUGOU	Rural	4	1,64549	Non pauvre	17	3	17	5
Koulikoro	Kati	MOUNTOUGOULA	Rural	16	-0,02612	Presque pauvre	263	230	88	38
Koulikoro	Kati	N'GABACORO	Rural	7	0,93211	Non pauvre	28	10	28	9
Koulikoro	Kati	N'GOURABA	Rural	14	-0,27396	Très pauvre	579	543	52	87
Koulikoro	Kati	N'TJIBA	Rural	18	-0,22567	Pauvre	512	477	160	75
Koulikoro	Kati	NIAGADINA	Rural	5	-0,05834	Presque pauvre	298	265	123	44
Koulikoro	Kati	NIOUMAMAKANA	Rural	9	0,14895	Non pauvre	134	102	134	21
Koulikoro	Kati	OUELESSEBOUGOU	Rural	44	0,22052	Non pauvre	103	72	103	18
Koulikoro	Kati	SAFO	Rural	44	-0,16347	Pauvre	423	390	71	62
Koulikoro	Kati	SANANKORO DJITOU MOU	Rural	29	-0,18738	Pauvre	456	422	104	67
Koulikoro	Kati	SANANKOROBA	Rural	26	-0,04461	Presque pauvre	278	245	103	41
Koulikoro	Kati	SANGAREBOUGOU	Rural	3	2,59502	Non pauvre	8	1	8	1
Koulikoro	Kati	SIBY	Rural	21	-0,05684	Presque pauvre	294	261	119	42
Koulikoro	Kati	SOBRA	Rural	10	-0,35298	Très pauvre	671	634	144	103
Koulikoro	Kati	TIAKADOU GOUDIALAKORO	Rural	9	0,20415	Non pauvre	109	78	109	20

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Koulikoro	Kati	TIELE	Rural	13	-0,10773	Pauvre	355	322	3	52
Koulikoro	Kati	YELEKEBOUGOU	Rural	17	-0,02751	Presque pauvre	265	232	90	39
Koulikoro	Kolokani	KOLOKANI	Rural	50	-0,15495	Pauvre	406	373	54	59
Koulikoro	Kolokani	DIDIENI	Rural	44	-0,12433	Pauvre	373	340	21	55
Koulikoro	Kolokani	GUIHOYO	Rural	24	-0,25619	Très pauvre	558	522	31	84
Koulikoro	Kolokani	MASSANTOLA	Rural	49	-0,28361	Très pauvre	594	558	67	90
Koulikoro	Kolokani	NONIKON	Rural	19	-0,19678	Pauvre	468	433	116	70
Koulikoro	Kolokani	NOSSOMBOUGOU	Rural	22	-0,17240	Pauvre	435	402	83	64
Koulikoro	Kolokani	OULOODO	Rural	9	0,20798	Non pauvre	107	76	107	19
Koulikoro	Kolokani	SAGABALA	Rural	37	-0,20079	Pauvre	476	441	124	72
Koulikoro	Kolokani	SEBECORO	Rural	36	0,00457	Presque pauvre	231	199	56	33
Koulikoro	Kolokani	TIORIBOUGOU	Rural	14	0,06795	Presque pauvre	176	144	1	27
Koulikoro	Nara	NARA	Rural	17	0,10540	Non pauvre	151	119	151	25
Koulikoro	Nara	ALLAHINA	Rural	8	-0,02213	Presque pauvre	261	228	86	37
Koulikoro	Nara	DABO	Rural	10	-0,33659	Très pauvre	654	617	127	98
Koulikoro	Nara	DILLY	Rural	55	-0,20973	Pauvre	489	454	137	73
Koulikoro	Nara	DOGOFRY	Rural	28	-0,38942	Très pauvre	692	655	165	107
Koulikoro	Nara	FALLOU	Rural	13	-0,27071	Très pauvre	575	539	48	86
Koulikoro	Nara	GUENEIBE	Rural	18	-0,33809	Très pauvre	657	620	130	100
Koulikoro	Nara	GUIRE	Rural	27	-0,35308	Très pauvre	672	635	145	104

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Koulikoro	Nara	KORONGA	Rural	17	-0,34925	Très pauvre	666	629	139	101
Koulikoro	Nara	NIAMANA	Rural	41	-0,15914	Pauvre	411	378	59	61
Koulikoro	Nara	OUAGADOU	Rural	7	-0,22771	Pauvre	514	479	162	76
Sikasso	Sikasso	SIKASSO	Urbain	44	1,11875	Non pauvre	26	18	26	3
Sikasso	Sikasso	BENKADI	Rural	7	0,00268	Presque pauvre	232	200	57	44
Sikasso	Sikasso	BLENDIO	Rural	15	-0,29017	Très pauvre	604	568	77	131
Sikasso	Sikasso	DANDERESSO	Rural	31	-0,20202	Pauvre	478	443	126	97
Sikasso	Sikasso	DEMBELA	Rural	11	-0,12622	Pauvre	375	342	23	71
Sikasso	Sikasso	DIALAKORO	Rural	4	-0,08313	Presque pauvre	323	290	148	60
Sikasso	Sikasso	DIOMATENE	Rural	4	-0,06200	Presque pauvre	304	271	129	55
Sikasso	Sikasso	DOGONI	Rural	15	-0,31909	Très pauvre	644	607	117	139
Sikasso	Sikasso	DOUMANABA	Rural	8	-0,18448	Pauvre	452	418	100	92
Sikasso	Sikasso	FAMA	Rural	8	-0,24032	Très pauvre	539	503	12	115
Sikasso	Sikasso	FARAKALA	Rural	12	-0,02770	Presque pauvre	266	233	91	48
Sikasso	Sikasso	FINKOLO	Rural	17	-0,20892	Pauvre	488	453	136	102
Sikasso	Sikasso	FINKOLO GANADOUGOU	Rural	18	0,21975	Non pauvre	104	73	104	13
Sikasso	Sikasso	GONGASSO	Rural	10	-0,33302	Très pauvre	652	615	125	140
Sikasso	Sikasso	KABARASSO	Rural	11	-0,27892	Très pauvre	585	549	58	128
Sikasso	Sikasso	KABOILA	Rural	26	0,01970	Presque pauvre	217	185	42	41

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Sikasso	KAFOUZEILA	Rural	7	0,17032	Non pauvre	120	89	120	19
Sikasso	Sikasso	KAPALA	Rural	10	0,05360	Presque pauvre	187	155	12	35
Sikasso	Sikasso	KAPOLONDOUGOU	Rural	19	-0,23653	Très pauvre	534	498	7	113
Sikasso	Sikasso	KIGNAN	Rural	17	0,06442	Presque pauvre	181	149	6	32
Sikasso	Sikasso	KLELA	Rural	15	-0,26900	Très pauvre	572	536	45	125
Sikasso	Sikasso	KOFAN	Rural	8	-0,07901	Presque pauvre	319	286	144	59
Sikasso	Sikasso	KOLOKOBA	Rural	10	-0,07642	Presque pauvre	314	281	139	58
Sikasso	Sikasso	KOUMANKOU	Rural	4	0,18912	Non pauvre	116	85	116	17
Sikasso	Sikasso	KOUORO	Rural	7	-0,19100	Pauvre	460	425	108	93
Sikasso	Sikasso	KOUROUMA	Rural	10	0,12879	Non pauvre	142	110	142	22
Sikasso	Sikasso	LOBOUGOULA	Rural	35	0,03267	Presque pauvre	208	176	33	38
Sikasso	Sikasso	MINIKO	Rural	6	-0,11257	Pauvre	359	326	7	69
Sikasso	Sikasso	MIRIA	Rural	5	-0,00688	Presque pauvre	241	209	66	45
Sikasso	Sikasso	MISSIRIKORO	Rural	8	0,05055	Presque pauvre	191	159	16	36
Sikasso	Sikasso	N'TJIKOUNA	Rural	5	-0,30989	Très pauvre	632	596	105	135
Sikasso	Sikasso	NATIEN	Rural	9	-0,09484	Presque pauvre	337	304	162	62
Sikasso	Sikasso	NIENA	Rural	46	0,42545	Non pauvre	51	23	51	6

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Sikasso	NONGO-SOUALA	Rural	8	0,09171	Non pauvre	159	127	159	28
Sikasso	Sikasso	PIMPERNA	Rural	11	-0,30883	Très pauvre	630	594	103	134
Sikasso	Sikasso	SANZANA	Rural	8	-0,05107	Presque pauvre	287	254	112	52
Sikasso	Sikasso	SOKOURANIMISSIRIK	Rural	5	-0,39391	Très pauvre	694	657	167	147
Sikasso	Sikasso	TELLA	Rural	8	0,12246	Non pauvre	144	112	144	24
Sikasso	Sikasso	TIANKADI	Rural	3	-0,19973	Pauvre	473	438	121	95
Sikasso	Sikasso	WATENI	Rural	11	-0,31554	Très pauvre	640	604	113	138
Sikasso	Sikasso	ZANFEREBOUGOU	Rural	3	-0,10085	Presque pauvre	345	312	170	65
Sikasso	Sikasso	ZANGARADOUGOU	Rural	5	0,05992	Presque pauvre	183	151	8	33
Sikasso	Sikasso	ZANIENA	Rural	11	-0,22491	Pauvre	509	474	157	107
Sikasso	Bougouni	BOUGOUNI	Urbain	30	0,51602	Non pauvre	40	25	40	5
Sikasso	Bougouni	BLADIE-TIEMALA	Rural	4	-0,02845	Presque pauvre	268	235	93	49
Sikasso	Bougouni	DANOU	Rural	11	-0,33977	Très pauvre	659	622	132	142
Sikasso	Bougouni	DEBELIN	Rural	9	-0,10437	Presque pauvre	349	316	174	67
Sikasso	Bougouni	DEFINA	Rural	8	0,10705	Non pauvre	149	117	149	26
Sikasso	Bougouni	DOGO	Rural	58	-0,12644	Pauvre	376	343	24	72
Sikasso	Bougouni	DOMBA	Rural	18	-0,24056	Très pauvre	540	504	13	116
Sikasso	Bougouni	FARADIELE	Rural	9	-0,30294	Très pauvre	620	584	93	133
Sikasso	Bougouni	FARAGOURAN	Rural	11	-0,31410	Très pauvre	639	603	112	137

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Bougouni	GARALO	Rural	30	-0,18149	Pauvre	446	412	94	90
Sikasso	Bougouni	KELEYA	Rural	23	-0,22358	Pauvre	507	472	155	106
Sikasso	Bougouni	KOKELE	Rural	13	-0,33533	Très pauvre	653	616	126	141
Sikasso	Bougouni	KOLA	Rural	9	-0,16236	Pauvre	421	388	69	85
Sikasso	Bougouni	KOUMANTOU	Rural	37	-0,05993	Presque pauvre	299	266	124	54
Sikasso	Bougouni	KOUROULAMINI	Rural	7	-0,36435	Très pauvre	676	639	149	145
Sikasso	Bougouni	MERIDIELA	Rural	26	-0,17534	Pauvre	441	407	89	88
Sikasso	Bougouni	OUROUN	Rural	7	-0,25886	Très pauvre	560	524	33	122
Sikasso	Bougouni	SANSO	Rural	16	-0,07598	Presque pauvre	313	280	138	57
Sikasso	Bougouni	SIBIRILA	Rural	26	-0,24964	Très pauvre	551	515	24	119
Sikasso	Bougouni	SIDO	Rural	28	-0,34853	Très pauvre	665	628	138	143
Sikasso	Bougouni	SYEN TOULA	Rural	12	-0,15221	Pauvre	404	371	52	79
Sikasso	Bougouni	TIEMALA BANIMONOTIE	Rural	28	-0,36916	Très pauvre	680	643	153	146
Sikasso	Bougouni	WOLA	Rural	10	-0,09926	Presque pauvre	343	310	168	64
Sikasso	Bougouni	YININDOUGOU	Rural	11	-0,25285	Très pauvre	553	517	26	120
Sikasso	Bougouni	YIRIDOUYOU	Rural	16	-0,23340	Très pauvre	528	492	1	111
Sikasso	Bougouni	ZANTIEBOUGOU	Rural	43	-0,20365	Pauvre	482	447	130	100
Sikasso	Kadiolo	KADIOLO	Rural	20	0,04873	Presque pauvre	196	164	21	37
Sikasso	Kadiolo	DIOU	Rural	3	0,22736	Non pauvre	100	69	100	12
Sikasso	Kadiolo	DIOUMATENE	Rural	5	-0,29074	Très pauvre	606	570	79	132

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Kadiolo	FOUROU	Rural	23	-0,09517	Presque pauvre	338	305	163	63
Sikasso	Kadiolo	KAI	Rural	7	-0,12264	Pauvre	370	337	18	70
Sikasso	Kadiolo	LOULOUNI	Rural	33	-0,00818	Presque pauvre	242	210	67	46
Sikasso	Kadiolo	MISSENI	Rural	21	-0,13864	Pauvre	387	354	35	75
Sikasso	Kadiolo	NIMBOUGOU	Rural	5	-0,26671	Très pauvre	569	533	42	124
Sikasso	Kadiolo	ZEGOUA	Rural	11	0,34494	Non pauvre	71	43	71	10
Sikasso	Kolondiéba	KOLONDIÉBA	Rural	57	-0,26335	Très pauvre	563	527	36	123
Sikasso	Kolondiéba	BOUGOULA	Rural	5	-0,01726	Presque pauvre	254	222	79	47
Sikasso	Kolondiéba	FAKOLA	Rural	14	0,03174	Presque pauvre	209	177	34	39
Sikasso	Kolondiéba	FARAKO	Rural	14	-0,16146	Pauvre	417	384	65	82
Sikasso	Kolondiéba	KADIANA	Rural	18	-0,20837	Pauvre	487	452	135	101
Sikasso	Kolondiéba	KEBILA	Rural	31	0,19174	Non pauvre	114	83	114	15
Sikasso	Kolondiéba	KOLOSSO	Rural	11	-0,21775	Pauvre	502	467	150	103
Sikasso	Kolondiéba	MENA	Rural	13	-0,16194	Pauvre	419	386	67	83
Sikasso	Kolondiéba	N'GOLODIANA	Rural	11	0,01897	Presque pauvre	219	187	44	42
Sikasso	Kolondiéba	NANGALASSO	Rural	12	-0,21898	Pauvre	503	468	151	104
Sikasso	Kolondiéba	TIONGUI	Rural	12	-0,35833	Très pauvre	674	637	147	144
Sikasso	Kolondiéba	TOUSSEGUELA	Rural	10	-0,17418	Pauvre	438	405	86	86
Sikasso	Koutiala	KOUTIALA	Urbain	20	1,47987	Non pauvre	19	16	19	1

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Koutiala	DIEDOUGOU	Rural	4	0,15725	Non pauvre	131	99	131	20
Sikasso	Koutiala	DIOURADOUGOU KAFO	Rural	10	-0,09053	Presque pauvre	332	299	157	61
Sikasso	Koutiala	FAGUI	Rural	10	-0,28029	Très pauvre	587	551	60	129
Sikasso	Koutiala	FAKOLO	Rural	6	-0,31112	Très pauvre	635	599	108	136
Sikasso	Koutiala	GOUADJI KAO	Rural	5	-0,07094	Presque pauvre	308	275	133	56
Sikasso	Koutiala	GOUADJIE SOUGOUNA	Rural	6	-0,28438	Très pauvre	596	560	69	130
Sikasso	Koutiala	KAFO FABOLI	Rural	10	0,07601	Non pauvre	174	142	174	31
Sikasso	Koutiala	KAPALA	Rural	5	-0,16069	Pauvre	415	382	63	81
Sikasso	Koutiala	KARAGOUANA MALLE	Rural	5	0,05706	Presque pauvre	184	152	9	34
Sikasso	Koutiala	KOLONIGUE	Rural	11	-0,13188	Pauvre	381	348	29	74
Sikasso	Koutiala	KONINA	Rural	7	-0,22075	Pauvre	505	470	153	105
Sikasso	Koutiala	KONINGUE	Rural	5	-0,12696	Pauvre	377	344	25	73
Sikasso	Koutiala	KONSEGUELA	Rural	16	0,12783	Non pauvre	143	111	143	23
Sikasso	Koutiala	KOROMO	Rural	5	0,21354	Non pauvre	105	74	105	14
Sikasso	Koutiala	KOUNIANA	Rural	2	0,58333	Non pauvre	37	13	37	4
Sikasso	Koutiala	LOGOUANA	Rural	5	-0,24360	Très pauvre	544	508	17	117
Sikasso	Koutiala	M'PESSOBA	Rural	21	-0,23010	Pauvre	521	486	169	110
Sikasso	Koutiala	MIENA	Rural	4	0,10437	Non pauvre	153	121	153	27
Sikasso	Koutiala	N'GOLONIANASSO	Rural	10	-0,16211	Pauvre	420	387	68	84
Sikasso	Koutiala	N'GOUTJINA	Rural	8	0,40344	Non pauvre	58	30	58	8
Sikasso	Koutiala	N'TOSSONI	Rural	5	-0,27211	Très pauvre	577	541	50	126

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Koutiala	NAFANGA	Rural	6	0,14356	Non pauvre	138	106	138	21
Sikasso	Koutiala	NAMPE	Rural	4	-0,22936	Pauvre	520	485	168	109
Sikasso	Koutiala	NIANTAGA	Rural	4	-0,03596	Presque pauvre	271	238	96	50
Sikasso	Koutiala	SINCINA	Rural	7	0,11871	Non pauvre	146	114	146	25
Sikasso	Koutiala	SINKOLO	Rural	9	-0,19950	Pauvre	472	437	120	94
Sikasso	Koutiala	SONGO-DOUBACORE	Rural	10	-0,04903	Presque pauvre	286	253	111	51
Sikasso	Koutiala	SONGOUA	Rural	3	0,18995	Non pauvre	115	84	115	16
Sikasso	Koutiala	SOROBASSO	Rural	5	0,07994	Non pauvre	169	137	169	30
Sikasso	Koutiala	TAO	Rural	3	0,28116	Non pauvre	78	49	78	11
Sikasso	Koutiala	YOGNOGO	Rural	3	0,37647	Non pauvre	67	39	67	9
Sikasso	Koutiala	ZANFIGUE	Rural	11	-0,17472	Pauvre	439	406	87	87
Sikasso	Koutiala	ZANGASSO	Rural	10	0,42449	Non pauvre	54	26	54	7
Sikasso	Koutiala	ZANINA	Rural	4	-0,27406	Très pauvre	581	545	54	127
Sikasso	Koutiala	ZEBALA	Rural	8	0,17498	Non pauvre	117	86	117	18
Sikasso	Yanfolila	WASSOULOU-BALLE	Rural	37	-0,25846	Très pauvre	559	523	32	121
Sikasso	Yanfolila	BAYA	Rural	5	1,26336	Non pauvre	24	7	24	2
Sikasso	Yanfolila	BOLO-FOUTA	Rural	4	-0,20308	Pauvre	480	445	128	98
Sikasso	Yanfolila	DJALLON-FOULA	Rural	8	-0,14313	Pauvre	395	362	43	77
Sikasso	Yanfolila	DJIGUIYA DE KOLONI	Rural	12	0,02693	Presque pauvre	213	181	38	40
Sikasso	Yanfolila	GOUANAN	Rural	35	-0,14202	Pauvre	391	358	39	76
Sikasso	Yanfolila	GOUANDIAKA	Rural	30	-0,23388	Très pauvre	530	494	3	112

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Sikasso	Yanfolila	KOUSSAN	Rural	16	-0,18014	Pauvre	443	409	91	89
Sikasso	Yanfolila	SANKARANI	Rural	9	-0,10422	Presque pauvre	348	315	173	66
Sikasso	Yanfolila	SERE MOUSSA ANI SAMO	Rural	16	-0,15899	Pauvre	410	377	58	80
Sikasso	Yanfolila	TAGANDOUGOU	Rural	7	0,01730	Presque pauvre	223	191	48	43
Sikasso	Yanfolila	YALLANKORO-SOLOBA	Rural	8	-0,18438	Pauvre	451	417	99	91
Sikasso	Yorosso	YOROSSO	Rural	10	0,08394	Non pauvre	165	133	165	29
Sikasso	Yorosso	BOURA	Rural	17	-0,23834	Très pauvre	537	501	10	114
Sikasso	Yorosso	KARANGANA	Rural	9	-0,10524	Presque pauvre	352	319	177	68
Sikasso	Yorosso	KIFOSSO 1	Rural	12	-0,20004	Pauvre	474	439	122	96
Sikasso	Yorosso	KOUMBIA	Rural	13	-0,20357	Pauvre	481	446	129	99
Sikasso	Yorosso	KOURY	Rural	18	-0,05114	Presque pauvre	288	255	113	53
Sikasso	Yorosso	MAHOU	Rural	4	-0,22782	Pauvre	515	480	163	108
Sikasso	Yorosso	MENANBA 1	Rural	10	-0,24628	Très pauvre	547	511	20	118
Sikasso	Yorosso	OURIKELA	Rural	10	-0,14933	Pauvre	399	366	47	78
Ségou	Ségou	SEGOU	Urbain	16	2,06225	Non pauvre	13	12	13	1
Ségou	Ségou	BAGUINDADOUGOU	Rural	18	0,04179	Presque pauvre	202	170	27	50
Ségou	Ségou	BELLEN	Rural	12	-0,34066	Très pauvre	660	623	133	118
Ségou	Ségou	BOUSSIN	Rural	15	0,00611	Presque pauvre	230	198	55	59
Ségou	Ségou	CINZANA	Rural	72	-0,13067	Pauvre	380	347	28	88

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	Ségou	DIEDOUGOU	Rural	20	-0,21188	Pauvre	497	462	145	106
Ségou	Ségou	DIGANIBOUGOU	Rural	23	0,07645	Non pauvre	173	141	173	40
Ségou	Ségou	DIORO	Rural	30	0,16331	Non pauvre	126	94	126	24
Ségou	Ségou	DIOUNA	Rural	13	0,07071	Non pauvre	175	143	175	41
Ségou	Ségou	DOUGABOUGOU	Rural	7	0,04901	Presque pauvre	195	163	20	46
Ségou	Ségou	FARAKO	Rural	12	-0,16463	Pauvre	427	394	75	94
Ségou	Ségou	FARAKOU MASSA	Rural	10	-0,08899	Presque pauvre	330	297	155	79
Ségou	Ségou	FATINE	Rural	30	-0,18361	Pauvre	448	414	96	100
Ségou	Ségou	KAMIANDOUGOU	Rural	21	0,01300	Presque pauvre	226	194	51	58
Ségou	Ségou	KATIENA	Rural	27	0,06554	Presque pauvre	179	147	4	42
Ségou	Ségou	KONODIMINI	Rural	25	-0,09552	Presque pauvre	339	306	164	80
Ségou	Ségou	MARKALA	Rural	31	-0,01157	Presque pauvre	249	217	74	65
Ségou	Ségou	MASSALA	Rural	8	0,50653	Non pauvre	42	16	42	5
Ségou	Ségou	N'GARA	Rural	10	0,05237	Presque pauvre	189	157	14	45
Ségou	Ségou	N'KOUMANDOUGOU	Rural	16	-0,14499	Pauvre	396	363	44	91
Ségou	Ségou	PELENGANA	Rural	28	-0,10498	Presque pauvre	350	317	175	81
Ségou	Ségou	SAKOIBA	Rural	30	-0,16558	Pauvre	428	395	76	95

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	Ségou	SAMAFLOLALA	Rural	8	0,02617	Presque pauvre	215	183	40	56
Ségou	Ségou	SAMINE	Rural	6	-0,11096	Pauvre	357	324	5	83
Ségou	Ségou	SANSANDING	Rural	20	-0,01764	Presque pauvre	255	223	80	67
Ségou	Ségou	SEBOUGOU	Rural	10	0,39373	Non pauvre	61	33	61	12
Ségou	Ségou	SIBILA	Rural	15	-0,18115	Pauvre	445	411	93	99
Ségou	Ségou	SOIGNEBOUGOU	Rural	8	0,42530	Non pauvre	52	24	52	8
Ségou	Ségou	SOUBA	Rural	27	0,06338	Presque pauvre	182	150	7	44
Ségou	Ségou	TOGOU	Rural	11	0,08909	Non pauvre	162	130	162	35
Ségou	Baraouéli	BAROUELI	Rural	42	-0,12075	Pauvre	366	333	14	86
Ségou	Baraouéli	BOIDIE	Rural	25	0,16280	Non pauvre	128	96	128	25
Ségou	Baraouéli	DOUGOUFIE	Rural	10	-0,08482	Presque pauvre	327	294	152	76
Ségou	Baraouéli	GOUENDO	Rural	10	-0,30313	Très pauvre	621	585	94	115
Ségou	Baraouéli	KALAKE	Rural	26	0,04659	Presque pauvre	198	166	23	48
Ségou	Baraouéli	KONOBOUGOU	Rural	45	0,16622	Non pauvre	123	91	123	22
Ségou	Baraouéli	N'GASSOLA	Rural	6	0,03034	Presque pauvre	211	179	36	53
Ségou	Baraouéli	SANANDO	Rural	38	0,09504	Non pauvre	158	126	158	34
Ségou	Baraouéli	SOMO	Rural	12	-0,11946	Pauvre	364	331	12	85
Ségou	Baraouéli	TAMANI	Rural	15	0,14146	Non pauvre	140	108	140	28

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	Baraouéli	TESSERLA	Rural	10	-0,08488	Presque pauvre	328	295	153	77
Ségou	Bla	BLA	Rural	19	0,09695	Non pauvre	157	125	157	33
Ségou	Bla	BEGUENE	Rural	8	-0,24070	Très pauvre	541	505	14	110
Ségou	Bla	DIARAMANA	Rural	14	-0,11118	Pauvre	358	325	6	84
Ségou	Bla	DIENA	Rural	5	0,50513	Non pauvre	43	17	43	6
Ségou	Bla	DOUGOULO	Rural	6	0,07695	Non pauvre	172	140	172	39
Ségou	Bla	FALO	Rural	26	-0,19764	Pauvre	469	434	117	103
Ségou	Bla	FANI	Rural	19	0,14483	Non pauvre	137	105	137	27
Ségou	Bla	KAZANGASSO	Rural	8	0,23477	Non pauvre	97	66	97	18
Ségou	Bla	KEMENI	Rural	11	0,01855	Presque pauvre	220	188	45	57
Ségou	Bla	KORODOUGOU	Rural	11	-0,22380	Pauvre	508	473	156	108
Ségou	Bla	KOULANDOUGOU	Rural	12	0,40990	Non pauvre	57	29	57	9
Ségou	Bla	NIALA	Rural	7	0,38618	Non pauvre	63	35	63	13
Ségou	Bla	SAMABOGO	Rural	10	-0,05505	Presque pauvre	291	258	116	72
Ségou	Bla	SOMASSO	Rural	5	0,17315	Non pauvre	119	88	119	21
Ségou	Bla	TIEMENA	Rural	10	0,15114	Non pauvre	132	100	132	26
Ségou	Bla	TOUNA	Rural	24	-0,25110	Très pauvre	552	516	25	111
Ségou	Bla	YANGASSO	Rural	30	0,27576	Non pauvre	79	50	79	15
Ségou	Macina	MACINA	Rural	22	0,07917	Non pauvre	171	139	171	38
Ségou	Macina	BOKY WERE	Rural	15	0,08675	Non pauvre	164	132	164	36
Ségou	Macina	FOLOMANA	Rural	16	-0,16068	Pauvre	414	381	62	92

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	Macina	KOKRY CENTRE	Rural	18	0,07967	Non pauvre	170	138	170	37
Ségou	Macina	KOLONGO	Rural	37	-0,08348	Presque pauvre	324	291	149	74
Ségou	Macina	MATOMO	Rural	14	-0,12262	Pauvre	369	336	17	87
Ségou	Macina	MONIMPEBOUGOU	Rural	34	-0,16636	Pauvre	429	396	77	96
Ségou	Macina	SALOBA	Rural	45	0,02670	Presque pauvre	214	182	39	55
Ségou	Macina	SANA	Rural	27	-0,04714	Presque pauvre	282	249	107	71
Ségou	Macina	SOULEYE	Rural	10	-0,29463	Très pauvre	611	575	84	113
Ségou	Macina	TONGUE	Rural	10	-0,04363	Presque pauvre	277	244	102	69
Ségou	Niono	NIONO	Rural	22	0,52929	Non pauvre	39	15	39	4
Ségou	Niono	DIABALY	Rural	33	-0,08441	Presque pauvre	325	292	150	75
Ségou	Niono	DOGOFRY	Rural	24	0,12112	Non pauvre	145	113	145	29
Ségou	Niono	KALA SIGUIDA	Rural	18	0,24170	Non pauvre	92	62	92	17
Ségou	Niono	MARIKO	Rural	26	0,43930	Non pauvre	49	21	49	7
Ségou	Niono	NAMPALARI	Rural	28	-0,19856	Pauvre	470	435	118	104
Ségou	Niono	POGO	Rural	18	-0,19639	Pauvre	467	432	115	102
Ségou	Niono	SIRIBALA	Rural	21	0,04744	Presque pauvre	197	165	22	47
Ségou	Niono	SIRIFILA BOUNDY	Rural	16	0,21269	Non pauvre	106	75	106	19
Ségou	Niono	SOKOLO	Rural	18	-0,01155	Presque pauvre	248	216	73	64

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	Niono	TORIDAGA KO	Rural	20	-0,04616	Presque pauvre	279	246	104	70
Ségou	Niono	YEREDON SANIONA	Rural	17	0,16497	Non pauvre	124	92	124	23
Ségou	San	SAN	Urbain	24	0,82242	Non pauvre	30	19	30	3
Ségou	San	BARAMANDOUGOU	Rural	10	-0,14292	Pauvre	393	360	41	90
Ségou	San	DAH	Rural	27	-0,08513	Presque pauvre	329	296	154	78
Ségou	San	DIAKOUROUNA	Rural	22	-0,14235	Pauvre	392	359	40	89
Ségou	San	DIELI	Rural	36	-0,00920	Presque pauvre	243	211	68	62
Ségou	San	DJEGUENA	Rural	8	1,31883	Non pauvre	22	6	22	2
Ségou	San	FION	Rural	8	-0,11039	Pauvre	356	323	4	82
Ségou	San	KANIEGUE	Rural	18	0,39509	Non pauvre	60	32	60	11
Ségou	San	KARABA	Rural	13	0,02868	Presque pauvre	212	180	37	54
Ségou	San	KASSOROLA	Rural	23	-0,16107	Pauvre	416	383	64	93
Ségou	San	KAVA	Rural	22	0,24388	Non pauvre	90	61	90	16
Ségou	San	MORIBILA	Rural	16	0,10026	Non pauvre	155	123	155	31
Ségou	San	N'GOA	Rural	15	-0,00544	Presque pauvre	239	207	64	61
Ségou	San	N'TOROSSO	Rural	17	0,06514	Presque pauvre	180	148	5	43
Ségou	San	NIAMANA	Rural	19	0,04068	Presque pauvre	204	172	29	52
Ségou	San	NIASSO	Rural	27	0,39618	Non pauvre	59	31	59	10

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	San	OUOLON	Rural	13	-0,01038	Presque pauvre	246	214	71	63
Ségou	San	SIADOUGOU	Rural	20	-0,26409	Très pauvre	565	529	38	112
Ségou	San	SOMO	Rural	3	0,37182	Non pauvre	68	40	68	14
Ségou	San	SOUROUNTOUNA	Rural	31	0,09893	Non pauvre	156	124	156	32
Ségou	San	SY	Rural	11	0,17469	Non pauvre	118	87	118	20
Ségou	San	TENE	Rural	25	-0,18801	Pauvre	457	423	105	101
Ségou	San	TENENI	Rural	4	0,11259	Non pauvre	147	115	147	30
Ségou	San	TOURAKOLOMBA	Rural	15	-0,03837	Presque pauvre	274	241	99	68
Ségou	San	WAKI	Rural	12	0,04304	Presque pauvre	201	169	26	49
Ségou	Tominian	TOMINIAN	Rural	36	0,04147	Presque pauvre	203	171	28	51
Ségou	Tominian	BENENA	Rural	27	-0,30175	Très pauvre	618	582	91	114
Ségou	Tominian	DIORA	Rural	17	-0,00234	Presque pauvre	237	205	62	60
Ségou	Tominian	FANGASSO	Rural	41	-0,23013	Pauvre	522	487	170	109
Ségou	Tominian	KOULA	Rural	33	-0,32418	Très pauvre	645	608	118	116
Ségou	Tominian	LANFIALA	Rural	17	-0,17577	Pauvre	442	408	90	98
Ségou	Tominian	MAFOUNE	Rural	29	-0,33834	Très pauvre	658	621	131	117
Ségou	Tominian	MANDIAKUY	Rural	28	-0,21544	Pauvre	499	464	147	107
Ségou	Tominian	OUAN	Rural	17	-0,01332	Presque pauvre	250	218	75	66
Ségou	Tominian	SANEKUY	Rural	20	-0,17150	Pauvre	434	401	82	97

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Ségou	Tominian	TIMISSA	Rural	30	-0,07349	Presque pauvre	310	277	135	73
Ségou	Tominian	YASSO	Rural	22	-0,20580	Pauvre	485	450	133	105
Mopti	Mopti	MOPTI	Urbain	11	1,31375	Non pauvre	23	17	23	3
Mopti	Mopti	BASSIROU	Rural	6	-0,09576	Presque pauvre	340	307	165	58
Mopti	Mopti	BORONDOUGOU	Rural	5	-0,24277	Très pauvre	542	506	15	84
Mopti	Mopti	DIALLOUBE	Rural	21	-0,19247	Pauvre	463	428	111	74
Mopti	Mopti	FATOMA	Rural	25	-0,06107	Presque pauvre	303	270	128	52
Mopti	Mopti	KONNA	Rural	28	-0,05657	Presque pauvre	293	260	118	50
Mopti	Mopti	KOROMBANA	Rural	32	-0,13735	Pauvre	386	353	34	62
Mopti	Mopti	KOUBAYE	Rural	8	0,16775	Non pauvre	121	90	121	19
Mopti	Mopti	KOUNARI	Rural	32	-0,31038	Très pauvre	634	598	107	100
Mopti	Mopti	OURO MODI	Rural	4	1,37238	Non pauvre	21	5	21	2
Mopti	Mopti	OUROUBE DOUDDE	Rural	9	-0,08310	Presque pauvre	322	289	147	55
Mopti	Mopti	SASALBE	Rural	9	0,03979	Presque pauvre	205	173	30	30
Mopti	Mopti	SIO	Rural	20	0,26407	Non pauvre	83	54	83	13
Mopti	Mopti	SOCOURA	Rural	28	-0,01486	Presque pauvre	253	221	78	38
Mopti	Mopti	SOYE	Rural	26	0,01751	Presque pauvre	222	190	47	33

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Mopti	Bandiagara	BADIANGARA	Urbain	8	2,12819	Non pauvre	11	10	11	1
Mopti	Bandiagara	BARA SARA	Rural	23	-0,28378	Très pauvre	595	559	68	94
Mopti	Bandiagara	BORKO	Rural	5	-0,02266	Presque pauvre	262	229	87	41
Mopti	Bandiagara	DANDOLI	Rural	15	0,09014	Non pauvre	161	129	161	25
Mopti	Bandiagara	DIAMNATI	Rural	11	-0,02789	Presque pauvre	267	234	92	43
Mopti	Bandiagara	DOGANI BERE	Rural	5	0,27174	Non pauvre	81	52	81	12
Mopti	Bandiagara	DOUCOMBO	Rural	24	-0,27177	Très pauvre	576	540	49	92
Mopti	Bandiagara	DOUROU	Rural	29	-0,20499	Pauvre	484	449	132	78
Mopti	Bandiagara	KENDE	Rural	5	-0,19949	Pauvre	471	436	119	76
Mopti	Bandiagara	KENDIE	Rural	35	-0,26982	Très pauvre	573	537	46	90
Mopti	Bandiagara	LOWOLGUEOU	Rural	20	-0,14163	Pauvre	389	356	37	63
Mopti	Bandiagara	METOUMOU	Rural	24	0,14322	Non pauvre	139	107	139	22
Mopti	Bandiagara	ONDOUGOU	Rural	10	0,41255	Non pauvre	56	28	56	7
Mopti	Bandiagara	PELOU	Rural	4	-0,00971	Presque pauvre	244	212	69	37
Mopti	Bandiagara	PIGNARI	Rural	20	-0,23359	Très pauvre	529	493	2	82
Mopti	Bandiagara	PIGNARI BANA	Rural	23	-0,29937	Très pauvre	616	580	89	98
Mopti	Bandiagara	SANGHA	Rural	60	0,03619	Presque pauvre	206	174	31	31
Mopti	Bandiagara	SEGUE IRE	Rural	16	0,44645	Non pauvre	48	20	48	6
Mopti	Bandiagara	SOROLY	Rural	9	-0,18365	Pauvre	449	415	97	71
Mopti	Bandiagara	TIMNIRI	Rural	29	-0,28569	Très pauvre	600	564	73	95

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Mopti	Bandiagara	WADOUBA	Rural	48	-0,13380	Pauvre	382	349	30	61
Mopti	Bankass	BANKASS	Rural	26	0,20612	Non pauvre	108	77	108	18
Mopti	Bankass	BAYE	Rural	33	-0,14669	Pauvre	397	364	45	65
Mopti	Bankass	DIALASSAGOU	Rural	25	0,24526	Non pauvre	89	60	89	14
Mopti	Bankass	DIMBAL HABBE	Rural	22	-0,15869	Pauvre	409	376	57	68
Mopti	Bankass	KANI-BONZONI	Rural	17	-0,01872	Presque pauvre	257	224	82	39
Mopti	Bankass	KOULOGON HABE	Rural	17	-0,09406	Presque pauvre	336	303	161	57
Mopti	Bankass	LESSAGOU HABE	Rural	22	-0,02024	Presque pauvre	258	225	83	40
Mopti	Bankass	OUONKORO	Rural	22	-0,19523	Pauvre	466	431	114	75
Mopti	Bankass	SEGUE	Rural	44	-0,16421	Pauvre	425	392	73	69
Mopti	Bankass	SOKOURA	Rural	32	-0,03795	Presque pauvre	272	239	97	44
Mopti	Bankass	SOUBALA	Rural	9	0,05050	Presque pauvre	192	160	17	27
Mopti	Bankass	TORI	Rural	12	-0,04637	Presque pauvre	280	247	105	45
Mopti	Djenné	DJENNE	Urbain	11	0,34238	Non pauvre	72	29	72	8
Mopti	Djenné	DANDOUGOU FAKALA	Rural	10	-0,21312	Pauvre	498	463	146	80
Mopti	Djenné	DERARY	Rural	8	-0,05353	Presque pauvre	290	257	115	48
Mopti	Djenné	FAKALA	Rural	30	0,24025	Non pauvre	94	64	94	15

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Mopti	Djenné	FEMAYE	Rural	21	0,00249	Presque pauvre	233	201	58	35
Mopti	Djenné	KEWA	Rural	16	-0,17306	Pauvre	437	404	85	70
Mopti	Djenné	MADIAMA	Rural	10	-0,04664	Presque pauvre	281	248	106	46
Mopti	Djenné	NEMA-BADENYAKAFO	Rural	29	0,01632	Presque pauvre	224	192	49	34
Mopti	Djenné	NIANSANARIE	Rural	6	0,31602	Non pauvre	74	45	74	9
Mopti	Djenné	OURO ALI	Rural	10	0,04612	Presque pauvre	200	168	25	29
Mopti	Djenné	PONDORI	Rural	6	0,27426	Non pauvre	80	51	80	11
Mopti	Djenné	TOGUE MOURARI	Rural	12	0,00090	Presque pauvre	236	204	61	36
Mopti	Douentza	DOUMENTZA	Urbain	5	0,67328	Non pauvre	36	24	36	5
Mopti	Douentza	DALLAH	Rural	12	-0,24388	Très pauvre	545	509	18	86
Mopti	Douentza	DANGOL-BORE	Rural	37	-0,26632	Très pauvre	567	531	40	88
Mopti	Douentza	DEBERE	Rural	7	-0,14299	Pauvre	394	361	42	64
Mopti	Douentza	DIANWELY	Rural	8	0,22506	Non pauvre	101	70	101	17
Mopti	Douentza	DJAPTODJI	Rural	61	-0,08908	Presque pauvre	331	298	156	56
Mopti	Douentza	GANDAMIA	Rural	8	-0,10273	Presque pauvre	347	314	172	59
Mopti	Douentza	HAIRE	Rural	32	-0,28116	Très pauvre	589	553	62	93
Mopti	Douentza	HOMBORI	Rural	24	0,16027	Non pauvre	129	97	129	20
Mopti	Douentza	KERENA	Rural	3	-0,23716	Très pauvre	536	500	9	83

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Mopti	Douentza	KORAROU	Rural	9	-0,37785	Très pauvre	684	647	157	108
Mopti	Douentza	KOUBEWEL KOUNDIA	Rural	14	-0,31748	Très pauvre	643	606	116	102
Mopti	Douentza	MONDORO	Rural	23	-0,32488	Très pauvre	647	610	120	103
Mopti	Douentza	PETAKA	Rural	5	-0,31362	Très pauvre	637	601	110	101
Mopti	Douentza	TEDIE	Rural	12	-0,08008	Presque pauvre	320	287	145	54
Mopti	Koro	KORO	Rural	49	-0,19157	Pauvre	462	427	110	73
Mopti	Koro	BAMBA	Rural	28	0,29078	Non pauvre	77	48	77	10
Mopti	Koro	BARAPIRELI	Rural	14	-0,05596	Presque pauvre	292	259	117	49
Mopti	Koro	BONDO	Rural	15	0,15084	Non pauvre	133	101	133	21
Mopti	Koro	DIANKABOU	Rural	19	-0,26655	Très pauvre	568	532	41	89
Mopti	Koro	DINANGOUROU	Rural	14	-0,36681	Très pauvre	678	641	151	105
Mopti	Koro	DIOUGANI	Rural	22	-0,36993	Très pauvre	681	644	154	106
Mopti	Koro	DOUGOUTENE 1	Rural	22	-0,20450	Pauvre	483	448	131	77
Mopti	Koro	DOUGOUTENE 2	Rural	22	-0,07354	Presque pauvre	311	278	136	53
Mopti	Koro	KASSA	Rural	19	0,22841	Non pauvre	99	68	99	16
Mopti	Koro	KOPORO PEN	Rural	16	-0,19155	Pauvre	461	426	109	72
Mopti	Koro	KOPOROKENDIE NA	Rural	19	-0,15098	Pauvre	400	367	48	66
Mopti	Koro	MADOUGOU	Rural	30	-0,15106	Pauvre	402	369	50	67
Mopti	Koro	PEL MAOUDE	Rural	9	-0,02697	Presque pauvre	264	231	89	42
Mopti	Koro	YORO	Rural	9	-0,37779	Très pauvre	683	646	156	107

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Mopti	Koro	YOUDIOU	Rural	12	-0,22790	Pauvre	517	482	165	81
Mopti	Tenenkou	TENENKOU	Urbain	1	0,81790	Non pauvre	31	20	31	4
Mopti	Tenenkou	DIAFARABE	Rural	10	0,05676	Presque pauvre	185	153	10	26
Mopti	Tenenkou	DIAKA	Rural	17	0,04629	Presque pauvre	199	167	24	28
Mopti	Tenenkou	DIONDORI	Rural	37	-0,26406	Très pauvre	564	528	37	87
Mopti	Tenenkou	KARERI	Rural	46	-0,12310	Pauvre	371	338	19	60
Mopti	Tenenkou	OURO ARDO	Rural	29	-0,28726	Très pauvre	601	565	74	96
Mopti	Tenenkou	OURO GUIRE	Rural	15	0,12917	Non pauvre	141	109	141	23
Mopti	Tenenkou	SOUGOULBE	Rural	17	-0,29131	Très pauvre	607	571	80	97
Mopti	Tenenkou	TOGORO KOTIA	Rural	13	0,02036	Presque pauvre	216	184	41	32
Mopti	Tenenkou	TOGUERE-COUMBE	Rural	33	-0,24310	Très pauvre	543	507	16	85
Mopti	Youwarou	YOUWAROU	Rural	22	-0,20620	Pauvre	486	451	134	79
Mopti	Youwarou	BIMBERE TAMA	Rural	10	-0,05277	Presque pauvre	289	256	114	47
Mopti	Youwarou	DEBOYE	Rural	24	-0,27061	Très pauvre	574	538	47	91
Mopti	Youwarou	DIRMA	Rural	24	-0,05722	Presque pauvre	295	262	120	51
Mopti	Youwarou	DONGO	Rural	13	0,09050	Non pauvre	160	128	160	24
Mopti	Youwarou	FARIMAKE	Rural	36	-0,34667	Très pauvre	663	626	136	104
Mopti	Youwarou	N'DODJIGA	Rural	51	-0,30221	Très pauvre	619	583	92	99
Tombouctou	Tombouctou	TOMBOUCTOU	Urbain	8	2,14984	Non pauvre	10	9	10	1

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Tombouctou	Tombouctou	ALAFIA	Rural	24	-0,17024	Pauvre	433	400	81	23
Tombouctou	Tombouctou	BER	Rural	36	-0,04877	Presque pauvre	285	252	110	18
Tombouctou	Tombouctou	BOUREM-INALY	Rural	10	0,45216	Non pauvre	47	19	47	4
Tombouctou	Tombouctou	LAFIA	Rural	23	-0,28334	Très pauvre	593	557	66	37
Tombouctou	Tombouctou	SALAM	Rural	35	-0,29695	Très pauvre	614	578	87	41
Tombouctou	Diré	DIRE	Urbain	11	0,50400	Non pauvre	44	27	44	3
Tombouctou	Diré	ARHAM	Rural	5	-0,07325	Presque pauvre	309	276	134	19
Tombouctou	Diré	BINGA	Rural	8	0,16308	Non pauvre	127	95	127	9
Tombouctou	Diré	BOUREM SIDI AMAR	Rural	8	0,16480	Non pauvre	125	93	125	8
Tombouctou	Diré	DANGHA	Rural	15	0,08300	Non pauvre	166	134	166	11
Tombouctou	Diré	GARBAKOIRA	Rural	12	-0,18334	Pauvre	447	413	95	25
Tombouctou	Diré	HAIBONGO	Rural	14	0,00621	Presque pauvre	229	197	54	14
Tombouctou	Diré	KIRCHAMBA	Rural	8	0,26367	Non pauvre	84	55	84	5
Tombouctou	Diré	KONDI	Rural	6	0,01757	Presque pauvre	221	189	46	13
Tombouctou	Diré	SAREYAMOU	Rural	15	-0,22758	Pauvre	513	478	161	29
Tombouctou	Diré	TIENKOUR	Rural	11	0,10511	Non pauvre	152	120	152	10
Tombouctou	Diré	TINDIRMA	Rural	13	-0,28523	Très pauvre	599	563	72	38
Tombouctou	Diré	TINGUEREGUIF	Rural	10	-0,08476	Presque pauvre	326	293	151	20
Tombouctou	Goundam	GOUNDAM	Urbain	1	0,73135	Non pauvre	33	22	33	2

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Tombouctou	Goundam	ALZOUNOUB	Rural	29	-0,37909	Très pauvre	685	648	158	50
Tombouctou	Goundam	BINTAGOUNGOU	Rural	11	-0,04146	Presque pauvre	276	243	101	16
Tombouctou	Goundam	D'ADARMALANE	Rural	10	-0,02150	Presque pauvre	260	227	85	15
Tombouctou	Goundam	DOUEKIRE	Rural	44	0,03330	Presque pauvre	207	175	32	12
Tombouctou	Goundam	DOUKOURIA	Rural	25	-0,21149	Pauvre	495	460	143	28
Tombouctou	Goundam	ESSAKANE	Rural	32	-0,34788	Très pauvre	664	627	137	48
Tombouctou	Goundam	GARGANDO	Rural	40	-0,34990	Très pauvre	668	631	141	49
Tombouctou	Goundam	ISSA BERY	Rural	7	-0,20148	Pauvre	477	442	125	26
Tombouctou	Goundam	KANEYE	Rural	7	0,19455	Non pauvre	111	80	111	7
Tombouctou	Goundam	M'BOUNA	Rural	11	-0,32815	Très pauvre	649	612	122	45
Tombouctou	Goundam	RAZ-EL-MA	Rural	19	-0,39624	Très pauvre	696	659	169	51
Tombouctou	Goundam	TELE	Rural	4	-0,23116	Pauvre	526	490	174	31
Tombouctou	Goundam	TILEMSI	Rural	45	-0,30767	Très pauvre	627	591	100	43
Tombouctou	Goundam	TIN AICHA	Rural	9	0,24163	Non pauvre	93	63	93	6
Tombouctou	Goundam	TONKA	Rural	25	-0,04846	Presque pauvre	284	251	109	17
Tombouctou	Gourma-Rarhous	RHAROUS	Rural	33	-0,18032	Pauvre	444	410	92	24
Tombouctou	Gourma-Rarhous	BAMBARA MAOUDE	Rural	46	-0,30678	Très pauvre	626	590	99	42
Tombouctou	Gourma-Rarhous	BANIKANE	Rural	21	-0,23046	Pauvre	524	488	172	30

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Tombouctou	Gourma-Rarhous	GOSSI	Rural	72	-0,24397	Très pauvre	546	510	19	33
Tombouctou	Gourma-Rarhous	HANZAKOMA	Rural	26	-0,31377	Très pauvre	638	602	111	44
Tombouctou	Gourma-Rarhous	HARIBOMO	Rural	31	-0,33011	Très pauvre	651	614	124	46
Tombouctou	Gourma-Rarhous	INADIATAFANE	Rural	26	-0,41362	Très pauvre	702	665	175	52
Tombouctou	Gourma-Rarhous	OUIERDEN	Rural	31	-0,20994	Pauvre	491	456	139	27
Tombouctou	Gourma-Rarhous	SERERE	Rural	10	-0,28010	Très pauvre	586	550	59	36
Tombouctou	Nianfunké	SOBOUNDOU	Rural	52	-0,23706	Très pauvre	535	499	8	32
Tombouctou	Nianfunké	BANIKANE NARHAWA	Rural	43	-0,11591	Pauvre	362	329	10	21
Tombouctou	Nianfunké	DIANKE	Rural	17	-0,29320	Très pauvre	610	574	83	40
Tombouctou	Nianfunké	FITTOUGA	Rural	64	-0,16063	Pauvre	413	380	61	22
Tombouctou	Nianfunké	KOUMAIRA	Rural	36	-0,27649	Très pauvre	584	548	57	35
Tombouctou	Nianfunké	LERE	Rural	44	-0,33719	Très pauvre	655	618	128	47
Tombouctou	Nianfunké	N'GORKOU	Rural	54	-0,29217	Très pauvre	608	572	81	39
Tombouctou	Nianfunké	SOUMPI	Rural	28	-0,26119	Très pauvre	561	525	34	34
Gao	Gao	GAO	Urbain	9	2,38934	Non pauvre	9	8	9	1
Gao	Gao	ANCHAWADI	Rural	41	-0,40724	Très pauvre	697	660	170	24
Gao	Gao	GABERO	Rural	16	-0,06080	Presque pauvre	302	269	127	5
Gao	Gao	GOUNZOUREYE	Rural	13	0,30288	Non pauvre	75	46	75	2

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Gao	Gao	N'TILLIT	Rural	29	-0,15978	Pauvre	412	379	60	11
Gao	Gao	SONY ALIBER	Rural	13	-0,12424	Pauvre	372	339	20	8
Gao	Gao	TILEMSI	Rural	19	-0,37348	Très pauvre	682	645	155	22
Gao	Ansongo	ANSONGO	Rural	8	0,22264	Non pauvre	102	71	102	3
Gao	Ansongo	BARA	Rural	6	-0,16362	Pauvre	424	391	72	12
Gao	Ansongo	BOURRA	Rural	14	-0,11991	Pauvre	365	332	13	7
Gao	Ansongo	OUATTAGOUNA	Rural	18	-0,23988	Très pauvre	538	502	11	14
Gao	Ansongo	TALATAYE	Rural	11	-0,38381	Très pauvre	690	653	163	23
Gao	Ansongo	TESSIT	Rural	20	-0,29861	Très pauvre	615	579	88	18
Gao	Ansongo	TIN-HAMA	Rural	14	-0,29001	Très pauvre	603	567	76	17
Gao	Bourem	BOUREM	Urbain	20	-0,01782	Presque pauvre	256	33	81	4
Gao	Bourem	BAMBA	Rural	28	-0,09165	Presque pauvre	334	301	159	6
Gao	Bourem	TABOYE	Rural	8	-0,19003	Pauvre	458	424	106	13
Gao	Bourem	TARKINT	Rural	29	-0,15860	Pauvre	408	375	56	10
Gao	Bourem	TEMERA	Rural	26	-0,14867	Pauvre	398	365	46	9
Gao	Ménaka	MENAKA	Rural	21	-0,27395	Très pauvre	578	542	51	15
Gao	Ménaka	ALATA	Rural	17	-0,35050	Très pauvre	670	633	143	20
Gao	Ménaka	ANDERAMBOUKANE	Rural	16	-0,34989	Très pauvre	667	630	140	19
Gao	Ménaka	INEKAR	Rural	21	-0,36264	Très pauvre	675	638	148	21
Gao	Ménaka	TIDERMENE	Rural	7	-0,27403	Très pauvre	580	544	53	16
Kidal	Kidal	KIDAL	Urbain	43	-0,19044	Pauvre	459	35	107	1

ANNEXES I : Classement des communes

REGION	CERCLE	COMMUNE	Milieu	Nombre de localités	IPC_2017	Statut de pauvreté	Rang national_2017	Rang dans le milieu 2017	Rang dans le statut de Pauvreté 2017	Rang dans la région 2017
Kidal	Kidal	ANEFIF	Rural	18	-0,28249	Très pauvre	592	556	65	2
Kidal	Kidal	ESSOUK	Rural	17	-0,39450	Très pauvre	695	658	168	6
Kidal	Abéibara	ABEIBARA	Rural	11	-0,41350	Très pauvre	699	662	172	8
Kidal	Abéibara	BOGHASSA	Rural	4	-0,41349	Très pauvre	698	661	171	7
Kidal	Abéibara	TINZAWATENE	Rural	2	-0,41352	Très pauvre	700	663	173	9
Kidal	Tessalit	TESSALIT	Rural	6	-0,38476	Très pauvre	691	654	164	5
Kidal	Tessalit	ADJELHOC	Rural	26	-0,37993	Très pauvre	686	649	159	3
Kidal	Tessalit	TIMTAGHENE	Rural	6	-0,41354	Très pauvre	701	664	174	10
Kidal	Tin-Essako	TIN ESSAKO	Rural	10	-0,38068	Très pauvre	687	650	160	4
Kidal	Tin-Essako	INTADJEDITE	Rural	18	-0,41369	Très pauvre	703	666	176	11
Bamako	Bamako	COMMUNE I	Urbain	9	4,13524	Non pauvre	2	2	2	2
Bamako	Bamako	COMMUNE II	Urbain	13	3,55854	Non pauvre	4	4	4	4
Bamako	Bamako	COMMUNE III	Urbain	22	2,81988	Non pauvre	6	6	6	5
Bamako	Bamako	COMMUNE IV	Urbain	8	2,80341	Non pauvre	7	7	7	6
Bamako	Bamako	COMMUNE V	Urbain	8	4,27379	Non pauvre	1	1	1	1
Bamako	Bamako	COMMUNE VI	Urbain	10	3,86034	Non pauvre	3	3	3	3

ANNEXES II

A2.1. Variance totale expliquée de l'analyse en composantes principales

Composantes	Valeurs propres initiales			Extraction sommes des carrés des facteurs retenus			Somme des carrés des facteurs retenus pour la rotation		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	9,169	35,265	35,265	9,169	35,265	35,265	6,610	25,425	25,425
2	3,212	12,355	47,620	3,212	12,355	47,620	4,899	18,843	44,267
3	2,857	10,989	58,609	2,857	10,989	58,609	2,598	9,991	54,258
4	1,549	5,958	64,567	1,549	5,958	64,567	1,994	7,668	61,926
5	1,435	5,521	70,088	1,435	5,521	70,088	1,650	6,347	68,273
6	1,172	4,509	74,597	1,172	4,509	74,597	1,577	6,064	74,337
7	1,090	4,191	78,788	1,090	4,191	78,788	1,157	4,451	78,788
8	,894	3,438	82,226						
9	,627	2,413	84,639						
10	,486	1,867	86,507						
11	,465	1,789	88,296						
12	,431	1,658	89,954						
13	,390	1,500	91,455						
14	,368	1,415	92,870						
15	,321	1,236	94,106						
16	,257	,988	95,094						
17	,236	,908	96,002						
18	,202	,777	96,778						
19	,171	,659	97,437						
20	,138	,531	97,968						
21	,125	,479	98,448						
22	,111	,426	98,874						
23	,088	,338	99,211						
24	,081	,312	99,524						
25	,066	,253	99,777						
26	,058	,223	100,000						

Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.

a. Seules les observations pour lesquelles valide = 1 sont utilisées dans la phase d'analyse.

A2.2. Matrice des composantes après rotation a,b

Variables dans l'analyse	Composante						
	1	2	3	4	5	6	7
Zscore : % de localités où existe un Lycée	,926	,103	-,032	,013	,039	,107	-,013
Zscore : % de localités où existe un centre de formation professionnelle	,919	,115	-,024	,014	,041	,104	-,023
Zscore : % de localités où existe une clinique médicale	,913	,086	-,066	,013	,024	,109	,008
Zscore : Densité de population (hbt/km ²)	,894	,203	-,033	,015	,028	-,052	-,029
Zscore : % localité disposant de guichet de banque	,774	,184	,008	,045	,076	-,076	,045
Zscore : % localités raccordées au réseau SOMAGEP	,745	,597	-,044	,060	,023	,027	-,040
Zscore : % de localités raccordées au réseau EDM	,720	,503	-,014	,060	,042	,128	-,037
Zscore : % de localités disposant d'une station d'essence moderne fonctionnelle	,701	,305	,030	-,010	-,005	,086	,222
Zscore : % de localités avec le CSRef le plus proche à moins de 2 km	,639	,606	-,051	,129	,030	-,068	-,037
Zscore : % de localités où existe un CSCOM	,632	-,034	-,023	-,164	,135	,064	,321
Zscore : % de localités avec la clinique la plus proche à moins de 2 km	,162	,918	-,029	,091	,029	,078	,007
Zscore : % de localités avec le Lycée le plus proche à moins de 2 km	,218	,913	-,010	,100	,041	,100	-,019
Zscore : % de localités avec Cabinet médical à moins de 2 km	,191	,898	-,063	,137	,048	,093	,053
Zscore : % de localités où existe un centre de formation professionnelle le plus proche à moins de 2 km	,338	,865	-,018	,052	,033	,084	-,037
Zscore : % de localités disposant d'un CSCOM le + proche à 2-5 km	-,048	-,017	,931	,044	,096	,096	,020
Zscore : % de localités avec la maternité la plus proche à 2-5 km	-,048	-,077	,917	,052	,074	,092	,010
Zscore : % de localités disposant d'une pharmacie humaine la plus proche à 2-5 km	-,026	-,024	,874	,019	,068	,107	,045
Zscore : % localités avec F1 la plus proche à moins de 2 km	-,016	-,001	,130	,793	,030	-,089	-,078
Zscore : % de localités ayant la maternité la plus proche à moins de 2 km	,063	,447	-,039	,707	,135	,161	,178
Zscore : % de Localités ayant le CSCOM le plus proche à moins de 2 km	,099	,468	-,050	,701	,103	,222	,154
Zscore : % de localités couvertes par le réseau ORANGE-Mali	,072	,069	,128	-,039	,873	,024	,039

Variables dans l'analyse	Composante						
	1	2	3	4	5	6	7
Zscore : % de localités couvertes par le réseau MALITEL	,106	,046	,100	,158	,853	,039	-,056
Zscore : % de localités ayant le cabinet médical le plus proche à 2-5 km	,048	,054	,137	,117	,020	,846	,039
Zscore : % de localités avec la clinique la plus proche à 2-5 km	,135	,215	,164	-,080	,046	,753	-,079
Zscore : % de localités raccordées au réseau AMADER	,067	-,032	,095	,122	-,087	-,098	,814
Zscore : % de localités où existe une école F1	,145	,099	-,076	-,461	,254	,250	,503
Méthode d'extraction : Analyse en composantes principales.							
Méthode de rotation : Varimax avec normalisation de Kaiser.							
a. La rotation a convergé en 8 itérations.							
b. Seules les observations pour lesquelles valide = 1 sont utilisées dans la phase d'analyse.							

A2.3. Formule de calcul de l'IPC à partir des facteurs

{i = indice de la Commune ; j= indice du facteur (1 à 7)}

$$IPC_i = \left\{ \sum_{j=1}^{j=7} a_j \times F_{ij} \right\} / \sum_{j=1}^{j=7} a_j$$

A2.4. Tableaux statistiques spécifiques

Interruption de scolarité des filles : fréquences des difficultés et des interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociale par statut de pauvreté						
		Statut de pauvreté de conditions de vie				
		Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
Fréquence des cas de difficultés (retrait) scolaires des filles dues à des raisons sociales ou économiques	Beaucoup	39,8	34,3	44,1	31,4	37,4
	Un peu	27,8	32,0	32,8	32,0	31,2
	Rare	32,4	33,7	23,2	36,6	31,4
Extrême pauvreté de la famille	Aide à la scolarisation des filles	19,1	24,8	19,2	17,2	20,1
	Aide alimentaire	3,5	4,7	3,4	5,7	4,4
	Appui des ONG	2,8	3,4	4,8	5,1	4,0
	Appui des structures publiques ou des CT	4,3	4,0	4,1	5,1	4,4
	Assistance financière	5,0	5,4	6,2	2,5	4,7

Interruption de scolarité des filles : fréquences des difficultés et des interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociale par statut de pauvreté

		Statut de pauvreté de conditions de vie				
		Très pauvre	Pauvre	Presque pauvre	Non pauvre	Ensemble
	Bourse maman et interventions similaires	2,1	2,7	2,7	1,9	2,4
	Cantine scolaire	8,5	3,4	6,2	5,1	5,7
	Projet Jigisèmèjiri	,7	,0	1,4	,6	,7
	Sensibilisation des parents ou tuteurs	18,4	20,1	14,4	21,0	18,5
	Solidarité familiale	1,4	2,7	2,7	1,3	2,0
	Aucune assistance	32,6	26,2	32,9	29,9	30,4
	Autres	1,4	2,7	2,1	4,5	2,7
Mariage forcé	Sensibilisation des parents et ou médiation	67,5	79,3	68,8	69,1	71,1
	Appui des ONG	,0	1,7	,8	,0	,6
	Assistance morale ou financière	,8	,8	2,4	,0	1,0
	Recours à la justice	,8	,0	1,6	2,9	1,4
	Aucune assistance	28,6	16,5	22,4	25,0	23,2
	Autres	2,4	1,7	4,0	2,9	2,8
Grossesse précoce	Assistance et conseils	41,3	49,7	45,3	53,4	47,6
	Appui financier	1,4	,0	1,4	,0	,7
	Assistance médicale	2,2	6,0	2,9	1,4	3,1
	Insertion dans les centres d'apprentissage	,7	,0	,7	1,4	,7
	Aucune assistance	52,2	41,6	48,2	42,5	46,0
	Autres	2,2	2,7	1,4	1,4	1,9
Insécurité	Recours à la justice, forces de sécurité	24,2	21,8	24,0	15,0	21,0
	Sensibilisation et conseils	18,7	23,0	17,3	18,0	19,3
	Surveillance et auto-défense	6,6	13,8	2,7	13,0	9,3
	Aucune assistance	48,4	39,1	52,0	52,0	47,9
	Autres	2,2	2,3	4,0	2,0	2,5

Interruption de scolarité des filles : fréquences par région

		Région								
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako
Fréquence des cas de	Beaucoup	38,8	38,9	20,4	33,9	63,9	38,5	37,5	18,2	16,7

Interruption de scolarité des filles : fréquences par région										
		Région								
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako
Fréquences des difficultés économiques et sociales à l'origine de l'interruption de scolarité des filles	Un peu	28,7	26,9	40,8	30,5	22,2	32,7	33,3	36,4	66,7
	Rare	32,6	34,3	38,8	35,6	13,9	28,8	29,2	45,5	16,7

Interruption de scolarité des filles : fréquences et interventions des autorités selon le type de difficultés économiques et/ou sociales par région										
		Région								
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako
Extrême pauvreté de la famille	Aide à la scolarisation des filles	21,5	13,8	18,3	17,1	27,8	14,3	20,0	50,0	50,0
	Aide alimentaire	4,7	2,3	3,3	2,7	3,3	11,9	15,0	10,0	,0
	Appui des ONG	,0	8,0	4,2	4,5	1,1	7,1	15,0	,0	,0
	Appui des structures publiques ou des CT	4,7	4,6	,0	9,9	2,2	2,4	5,0	,0	33,3
	Assistance financière	5,6	6,9	6,7	1,8	3,3	4,8	5,0	,0	,0
	Bourse maman et interventions similaires	,0	1,1	3,3	8,1	,0	,0	,0	,0	,0
	Cantine scolaire	6,5	,0	,0	,0	16,7	16,7	20,0	10,0	,0
	Projet Jigisèmèjiri	,0	,0	,8	,0	1,1	4,8	,0	,0	,0
	Sensibilisation des parents ou tuteurs	16,8	25,3	20,0	18,0	14,4	28,6	,0	,0	16,7
Solidarité familiale	5,6	,0	1,7	2,7	1,1	,0	,0	,0	,0	

	Aucune assistance	32,7	34,5	38,3	29,7	27,8	9,5	20,0	30,0	,0
	Autre	1,9	3,4	3,3	5,4	1,1	,0	,0	,0	,0
Mariage forcé	Sensibilisation des parents et ou médiation	76,1	77,5	65,1	60,8	77,6	85,3	55,6	25,0	100,0
	Appui des ONG	,0	,0	1,2	2,1	,0	,0	,0	,0	,0
	Assistance morale ou financière	1,8	,0	2,3	,0	,0	2,9	,0	,0	,0
	Recours à la justice	,9	1,4	1,2	1,0	2,6	,0	5,6	,0	,0
	Aucune assistance	20,4	19,7	27,9	27,8	18,4	8,8	38,9	75,0	,0
	Autre	,9	1,4	2,3	8,2	1,3	2,9	,0	,0	,0
Grossesse précoce	Assistance et conseil	45,5	51,9	45,7	41,1	52,3	64,3	41,2	,0	100,0
	Appui financier	1,8	,0	,9	,9	,0	,0	,0	,0	,0
	Assistance médicale	2,7	1,3	2,6	6,5	4,5	,0	,0	,0	,0
	Insertion dans les centres d'apprentissage	,0	,0	,9	,0	1,1	,0	11,8	,0	,0
	Aucune assistance	46,4	46,8	49,1	46,7	40,9	35,7	47,1	100,0	,0
	Autre	3,6	,0	,9	4,7	1,1	,0	,0	,0	,0
Insécurité	Recours à la justice, forces de sécurité	19,8	9,4	20,0	18,5	36,5	6,3	44,4	,0	50,0
	Sensibilisation et conseil	7,4	18,8	23,3	12,3	21,2	56,3	11,1	33,3	,0
	Surveillance et auto-défense	14,8	9,4	5,0	4,6	11,5	9,4	11,1	,0	25,0
	Aucune assistance	55,6	62,5	51,7	61,5	25,0	21,9	33,3	66,7	25,0
	Autre	2,5	,0	,0	3,1	5,8	6,3	,0	,0	,0

Les modes d'assistances aux filles en cas d'interruptions de scolarité dues à des raisons sociales ou économiques										
	Région									
	Kayes	Koulikoro	Sikas so	Ségou	Mopti	Tombo uctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Scolarisation des filles	76,7	76,9	76,2	90,7	78,7	90,4	75,0	72,7	83,3	80,2
Centre d'alphabétisation	61,2	76,9	76,2	85,6	62,0	53,8	62,5	63,6	83,3	70,7
Centre professionnel	10,1	24,1	19,7	29,7	13,0	13,5	29,2	36,4	83,3	19,9
Services de santé maternelle	69,8	82,4	70,1	83,1	83,3	73,1	83,3	45,5	100,0	76,7
Accès à l'information	72,1	76,9	76,2	93,2	68,5	65,4	75,0	72,7	100,0	76,5
Accès aux infrastructures économiques	65,1	63,0	61,9	78,8	62,0	44,2	75,0	45,5	83,3	64,6

Avis des autorités communales sur les Instances spécifiques de décision communale pour lesquelles la participation des femmes est efficace pour le développement											
		Région									
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Instances spécifiques de décision communale	Bureau communal et autres instances d'élus	39,5	43,5	30,6	13,6	26,9	44,2	33,3	0,0	0,0	31,2
	Economie	5,4	5,6	2,0	5,9	6,5	5,8	12,5	0,0	0,0	5,1
	Gestion des services sociaux	30,2	32,4	42,9	56,8	25,0	11,5	25,0	0,0	66,7	35,1
	Instances financières	9,3	3,7	6,8	22,0	11,1	11,5	4,2	9,1	0,0	10,2
	Promotion de la femme	5,4	5,6	10,2	1,7	2,8	5,8	0,0	9,1	33,3	5,5
	Toutes instances	3,9	1,9	1,4	0,0	6,5	0,0	8,3	0,0	0,0	2,6
	Aucune instance	1,6	4,6	1,4	0,0	6,5	0,0	0,0	9,1	0,0	2,4
	Autre	1,6	,9	,7	0,0	5,6	3,8	0,0	27,3	0,0	2,1
	Non renseigné	3,1	1,9	4,1	0,0	9,3	17,3	16,7	45,5	0,0	5,7
Niveaux souhaités de participation des femmes	Egalité Homme/Femme	29,5	26,9	20,4	26,3	18,5	34,6	12,5	54,5	50,0	25,3
	Plus de 50% de Femmes	31,0	23,1	38,8	34,7	19,4	9,6	20,8	0,0	33,3	27,9

Avis des autorités communales sur les Instances spécifiques de décision communale pour lesquelles la participation des femmes est efficace pour le développement

		Région									
		Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
à cette instance	Moins de 50% de Femmes	39,5	50,0	40,8	39,0	62,0	55,8	66,7	45,5	16,7	46,8

ANNEXES III : QUESTIONNAIRES

Etudes du Profil des Communes et de détermination des indicateurs du niveau local pour l'opérationnalisation des ODD

Questionnaire COMMUNE

2017

Niveau géographique	Libellé	Code	Nom, signature et cachet de l'autorité communale :
Région de :	_	
Cercle de :	_ _		
Commune de :	_ _ _ _		N° de téléphone de l'autorité :
Dates remplissage : Début :/...../2017 Fin :/...../2017			Nom et Prénom de l'Enquêteur:.....
Nom et Prénom du Contrôleur :			Nom et Prénom du Superviseur :

Les informations recueillies à l'aide de ce Questionnaire seront gardées confidentielles ; elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins autres que statistiques

Module A. Caractéristiques générales de la commune

A1. Type de commune	1. Urbain 2. Rural	_	A7. Nombre total d'agents de la mairie dont :	_ _
A2. Nombre de localités de la Commune		_ _	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif du personnel communal <ul style="list-style-type: none"> - dont femmes • Effectif du personnel auxiliaire <ul style="list-style-type: none"> - dont femmes 	_ _ _ _
A3. Nom de la plus Grande localité	_ _ _ _ _ _ _ _ _		A8. Nombre de membres du conseil communal :	_ _ _ _
A4. Présence oui ou non de centres d'état civil	1. Oui 2. Non	_	A9. Prénom (s) et Nom du maire de la commune :	
A5. Si oui à A4, Nombre de centres d'état civil fonctionnels (principal, secondaire et centre de déclaration)		_ _ _	A10. Sexe du maire de la commune	Homme : 1 Femme : 2 _
A6. Nombre de services techniques de l'Etat intervenant dans la commune		_ _	A11. Localité d'origine du maire de la commune 1. Chef lieu de la Commune 2. Autre localité de la commune 3. Autre localité du cercle 4. Autre localité de la région 5. Autre localité du pays	_
			A12. Profession du maire de la commune	_ _
			A13. Résidence du maire de la commune 1. Chef lieu de la Commune 2. Autre localité de la commune 3. Autre localité du cercle 4. Autre localité de la région 5. Autre localité du pays	_

Module B. Réseau de transport de la commune

B1. Km de route bitumée nationale	_ _ _	B9. Km de piste rurale	_ _ _
B2. Km de route bitumée régionale	_ _ _	B10. Km de piste saisonnière	_ _ _
B3. Km de route bitumée locale	_ _ _	B11. Km de chemin de fer fonctionnel	_ _ _
B4. Km de route bitumée communale	_ _ _	B12. Km de voie navigable (bateau, pirogue)	_ _ _
B5. Km de route en terre aménagée nationale	_ _ _	B13. Si voie navigable : Nombre de mois de navigabilité dans l'année	_ _
B6. Km de route en terre aménagée régionale	_ _ _	B14. Si voie navigable : Nombre de localités desservies	_ _
B7. Km de route en terre aménagée locale	_ _ _	B15. Si B14 >0 : Le chef lieu de la commune est-il desservi ?	Oui=1 Non=2 _
B8. Km de route en terre aménagée communale	_ _ _	B16. Si voie navigable : Nombre de débarcadères	_ _

Module C : Systèmes d'approvisionnement de la commune en eau potable et en électricité

C1. Présence oui ou non du réseau SOMAGEP (Eau)	Oui=1 Non=2	_	C5. Présence ou non du réseau EDM	Oui=1 Non=2	_
C2. Si oui à C1 , Nombre de localités avec réseau SOMAGEP		_ _	C6. Si Oui à C5 : Nombre de localités avec réseau EDM		_ _
C3. Présence oui ou non d'Adduction d'Eau Sommaire (AES)	Oui=1 Non=2	_	C7. Présence ou non de réseau AMADER	Oui=1 Non=2	_
C4. Si oui à C3 , Nombre de localités avec AES		_ _	C8. Si oui à C7 : Nombre de localités avec réseau AMADER		_

Module D. Aménagements agricoles et Ressources naturelles

D1. Superficies totales hydro agricoles aménagées de la commune	_ _ _ _ _ _ _	D6. Superficie totale des forêts naturelles de la commune		_ _ _ _ _ _ _
D2. Superficies totales des petits périmètres irrigués villageois (PPIV) de la commune	_ _ _ _ _ _ _	D7. Est-ce que la commune dispose encore de réserves de terres agricoles	Oui=1 Non=2	_
D3. Superficies totales des bas fonds aménagés de la commune	_ _ _ _ _ _ _	D8. Est-ce que la commune dispose encore de sources d'eau pour développer l'irrigation ?	Oui=1 Non=2	_
D4. Superficie des mares aménagées	_ _ _ _ _ _ _			
D5. Nombre de forêts naturelles de la commune	_ _ _			

Module E : Transformation, commercialisation, tourisme et culture

E1. Nombre de localités avec unité de transformation /extraction y compris carrière (industrielle ou artisanale)	_ _ _	E8. Nombre de paysans semenciers	_ _ _	
• E1.1 Dont nombre de localités avec unité agroalimentaire	_ _ _	E9. Lister par ordre d'importance les 3 principaux produits agricoles commercialisés dans la commune		
• E1.2 Nombre d'unités agroalimentaires	_ _ _	• E9.1. 1er :	_ _ _	
E2. Nombre de localités avec Agence/guichet de Banque	_ _ _	• E9.2. 2ème :	_ _ _	
E3. Nombre de localités avec marché rural de bois	_ _ _	• E9.3. 3ème :	_ _ _	
E4. Nombre de localités avec centre de collecte de lait	_ _ _	E10. Nombre de localités avec site touristique naturel	_ _ _	
E5. Nombre de localités avec Abattoirs/aires d'abatage	_ _ _	E11. Nombre de localités avec site touristique historique	_ _ _	
E6. Nombre de localités avec pharmacie vétérinaire	_ _ _	E12. Nombre de localités avec infrastructure culturelle	_ _ _	
E7. Est-ce-que la commune est couverte par un mandataire vétérinaire ?	Oui=1 Non=2	_	E13. Nombre d'évènements culturels réguliers	_
			E14. Nombre d'évènements touristiques réguliers	_

Module F: Gouvernance économique et gestion du territoire

F1. Le PDSEC actualisé est en cours de mise en œuvre		Oui=1 Non=2	_	F7. Part d'autres sources de financement dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)	_ _
F2. Existe-il un schéma d'aménagement du territoire pour la commune ?		Oui=1 Non=2	_	F8. Part du secteur de l'éducation dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	_ _
F3. Porte feuille de projets de développement de la commune : les trois principaux projets en cours, en préparation ou en recherche de financement.				F9. Part du secteur de la santé dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	_ _
Libellé	Etat :				
• F3.1. Projet 1 :	En Cours de réalisation =1 En Préparation=2 En Recherche de Financement=3	_	_ _	F10. Part du secteur de l'énergie dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	_ _
• F3.2. Projet 2 :	En Cours de réalisation =1 En Préparation=2 En Recherche de Financement=3	_	_ _	F11. Part du secteur de l'eau et assainissement dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	_ _
• F3.3. Projet 3 :	En Cours de réalisation =1 En Préparation=2 En Recherche de Financement=3	_	_ _	F12. Part du secteur de l'environnement dans les dépenses budgétaires 2016 de la commune (%)	_ _
F4. Part des ressources propres dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)				F13. Total des recettes budgétaires et taux de réalisation par rapport aux prévisions pour 2014, 2015 et 2016	F13.1 Montant (millier Fr CFA)
F5. Part de l'Etat dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)					2014 : _ _ _ _ _ _ _ _
F6. Part des PTF dans les recettes budgétaires 2016 de la commune (%)					2015 : _ _ _ _ _ _ _ _
					2016 : _ _ _ _ _ _ _ _
					F13.2 Taux de réalisation (%)

Module G : Gouvernance sociale

Module G.1 : Violences faites aux femmes et aux filles

G1.1 Y a –t-il des cas de violences faites aux femmes aux filles rapportés dans votre commune depuis 2014 ? (Viol, Harcèlement sexuel, Violence conjugale, Violences physiques (agression physique, blessure), Mariage forcé)				Oui=1 Non=2 <input type="checkbox"/>	G1.5 Quels sont les services fournis aux victimes ? Services médicaux.. Oui= 1 Non= 2 Services juridiques et judiciaires. Oui =1 Non= 2 Services psychologiques.. Oui= 1 Non= 2 Services socioéconomiques. Oui =1 Non =2	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
G1.2 Si Oui= à G.1.1, nombre des cas rapportés par type	2014	2015	2016	G.1.6 Structures de prise en charge par domaine d'intervention Formation Oui= 1 Non= 2 Information/sensibilisation Oui= 1 Non= 2 Collecte de données Oui= 1 Non= 2 Prise en charge médicale Oui= 1 Non= 2 Prise en charge juridique et judiciaire Oui= 1 Non= 2 Prise en charge psychosociale Oui= 1 Non= 2 Prise en charge socioéconomique Oui= 1 Non= 2	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
	Viol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	Harcèlement sexuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	Violence conjugale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
	Violences physiques hors couple (agression physique, blessure)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
Mariage forcé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
G1.3 Par qui ces cas de violences sont-ils rapportés ?				Par des victimes... Oui= 1 Non= 2 Par des témoins... Oui= 1 Non= 2 Par des ONG... Oui= 1 Non= 2	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	G1.7 Structures de prise en charge par nature Publique (Etat)..... Oui= 1 Non= 2 Communautaire (collectivité).....Oui= 1 Non= 2	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

G1.4 Que faites-vous lorsque des cas de violences sont rapportés ?			ONG..... Oui= 1 Non= 2	_
Référer la victime au centre de santé	Oui= 1 Non= 2	_		
Référer la victime à la police/gendarmerie	Oui= 1 Non= 2	_		
Référer la victime dans un centre spécialisé de prise en charge	Oui=1 Non=2	_		
Dénoncer le coupable à la police/gendarmerie	Oui= 1 Non= 2	_		
Enregistrer le cas dans un registre	Oui= 1 Non= 2	_		
Faire la médiation entre la victime et le coupable	Oui= 1 Non= 2	_		
Poursuite judiciaire contre le coupable	Oui= 1 Non= 2	_		
Rien	Oui= 1 Non= 2	_		

Module G2 : Assistance sociale

G2.1 Y a t-il eu des cas de difficultés alimentaires en 2016 ?	Oui=1 Non=2	
G2.2 Si oui à G2.1 : Raisons de ces difficultés		_ _
G2.3 Si oui au G2.1 , y-a-t-il eu une assistance alimentaire ?	Oui=1 Non=2	_
G2.4 Si oui à G2.3 , nature de l'assistance (plusieurs réponses simultanées possibles)		

G2.6 Si oui à G2.5 , dénomination(s) du (des) système (s) (3 principaux) :	
G2.6.1	_
G2.6.2	_
G2.6.3	_
G 2.7 Nombre de personnes indigentes répertoriées	_ _ _
G2.8 Nombre de personnes assistées dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale (RAMED)	_ _ _
G2.9 Y-a-t-il des cas de difficultés (retrait) scolaires des filles dues à des raisons sociales ou économiques (pauvreté de la famille, mariage forcé, grossesse précoce, travaux familiaux, questions d'insécurité ou autres) ?	

G2.4.1 Aide monétaire	Oui=1 Non=2	_
G2.4.2 Aide alimentaire gratuite directe	Oui=1 Non=2	_
G2.4.3 Aide alimentaire indirecte (vente à prix modéré, travail/vivre etc.)	Oui=1 Non=2	_
G2.4.4 Autres	Oui=1 Non=2	_
G2.5 Existe-t-il dans la commune un/des système(s) d'assistance aux plus pauvres (<i>Jigisèmèjiri, Bourse maman, mutuelle de santé, OCHA et autres notamment ONG</i>)	Oui=1 Non=2	_

	Beaucoup=1 Un peu=2 Rare =3	_
Q2.10 Quelle assistance, dans les cas suivants, est donnée au niveau de la commune pour permettre aux filles en difficulté de poursuivre leur scolarité ?		
G2.10.1 Extrême pauvreté de la famille :		_ _
.....		
.....		
G2.10.2 Mariage forcé :		_ _
.....		
.....		
G2.10.3 Grossesse précoce:		_ _
.....		
.....		
G2.10.4 Insécurité:		_ _
.....		
.....		

Module G3 : Mesures en faveur de l'autonomisation des femmes

G3.1 Quelle est approximativement la part (%) de budget affectée aux besoins des femmes ?		
G3.1.1 Dans le PDESC actuel		__ __
G3.1.2 Dans le budget annuel 2016		__ __
G3.2 La Commune dispose-t-elle d'un mécanisme d'attribution des terres aux femmes ?	Oui=1 Non=2	__
G3.3 La commune dispose-t-elle d'un mécanisme d'appui pour l'accès des femmes aux services sociaux de base suivants ?		
G3.3.1 Scolarisation des filles	Oui=1 ; Non=2	__
G3.3.2 Centre d'Alphabétisation	Oui=1 ; Non=2	__
G3.3.3 Centre Professionnel	Oui=1 ; Non=2	__
G3.3.4 Services de Santé Maternelle	Oui=1 ; Non=2	__
G3.3.5 Accès à l'information	Oui=1 ; Non=2	__
G3.3.6 Accès aux Infrastructures économiques	Oui=1 ; Non=2	__
G3.4 Les groupements féminins enregistrés dans votre commune sont-ils représentés dans les organes ci-dessous de prise de décision de la collectivité ?		
G3.4.1 Commissions foncières	Oui=1 ; Non=2 ; Inexistante=3	__
G3.4.2 Comités locaux de l'Agriculture	Oui=1 ; Non=2 ; Inexistent=3	__
G3.4.3 Commissions d'attribution des Engrais	Oui=1 ; Non=2 ; Inexistante=3	__
G3.4.4 Commission accord de Paix	Oui=1 ; Non=2 ; Inexistante=3	__

G3.5 Quelles sont les domaines de la gestion communale dont la responsabilité est actuellement confiée à des femmes ?		
G3.5.1 Gestion financière	Oui=1 ; Non=2	__
G3.5.2 Gestion de Comités	Oui=1 ; Non=2	__
G3.5.3 Responsabilité du conseil communal	Oui=1 ; Non=2	__
G3.6 A quelle instance spécifique de décision communale jugez-vous la participation des femmes efficace pour le développement de la commune ?		__
G3.7 Quel est le niveau souhaité de participation des femmes à cette instance	Egalité Homme/Femme=1 Plus de 50% de Femmes=2 Moins de 50% de Femmes=3	__

Module H : Gouvernances politique et Sécuritaire

Module H.1 : Gouvernance politique

H.1.1 Nombre de partis politiques présents au niveau de la commune		_ _ _	H.1.11 Les citoyens sont ils impliqués dans la prise de décision concernant la vie de la commune	0. Pas du tout 1. Rarement 2. Quelquefois 3. Fréquemment	_
H.1.2 Nombre de partis politiques représentés au Conseil Communal		_ _	H.1.12 Justifier la réponse		_
H.1.3 Appartenance politique du maire de la commune		_ _	H.1.13 Nombre de coopératives/ODC (Organisation de développement Communautaire)		_ _
H.1.4. Nombre d'années d'études achevées par le maire		_ _	H.1.14 Nombre de localités en jumelage avec d'autres localités du pays		_ _
H.1.5 Combien de PV de sessions ordinaires ont été transmis à la tutelle durant les 3 dernières années	2014	_	H.1.15 Nombre de localités en jumelage avec d'autres localités du reste du monde		_ _
	2015	_			
	2016	_			
H.1.6 Existence de débats publics sur la gestion de la commune	1. Oui 2. Non	_	H.1.16 Nombre d'associations de jeunes opérant dans la commune		_ _
H.1.7 Si oui à H1.6 , sur quoi portent-ils principalement ?			H.1.17 Nombre d'associations de femmes opérant dans la commune		_ _
H.1.7. 1		_ _			
H.1.7.2		_ _			
H.1.7.3		_ _	H.1.18 Nombre de projets/programmes de développement intervenant dans la commune		_ _
H.1.8 Ya t-il eu des débats publics d'adoption du budget de la commune ? <i>Oui=1 ; Non=2</i>	2014	_			
	2015	_			
	2016	_			
H.1.9 Ya t-il eu des débats publics de restitution du budget de la commune ? <i>Oui=1 ; Non=2</i>	2014 2015	_ _	H.1.19 Nombre d'ONG opérant dans la commune		_ _

	2016	__			
H.1.10 Le compte administratif est-il produit dans les délais ?	0. Pas du tout 1. Rarement 2. Quelques fois 3. Fréquemment	__		H.1.20 A quand remonte la dernière mission de contrôle des activités de la commune par la tutelle et/ou les structures de contrôle ?	0. Jamais 1. Un an 2. Deux ans 3. Plus de 2 ans
					__

Module H.2 : Gouvernance Sécuritaire

H.2.1 Il y-a-t-il eu des cas d'atteinte à la sécurité des citoyens constatés (vol bétail, conflits intercommunautaires, conflits éleveurs/agriculteurs, conflits fonciers, attaques de groupes armés) au cours des 3 dernières années ?		Oui=1 Non=2	__	H.2.4 Quels sont les dispositifs sécuritaires fonctionnels dans la commune ?		
H.2.2 Si oui à H.2.1, Nombre de cas par type et par an	2014	2015	2016	H.2.4.1 Force armée	Oui=1 Non=2	__
H.2.2.1 Vol de bétail	__ __	__ __	__ __	H.2.4.2 Gendarmerie/Garde	Oui=1 Non=2	__
H.2.2.2 Conflits intercommunautaires	__ __	__ __	__ __	H.2.4.3 Police	Oui=1 Non=2	__
H.2.2.3 Conflits agriculteurs/Éleveurs	__ __	__ __	__ __	H.2.4.4 Groupe d'autodéfense -	Oui=1 Non=2	__
H.2.2.4 Conflits fonciers	__ __	__ __	__ __	H.2.5 Quel est le degré d'impact négatif de ces violences sur les activités économiques, sociales et culturelles		
H.2.2.5 Attaques de groupes armés	__ __	__ __	__ __	H.2.5.1 Activités économiques	Fort=1 Moyen=2 Faible=3	__

H.2.3 Que font les autorités dans ces cas ?		H.2.5.2 Activités sociales	Fort=1 Moyen=2 Faible=3	__
H.2.3.1 Vol de bétail :	__ __	H.2.5.3 Activités culturelles	Fort=1 Moyen=2 Faible=3	__
H.2.3.2 Conflits intercommunautaires :	__ __			
H.2.3.3 Conflits Agriculteurs/Éleveurs :	__ __			
H.2.3.4 Conflits fonciers :	__ __			
H.2.3.5 Attaques de groupes armés :	__ __			

Module I : Gouvernance environnementale

I.1 Pratique de la gestion décentralisée des forêts	Oui=1 Non=2	_	I.9.1	_ _
I.2 Existence de périmètres pastoraux	Oui=1 Non=2	_	I.9.2	_ _
I.3 Si oui à I.2 , Superficie totale des périmètres pastoraux aménagés		_ _ _ _ _	I.9.3	_ _
I.4 Nombre de forêts classées/aménagées		_ _	I.10 Superficie en ha de terres reboisées en 2016	_ _ _ _ _ ha
I.5 Superficie totale des forêts classées/(ha)		_ _ _ _ _	I.11 Etat végétatif actuel de ces superficies ?	Excellent=5 Bon=4 Moyen=3 Mauvais=2 Sans avis=1 Sans objet=0 _
I.6 Est-ce que la commune dispose /a prévu les couloirs de passage des animaux (Burtol)	Oui=1 Non=2	_	I.12 Superficie en ha de terres déboisées en 2016	_ _ _ _ _ ha
			I.13 Superficie en ha de terres brûlées en 2016 par les feux de brousse tardifs	_ _ _ _ _ ha
I.7 Les 3 principaux produits de cueillette			I.14 Nombre de localités de la commune avec service de voirie municipale	_ _
			I.15 Présence ou non de service organisé de ramassage des ordures	Oui=1 Non=2 _
I.7.1		_ _	I.16 Si oui à I.15 , Nombre de localités avec services organisé de ramassages des ordures	_ _
I.7.2		_ _	I.17 Nombre de localités avec dépôts finals des ordures	_ _
I.7.3		_ _	I.18 Nombre de localités avec dépôts de transit des ordures	_ _

I.8 La cueillette est-elle faite dans des conditions de préservation de la ressource ?	Oui=1 Non=2	_	I.19 Nombre de localités avec système d'évacuation des eaux usées	_ _
I.9 Si Non à I.8 : Expliquer en quoi, la ressource n'est pas préservée			I.20 Longueur totale des collecteurs des eaux (ml)	_ _ _ _

**Etudes du Profil des Communes et de détermination des indicateurs du
niveau local pour l'opérationnalisation des ODD**

*Questionnaire LOCALITE
2017*

Niveau géographique	Libellé	Code		
Région de :		_	Nom, fonction, signature et cachet de l'autorité communale : N° de téléphone de l'autorité :	
Cercle de :		_ _		
Commune de :		_ _ _ _		
Milieu (Urbain=1 ; Rural=2)		_		
Dates remplissage : Début :/...../2017 Fin :/...../2017			Nom et Prénom du Contrôleur :	
Nom et Prénom de l'Enquêteur :			Nom et Prénom du Superviseur :	

Les informations enregistrées dans ce questionnaire seront gardées confidentielles sans pouvoir être utilisées à des fins autres que purement statistiques

Module J : Etat de désenclavement de la localité

CERCLE :

COMMUNE

Identification de la localité		A quelle distance de (nom localité) passe ladite route la plus proche et quel est l'état de praticabilité de cette route						Existe-t-il dans la localité l'infrastructure de transport dite ?			Quelle est la fréquence des liaisons avec le chef lieu de la commune ?		
		Par la localité=1 ; A moins de 2 km =2 ; Entre 2 et 5 km=3 ; Entre 5 et 15 km= 4 ; Plus de 15 km=5			En toute saison=1 Saison sèche seule=2 Pas/peu praticable du tout =3			Oui=1 Non=2 ; Sans objet=3	Journalière=1 ; Hebdomadaire=2 Occasionnelle=3 ; Autres fréquences=4 ; Aucune=5 ; Sans objet=6				
Désignation localité	Code localité	Route bitumée la + proche	Etat de cette route bitumée	Route latéritique la + proche	Etat de cette route latéritique	Piste rurale la+ proche	Etat de cette piste	Gare routière	Gare ferroviaire	Embarcadère (voie navigable)	Liaison routière (car, camion, voiture, moto)	Liaison ferroviaire	Liaison par voie navigable (bateau, chaland, pirogue)
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Module M : Ressources naturelles, aménagements et pratiques d'activités de diversification des revenus

CERCLE :

COMMUNE :

Identification de la localité		Existe-t-il dans la localité les ressources dites ? Oui=1 Non=2					Pratique-t-on dans la localité les activités de diversification des revenus ci-après ? Oui=1 Non=2						Les acteurs économiques de la localité bénéficient-ils des services de : Oui=1 ; Non=2			
Désignation localité	Code localité	mare/lac/étang	Cours d'eau (fleuve / rivière)	Zone de pâturage	Bas-fond aménagé	Superficie irriguée	Marâchage	Embouche paysanne				Aviculture familiale améliorée	Apiculture améliorée	Pisciculture	Fournisseur intrants (privé / associatif) ?	Un service conseil (Etat/ ONG) ?
								bovine femelle	bovine homme	ovine femme	ovine homme					
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Module N : Facteurs d'intensification de la production

CERCLE :

COMMUNE

Identification de la localité		Pratique dans la localité de techniques d'intensification de la production ?							Existence oui ou non dans la localité de :			Dans localité =1 ; <2km=2 ; 2-5 km=3 ; >= 5km=4	Journalière=1 ; Deux fois / semaine =2 ; Hebdomadaire=3 ; Autres=4
		Non=1 ; Un peu=2 ; Beaucoup=3 ; Non concerné=9							Pas d'utilisation = 0 <200kg/ha=1 ; 200-300 kg/ha=2 ; 300 kg/ha et + =3 ; Non concerné=4	Oui=1 ; Non=2	Oui=1 ; Non=2		
Désignation localité	Code localité	Utilisation du Composite	Utilisation d'engrais minéraux en culture sèche	Utilisation de semences améliorées en culture sèche	Labour mécanisé / motorisé en culture sèche	Labour mécanisé / motorisé en culture irriguée	Bénéficiaire d'encadrement pour ces pratiques	Quantité Engrais minéraux pour culture irriguée	Magasin de stockage céréales/intrants	Guichet et Microfinance	Groupement de Production / Transformation / commercialisation produits (maraîchers, karité, poisson, étuvage riz, artisanat, etc.)	Distance au principal marché fréquenté	Quelle est la fréquence de ce marché ?
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Module O : Responsabilité et Autonomisation des femmes

CERCLE :

COMMUNE :

Identification de la localité		Effectifs des femmes dans les instances de décision de la localité ?					Ces facteurs d'autonomisation de la femme existent-t-ils dans la localité ? <i>Oui=1 ; Non=2</i>				Quel est le niveau d'accès des femmes de la localité ? <i>Assez=1 ; Peu=2 ; Assez peu=3</i>		
Désignation localité	Code localité	Comité de gestion (éducation, santé eau etc.)		Conseil de la localité		Directoire de parti politique	Organisation féminine ou mixte de production/commercialisation.	Association / groupement féminin ou mixte	Possibilité de bénéficier du service d'un centre de d'apprentissage féminin	Crédit solidaire féminin ou mixte	Au téléphone portable	Au compte d'épargne électronique (Orange money, Mobicash, Autre)	A Internet
		Nombre total de membres	Dont femmes	Nombre total de membres	Dont femmes	<i>Oui= 1 Non=2 Sans objet=3</i>							
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_	_	_	_	_	_	_

Module P : Structures d'éducation formelle et non formelle fonctionnelles

CERCLE :

COMMUNE :

Identification de la localité		Distance à la localité de la Structure fonctionnelle d'Education / Formation dite, la plus proche ?							Si F1 dans la localité, existence/source/nature de la commodité dite au sein de la formation ?			
		<i>Dans la localité=1 ; A moins de 2 km=2 ; 2-5 km=3 ; 5km et +=4</i>							Source d'électricité	Source d'eau potable	Lieu d'aisance (WC-chasse /latrine)	Existence des nécessaires pour le lavage des mains
Désignation localité	Code localité	Ecole F1	Ecole F2	Lycée	Jardin /garderie d'enfant s	CED	Centre de formation professionnelle & technique	Centre d'alphabétisation fonctionnelle	<i>Inexistante=1 Réseau électrique=2 Groupe électrog.=3 Solaire=4</i>	<i>Inexistante=1 Réseau=1 Forage=2 Puits moderne=3</i>	<i>Inexistant =1 Commun F/G=2 Séparé F/G=3</i>	<i>Oui=1 Non=2 Sans objet=3</i>
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

Module Q : Formations Sanitaires fonctionnelles et pratiques d'hygiène et de prévention

CERCLE :

COMMUNE :

Identification de la localité		Structure sanitaire fonctionnelle dite, la plus proche ? <i>Dans la localité=1 ; A moins de 2 km de la localité =2 ; de 2-5 km=3 ; de 5-15 km=4 ; 15 km et + = 5</i>								Code Existence : <i>Beaucoup=1 Peu=2 Inexistant=3</i>	Code Prévention & sensibilisation au cours des 12 derniers mois <i>Oui=1 ; Non=2</i>	Code pratique : <i>Beaucoup=1 ; Un peu=2 ; Pas du tout</i>	Convention collective d'abandon de l'excision : <i>Oui=1 ; ; Non=2</i>	
Désignation localité	Code localité	CSref	CSCOM	Maternité	Cabinet médical	Clinique	Pharmacie humaine	Centre de dépistage volontaire du SIDA	Centre de réhabilitation nutritionnelle	Existence de lieu d'aisance dans les concessions (WC, latrine) ?	Distribution de moustiquaires ?	Sensibilisation sur le VIH/SIDA ?	Pratique de l'excision	la localité a-t-elle une Convention collective d'abandon de l'excision ?
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	_ _ _	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_

ANNEXES IV: TERMES DE REFERENCES

Etude pour l'élaboration des profils de pauvreté et des déterminants des Objectifs de Développement Durable dans les 703 communes du Mali.

I. Contexte /Justification de l'étude

Le Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2016-2018) adopté le 27 avril 2016 en Conseil de Ministre offre une opportunité d'inscrire les ODD au cœur des objectifs et priorités nationaux (SDGs Mainstreaming). Il intègre, fusionne et harmonise toutes les priorités nationales. Le CREDD est le nouveau cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, offrant ainsi une meilleure visibilité sur les priorités nationales.

La décentralisation a été une étape importante dans le processus de démocratisation au Mali. Elle est perçue comme une voie sûre de développement économique et social à la base tant il est vrai que les populations locales sont supposées prendre en main leur destin. La collectivité territoriale est en effet un espace d'expression des initiatives citoyennes et de participation des populations aux décisions et activités de développement. Le processus de décentralisation a abouti au début des années 1990, à la création de 761 collectivités territoriales dont 8 régions, un district, 49 cercles et 703 communes urbaines et rurales. Le nombre de régions a été à 10 avec la création des régions de Ménaka et de Taoudéni 2015.

Après trois (3) années de consultations et de négociations, 193 Etats Membres des Nations Unies ont adopté, en septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le Développement Durable s'unissant ainsi autour d'une vision commune et un plan pour le futur de l'humanité intitulé *“Transforming Our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development”*. L'agenda post-2015 est très ambitieux avec 17 objectifs (ODD/SDG), 169 cibles et 231 indicateurs et le Mali y a souscrit.

Dans une optique de suivi évaluation et de programmation des actions de développement, il faut s'interroger sur ce que les populations ou leurs représentants ont pu faire de ces prérogatives, des atouts de leur commune pour leur développement économique et social durable.

Pour donner réponse à cette interrogation, il faut nécessairement disposer d'outil d'évaluation permettant de dresser les profils de développement des communes, tant au plan qualitatif que quantitatif. Ceci évoque la nature des déterminants de la production de richesse, les questions d'enclavement intérieur et extérieur des communes, les questions d'accessibilité des populations aux services sociaux de base ainsi que celles relatives au financement des activités et sa mobilisation.

Il ne fait pas de doute que de tels profils, très riches en informations, dégagent une très grande diversité de situation mais qui cependant, ne permettent pas de donner une vue comparative

d'ensemble des dynamiques en cours. Un effort de synthèse s'impose pour permettre des comparaisons multicritère de situation dans le temps et dans l'espace entre communes.

L'ODHD s'efforce de perfectionner un tel outil. Les données des recensements auprès des communes de 2003, 2006, 2010 et 2014 initiés par l'observatoire ainsi que les analyses que ces données ont permis de faire, sont des réalisations concrètes de cette élaboration. Les rapports sur le profil de pauvreté des communes du Mali de 2003, 2006, 2010 et 2014 qui présentent les profils des communes et déterminent leur indice de pauvreté relative sont des produits forts appréciés des décideurs et des partenaires tant au niveau central que décentralisé.

Le rapport sur le profil des Communes est attendu tous les trois ans et l'année 2017 est celle de la cinquième édition. Au-delà de cette considération de programmation, le contexte politique, social et économique du Mali post crise rend nécessaire, d'actualiser le profil des communes et de se donner une référence par rapport aux ODD.

Ces préoccupations sont encore plus prégnantes pour les communes des régions de Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni. Ces communes se caractérisent par une prédisposition aux effets de l'occupation des régions du nord Mali notamment ceux en rapport avec la situation des femmes et des filles, les difficultés économiques, les problèmes des populations déplacées ainsi que la non fonctionnalité d'infrastructures suite à des dégradations.

Pour une mise en œuvre efficace des ODD, il faut avoir une connaissance approfondie de la situation dans les communes sous l'angle des indicateurs d'accès des ODD. Plus précisément il faut disposer de l'inventaire de l'existant et des réalisations en cours aux niveaux de la commune et de ses démembrements, afin de donner un référentiel permettant une programmation réaliste et réalisable.

Les profils ainsi que les situations de référence sont des outils de travail à mettre à disposition du plus grand nombre. A cet effet, il convient de les mettre sous des formats appropriés tenant compte des vecteurs de communications accessibles par différents types d'utilisateurs.

II. Objectif

L'objectif général de l'étude est de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable par l'élaboration des profils des 703 communes du Mali de façon générale et particulièrement de l'établissement de la situation de référence des ODD.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- collecter les données socioéconomiques sur les communes et leurs localités ;
- élaborer le profil des 703 communes dans une optique de développement économique et social et de réduction de la pauvreté ;
- ressortir les déterminants ODD par commune ;
 - la gouvernance politique, économique, sociale, environnementale et culturelle ;
 - l'agriculture et lutte contre la faim,
 - l'éducation,
 - du genre et autonomisation des femmes,
 - la santé et la lutte contre le VIH/SIDA,

- l'eau et assainissement,
- l'énergie et dans celui des routes et transport
- faire l'état de l'utilisation des services sociaux de base dans les communes et les mécanismes d'accès aux services sociaux de base ;
- faire l'état des lieux des violences basées sur le genre ainsi la situation d'autonomisation dans les communes en lien avec les engagements nationaux et internationaux ratifiés et adoptés par le pays ;
- Créer et mettre en place un système d'information géographique (bases de données socioéconomiques des communes) pour une meilleure accessibilité des informations, dans une optique de planification et de suivi évaluation des actions de développement à la base.

III. Résultats et produits attendus

III.1 Résultats

Les résultats attendus, permettant l'atteinte des objectifs spécifiques de l'étude sont les expressions en terme physique et d'utilisation de l'existant, des réalisations physiques en cours et en perspective ainsi que le coût estimatif de ces réalisations, la situation spécifique des femmes et des filles Ceci se traduit de la façon suivante.

- sont disponibles pour chacune des 703 communes, le profil de développement économique et social ainsi que l'évaluation du niveau de pauvreté ;
- sont disponibles les déterminants ODD pour chacune des 703 communes ;
- est disponible l'état de l'utilisation des services sociaux de base dans les communes et les mécanismes d'accès aux services sociaux de base;
- est disponible la base de données socioéconomiques révisée et actualisée.

III.2 Produits attendus

- les rapports sur le profil de pauvreté des communes et les déterminants ODD ;
- la base de données permettant l'accès aux profils, aux indicateurs de pauvreté et leurs éléments contributifs est disponible.

IV. Méthodologie

La méthodologie va reposer essentiellement sur trois grands volets.

- ✚ Le volet collecte des données : il va concerner la collecte des données à travers une enquête de terrain auprès des 703 communes du pays ainsi que leurs localités.
- ✚ Le volet traitement, analyse des données, élaboration et validation des rapports de l'étude.

La présente requête concerne l'enquête auprès des 703 communes du Mali relative à l'élaboration du profil de pauvreté des communes et des déterminants des Objectifs de Développement Durable au Mali.

Pour accélérer la mise en œuvre de la conception des supports de collecte, les aspects d'organisation et de coordination sont très importants. Il s'agit des rencontres avec les différents acteurs concernés (services techniques et PTF) et les différentes réunions techniques de l'équipe restreinte pour le suivi de l'ensemble du processus avant l'étape d'examen et de validation par le comité scientifique de l'ODHD/LCP.

V. Profil des consultants

L'équipe technique de l'ODHD/LCP et l'INSTAT sera appuyée dans cette consultation des qualifications en statistique, en sciences sociales ou en informatique.

Le personnel clé nécessaire à la réalisation de la mission :

- Au moins deux statisticiens ayant une expérience d'au moins 5 ans en matière de conception des outils de collecte, une expérience confirmée dans la conduite des enquêtes auprès des communes et localités et le traitement informatique des données d'enquête ;
- un sociologue/anthropologue ayant une expérience d'au moins 5 ans dans la collecte et l'analyse des données socio anthropologiques en relation aux questions de gouvernance, de droits humains et de pouvoir local, la rédaction de rapports d'enquête ;
- un économiste spécialiste des ODD ayant une expérience d'au moins 5 ans dans les stratégies et programmes de développement ;
- un informaticien ayant une expérience confirmée en conception et gestion de bases de données informatiques ;

VI. Durée de l'étude

La durée est de 4 mois.

VII. Financement

Fonds UNICEF, PNUD, ONU Femmes et Budget National.

